This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

154
Soc. 2048 e. 5

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A DUNKERQUE,

AU MANS ET A CHERBOURG,

EN 1860.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A DUNKERQUE,

AU MANS ET A CHERBOURG,

EN 1860.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

(SESSION DE 1861.)

Le Congrès aura lieu à Reims en 1861 ; il s'ouvrira le 24 juillet.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1844 — Saintes.	1855 — Châlons.
1835 — Douai.	1845 — Lille.	1856 — Nantes.
1836 — Blois.	1846 — Metz.	1857 { Mende. Valence.
1837 — Le Mans.	1847 — Sens.	
1838 — Tours.	1849 — Bourges.	1858 { Périgueux Cambrai.
1839 — Amiens.	1850 — Auxerre.	
1840 — Niort.	1851 — Nevers.	1859 — Strasbourg
1841 — Angers.	1852 — Dijon.	1860 — Dunkerque
1842 — Bordeaux.	1853 — Troyes.	
1843 — Poitiers.	1854 — Moulins.	

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse*, à *La Rochelle*, à *Grenoble* et *au Mans*.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A DUNKERQUE,

AU MANS ET A CHERBOURG,

EN 1860,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

XXVIIe. SESSION

Le Compte-rendu du Congrès paraît, chaque année, au mois de mai. Le prix de la cotisation des membres souscripteurs est de 10 fr.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

CAEN, — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1861.

Soc. 2248 e. 5

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général.*

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles de Caen, *Secrétaire-adjoint.*

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados.*

L. GAUGAIN, *Trésorier*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs nom, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

1re. *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : M.

ALARD, banquier, à Dunkerque.
ARMAND (Alfred), substitut, id.
ASSELIN (Jules), propriétaire, à Cambrai.
BACQUAERT, curé-doyen, à Bailleul.
BACQUET (Louis), libraire, à Dunkerque.
BAGNERIS, procureur impérial, id.
BALSON, conseiller de préfecture, membre de la Commission historique du département, à Lille.
BECK (Gabriel), négociant-armateur, à Dunkerque.
BECK (Fréderic), négociant, id.
BECK (Ph.), membre du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement, à Dunkerque.
BEHAGHEL (Louis), membre du Conseil général et ancien député, à Cassel.
BELLAND, conservateur des hypothèques, à Cambrai.
BERGEROT, maire, à Esquelbecq.
BERNAERT (Hippolyte), membre titulaire de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.
BERTEIN (l'abbé), professeur, id.
BERTHELOOT, membre du Conseil municipal et négociant, id.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 26 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

Berthelot-Derode, négociant, à Dunkerque.

Bessat, membre du Conseil municipal et secrétaire de la Société d'agriculture, id.

Billiet, juge de paix, à Wormhoudt.

Bogaert, avocat, à Dunkerque.

Boitelle (Édouard), banquier, à Cambrai.

Bollaert-Guenin, négociant, à Dunkerque.

Bonfiglio, propriétaire, id.

Bonvarlet (Ed.) id., id.

Bonvarlet (H.), id., id.

Bonvarlet, id., id.

Bonvarlet-Durin, négociant, membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Bonvoisin, inspecteur de l'instruction primaire, id.

Boucher, ingénieur civil, id.

Bouly de Lesdain, bâtonnier de l'ordre des avocats, id.

Bourdon (C.), négociant, consul de Prusse, membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal, id.

Bourdon (Hercule), juge au Tribunal civil et membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Lille.

Boutoille, principal du collége et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Braemt d'Ogimont, rentier, id.

Bray (Jules), id., id.

Briqueler, fabricant d'antimoine et de zinc, à Dunkerque.

Brochon, entrepreneur, id.

Brunault, receveur des domaines, id.

Bury (l'abbé), chanoine, à Cambrai.

Cabaret, president de la Société d'archéologie de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.

Cabaret, receveur des finances, id.

Cabour (Léon), directeur des lignes télégraphiques, à Dunkerque.

Cailleau (l'abbé), chanoine, à Cambrai.

Caillie, curé-doyen, à Wormhoudt.

Cailliez (Juvénal), ancien agent de change, à Dunkerque.

Campagnie (l'abbé), aumônier de l'hospice civil, id.

Candilier (Henri), membre de la Société d'agriculture, id.

Cardock-Lebecque, membre de la Société d'agriculture, propriétaire et cultivateur, à Petite-Synthe.

Carlier (Amand), président du Tribunal de commerce, membre du Conseil général et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Carlier (Émile), négociant, id.

Carnel (l'abbé), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Lille.

CAROULLE, conducteur des ponts-et-chaussées, à Gravelines.

CARPENTIER-BIGORGNE, banquier, membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

CARPENTIER (Ch.), avoué, id.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CAUX, secrétaire de la Mairie et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dunkerque.

CAVERNE (Éliacin-Justin), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Avesnes.

CAVROIS père, négociant, à Dunkerque.

CAVROIS fils, id., id.

CHABANEL, vérificateur des douanes, id.

CHAMONIN DE SAINT-HILAIRE, membre de la Société dunkerquoise, vice-consul d'Espagne et de Sardaigne, id.

CHAPPUY-CORNEMONT, ancien médecin, id.

CHARLIER, professeur de mathématiques, id.

CHEVALIER, adjoint au maire, à Cassel.

CHOQUEEL (P.-A.), ancien négociant, au château de West-Cappel, près de Bergues.

CHOQUET, notaire, à Dunkerque.

CHOQUET-THEVENET, négociant et juge au Tribunal de commerce, id.

CLAEYS, employé de la marine, id.

CLAUDOREZ, cultivateur, à Hazebrouck.

COFFYN (Benjamin), directeur de la Banque de France, à Dunkerque.

COFFYN-SPYNS, ancien député et ancien sous-préfet de Dunkerque, id.

CONSEIL, capitaine du port et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

COQUELIN, avocat à la Cour impériale de Douai.

CORENWYNDER, ancien professeur de physique, au Quesnoy, arrondissement de Lille.

CORNU, licencié en Droit, à Dunkerque.

CORTYL, curé et membre du Comité flamand de France, à Wilder.

* COUSIN, ancien magistrat, avocat et président de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

CRUJEOT, négociant, à Dunkerque.

CUEL (Charles), président de la Société d'agriculture, membre du Conseil général et du Conseil municipal, id.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DANICAN (Philidor), inspecteur des douanes, à Dunkerque.

DAVID (Césaire), propriétaire, à Wemaers-Cappel, près de Cassel.

DE BAECKER (Louis), ancien magistrat, correspondant du Mi-

nistère de l'instruction publique, à Noord-Peene, près de Cassel.

De Baecque (Pierre), négociant et vice-consul de Russie, à Dunkerque.

De Baecque (Benoît), notaire, id.

De Baecque (Louis), percepteur des Waëteringues, à Bergues.

De Bavay, percepteur, à Wormhoudt.

De Beauval (le baron), au château de Morbecque, près d'Hazebrouck.

De Bertrand, propriétaire et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

De Boe, négociant, id.

De Breyne, notaire, à Wormhoudt.

Decarpentry (Auguste), propriétaire, délégué de l'instruction publique, à Dunkerque.

Decarpentry, juge de paix, à Bourbourg.

De Causans (le comte), membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

De Cazanove, capitaine de gendarmerie, id.

De Clebsattel (Alfred), député au Corps législatif et membre du Conseil général du Nord, id.

De Colnet (Jules), membre du Conseil général du Nord, au château d'Hugemont, près d'Avesnes (Nord).

De Conynck, curé-doyen de St.-Jean-Baptiste et chanoine-honoraire, à Dunkerque.

De Coussemaker (Florimond), propriétaire, id.

De Coussemaker (Henri), propriétaire, à Bailleul.

De Coussemaker (Edmond), correspondant de l'Institut, membre du Conseil général du Nord et président du Comité flamand de France, à Lille.

De Coussemaker (Gustave), avocat, à Bailleul.

Deforge, entrepreneur du palais de justice, membre de la Société d'archéologie de la Nièvre, à Dunkerque.

Dehaene, cultivateur et maire, à Wormhoudt.

Dehandschoewerker, notaire et adjoint au maire, à Cassel.

Dejaegere, greffier au Tribunal civil, à Dunkerque.

De Laeter, curé-doyen de St.-Éloi, id.

De Laeter, curé, à Petite-Synthe.

Delaetre (Joseph), président de la Société d'agriculture et membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

De La Gorce, président du Tribunal civil, id.

De La Grange (Alexis), au château de la Motte-au-Bois, près d'Hazebrouck.

De Laroière, président de l'administration des Moëres et ancien maire, à Bergues.

De Laroière (le docteur), ancien membre du Conseil général et maire, à Hondschoote.

Delattre, receveur municipal, à Cambrai.

Delautre, archiprêtre de l'arrondissement et curé-doyen de Bergues.

Delbeke, secrétaire de la Chambre de Commerce, à Dunkerque.

Delelis, adjoint au maire et propriétaire, id.

Delval, notaire, id.

Delye juge au Tribunal civil et ancien président de la Société dunkerquoise, id.

Deman, agent de change, id.

Demersseman (François), ancien vice-président de la Société d'agriculture de Dunkerque, à Esquelbecq.

Demeunynck, président de la Société d'agriculture, membre du Conseil d'arrondissement, membre correspondant de la Société dunkerquoise et maire, à Bourbourg.

De Monnecove (Félix), sous-préfet, membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Hazebrouck.

De Montaignac (le comte), receveur particulier des finances, à Dunkerque.

Denaes, avocat, id.

Dequeker, notaire, à Bergues.

De Rive (Benoît-Louis), à Douai.

De Rochegave (Ménard), propriétaire et ancien directeur des contributions indirectes, à Bergues.

Derode (Victor), membre du Conseil municipal, négociant et secrétaire-perpétuel de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Derode (Victor-Henri), négociant et membre de la Société dunkerquoise, id.

Derombies, ancien commandant de la place de Bergues, id.

Desmidt (Alexandre), professeur de peinture et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Dewulf (Louis), négociant et consul de Belgique, id.

De Saint-Généroux, professeur d'hydrographie et de mathématiques, id.

Deschilt (l'abbé), curé, délégué de l'instruction publique, à Tétéghem.

Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres, à Douai.

De Smyttere, médecin en chef de l'Asile, à Lille.

De Smyttere, maire, à Cassel.

De Smyttere, maire, à Wylder.

Desticker, rentier, à Dunkerque.

De Vargas, ancien directeur de l'administration civile, id., à St.-Croix-de-Ténériffe (Iles Canaries), id.

Deswarte, cure-doyen de St.-Martin, à Dunkerque.

Develle, architecte de la ville et

membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Devay, notaire, à Esquelbeck.

Dubus, percepteur, à Dunkerque.

Duchateau, avoué, id.

Dumail (F.), inspecteur des Douanes, id.

Durant, lieutenant des pompiers, id.

Durant (l'abbé), directeur de l'institution de Notre-Dame-des-Dunes, id.

Dureau, secrétaire-général de la Préfecture, à Lille.

Dubiau (Frédéric), docteur en médecine, à Dunkerque.

Durin (Henri), négociant et membre du Conseil municipal, id.

Dusaussoy, membre du Conseil municipal et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Dutoit (B.), docteur en médecine, à Dunkerque.

Dutoit (B.) père, naturaliste, id.

Evernaert, avocat et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Fauquet, maire et membre de la Société d'archéologie, à Avesnes.

Féron (Hector), président de la Chambre de commerce et négociant, à Dunkerque.

Féron-Morel, négociant, id.

Flament, architecte et membre de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Forcade (Edmond de), conservateur du musée, id.

Fosset, professeur au collége, à Avesnes.

Foulon-Peters, propriétaire, à Cambrai.

Fournier, chef du service de la Marine, à Dunkerque.

Fournier, sous-commissaire de marine et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Gaspard (Auguste), avocat, id.

Gassmann (Émile), membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise et membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, id.

Gasteau, avocat, greffier du Tribunal de commerce, id.

Gentil-Descamps, adjoint au maire, à Lille.

Gilbert, président du Cercle d'Harmonie, id.

Gilling (John), rentier, id.

Ghysel (René), négociant, id.

Godefroy de Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

Gojard, membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise et ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Dunkerque.

Gossart, négociant, à Avesnelles.

Goudaert, notaire et membre du

Conseil d'arrondissement, à Hondschoote.

Guillemin (J.-J.), recteur de l'Académie, à Douai.

Guillemin (Ernest), avocat, à Avesnes.

Guthlin, professeur d'allemand et secrétaire-adjoint de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Hannoye (Félix), membre de la Société archéologique, à Avesnes.

Harcourt, trésorier de la Société d'agriculture, à Dunkerque.

Hecquet-Vanrapenbusch, négociant-armateur, id.

Heid, maître de chapelle, id.

Hennebert de Forceville, commandant d'artillerie en retraite, id.

Heuguébart (l'abbé), vicaire, à Avesnes.

Hilst (François), propriétaire, à Herzeele.

Hoornaert, médecin, à Esquelbecq.

Hovelt (Aubert), officier des douanes, à Dunkerque.

Hovelt (Édouard), membre titulaire de la Société dunkerquoise, notaire et juge-suppléant au Tribunal civil, id.

Hovelt (Émile), négociant, id.

Hovelt (Ernest), licencié en Droit et avoué, id.

Hovelt (Léon), percepteur, id.

Hubert aîné, propriétaire, à Petite-Synthe.

Imbert de La Phalecque, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lille.

Jolly, sous-commissaire de marine, à Dunkerque.

Jure, sous-inspecteur des Douanes, id.

Kien (Benjamin) membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

Kuhlmann (F.), membre correspondant de l'Institut, professeur de chimie et président de la Chambre de Commerce, à Lille.

Lambert, vérificateur de l'enregistrement, à Dunkerque.

Landeau fils, fabricant, à Watten.

Landron, cultivateur, à Broukerque.

Landsheere, curé-doyen, à Gravelines.

Lauwers, contrôleur des Douanes, à Dunkerque.

Lebleu, agent-voyer principal, id.

Lebleu, ancien député, commandant du génie et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Lebleu, avoué, id.

Leduc (Hippolyte), professeur et compositeur de musique, id.

Lefebvre (Alexandre), ingénieur civil, id.

Lefebvre, avocat et membre du Conseil municipal, id.

Lefebvre, secrétaire-géuéral de la Société d'émulation de Cambrai.

Le Glay (André), directeur des Archives, correspondant de l'Institut, président de la Commission historique du département du Nord, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Lille.

Le Glay (J.), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.

Legrand, professeur au collége, à Bergues.

Leleu, capitaine du génie, à Gravelines.

Lemoine, inspecteur des Contributions indirectes, à Dunkerque.

Lenglart (Louis), propriétaire, à Lille.

Lenglet, chef de bataillon du génie, en retraite, à Avesnes.

Lepolard, chef d'institution, à Dunkerque.

Lernout (E.), docteur en médecine, à Wormhoudt.

Leroy, pharmacien, à Dunkerque.

Leroy, archiviste, à Lille.

Leurele, curé et vice-doyen, à Zegerscappel.

Liem, avoué, à Dunkerque.

Lieven Auguste), propriétaire, id.

Lieven (Édouard), avocat, id.

Lootgieter (l'abbé), professeur, id.

Louf (Louis), curé, à Mardyck.

Lucas, juge au Tribunal civil, à Dunkerque.

Lysensoone (A.-T.), membre de la Société d'agriculture, à Bourbourg.

Mahieu (Henri), fabricant de sucre, vice-président de la Société d'agriculture de Dunkerque, à Cappelle.

Maillard (Charles), libraire et ancien professeur, à Dunkerque.

Malo (Gaspard), armateur et ancien député, id.

Manotte (Louis), directeur de l'Orphéon, id.

Manotte (Théophile), négociant, id.

Martindale, rentier, à Dunkerque.

Mathorez (A.), membre de la Société dunkerquoise, id.

Mayan, receveur principal des Douanes, id.

Menneboo, docteur en médecine, id.

Meurisse de Saint-Hilaire (Maximilien), propriétaire, id.

Meurisse de Saint-Hilaire (Adolphe), propriétaire, à Bergues.

Mille, littérateur, à Douai.

Millet, professeur de logique et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Minart, conseiller à la Cour impériale de Douai.

Mollet, maire et président honoraire de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Montbouis, avoué, à Dunkerque.

Morael, membre du Conseil général, docteur en médecine et membre titulaire non résidant de la Société dunkerquoise, à Wormhoudt.

Morel-Agie, négociant, à Dunkerque.

Morel (Benjamin), ancien député, président de la Commission administrative du Musée, id.

Morel (Alfred), négociant, id.

Muotz (Jules), propriétaire, id.

Nys, propriétaire, id.

Oudot, directeur de l'usine Chollet, à Coudekerque-Branche.

Outters, architecte, à Bergues.

Pariele, curé, à Esquelbecq.

Pensuet, associé libre de la Société Dunkerquoise, à Dunkerque.

Perrt, chef de gare, id.

Peteryinck, ancien receveur particulier des finances, id.

Petitqueux, directeur des bateaux à vapeur à hélice du Nord, id.

Petyt (Auguste), banquier et président de la Caisse d'épargnes, id.

Philippe (Alphonse), vice-président de la Commission du Musée, id.

Philippe-Villette, ancien négociant et juge au Tribunal de commerce, id.

Pigalle, percepteur, id.

Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts-et-chaussées et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

Plaideau-Delire, propriétaire, au château d'Oxelaere, près de Cassel.

Plaideau (Numa), courtier maritime, à Dunkerque.

Plocq, ingénieur des ponts-et-chaussées et membre de la Société dunkerquoise, id.

Pringle (le major), consul de Sa Majesté Britannique, id.

Quenez, avoué, id.

Quillacq (Louis), membre du Conseil municipal, id.

Quillacq fils, id.

Quiquet (François), officier d'Académie et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Rauch-Liennart, armateur, id.

* *Regnier* (Mgr.), archevêque de Cambrai.

Regodt (Alexandre), propriétaire-cultivateur et vice-président de la Société d'agriculture, aux Moëres.

Ricot (Eugène), trésorier des Invalides de la Marine, à Dunkerque.

Roth, membre de la Société d'émulation, au château de Beauval, près Cambrai.

Salomez (Daniel), membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

Schadet, avocat, id.

SCHOUTHEER, membre de la Commission du Musée, à Dunkerque.

SERLEYS-COVA, rentier, id.

SIMON, vérificateur des Douanes, id.

SMITH (John), directeur de la filature, à la Brouckstraete, près d'Hondschoote.

SORTENAEY, négociant et armateur, à Dunkerque.

SOUDANT, agent-voyer principal, à Hazebrouck.

SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale de Douai.

TERQUEM, professeur d'hydrographie et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

THELU (Alexandre), propriétaire, id.

THELU père, médecin, archiviste de la Société dunkerquoise, id.

THÉNARD (Pierre-Joseph), chanoine honoraire de la métropole, à Cambrai.

THIERY (Auguste), consul de Suède et Norwége, à Dunkerque.

THURIN, docteur en médecine, id.

TILLIER, commissaire-priseur, id.

TOP (Charles-Joseph), curé, chanoine honoraire, à Carvin.

TOURNIER, juge au Tribunal civil, à Lille.

TRYSTRAM, négociant, à Dunkerque.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

VALLON, préfet du Nord, à Lille.

VAN BRABANT (E.), négociant, à Dunkerque.

VAN BRABANT (L.), id., id.

VANCASSEL, inspecteur des Douanes, id.

VANDERKERCKHOVE (Hilaire-Joseph), propriétaire et maire, à Volkerinkhove.

VANDEPILLE, professeur au collége, à Avesnes.

VANDERCOLME (Alexandre), vice-président de la Société d'agriculture, à Dunkerque.

VANDERCOLME (Émile), agent de change, id.

VANDEREST, homme de lettres et consul de la République Argentine, id.

VANDEWALLE, membre du Conseil municipal, id.

VANDEZANDE, associé libre de la Société dunkerquoise, id.

VANHENDE (Éd.), numismate et maître de pension, à Lille.

* VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

VERCOUSTRE (Frédéric), secrétaire de la Société d'agriculture et conducteur des vaëteringues, à Bourbourg.

VERHAERE, négociant et membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

VERLEYE (Charles), maire et vice-président de la Société d'agriculture de Dunkerque, à Bergues.

Verlingue, directeur des Douanes et des Contributions indirectes, à Dunkerque.

Verly (Charles), architecte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lille.

Vernimmen, propriétaire et ancien membre du Conseil d'arrondissement, à Cassel.

Versmée, receveur municipal, à Dunkerque.

Villette, notaire honoraire, à Wormhoudt.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

Viroux, membre de la Société d'archéologie, à Avesnes.

Vitse de Fontaine, propriétaire, à Bollezeele.

Wakernie (Désiré), conservateur du Musée, à Cassel.

Wemaere, membre de la Société d'agriculture, à Warhem.

Wilbert (Alcibiade), président de la Société d'émulation, à Cambrai.

Willems, avocat et membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

Windrif, docteur en médecine, à Cassel.

Winter, ingénieur civil, à Dunkerque.

Woussen, négociant, id.

Zandyck (Henri), docteur en médecine et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

Adam (Achille), banquier et ancien président de la Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.

Blorme (Adolphe), curé et membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Roquetoire.

Cardevaque (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.

Courtois, avocat, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de Morinie, id.

Delmotte, avocat, membre de la Société des Antiquaires de Morinie, id.

De Raust de Berckem, propriétaire, à Roquetoire.

De Rheims (Henri), bibliothécaire, à Calais.

Dermenghem (Charles), ingénieur, à Béthune.

De Savary (L.), professeur, à Arras.

* Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

Deschamps (Auguste), correspondant de la Société dunkerquoise, id.

* Doverchne, à Hesdin.

Du Soulier (Henri), propriétaire, à Boulogne-sur-Mer.

GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.

GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.

GROS (Charles), médecin en chef de l'hôpital, à Boulogne-sur-Mer.

GUESNON, professeur au collége, à Arras.

HAFFREINGUE (Mgr.), prélat romain, protonotaire apostolique et officier de l'instruction publique, à Boulogne-sur-Mer.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Sozingheim.

HAIGNERÉ, professeur, à Boulogne-sur-Mer.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d') fils, à Souchez.

HERMAND (Octave), à St.-Omer.

* LA PATRIÈRE (de), commandant d'artillerie, à Calais.

LA PLANE (Henri de), secrétaire de la Société des Antiquaires de Morinie, ancien député, à St.-Omer.

LECOMTE, curé de St.-Nicolas, et grand-doyen de l'arrondissement de Boulogne, à Boulogne-sur-Mer.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEFEBVRE (Alphonse), conducteur des ponts-et-chaussées, à Boulogne-sur-Mer.

LEGRAND (Albert), président de la Société des Antiquaires de Morinie, à St.-Omer.

LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

LE ROY (Camille), homme de lettres, à Boulogne-sur-Mer.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

LION (Jules), conducteur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

LIOT DE NORBECOURT, receveur des Domaines, id.

MARMIN-PAMART, sous-inspecteur des postes et administrateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer.

* *Parisis* (Mgr.), évêque d'Arras.

PONCHARD (Eugène). inspecteur de la librairie anglaise, homme de lettres, à Boulogne-sur-Mer.

QUENSON, ancien député, président du Tribunal civil et membre du Conseil général, à St.-Omer.

ROSNY (Eugène de), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, au château de Lozenbrune, près Boulogne-sur-Mer.

ROSNY (Hector de), ancien président de la Société d'agriculture, id.

ROSNY (Léon de), propriétaire, à Wimille.

SCOTT (Mgr. Edward), curé-doyen, camérier du pape, à Aire-sur-la-Lys.

SÈDE (de), juge au Tribunal civil de Montreuil.

SOUQUET (G.), vice-consul de Danemarck, à Étaples.

TAMBOISE, fabricant du sucre, à Rouvroi.

TITELOUZE DE GOURNAY (Ch.), au château de Clarques.

TITELOUZE DE GOURNAY (Amédée), id.

TRAMECOURT (le marquis de), au château de Tramecourt, près Hesdin.

VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

VERLEY (Alfred), fabricant de sucre, à Quiestede.

VERLEY (Victor), id., id.

Somme.

Inspecteur : M.

BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'Émulation, à Abbeville.

* CORBLET (l'abbé), à Amiens.

COSETTE-ÉMONT, propriétaire, id.

DUMAS (Charles), filateur, à St.-Acheul-les-Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, id.

ERMIGNY (d'), à Péronne.

FERGUSSON-FAURE, négociant, à Amiens.

MAGDELEINE, ingénieur en chef en retraite, id.

MENNECHET (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil d'Abbeville.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* BARRAUD, chanoine titulaire, à Beauvais.

COLSON (le docteur), président du Comité archéologique de Noyon et correspondant de l'Académie de Médecine, à Noyon.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

* DANSE, président honoraire du Tribunal civil, id.

DECROUY, ancien notaire, à Compiègne.

* HOUBIGANT, à Nogent-les-Vierges.

LE FRANC (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

MATHON, archiviste, à Beauvais.

PONTHIEUX (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

SALOMON, receveur des Douanes, à Dives.

VOILLEMER, docteur-médecin, à Senlis.

* VUATRIN, avocat, à Beauvais.

WEIL, architecte du Gouvernement, id.

2e. *DIVISION.* — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, au Berry-au-Bac.

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

Delbarre, architecte, à Château-Thierry.

Dersu, juge au Tribunal civil de Laon.

* Gomart, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Hidé, propriétaire, à Bruyère.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, au Berry-au-Bac.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

3e. *DIVISION.* — MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire: * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : * M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Allonville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

Aubert (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

Bara (Mgr.), évêque de Châlons.

Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Chassagne, préfet de la Marne.

Cosquin, membre du Conseil général.

Duplessis, notaire hon., à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* GIVELET, membre de l'Académie impériale de Reims.

GODARD (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

GOULET (François-André), à Reims.

* *Gousset* (Mgr.), cardinal archevêque de Reims.

* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.

NITOT, membre du Conseil général, à Châlons.

PARCHAPPE, membre du Conseil général, à Châlons.

PINTEVILLE DE CERNON, à Cernon.

POISEL, architecte, à Châlons.

QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

REGNAULT, notaire et maire, à Fismes.

SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.

SCHECK-PAUL, négociant, à Ay.

VISMES (de), ancien maire de Sézanne.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

4e. *DIVISION.* — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET, à Caen.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.

Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

AUVRAY, architecte, chef de division à la mairie de Caen.

AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.

AUDRIEU (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Caen.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.

BEAUCOURT (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* BELLEFONT (Mme. la comtesse de), à Caen.

BELROSE, à Bayeux.

* *Bertrand*, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.
* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.
Bonnechose (de), à Monceaux.
Boscain, graveur, à Caen.
Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.
* Bouet, à Caen.
Bourmont (le comte Charles de), id.
* Brébisson (de), à Falaise.
* Bricqueville (le marquis de), à Gueron.
* *Caix* (de), à Quesnay.
* Campagnolles (de), membre de l'Association normande, à Campagnolles, près Vire.
* Campion, avocat, chef de bureau à la préfecture, à Caen.
* Caumont (de), id.
* Caumont (Mme. de), id.
Chatel (Victor), à Valcongrain.
Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.
Choisy (de), à Caen.
Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.
Cornulier (comte de), à Caen.
Courty, avocat, id.
* Cussy (Ch. de), à La Cambe.
Cussy (le vicomte Fritz de), à Vouilly.
Daigremont Saint-Manvieu fils, docteur en Droit, à Caen.
* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.
* Daufresne, membre du Conseil général, id.
Daufresne, à Lisieux.
* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, à Caen.
Delaunay, architecte, à Bayeux.
Deschamps, architecte, à Caen.
Desfrièches (l'abbé), curé d'Ussy.
Deshayes, architecte, à Caen.
Desnoyers, avocat, à Bayeux.
Des Rotours de Chaulieu, ancien représentant, à Vire.
* Didiot (Mgr.), évêque de Bayeux et de Lisieux.
* Douesnel (Alexandre), député, id.
Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.
Du Ferrage, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
* Du Moncel (le vicomte), membre de l'Institut des provinces, à Caen.
Dupont, sculpteur, id.
* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur-général, id.
Durécu, inspecteur de l'Association normande, id.
Faucon (l'abbé), curé de St.-Vigor, près Bayeux.
* Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.
* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Mons.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fouraès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.

* Guy, architecte de la ville, id.

* *Haxdel*, imprimeur de la Société, id.

* Heudreville (d'), vice-président de la Société d'émulation de Lisieux.

Jardin, membre de l'Association normande, à Caen.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

La Fresnaye (le baron de), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

* La Marioure (de), directeur des domaines, à Caen.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

Langlois (l'abbé Henri), directeur de l'institution Ste.-Marie, id.

* *Le Bart*, maire de Baron.

* Le Blanc, ancien professeur de mathématiques, à Caen.

Le Cerf, avoué, id.

Le Cordier, ingénieur civil, rue des Capucins, 18, id.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), curé d'Audrieu.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Le Vardois fils, id.

* Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire, doyen d'Évrecy.

Monroult, à Lisieux.

Mazuet, peintre-verrier, à Caen.

* Mégard, premier président de la Cour impériale, id.

Montaran (Mme. la baronne de), à Mondeville, près Caen.

* Morière, professeur à la Faculté des Sciences de Caen.

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.

* Oilliamson (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* Olivier de Bougy (le marquis), au château de Bougy.

* Olivier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.
* Pannier, avocat, à Lisieux.
* Paulmier, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.
Pelfresne, architecte, à Caen.
Petiville (de), à Bons-Tassilly.
* Pierres (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.
Piquot (l'abbé), supérieur du séminaire de Villiers-le-Sec.
* Polignac (Mme. le comtesse de), à Outre-Laize, près Falaise.
Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.
* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.
* Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.
* Saint-Jean, ancien notaire, à Bretteville-le-Rabet.
Sevin, propriétaire, à Falaise.
Target (Paul), président de la Société d'agriculture, à Lisieux.
Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.
Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.
Tonnet, ancien préfet du Calvados.
* Torsay (Mme. la comtesse de), à Mouën.
Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.
* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.
Tranchant (l'abbé), curé de Jort.
* Vasseur (Charles), à Lisieux.
* Vautier (Abel), député, à Caen.
Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.
Vengeon (l'abbé), curé de Luc.
* Villers (de), receveur-général, à Caen.
* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.
Vincent (l'abbé), doyen de Morteaux-Coulibœuf.
* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.
Yvory, sculpteur, à Bayeux.
Auger (le comte d'), propriétaire, à Caen.

Manche.

Inspecteur : * M. le comte de Tocqueville, au château de Nacqueville.

Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.
* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.
* Beaufort (le victe. de), au chât. de Plain-Marais, à Picauville.
* Bignon, au château du Rosel (canton des Pieux).

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances et d'Avranches.

Deschamps, D.-M.-P., à Torigny.

Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

* Du Poerier de Portbail, à Valognes.

Gilbert (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

* Lainé, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), vicaire de St.-Jores, par Prétot, près Carentan.

Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Brix.

Le Président de la Société archéologique, à Avranches.

* Noel, ancien maire, à Cherbourg.

* Pongibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

Pontaumont (L. de), inspecteur de la marine impériale, à Cherbourg.

* Quénault, sous-préfet, à Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St.-Symphorien.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Sorel (Armand), entrepreneur, à Valognes.

* Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur: * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

* Barberey (de), au château de Matignon, à Essey.

Beaurepaire (de), ancien élève de l'École des Chartes, à Alençon.

Dagoury, inspecteur des forêts, à Mortagne.

* Falendre (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* Fleury (Édouard), juge, à Alençon.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

* La Sicotière (Léon de), avocat, id.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

Mousseron, conseiller de préfecture, à Alençon.

* Patu de Saint-Vincent, au château du Pin-la-Garenne.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

Anisson du Péron, au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

Barrey (le comte de), maire de Verneuil.

* Blosseville (le marquis de), au château d'Amfréville-la-Campagne.

* Bordeaux (Raymond), docteur en Droit, à Évreux.

Bostenney (de), maire, à La Saussaye.

Boury (le comte de), à Amfréville-la-Campagne.

Caresme (l'abbé), curé de St-Germain, à Pont-Audemer.

Chennevière fils, à Louviers.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

Goujon fils, au Vaudreuil, près Louviers.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers,

* *Janvier de La Motte,* préfet de l'Eure, à Évreux.

Lalun, architecte, id.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de vaisseau, au château de Cracouville, près d'Évreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lenormand (François), à la Chapelle-St.-Éloi, Fontaine-la-Sorêt.

* Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

Marcel (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

Mathabel (le vicomte de), commandeur de l'Ordre de St.-Grégoire-le-Grand, receveur-général, à Évreux.

Méry (Paul), à Évreux.

Mesnil-du-Buisson (le comte du), au château de la Garenne, à Giverville.

* Métayer-Masselin, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

Montreuil (le baron de), ancien député, au château de Tierceville (Gisors).

* Odoard du Hazé (le comte), au château de St.-Hilaire, près Louviers.

Petit (Guillaume), membre du Conseil général, à Louviers.

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* Prétavoine, maire de Louviers.
* Quesné (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.
Renault, avocat, adjoint au maire de Louviers.
Rostolan (de), à Évreux.
Vigan de Cernières (le baron de), à Cernières.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Argentré (le vicomte d'), à Rouen.
Ballin, directeur du Mont-de-Piété, id.
Barogne (Henri), étudiant en Droit, id.
Barthélemy fils, à Rouen.
* *Barthélemy*, architecte, id.
Baudicourt (Théodule de), id.
Bazile (Marcel), négociant, id.
Berthe (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, id.
Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.
Boivin-Jenty, négociant, id.
* Bonnet, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.
Bons (Eugène de), membre de l'Académie des Arcades de Rome, id.
Boucher, architecte, id.
* Bouhl (le comte de), à son château, près Neufchâtel.
Carlier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.
Caze (de), membre de l'Académie, à Rouen.
Chaboux, entrepreneur, à Rouen.
Chaventré (Isidore), rue Martinville, 214, id.
Chéruel, architecte de la ville de Rouen, id.
* Chevreaux, au château de Boscmesnil, près St.-Saëns.
Clogenson, conseiller honoraire, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.
* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.
* Colas (l'abbé), chapelain de la maison des Saints-Anges, id.
Courtonne, architecte, id.
Cusson, secrétaire-général de la mairie, id.
David (Émile), propriétaire, à Rouen.
Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).
Delamare-de-Boutteville, filateur, à Rouen.
Delaunay, professeur de peinture, id.
Denis (E.), courtier maritime, id.
Desbois, docteur-médecin, id.

* Des Boves, lieutenant de dragons, à Rouen.
Desmarest (L.), architecte en chef du département, id.
Desvé, propriétaire, id.
Deville (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des Sciences, conservateur de la section géologique au Collége de France, id.
Dieuzy jeune, négociant, id.
Ducastel (E.), chimiste, id.
* Duranville (Léon de), propriétaire, id.
* Ernemont (d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.
Ernout-Jothral, banquier, à Rouen.
Estaintot père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.
* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.
Fauquet (Octave), filateur, id.
Fleury (Charles), architecte, id.
Fleury (E.), id., id.
Gaigneux (R.), directeur d'assurances, id.
Gallet (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.
* Germiny (le comte Adrien de), receveur-général, id.
Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.
Girancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.
Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.
Grimaux, entrepreneur, id.
Grison, architecte, id.
* Guériteau (l'abbé), vicaire de St.-Maclou, id.
Guerout, ancien notaire, id.
Hommais, avocat, id.
La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.
* La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.
Lanchon (l'abbé), curé de St.-Godard, id.
Laubénière, maître de forges, id.
Lebeb (Arsène), ancien notaire, id.
Le Blond, architecte, ancien officier de cavalerie, id.
Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.
Lecoupeur, docteur-médecin, à Rouen.
Lefebvre (Jules), architecte, id.
Lefort, avocat, id.
Legendre, propriétaire, id.
Lemire, avocat, id.
* Le Pel-Cointet, à Jumiéges.
Leprevost, agréé, à Rouen.
Le Prince, id.
* Le Roy, instituteur supérieur, à Cany.
Lesigneur, filateur, à Rouen.
* Lévy (Edmond), architecte, à Rouen.
Lizot fils, substitut du procureur impérial, id.

* Lucas (l'abbé), curé de Hanouard, près Cany.
Mabire, maire de Neufchâtel.
* Marc (Gédéon), notaire, à Rouen.
Mathon, conservateur de la bibliothèque de Neufchâtel.
Mauduit, avocat, à Neufchâtel.
Mélicieux (l'abbé), curé-doyen de Gournay.
Méraux (Amédée), artiste compositeur, à Rouen.
Mottet, filateur, id.
* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.
Osmont, architecte, à Rouen.
Palier, ancien manufacturier, id.
Petit (Henri), négociant, id.
* Petiteville (de), propriétaire, id.
Pottier (André), conservateur du Musée d'Antiquités et de la Bibliothèque publique, id.
Poutier-Quertier, député, à Rouen.
Prevost (l'abbé), curé de Jumiéges.
Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.
Quinet (Édouard), propriétaire, id.
Revel, avocat, id.
Rondeaux, ancien député, id.
Rousée, entrepreneur, id.
Rowcliffe-Barker, fondeur, id.
Saint-Laurent (le comte Henri de), id.
Sémichon, membre du Conseil général, à Neufchâtel.
* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.
Simon (Léopold), propriétaire, à Bures.
Thieury (Jules), à Rouen.
Thouroude-Danguy, constructeur, id.
* Viau, propriétaire, à Harfleur.
Waddington, négociant, à Rouen.

5e. *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Aramon (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.
Arribault, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

* Arthus-Bertrand (Mme, veuve), rue Hautefeuille, à Paris.
* Aubert (le chevalier), rue d'Amsterdam, 39, id.
Bailly de Merlieux, agronome, id.
Barbier, employé au Ministère de la guerre, id.
* Barthélemy (Anatole de), ancien sous-préfet.
* Barthélemy (Édouard de), maître des Requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.
Bassompierre-Sewrin, artiste peintre, id.
* Beaulny (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.
Beaufort (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.
Becker (de), rue de Rivoli, 1 bis, id.
* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 63, id.
* Bethisy (le marquis de), quai Malaquais, 17, id.
* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.
Blanche, secrétaire-général du Ministère d'État, id.
Boisrenaud (le comte de), rue St.-Guillaume, 3, id.
* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.
Breval (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.
Brière, curé de St.-Martin, id.
Bucaille (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 42, à Paris.
* Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.
Carlier (J.-J.), ancien agent de change, rue des Martyrs, 47, à Paris.
Carlier (Mme), id.
Carlier fils, id.
* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.
Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.
Coinde (J.-P.), zoologiste, à Paris.
* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, id.
* Courtavel (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.
* Cussy (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.
Cuvillon (Philémon de), id.
* Daigusson (Maurice), archiviste paléographe, quai des Orfévres, 18, id.
Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.
* Dargel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.
Dargy, architecte, rue de Bruxelles, 2, id.
* De Bouis, docteur-médecin, rue du Faubourg-St.-Honoré, 168, id.

Dequeux de Saint-Hilaire (le marquis), propriétaire, à Paris.

Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, id.

Didron (Édouard), rue St.-Dominique-St.-Germain, 23, id.

Dietrich, graveur, id.

* Doré père, ancien fonctionnaire à l'École polytechnique, cité Doré, grande rue d'Austerlitz, 2, id.

Doyen, sous-directeur de la Banque de France, id.

Dufour (l'abbé Valentin), vicaire de St.-Paul-St.-Louis, id.

* Ecreville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

* Foucher de Careil (le comte), boulevard St.-Denis, 16, id.

Gautier, conseiller à la Cour de cassation, id.

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, id.

Huberty-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 16, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, à Paris.

* Jouanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Keller (Émile), député, rue de Las-Cases, 7, à Paris.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* Labarte (Jules), rue Drouot, 2, id.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

La Ferté-Meun (le marquis de), id.

Lallier (Justin), employé au Ministère des finances, rue de Verneuil, 9, id.

Lamaille (Ferdinand), rue de la Ferme-des-Mathurins, 16, id.

La Panouze (le comte de), rue du faubourg St.-Honoré, 29, id.

Le Bleu, docteur en médecine, id.

* Le Harivel-Durocher, rue du Cherche-Midi, 57, id.

Le Normand, rue de Madame, 34, id.

Lestiboudois, conseiller d'État et membre de l'Institut, id.

* Liesville (de), aux Batignolles, id.

Liger, architecte, rue Blanche, 60, id.

Ligne-Jongler (Alexandre de), auditeur au Conseil d'État.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8, id.

Lusson, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, à Paris.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Meurdy, 29, id.

MARTIN (L.), rue de Rivoli, 72, à Paris.

* MAURENO, rue de Tivoly, 9, id.

MIGNE (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, id.

MILLET, inspecteur des forêts, rue du Luxembourg, 6, id.

MINORET (E.), avocat à la Cour impériale, rue Faubourg-St.-Martin, 13, id.

* MIREPOIX (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

* MONTLAUR (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

MONTLAUR (le comte de), propriétaire, id.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, 2, id.

MOLL, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

MOQUIN-TANDON, conservateur du Jardin botanique de l'École de médecine, id.

* MOREAU (Ferdinand), agent de change, rue de Londres, 29, id.

* MOSSELMAN, rue d'Anjou-St.-Honoré, 63, id.

NETTANCOURT (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

NUGENT (de), rue du Regard, 5, à Paris.

* OILLIAMSON (le vicomte d', rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

PERNOT, peintre, rue St.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, id.

PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* POMMERU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMECOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 34, id.

REIZET (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

RIANCEY (Henri de), avocat, id.

ROBERT, sous-intendant militaire de la Garde impériale, rue du Bac, 99, id,

ROBIN (Mlle.), propriétaire, rue Singer, 38, à Passy.

* ROTSCHILD (le baron de), rue Laffite, 25, à Paris.

ROUSSET (A.), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 22, rue Lemercier, Batignolles.

Rouyer (Jules), sous-chef à la direction générale des postes, à Paris.

Roys (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, Place Vendôme, id.

* Ruillé (de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* Sagot, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, id.

Sainte-Beuve, membre de l'Académie française, professeur de poésie au Collége de France, id.

* Saint-Hilaire (le marquis de), rue Soufflot, n°. 1, id.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

Salvandy (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumfort, 14, id.

Terray de Mont-Vindé (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

Teste-Douet, membre du Comité des arts et monuments, à Paris.

* Teiac, membre de l'Institut des provinces, rue St.-Lazare, 24, id.

Thiollet, passage Ste.-Marie, n°. 8, id.

* Varin, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, id.

Verdier, architecte, rue Cassette, 20, id.

* *Villefosse* (Héron de) archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, id.

* Villeneuve (de La), secrétaire du Comité historique, id.

Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.

Vogué (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Walsh (le vicomte Édouard), rue de l'Université, 42, id.

* Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Bossin, horticulteur, à Hannecourt.

* Dion (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Brulé (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens,

Cancey (de) propriétaire, à Sens.

* *Challe*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), à Charbuy.

Joly (Mgr.), archevêque de Sens.

* Havelu (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

* Hernou, ingénieur en chef, à Auxerre.

Lallier, président du tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* La Tour-du-Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

Le Maistre (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quentin, archiviste du département, à Auxerre.

Ravin, notaire, à Villiers-St.-Benoît.

Roquier (l'abbé), professeur au petit séminaire d'Auxerre.

Rose (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

* Textoris, au château de Chenay, par Tonnerre.

* Tonnellier, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Tonnellier, président du tribunal civil, à Joigny.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Desnoyers (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dupuis, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.

Jacob, imprimeur libraire, id.

Marchand, correspondant du Ministère de l'Isntruction publique, près Briare.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur: M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine,

Arson de Rosières, propriétaire, à Rosières.

Persigan (l'abbé), ancien curé-doyen de St.-Pater, au Mans.

Picot de Vaulogé (le comte de), à Vaulogé.

* Prevost, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.

Riobé, procureur impérial, à la Flèche.

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

* Saint-Paterne (le comte de), à St. Pater.

* Singher, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

Vallée (Gust.), juge suppléant, id.

Verdier, professeur de mathématiques, en retraite, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillou de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), curé, à Saumur.

Chevalier (l'abbé), vicaire de St.-Laud, à Angers.

* Godard-Faultrier, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* Jouberr (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Lestoile (de), à Landes-Chasle, près Angers.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Raguenneau, à Montfaucon.

Mayenne.

Inspecteur : * M. de La Beaulière, à Laval.

* Champagney (Mme. la marquise de), au château de Craon.

Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

* Destouches, propriétaire, à Laval.

Faubert, artiste sculpteur, à Champgeneteux.

Garnier, agent-voyer, à Laval.

Hercé (le comte Armand de), au château de Monguéré.

* La Beaulière (de), à Laval.

* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.

* Sarcus (le baron de), à Mayenne.

Sebaux (l'abbé), supérieur du Grand-Séminaire, à Laval.

7e. *DIVISION.*—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

* LA SAUSSAYE (de), membre de l'Institut de France.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois,

Cher.

Inspecteur : M. BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces.

BENGY-PUYVALLÉE (de), propriétaire, à Bourges.

Berry, conseiller à la Cour impériale.

BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces.

LE NOIR (l'abbé), curé de Charly.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

AUTECOUR (d'), quai St.-Symphorien, n°. 18, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), id.

BOISLÈVE-DESNOYERS, maire à Langeais.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

* GALEMBERT (le comte de), propriétaire, id.

* *Guérin* fils, architecte, id.

* *Lambron de Lignim* (le baron), à Tours.

* LA PONCE (de), conservateur du musée archéologique, id.

LOBIN (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.

ROZE-CARTIER, propriétaire, id.

* SARCÉ (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.

Indre.

Inspecteur : M. MAUREQ, rue de Tivoli, 9, à Paris.

BLANCHUTTIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc.

* CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.

Nièvre.

Inspecteur : * Mgr. CROSNIER, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

CHOULOT (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

CLÉMENT (l'abbé), doyen de Châtillon-en-Bazois.

* CROSNIER (Mgr.), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.

VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e. *DIVISION.* — PUY-DE-DOME, CANTAL, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. THIBAULT, peintre-verrier, à Clermont.

BARGHON FORT-RION (de), au château de Fort-Rion.

* BOUILLET (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* CHARDON DU RANQUET, id.

* DESBOUIS, bibliothécaire de la ville, id.

LARGÉ, inspecteur de l'Académie, id.

* MALLAY, architecte du département, à Clermont-Ferrand.

SARTIGE (le baron de), id.

* SÉDAIGNES (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.

* *Thévenot*, ancien chef d'escadron, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* THIBAULT, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur: M. Albert de Brives, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

* Bertrand de Doue, ancien président de la Société académique, au Puy.
Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.
Brives (Albert de), membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.
Calemard de la Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.
Gabriel de Chaulnes, avocat, au Puy.

Loire.

Inspecteur: * M. Paul d'Albigny de Villeneuve, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Étienne.

Albigny de Villeneuve (d'), à St.-Étienne.
* Barban (André), archiviste du département, id.
* Buhet (Eugène), notaire, id.
Chaveroudier (Auguste), docteur en Droit, rue du Collége, à Roanne.
* Gérard, agent-voyer en chef, à St.-Étienne.
Le Roux, ingénieur civil, rue Ste.-Catherine, id.
* Philip-Thiollière, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, id.

Lozère.

Inspecteur: M. de Moré, propriétaire, à Serverette.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.
* *Chapelain* (le baron de), à Mende.
Fayesse, avocat, id.
Foulquier (Mgr.) évêque de Mende.
Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.
* Moré (de), propriétaire, à Serverette.
Polge (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.
* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.

10e. *DIVISION.* — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. LE COINTRE-DUPONT.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* CARDIN, ancien magistrat, id.
LA BROSSE (le comte de), propriétaire, id.
LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, id.
MÉNARDIÈRE (Camille-Arnaud), avocat, docteur en Droit, rue Sous-St.-Cybar, à Poitiers.
PILOTELLE, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.
Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
ROBERT (l'abbé), chanoine, id.
TOURETTE (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

ARNAULT (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.
AVRIL de LA VERGNÉE, propriétaire, id.
BEAULIEU, membre de l'Institut, id.
DAVID, député au Corps législatif, id.
GAROTEAU, notaire, à Champdeniers.
* RAVAN, trésorier de la Société de statistique, à Niort.
RONDIER, juge honoraire, à Melle.
* ROULIÈRE (Victorin de La), à Niort.
ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

11e. *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.
BEAUCHAMP (Charles de), à Pons.
BOURGEOIS (Justin), à Saintes.
BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.
* CHOLLET (l'abbé), curé-doyen d'Aigrefeuille.
CLERVAUX (Jules de), à Saintes.
DUMORISSON, juge de paix du canton de Pons.
ESCHASSERIAUX (le baron), député au Corps législatif, à Saintes.
* GASTINEAU (l'abbé), curé de Lagord, id.
* LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.
* *Landriot* (Mgr.), évêque de La Rochelle.
MENUT, employé des Douanes, à La Rochelle.
Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* PHELIPPOT, propriétaire, au Bois (île de Ré).
ROCHET (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.
ROMIEUX (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.
TAILLASSON, pharmacien, à Saintes, id.
TAUNAY, juge, à Jonzac.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon AUDÉ, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* AUDÉ (Léon), conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.
BAUDRY (l'abbé Ferd.), curé du Bernard.
FILLON (Benjamin), à Fontenay.
PŒYDAVANT, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.
RABILLAUD (l'abbé), curé de Maillezais.

12e. *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE ET CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. FÉLIX DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELLOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

ALLUAUD, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* ARBELLOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

BOUDET (Edouard), à Limoges.

BRETTES (le comte de), au château de Thouron.

BRETTES (la comtesse de), id.

BUISSON, avocat, à Limoges.

FORGERON (André), à Chalus.

FOUGÈRE, docteur-médecin, à Limoges.

GAY DE VERNON (le baron), ancien officier d'état-major, à St.-Léonard.

GRANGE (l'abbé), vicaire de St.-Pierre, à Limoges.

LA BORDERIE docteur en médecine, à Limoges.

LA BORDERIE (Mme.), id.

LE CLERC (l'abbé), professeur au collége de St.-Martial, à Limoges.

LA GUÉRONNIÈRE (le comte de), au château de Thouron.

LA GUÉRONNIÈRE (la comtesse de), id.

MAUBLANC (de), à St.-Junien.

NIVET-FONTAUBERT, rue Manigne, à Limoges.

PARANT (Arthur), id.

REGNAULT (Alexandre), architecte, id.

* ROY-PIERREFITTE (l'abbé), id.

RUBEN, bibliothécaire de la ville, id.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), vicaire de St.-Pierre, id.

TARNAUD (F.), banquier, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. BLANCHETIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc (Indre).

* CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.

COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

LÉOBON-PATEAUX (l'abbé), professeur au collége de Felletin.

LATOURETTE (de), député au Corps législatif.

MASBRENIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.
PÉRATHON (Cyprien), négociant, à Aubusson.
VIGIER (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

13e. *DIVISION.*—GIRONDE, LANDES, DORDOGNE, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. CHARLES DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo DROUYN, à Bordeaux.

ALAUX (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.
* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Castillon-sur-Dordogne.
AYMEN (le docteur), à St.-Philippe-d'Aiguille, par Castillon-sur-Dordogne.
BLATAIROU (l'abbé), professeur de Théologie à la Faculté de Bordeaux, à Bordeaux.
* *Castelnau d'Essenault* (le baron Guillaume de), id.
* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.
CIROT DE LA VILLE (l'abbé, chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.
DESLE DE LA LANDE (Henri), à Puynermond, par Lussac de Libourne.
* DES MOULINS (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.
* DROUYN (Léo), id.
DULIGNON-DESGRANGES, id.
DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.
* JABOUIN, sculpteur, id.
KERCADO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, id.
* LAPOUYADE, président du tribunal civil de La Réole.
* LE ROY (Octave), juge au tribunal civil, id.
MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 8e. régiment de hussards, à Libourne.
MONTAIGNE (Octave de La), à Lugon, canton de Frousac.
* MOULS (l'abbé), curé d'Arcachon.
* PAQUERÉE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

* Pardiac (l'abbé J.-B), premier vicaire de Notre-Dame, rue J.-J. Rousseau, 21, à Bordeaux.

Trapaud-de-Colomer (G.), à Florac.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Guilloutet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

Laurance, principal du collége, à Mont-de-Marsan.

* Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Toulouset (le baron de), à St.-Sever.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* Aezac de Ladouze (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

Audierne (l'abbé), id.

Brucker, peintre, id.

Cruveilher, architecte, id.

Fayolle (le marquis de), à Fayolle.

Frémont (de), receveur particulier, à Ribérac.

Gourgues (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

Lachaud, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.

Lafaye de Saint-Privat (de), à St.-Privat.

* Massoubre (Eugène), rédacteur de l'*Écho de Vésone*, id.

Rigny (de), receveur des finances, à Nontron.

Rochechouart (le comte de), à Jumilhac.

* Roumejoux (Anatole de), à Périgueux.

Sagette (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit-séminaire de Bergerac.

Saint-Exupéry (l'abbé de), vicaire-général, à Périgueux.

Taillefer (le marquis Wigrain de), id.

Vergnol, sculpteur, id.

* Verneilh (Félix de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

Verneilh (Jules de), propriétaire, id.

Vidal, pasteur, à Bergerac.

Charente.

Inspecteur : M. DE CHANCEL, président de la Société archéologique, à Angoulême.

CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.

LAURIÈRE (de), à Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. PAILLARD, préfet du Lot-et-Garonne, à Agen.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.

LA BORIE SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

PAILLARD (Alphonse), préfet du Lot-et-Garonne, à Agen.

14e. *DIVISON.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron DE CRAZANNES, membre de l'Institut, à Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

BELLET (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

BELFORTIN (Eugène de), au château de Lastours.

* COMBETTES LA BOURELIE (de), à Breuil, par Gaillac.

* DU MOLAY-BACON, secrétaire général de la préfecture, à Alby.

MOULIS (l'abbé), curé de Grazac.

RIVIÈRES (le baron Édouard de), au château de Rivières, près Gaillac.

* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

* TONNAC-VILLENEUVE (Henri de), id.

* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), à Rabastens.

Lot.

BURGUET (G. du), maire d'Allemans.

Aveyron.

Inspecteur : M.

* BRION-MARLAVAGNE (L.), archiviste du département.

Gers.

* *Delamarre* (Mgr.), archevêque d'Auch.

15e. *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARRIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

BOURNAGEL (le marquis de), à Toulouse.

* MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.

* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

ROUMEGUÈRE, secrétaire de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

SAINT-PAUL (Anthyme), à Cassagnes par Salies-sur Salat.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibeiran, canton de Nestier.

LE PELTIER, substitut du procureur impérial, à Lourdes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

GENESTET DE CHAIRAC, bibliothécaire, à Bayonne.

VIGAN (de), inspecteur des forêts, à Pau.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

Gragnier de Cassagnac (l'abbé), directeur du Collége, à Perpignan.

16e. *DIVISION.*—BOUCHES-DU-RHONE, VAR, ALPES-MARITIMES, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

* *Inspecteur :* M. Talon, avocat, à Aix.

Balthazar, à Arles.
* *Berluc-Pérussis* (Léon de), à Aix.
Dol, avocat, cours du Chapitre, 2, à Marseille.
Le Peltier, substitut du procureur-impérial, id.
Masse (Étienne-Michel), à la Ciotat.
Mortreuil, juge de paix, à Marseille.
* Roux (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des prov., à Marseille.
* Sabbatier, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.
Second-Creps, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, id.
* Talon, avocat, id.
Tassy (Gaspard), conseiller municipal, id.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Giraud-Magloire (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Cyr.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Caron, président de la Société archéologique, id.

Chaulan (l'abbé), aumônier des prisons, id.

Corone (l'abbé), curé de Sérigan.

Durand (l'abbé), archiprêtre de St.-Nazaire, à Béziers.

Fabre aîné (l'abbé), chef d'institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Maffre de Foutjoie, avocat, à Béziers.

Mathon, conservateur du Musée, id.

Pailhes (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.

* *Vinas* (l'abbé), curé à Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Andréoli (Em.), professeur d'histoire, à Carpentras.

Athenosy (Isidore), docteur-médecin, rue Culande, 30, à Avignon.

Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, id.

Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.

Debelay (Mgr.), archevêque d'Avignon.

Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

Martin (l'abbé), vicaire-général, protonotaire apostolique, à Avignon.

* Martin (Valère), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

* Petiton, substitut, à Carpentras.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.

17e. *DIVISION.* — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE, BASSES-ALPES ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges DE SOULTRAIT.

BARRAUD (Alexis-Chledomir), substitut, à Tarascon.
* BENOIST, architecte, à Lyon.
* *Bonald* (Mgr. de), cardinal, archevêque de Lyon.
* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.
* *Desjardins*, architecte, à Lyon.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
LAHOUSSE, propriétaire, à Lyon.
* MORIN-PONS (Henri), banquier, id.
RICHARD DE NANCY, docteur médecin, id.
ROUX (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, à Lyon.
* SAUSSAYE (de La), recteur de l'Académie, id.
* SAVOYE (Amédée), architecte, à Lyon.
SMITH (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.
* SOULTRAIT (le comte Georges de), id.
VERNANCES (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.
* YEMENIZ, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. RAYMONDON, architecte du département, à Privas.

BEAUX (Furcy), à St.-Péray.
* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.
* RAYMONDON, architecte du département.
ROUCHIER, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.
SÉGUIN (J.), id.
TREILLOT (l'abbé), à St.-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. DUPASQUIER, architecte, à Lyon (Rhône).

BAUX, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.
* BLAINS (des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

Aillaud de Bressis, membre du Conseil général, à Nyons.

Alivon, aumônier du Collége, à Forcalquier.

* Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Valence.

Brisset, ancien maire à Pierrelatte.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Courselles (de), sous-préfet, à Die.

Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Montrond (de), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perosier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Pistre (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Pierre-du-Bourg-lès-Landes.

Portroux (du), à Romans.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * Victor Teste, architecte, à Vienne.

* *Advielle* (Victor), secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, à St.-Marcellin.

* Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* *Du Boys* (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

* Gariel, conservateur de la bibliothèque publique, à Grenoble.

Guédy (l'abbé), chanoine, curé de Vezeronces, canton de Morestel.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.

Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

Mouffler, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

* Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.
* Terrebasse (le marquis de), au Péage de Roussillon.
* Teste (Victor), architecte, à Vienne.
Trépier (l'abbé), au château de Franquières, près Grenoble.
Vallier (Gustave), banquier, place St.-André, à Grenoble.

Basses-Alpes.

Inspecteur : * M. de Berluc-Pérussis, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Aubert (l'abbé Félix), aumônier du collége, à Digne.
Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.
Carbonnel (l'abbé), à Niozelles.
Feraud (l'abbé), curé de Sieyès, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.
Hugues (Henri), avocat, à Digne.
Marius-Terrasson (l'abbé), curé de Forcalquier.
Picon (l'abbé), curé de Mont-Laux.
Rambaud (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.
Richaud (Léopold), aux Mées.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : * M. Arbaud (Paul), au château de Rousset.

Savoie.

* M. le marquis Costa de Beauregard, à Chambéry.

18e. *DIVISION.*—COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire.—*M. le comte Charles DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

* Aubertin (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.
* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
* Bougaud (l'abbé), aumônier de la Visitation, id.

Bretenière (Edmond de), à Dijon.
Bruno, propriétaire, id.
Chevrot, id., id.
Collet (l'abbé), vicaire-général, à Dijon.
Destourbet, président du Comice agricole, id.
Dhétel, notaire, à St.-Jean-de-Losne.
Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.
* Dupont, à Mersault, près de Beaune.
Guillemot, président du tribunal civil de Beaune.
Ligier-Belair (le comte de), à Dijon.
Menne (le général), rue Montigny, id.
Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.
Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.
* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.
* Séguin (Marc), id.
Suisse, architecte du département, id.
Vesvrotte (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.
* Bulliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.
* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.
Canat de Chizy (Paul), id.
Chevrier (Jules), id.
* *Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.
Esterno (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.
Febvre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.
Lacroix, pharmacien, id.
Mac-Mahon (le comte de), à Autun.
Marguerye (Mgr. de), évêque d'Autun.
Nicot (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.
Ochier (Mme. veuve), à Cluny.
Pequenot (l'abbé), curé de Couches.
Rey (Victor), maire d'Autun.
* *Surigny* (de), à Mâcon.
Thomas (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d') receveur-général, à Moulins.
* Bellenaves (le marquis de, à Bellenaves, par Ébreuil.

* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.
* Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.
Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.
* Bures (Albert de), à Moulins.
* Dadole (Emile), architecte, id.
Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* Desrosiers (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Moulins.
* *Dreux-Brézé* (Mgr. de), évêque de Moulins.
* Dupré, professeur au séminaire d'Izeure.
* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.
Estoille (le comte de L'), id.
Girard, notaire, à Moulins.
Grandpré (Guillaume), ancien président du tribunal de comm., id.
* Léger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.
Martine (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.
Meilheurat des Prureaux (Louis), id.
* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id, et à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 75.
Papon de La Meignée, juge d'instruction, id.
Saint-Gérand (de), à St.-Gérand-de-Vaux.
Seuillet, ancien notaire, à Moulins.
* Tudot (Edmond), professeur de peinture, id.
Vander (l'abbé), curé d'Huriel.

Haute-Marne.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres.

19e. *DIVISION.* — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire: * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

Terrier-Santans (le marquis de), à Besançon.
* Vuilleret, Grande rue, 101, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : M. Edouard Clerc, président à la Cour impériale de Besançon, membre de l'Institut des provinces.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau.

* LONCHAMP, avocat, à Vesoul.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

20e. *DIVISION.*—MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire: * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

DEGOUTIN (Alphonse), président du Tribunal de première instance, id.

JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur: M. Auguste PROST, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Ollivier, 27, à Paris.

* BOUTEILLER (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.

CHABERT, propriétaire, id.

DEROBE, architecte du département, à Metz.

DUFRESNE, conseiller de préfecture, à Metz.

DURAND (Louis), propriétaire, id.

* MAGUIN, avocat à la Cour impériale, id.

PROST (Auguste), id.

* SIMON (Victor), conseiller à la Cour impériale, id.

* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. de Dumast, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

Ancelon (le docteur), à Dieuze.
Bastien (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
Chatelain, architecte, à Nancy.
Dumast (P.-G. de), membre de l'Institut des provinces, id.
Humberg, architecte, à Vic.
Le Monnier, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.
Montureux (le comte de), à Arracourt.
Nicklès, professeur à la Faculté de Nancy.
Opperman (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé Straub, professeur au petit séminaire de Strasbourg.

Arth, propriétaire, à Saverne.
Berger-Levrault, imprimeur-libraire, à Strasbourg.
Boersch (Charles), conseiller général, id.
Braunwald, pasteur, président du Consistoire de St.-Thomas, id.
Bussière (le baron Renouard de), député du Bas-Rhin, id.
Coste (A.), juge au tribunal civil de Schelestadt.
Dacheux (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.
Dorlan (Antoine), avocat, à Schelestadt.
Durrieu, receveur-général des finances, à Strasbourg.
Eck (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Barr.
Eissen, médecin cantonal, à Strasbourg.
Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.
Frey (Henri), à Guebwiller.
Fritsch (l'abbé), curé de St.-Georges, à Schelestadt.
* Goldenberg (Alfred), à Saverne.
Greiner, pharmacien, à Schiltigheim.
* Guerber (l'abbé V.), curé de St.-Georges, à Haguenau.
Guérin, à Benfeld.
Gyss (l'abbé), aumônier du collége d'Obernai.
Heitz, imprimeur-libraire, à Strasbourg.
Herrgott, professeur à la Faculté de Médecine, id.
Hubert (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.

* Jung, professeur au séminaire protestant, bibliothécaire de la ville, à Strasbourg.

Kieffer (l'abbé), vicaire, à Saverne.

Kleinclauss, notaire, à Haguenau.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

Lauth (David), id.

Ledeblin, professeur agrégé à la Faculté de Droit, id.

* Lasvignes, ingénieur, à Niederbronn.

Martin (l'abbé), curé de Northausen.

* Morlet (de), colonel du Génie, en retraite, à Saverne.

Muhr (Paul), à Strasbourg.

Mullenheim (de), sous-préfet, à Schelestadt.

Munch (l'abbé), curé de Sand.

Mury (l'abbé Pantaléon), prof. au petit séminaire de Strasbourg.

Mury (l'abbé) Joseph), id., id.

Nessel, à Haguenau.

Nicklès (Napoléon), à Benfeld.

Orthlier (l'abbé), curé de Ste.-Foi, à Schelestadt.

Petit-Gérard, peintre sur verre, à Strasbourg.

Petiti, architecte, id.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Reich (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, id.

Reinach (le baron de), à Niedernay.

Rencker, notaire honoraire, à Strasbourg.

Ringel, pasteur, à Diemeringen.

Saum, sous-chef de division à la Préfecture, à Strasbourg.

Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Schauenburg (Alexis de), juge, à Wissembourg.

Schilé (l'abbé), curé d'Illkirch.

Schifferstein, à Mommenheim.

Schir (l'abbé), vicaire-général du diocèse, à Strasbourg.

Schouller, propriétaire, à Géisselbronn.

Siefert, à Ehly.

Siffer (l'abbé), curé de Weyersheim.

Simon, imprimeur-lithographe, à Strasbourg.

Sorg, artiste peintre, id.

Spach (Louis), archiviste en chef du département.

Stœber, professeur à la Faculté de Médecine, id.

* Straub (l'abbé), professeur au petit séminaire de Strasbourg.

Urhin (l'abbé), directeur de l'établissement de St.-Arbogast, à Strasbourg.

Wetterwald (l'abbé), à Geudertheim.

Weyer, architecte, à Strasbourg.

Wolf (Gustave), avoué, id.

Zimmer, notaire, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.
Gutzlin (l'abbé Aloise), professeur de philosophie, à Dunkerque.
Hemmstreit (l'abbé), professeur, à Colmar.
Juster (Louis), à Belfort.
Kestner (Henri), à Mulhouse.
Lesslin (Ad.), à Ste.-Marie-aux-Mines.
Meyer (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Colmar.
Poisat, architecte de la ville, à Belfort.
Reinhard (l'abbé), vicaire, à Colmar.
Rieber (l'abbé), supérieur du petit séminaire de la Chapelle-sous-Rougemont.
Riehl (l'abbé Léon), curé de Montbouton.
Ruhlmann, principal du collége, à Thann.
Schlumberger (Eugène), à Mulhouse.
Schlumberger-Dolfus, à Guebwiller.
Seheult, à Mulhouse.
Sester (l'abbé), vicaire, id.
Simonis (l'abbé), professeur au collége libre de Colmar.
Stœber (Auguste), régent au collége de Mulhouse.
Ulrich (l'abbé), vicaire, à Colmar.
Vetter (l'abbé), économe du collége libre de Colmar.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

S. A. R. LE DUC DE BRABANT, à Bruxelles.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).
Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).
Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.
Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.
Aueswold, président de la régence, à Trèves.
Autesesses (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, profess^r. à l'Université de Heidelberg.

Baruffi (G. I.), professeur de philosophie et de physique, à l'Université de Turin.

Bayer (de), conservateur du musée, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Bedfort (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, à Londres.

Bell, docteur en philosophie, à Londres.

Bingham (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

Bingham (Mme.), id.

Bodl (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'Etat), à Brunswick.

Busscher (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois à Liége (Belgique).

Carton (l'abbé), président de la Société d'Emulation, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Institut des sourds et muets, à Bruges (Belgique).

Cononcau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme.), id.

Czoerning (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectorff (le comte), à Gothingen.

Devey (esq^r.), architecte, à Londres.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Drurry (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liége.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du Musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

FORSTER, professeur d'architecture, à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

* FURSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

GEISSEL (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestrech.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GOFFIN-DELRUE, avocat, à Mons.

GONELLA.

* GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* GRANT (Mgr.), évêque de Soutwarth, à St.-George, à Londres.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

HAGMANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

HAMMAN (Th.), négt., à Ostende.

HARTSHORNE (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSCH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUSTE (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

KELLER (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, professeur à l'Académie de Berlin.

KUOCKER (Edouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castle-Hill (Angleterre).

L.

LABIS (Mgr.), évêque de Tournay.

LAURENT (Mgr.), évêque de Luxembourg.

Larking, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

Le Grand de Reulandt, archéologue, à Anvers.

Le Maistre, d'Anstaing, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

* Lenderschmit, conservateur de Musée de Mayence.

Lenhard (Franz), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Lichtlé (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

* Lopez (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Margus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Milligam (le Rev. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carslruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr.), évêque de Munster.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgard.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John Gough), membre de la Société des antiquaires de Londres.

Nilson (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

* Olfers (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

Oudard, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Pagn, ancien maire de Douvres (Angleterre).

PETERS-WILBAUX, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

PETIT DE ROSEN, à Tongres.

* PIPERS, professeur à l'Université, et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast*, (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

RAM (Mgr. de), prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

RAMBOU, conservateur du musée de Cologne.

* REICHENSPERGER, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne, vice-président de la Chambre des députés de Berlin.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

REIDER, professeur à l'Ecole polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

RIDDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

RIGGEMBACH, architecte, à Bâle.

RIPALDA (le comte de), délégué de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

ROACH-SMITH, membre de la Société des antiquaires, à Londres.

* ROBIANO (le comte Maurice de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

RONSE (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* ROISIN (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Bruxelles.

ROSSI (le chevalier), à Rome.

ROULEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

HASTING RUSSEL, id.

S.

SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

SAUSAIL-SOUHAIGNE (le baron de), à Francfort.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHRIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

*Serra di Falco (le duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), président du tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbrigde-Wels (Angleterre).

Stone (Rev.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

Stuart-Menteath (Charles), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuart-Menteath fils, id.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

* Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Ublichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Vandamme-Bernier, trésorier de la Société royale des beaux-arts et conseiller provincial, à Gand.

Vanden-Beer-boom, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres.

Van de Rutte, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

Van Lempoel de Niemunster, membre de chambre de représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

Voisin (l'abbé), vic. gén., à Tournay.

Y.

*Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

W.

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warckœnig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs académies, à Mayence.

Whewel, docteur en théologie, professeur à Cambridge.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

* Wigand (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

Willem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs académies, professeur à Cambridge.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

ADDITIONS.

M. ELOUIS, banquier, à Caen.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie;* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre, certaines associations comptent 10,000 membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle, nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

Pour être admis, il suffit d'adresser une demande à M. DE CAUMONT, directeur; à M. l'abbé LE PETIT, secrétaire-général, ou à M. GAUGAIN, trésorier de la Société, rue de la Marine, n°. 3, à Caen.

Le BULLETIN MONUMENTAL, publié par la Société de six semaines en six semaines, est indispensable à ceux qui veulent se tenir au courant des progrès de la science archéologique.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par année.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1860.

RECETTES.

Excédant du compte de 1859.	27,322	05
Cotisations recouvrées sur l'année 1857.	70	»
Id. id. 1858.	150	»
Id. id. 1859.	3,350	»
Recette de 1860.	9,810	»
Cotisations payées par avance sur 1861.	110	»
TOTAL.	40,812	05

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	471	13
Frais de retour de billets non payés.	180	65

CONCIERGES.

Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	70	35
Id. id. du Musée.	20	»

IMPRESSIONS.

Impressions.	8,777	»
Vignettes pour le Compte-rendu des séances. . .	105	»

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du Compte-rendu des séances. .	890	53
Ports de lettres, paquets, caisses, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	229	72
A reporter.	5,744	38

Report.	5,744	38

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales de Paris, Dunkerque et Cherbourg.	435	60
Solde des frais du Congrès de Strasbourg. . . .	38	»

MÉDAILLES ET LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Achat et gravure de médailles.	555	95
Distribution gratuite de livres d'archéologie. . .	240	»

CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

Cotisations aux Congrès de Cherbourg et de Bordeaux.	60	»

DESSINS, PLANS ET DÉPENSES DIVERSES.

Plans et dessins fournis aux fabriques des églises. .	50	»
Gratification à deux ouvriers sculpteurs de Dunkerque.	25	»
Solde des dépenses relatives au concours pour le couronnement de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	57	65

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres de la Société chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. Paul DURAND.	Moulages à Chartres et port.	110	»
M. le comte D'HÉRICOURT.	Réparations à l'église d'Ablain-Saint-Nazaire.	200	»
M. COUSIN.	Réparations à l'église de Saint-Éloi de Dunkerque. . . .	500	»
Id.	Fouilles à Cassel.	338	25
M. LEHARIVEL-DUROCHER.	Solde des moulages de Jouarre.	56	40
	A reporter. . . .	8,411	23

	Report.	8,411	23
M. l'abbé MARIE.	Réparations à l'église d'Évrecy.	100	»
Mgr. l'Évêque du Puy.	Souscription pour l'érection de la statue de Notre-Dame de France, au Puy.	300	»
M. DE GUERPEL.	Réparations à l'église de Ste.-Marie-Laumont.	200	»
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église de Norrey	200	»
M. l'abbé LE COUVREUR.	Id id. d'Audrieu.	100	»
MM. VILLERS et LAMBERT.	Souscription pour l'achat de la cloche de Fontenailles.	200	»
MM. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY.	Fouilles dans le département des Côtes-du-Nord. . . .	100	»
M. le comte Georges DE SOULTRAIT.	Réparations à l'église d'Izeure.	100	»
M. le baron D'AGOS.	Restauration des bâtiments de l'évêché de St.-Bertrand de Comminges.	125	»
M. l'abbé VINCENT.	Restauration de la porte principale de l'église de Morteaux.	100	»
M. HUCHER et M. l'abbé LIVET.	Réparations à l'église du Pré, au Mans.	300	»
M. COUSIN.	Restauration de l'ancien hôtel-de-ville de Cassel. . .	300	»
Id.	Fouilles à Wissant. . . .	200	»
M. LE MÉTAYER-MASSELIN.	Fouilles dans le département de l'Eure.	150	»
M. MASBRENIER.	Réparations à l'église du moutier d'Ahun.	100	»
	A reporter.	10,986	23

	Report.	10,986	23
M. PETIT-GÉRARD.	Restauration des vitraux de l'église de Rosenwiller. .	100	»
M. l'abbé STRAUB.	Réparation du clocher de l'église de Küttolsheim. . .	100	»
MM. DE MORLET, GOLDEMBERG et l'abbé STRAUB.	Fouilles dans un *castrum* romain des environs de Saverne.	200	»
M. l'abbé STRAUB.	A valoir sur la réparation de l'église d'Oberaeigen. . .	140	50
MM. BILLON, PANNIER et VASSEUR.	Fouilles à Lisieux et achat d'objets antiques. . . .	100	»
M. DES MOULINS.	Réparation de la façade de l'église de Ste.-Croix à Bordeaux.	200	»
	Souscription pour le denier de Saint-Pierre.	200	»
	TOTAL.	12,026	73

BALANCE.

Recettes.	40,812 05
Dépenses.	12,026 73
Excédant. . .	28,785 32

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. BORDEAUX.	Souscription au monument de Cocherel	50	»
	A reporter. . . .	50	»

	Report. . . .	50	»
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen.	200	»
M. Chaubry de Troncenord.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. .	20	»
Id.	Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville.	50	»
MM. de Caumont, Gaugain, G. Villers.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000	»
MM. de Berluc-Pérussis et Bonierbale.	Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes).	100	»
M. Paquerée.	Réparations à l'église de Villemartin.	100	»
Id.	Fouilles dans le département de la Gironde. . .	100	»
M. de Verneilh.	Sommes à la disposition de l'Inspecteur de la Dordogne	200	»
M. de Chaulieu.	Souscription pour l'achat d'une tour du moyen-âge, à Vire.	200	»
M. l'abbé Straub.	Réparations à l'église d'Obergteigen (solde).	159	50
Id.	Réparations au cloître de Wissembourg.	200	»
M. Ringeissen.	Déblai et consolidation du château de St.-Ulrich. . .	100	»
MM. l'abbé Arbellot et de Verneilh.	Fouilles à Chassenon. . .	178	»
	A reporter.	2,657	50

	Report.	2,657	50
M. l'abbé ARBELLOT.	Réparations à l'église des Salles-de-la-Vauguyon. .	200	»
MM. DE VERNEILH et DE VERNON.	Réparation d'une inscription tumulaire dans l'église St.-Léonard.	100	»
Id.	Plaque commémorative du combat de trois chevaliers français contre un nombre égal de chevaliers anglais.	50	»
M. DE MARGUERIT.	Consolidation du clocher de Vierville	100	»
MM. R. BORDEAUX et VASSEUR.	Restauration de deux verrières de l'église de St.-Victor de Chrétienville	200	»
M. le comte D'HÉRICOURT.	Réparations à l'église d'Ablain-St.-Nazaire.	100	»
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église d'Essay.	100	»
Id.	Fouilles dans le canton d'Orbec.	200	»
Id.	Moulages à Hottot-en-Auge.	100	»
M. GIVELET.	Pour déblayer et transporter une mosaïque à Reims. .	300	»
M. DE CHASTEIGNER.	Réparations à l'église de Preuilly.	100	»
M. l'abbé GILBERT.	Recherches pour découvrir le tombeau de saint Floxel.	100	»
M. DES MOULINS.	Souscription pour l'érection d'un tombeau monumental à Mgr. Georges, évêque de Périgueux.	100	»
	TOTAL. . . .	4,407	50

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	28,785 32
Allocations à solder.	4,407 50
Fonds libres.	24,377 82

Caen, le 10 juin 1861.

Le Trésorier,
L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXVIIe. SESSION

TENUE

A DUNKERQUE,

LE 16 AOUT 1860 ET JOURS SUIVANTS.

Séance d'ouverture.

Présidence de M. Mollet, maire de Dunkerque.

La séance s'ouvre à trois heures.

Le bureau se compose de MM. *Gérard*, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque; *Delelis*, adjoint au maire de la ville; *de Caumont*, correspondant de l'Institut, directeur de la Société française d'archéologie; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie; *Gaugain*, trésorier de la Société; l'abbé *Carton*, de l'Académie royale de Belgique; *Baruffi*, professeur à l'Université royale de Turin; le comte *d'Héricourt*, secrétaire-général de l'Académie d'Arras; le comte *de Ripalda*, délégué de l'Académie royale d'archéologie de Madrid; *J.-J. Carlier*, de Paris; *de Coussemaker*, correspondant de l'Institut et président du Comité flamand de France; *Tailliar*, conseiller

à la Cour de Douai ; *Challe*, d'Auxerre, sous-directeur de l'Institut des provinces ; *Cousin* et *Victor Derode*, secrétaires-généraux ; *Émile Gassmann*, secrétaire-adjoint.

Une nombreuse et brillante assemblée remplit la salle Ste.-Cécile.

On y remarque une foule de notabilités venues de différentes contrées pour prendre part aux séances de la session. Voici les noms des membres du Congrès :

MM. ADAM (Achille), banquier et ancien président de la Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.

ALARD (Philibert), banquier, trésorier de la Société dunkerquoise, membre de la Société française d'archéologie et consul des Pays-Bas, à Dunkerque.

ALFORD (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre), vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry.

ARBELLOT (l'abbé), curé-archiprêtre et inspecteur de la Société française d'archéologie, à Rochechouart (Haute-Vienne).

ARMAND (Alfred), substitut, à Dunkerque.

ARNAUD DE LA MÉNARDIÈRE, agrégé à la Faculté de Droit, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

AUDRIEU (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, du Conseil administratif de l'Association normande, à Caen.

BACQUAERT, curé-doyen, à Bailleul.

BACQUET (Louis), libraire, à Dunkerque.

BAGNERIS, procureur impérial, id.

BAILLY DE MERLIEUX, agronome, à Paris.

BALSON, conseiller de préfecture, membre de la Commission historique du département, à Lille.

BARUFFI (G. I.), professeur de philosophie et de physique à l'Université de Turin.

MM. BASSOMPIERRE SEWRIN, artiste peintre, à Paris.

BECK (Gabriel), négociant-armateur, à Dunkerque.

BECK (Frédéric), négociant, id.

BECK (Ph.), membre du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement, id.

BEHAGHEL (Louis), membre du Conseil général et ancien député, à Cassel.

BERGEROT (Alphonse), membre du Conseil d'arrondissement, maire et membre titulaire non résidant de la Société dunkerquoise, à Esquelbecq.

BERNAERT (Hippolyte), membre titulaire de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

BERTEIN (l'abbé), professeur, id.

BERTHELOOT, membre du Conseil municipal et négociant, id.

BERTHELOT-DERODE, négociant, id.

BESSAT, membre du Conseil municipal et secrétaire de la Société d'agriculture, id.

BILLIET, juge de paix, à Wormhoudt.

BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

BINGHAM (Mme.), id.

BLATAIROU (l'abbé), professeur de théologie à la Faculté de Bordeaux, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

BLOEME (Adolphe), curé et membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Roquetoire (Pas-de-Calais).

BOGAERT, avocat, à Dunkerque.

BOLLAERT-GUENIN, négociant, id.

BONFIGLIO, propriétaire, id.

BONVARLET (Ed.), id., id.

BONVARLET (H.), id., id.

MM. BONVARLET-DURIN, négociant, membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise et de la Société française d'archéologie, à Dunkerque.

BONVOISIN, inspecteur de l'instruction primaire, id.

BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'Émulation, membre de l'Institut des provinces, à Abbeville (Somme).

BOUCHER, ingénieur civil, à Dunkerque.

BOUILLET, banquier et inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Clermont-Ferrand.

BOULY DE LESDAIN, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Dunkerque.

BOURDON (C.), négociant, consul de Prusse, membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal, id.

BOURDON (Hercule), juge au Tribunal civil et membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Lille.

BOUTOILLE, principal du collége et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

BRAEMT D'OGIMONT, rentier, id.

BRAY (Jules), id., id.

BRIQUELER, fabricant d'antimoine et de zinc, id.

BROCHON, entrepreneur, id.

BRUNAULT, receveur des Domaines, id.

CABARET, président de la Société d'archéologie de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.

CABOUR (Léon), directeur des lignes télégraphiques, à Dunkerque.

CAILLEAU (l'abbé), chanoine, à Cambrai.

CAILLIE, curé-doyen, à Wormhoudt.

CAILLIEZ (Juvénal), ancien agent de change, à Dunkerque.

CAMPAGNIE (l'abbé), aumônier de l'hospice civil, id.

CANDILIER (Henri), membre de la Société d'agriculture, id.

MM. CANAT DE CHIZY, membre de l'Institut des provinces, à Châlon-sur-Saône.

CARDOCK-LEBECQUE, membre de la Société d'agriculture, propriétaire et cultivateur, à Petite-Synthe.

CARLIER (Amand), président du Tribunal de commerce, membre du Conseil général et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

CARLIER (J.-J.), ancien agent de change et membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Paris.

CARLIER (Mme.), id.

CARLIER fils, id.

CARLIER (Émile), négociant, à Dunkerque.

CARLIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

CARNEL (l'abbé), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Lille.

CAROULLE, conducteur des ponts-et-chaussées, à Gravelines.

CARPENTIER-BIGORGNE, banquier, membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

CARPENTIER (Ch.), avoué, id.

CARTON (l'abbé), président de la Société libre d'Émulation, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Bruges.

CAUX, secrétaire de la Mairie, et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dunkerque.

CAVERNE (Eliacin-Justin), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Avesnes.

CAVROIS père, négociant, à Dunkerque.

CAVROIS fils, id., id.

CHABANEL, vérificateur des Douanes, id.

CHALLE, membre du Conseil général et sous-directeur de l'Institut des provinces, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

MM. CHAMONIN DE SAINT-HILAIRE, membre de la Société dunkerquoise, vice-consul d'Espagne et de Sardaigne, à Dunkerque.

CHAPPUY-CORNEMONT, ancien médecin, id.

CHARLIER, professeur de mathématiques, à Dunkerque.

CHEVALIER, adjoint au maire, à Cassel.

CHOQUEEL (P.-A.), ancien négociant, au château de West-Cappel, près de Bergues.

CHOQUET, notaire, à Dunkerque.

CHOQUET-THEVENET, négociant et juge au Tribunal de commerce, id.

CLAEYS, employé de la marine, id.

CLAUDOREZ, cultivateur, à Hazebrouck.

COFFYN (Benjamin), directeur de la Banque de France, à Dunkerque.

COFFYN-SPYNS, ancien député et ancien sous-préfet de Dunkerque, id.

COINDE (I.-P.), zoologiste, à Paris.

COLSON (le docteur), président du Comité archéologique de Noyon et membre correspondant de l'Académie de médecine, à Noyon.

CONSEIL, capitaine du port et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

COPPIETTERS (Henri), docteur en médecine, à Ypres (Belgique).

COQUELIN, avocat à la Cour impériale de Douai.

CORENWYNDER, ancien professeur de physique, au Quesnoy, arrondissement de Lille.

CORNU, licencié en Droit, à Dunkerque.

CORTYL, curé et membre du Comité flamand de France, à Wilder.

COURTOIS, avocat, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

MM. COUSIN, ancien magistrat, avocat et président de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

COX, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près de Cantorbéry.

COX (Mme.), id.

CUEL (Charles), président de la Société d'agriculture, membre du Conseil général et du Conseil municipal, à Dunkerque.

CRUJEOT, négociant, id.

DANICAN (Philidor), inspecteur des douanes, id.

DAVID (Césaire), propriétaire, à Wemaers-Cappel, près de Cassel.

DE BAECKER (Louis), ancien magistrat, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Noord-Peene, id.

DE BAECQUE (Pierre), négociant et vice-consul de Russie, à Dunkerque.

DE BAECQUE (Benoît), notaire, id.

DE BAECQUE (Louis), percepteur des Wateringues, à Bergues.

DE BAVAY, percepteur, à Wormhoudt.

DE BEAUVAL (le baron), au château de Morbecque, près d'Hazebrouck).

DE BERTRAND, propriétaire et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

DE BOE, négociant, à Dunkerque.

DE BRETTES (le comte), au château de Thouron.

DE BRETTES (la comtesse), id.

DE BREYNE, notaire, à Wormhoudt.

DECARPENTRY (Auguste), propriétaire, délégué de l'instruction publique, à Dunkerque.

DECARPENTRY, juge de paix, à Bourbourg.

DE CAUMONT, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, à Caen.

MM. De Causans (le comte), membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

De Busscher (Edmond), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

De Buzonnière (L.), président de la Société d'archéologie et membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

De Cazanove, capitaine de gendarmerie, à Dunkerque.

Decharme, ingénieur en chef, membre honoraire de la Société dunkerquoise, à Bologne (Italie).

De Chasteigner (le comte Alexis), membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

De Clebsattel (Alfred), député au Corps législatif et membre du Conseil général du Nord, à Dunkerque.

De Colnet (Jules), membre du Conseil général du Nord, au château d'Hugemont, près d'Avesnes (Nord).

De Conynck, curé-doyen de St.-Jean-Baptiste et chanoine honoraire, à Dunkerque.

De Coussemaker (Florimond), propriétaire, id.

De Coussemaker (Henri), propriétaire, à Bailleul.

De Coussemaker (Edmond), correspondant de l'Institut, membre du Conseil général du Nord et président du Comité flamand de France, à Lille.

De Coussemaker (Gustave), avocat, à Bailleul.

De Cuvillon (Philémon), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Paris.

Deforge, entrepreneur du palais de justice, membre de la Société d'archéologie de la Nièvre, à Dunkerque.

De Godefroy-Ménilglaise (le marquis), ancien sous-préfet, membre de l'Institut des provinces, à Paris.

De Genouillac (le vicomte Paul), ancien président de la Société d'agriculture de Rennes, au château de la Chapelle-Chaussée (Ille-et-Vilaine).

Dehaene, cultivateur et maire, à Wormhoudt.

MM. DEHANDSCHOEWERKER, notaire et adjoint au maire, à Cassel.

DE HAULLEVILLE, littérateur, à Bruxelles.

DEJAEGHERE, greffier au Tribunal civil, à Dunkerque.

DE LAETER, curé-doyen de St.-Éloi, id.

DE LAETER, curé, à Petite-Synthe.

DELAETRE (Joseph), président honoraire de la Société d'agriculture et membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

DE LA FERTÉ-MEUN (le marquis), à Paris.

DE LA GORCE, président du Tribunal civil, à Dunkerque.

DE LA GRANGE (Alexis), au château de la Motte-au-Bois, près d'Hazebrouck.

DE LA GUERONNIÈRE (le comte), au château de Thouron.

DE LA GUERONNIÈRE (la comtesse), id.

DE LAPATHIÈRE, commandant d'artillerie, à Calais.

DE LA PLANE (Henri), secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie, ancien député, à St.-Omer.

DE LAROIÈRE, président de l'administration des Moëres et ancien maire, à Bergues.

DE LAROIÈRE (le docteur), ancien membre du Conseil général et maire, à Houdschoote.

DE LAURIÈRE, membre de plusieurs Académies, à Angoulême (Charente).

DELAUTRE, archiprêtre de l'arrondissement et curé-doyen de Bergues.

DELBEKE, secrétaire de la Chambre de commerce, à Dunkerque.

DELELIS, adjoint au maire et propriétaire, id.

DE LIGNE-JONGLEZ (Alexandre), auditeur au Conseil d'État, à Paris.

DELMOTTE, avocat, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

MM. DELVAL, notaire, à Dunkerque.

DELYE, juge au Tribunal civil et ancien président de la Société dunkerquoise, id.

DEMAN, agent de change, id.

DEMERSSEMAN (François), ancien vice-président de la Société d'agriculture de Dunkerque, à Esquelbecq.

DEMEUNYNCK, président de la Société d'agriculture, membre du Conseil d'arrondissement, membre correspondant de la Société dunkerquoise et maire, à Bourbourg.

DE MONNECOVE (Félix), sous-préfet, membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Hazebrouck.

DE MONTAIGNAC (le comte), receveur particulier des finances, à Dunkerque.

DE MONTLAUR (le comte), propriétaire, à Paris.

DE MONTLAUR (le marquis E.), membre de l'Institut des provinces, à Paris.

DE MONTESSUY (le comte), délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

DENAES, avocat, à Dunkerque.

DEQUEKER, notaire, à Bergues.

DEQUEUX DE SAINT-HILAIRE (le marquis), propriétaire, à Paris.

DE RAM (Mgr.), prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique, recteur magnifique de l'Université catholique, à Louvain.

DE RANST DE BERCKEM, propriétaire, à Roquetoire.

DE RHEIMS (Henri), bibliothécaire, membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Calais.

DE RIVE (Benoît-Louis), à Douai.

DERMENGHEN (Carles), ingénr., à Béthune (Pas-de-Calais).

DE ROCHECAVE (Ménard), propriétaire et ancien directeur des contributions indirectes, à Bergues.

MM. DERODE (Victor), membre du Conseil municipal, négociant et secrétaire-perpétuel de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

DERODE (Victor-Henri), négociant et membre de la Société dunkerquoise, id.

DE ROISIN (le baron Ferdinand), chevalier de Malte, à Bruxelles.

DEROMBIES, ancien commandant de la place de Bergues, à Dunkerque.

DESMIDT (Alexandre), professeur de peinture et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

DE ROSNY (Eugène), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, au château de Lozenbrune, près de Boulogne-sur-Mer.

DE ROSNY (Hector), ancien président de la Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.

DE ROSNY (Léon), propriétaire, à Wimille.

DE SAINT-GÉNÉROUX, professeur d'hydrographie et de mathématiques, à Dunkerque.

DE SAVARY (L.), professeur, à Arras.

DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées et inspecteur de la Société française d'archéologie, membre honoraire de la Société dunkerquoise, à St.-Omer.

DESCHAMPS (Auguste), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.

DESJARDINS (Abel), doyen de la Faculté des lettres, à Douai.

DESCHILT (l'abbé), curé, délégué de l'instruction publique, à Téteghem.

DES MOULINS (Charles), président de la Société Linnéenne et inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Bordeaux.

MM. De Smyttere, médecin en chef de l'Asile, à Lille.
De Smyttere, maire, à Cassel.
De Smyttere, maire, à Wylder.
Desticker, rentier, à Dunkerque.
De Vargas, ancien directeur de l'administration civile, à St^e.-Croix-de-Ténériffe (Iles Canaries).
Deswarte, curé-doyen de St.-Martin, à Dunkerque.
De Tramecourt (le marquis), propriétaire, au château de Tramecourt, près d'Hesdin (Pas-de-Calais).
Develle, architecte de la ville et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.
De Verneilh (Félix), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Nontron (Haute-Vienne).
De Verneilh (Jules), membre de la Société française d'archéologie, id.
Devey, esq^r., architecte, à Londres.
Devey, notaire, à Esquelbeck.
Deville (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des sciences, conservateur de la section géologique au collége de France, à Paris.
De Villers (Georges), adjoint au maire de Bayeux, à Bayeux.
Dewulf (Louis), négociant et consul de Belgique, à Dunkerque.
D'Héricourt (le comte), membre de l'Institut des provinces, secrétaire-général de l'Académie d'Arras, à Souchez (Pas-de-Calais).
D'Héricourt (fils), à Souchez.
D'Otreppe de Bouvette (Albert), président de l'Institut archéologique Liégeois, membre de l'Institut des provinces, à Liége.
Diegerick, vice-président de l'Académie d'archéologie, à Anvers.

MM. DUBUS, percepteur, à Dunkerque.

DUCHATEAU, avoué, id.

DUMAIL (F.), inspecteur des Douanes, id.

DURANT, lieutenant des pompiers, id.

DURANT (l'abbé), directeur de l'institution de Notre-Dame-des-Dunes, id.

DUREAU, secrétaire-général de la Préfecture, à Lille.

DURIAU (Frédéric), docteur en médecine, à Dunkerque.

DURIN (Henri), négociant et membre du Conseil municipal, id.

DUSAUSSOY, membre du Conseil municipal et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

DU SOULIER (Henri), propriétaire, à Boulogne-sur-Mer.

DUTOIT (B.), docteur en médecine, à Dunkerque.

DUTOIT (B.) père, naturaliste, id.

EVERHAERT, avocat et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

FAUQUET, maire et membre de la Société d'archéologie, à Avesnes.

FERGUSON fils, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens.

FÉRON (Hector), président de la Chambre de commerce et négociant, à Dunkerque.

FÉRON-MOREL, négociant, id.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLAMENT, architecte et membre de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

FORCADE (Edmond de), conservateur du musée, id.

FOSSET, professeur au collége, à Avesnes.

FOURNIER, chef du service de la Marine, à Dunkerque.

FOURNIER, sous-commissaire de marine et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

GASPARD (Auguste), avocat, à Dunkerque.

GASSMANN (Émile), membre titulaire résidant de la So-

MM. ciété dunkerquoise et membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Dunkerque.

GASTEAU, avocat, greffier du Tribunal de commerce, id.

GAUGAIN (L.), trésorier de la Société française d'archéologie, à Caen.

GAY DE VERNON (le baron), ancien officier d'État-major, à St.-Léonard (Haute-Vienne).

GENTIL-DESCAMPS, adjoint au maire, à Lille.

GÉRARD, sous-préfet et membre honoraire de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

GILBERT, président du Cercle d'harmonie, id.

GILLING (John), rentier, id.

GHYSEL (René), négociant, id.

GOFFIN-DELRUE, avocat, à Mons.

GOJARD, membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise et ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Dunkerque.

GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

GOSSART, négociant, à Avesnelles.

GOUDAERT, notaire et membre du Conseil d'arrondissement, à Hondschoote.

GROS (Charles), médecin en chef de l'hôpital, à Boulogne-sur-Mer.

GUESNON, professeur au collége, à Arras.

GUILLEMIN (J.-J.), recteur de l'Académie, à Douai.

GUILLEMIN (Ernest), avocat, à Avesnes.

GÜTHLIN (l'abbé Aloïse), professeur de philosophie, à Colmar.

GÜTHLIN, professeur d'allemand et secrétaire-adjoint de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

HAFFREINGUE (Mgr.), prélat romain, protonotaire apostolique et officier de l'instruction publique, à Boulogne-sur-Mer.

MM. HAIGNERÉ (l'abbé Daniel), directeur des archives municipales, secrétaire honoraire de l'Académie des Quirites de Rome, à Boulogne-sur-Mer.

HAMMAN (Th.), négociant, à Ostende.

HANNOYE (Félix), membre de la Société archéologique, à Avesnes.

HARCOURT, trésorier de la Société d'agriculture, à Dunkerque.

HEBENSTREIT (l'abbé), professeur, à Colmar.

HECQUET-VANRAPENBUSCH, négociant-armateur, à Dunkerque.

HEID, maître de chapelle, id.

HENNEBERT DE FORCEVILLE, commandant d'artillerie en retraite, id.

HEUGUÉBART (l'abbé), vicaire, à Avesnes.

HILST (François), propriétaire, à Herzeele.

HOORNAERT, médecin, à Esquelbecq.

HOVELT (Aubert), officier des douanes, à Dunkerque.

HOVELT (Edouard), membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, notaire et juge suppléant au Tribunal civil, id.

HOVELT (Émile), négociant, id.

HOVELT (Ernest), licencié en droit et avoué, id.

HOVELT (Léon), percepteur, id.

HUBERT ainé, propriétaire, à Petite-Synthe.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

IMBERT DE LA PHALECQUE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lille.

JAMES (Sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich, comté de Kent (Angleterre).

JOLLY, sous-commissaire de marine, à Dunkerque.

JURE, sous-inspecteur des Douanes, id.

MM. JUSTE (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique, à St.-Michel-les-Bruges.

KIEN (Benjamin), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dunkerque.

KNOCKER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castle-Hill, près de Douvres (Angleterre).

KÜHLMANN (F.), membre correspondant de l'Institut, professeur de chimie et président de la Chambre de commerce, à Lille.

LABORDERIE, docteur en médecine, à Limoges.

LABORDERIE (Mme.), id.

LAHOUSSE, propriétaire, à Lyon.

LAMBERT, vérificateur de l'enregistrement, à Dunkerque.

LANDEAU fils, fabricant, à Watten.

LANDRON, cultivateur, à Brouckerque.

LANDSHEERE, curé-doyen, à Gravelines.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

LAUWERS, contrôleur des Douanes, à Dunkerque.

LEBLEU, agent-voyer principal, id.

LEBLEU, ancien député, commandant du génie et membre titul. résidant de la Société dunkerquoise, id.

LEBLEU, docteur en médecine, à Paris.

LEBLEU, avoué, à Dunkerque.

LECLERC (l'abbé), professeur au collége St.-Martial, à Limoges.

LECOMTE, curé de St.-Nicolas et grand-doyen de l'arrondissement de Boulogne, à Boulogne-sur-Mer.

LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

LEDUC (Hippolyte), professeur et compositeur de musique, à Dunkerque.

MM. LEFEBVRE (Alphonse), conducteur des ponts-et-chaussées, à Boulogne-sur-Mer.

LEFEBVRE (Alexandre), ingénieur civil, à Dunkerque.

LEFEBVRE, avocat et membre du Conseil municipal, id.

LE GLAY (André), directeur des Archives, correspondant de l'Institut, président de la Commission historique du département du Nord, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Lille.

LE GLAY (J.), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.

LEGRAND (Albert), président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

LEGRAND, professeur au Collége, à Bergues.

LE GRAND DE REULANDT, archéologue, à Anvers.

LEHOT DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.

LELEU, capitaine du génie, à Gravelines.

LE MAISTRE-D'ANSTAING, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

LEMOINE, inspecteur des Contributions indirectes, à Dunkerque.

LENGLET, chef de bataillon du génie, en retraite, à Avesnes.

LÉO DROUYN, inspecteur de la Société française d'archéologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

LE PETIT, curé-doyen, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, à Tilly-sur-Seulle.

LEPOLARD, chef d'institution, à Dunkerque.

LERNOUT (E.), docteur en médecine, à Wormhoudt.

LEROY, pharmacien, à Dunkerque.

LEROY (Alphonse), professeur d'archéologie à l'Université, à Liége.

LEROY (Camille), homme de lettres, à Boulogne-sur-Mer.

MM. LESTIBOUDOIS, conseiller d'État et membre de l'Institut, à Paris.

LEURELE, curé et vice-doyen, à Zegerscappel.

LIEM, avoué, à Dunkerque.

LIEVEN (Auguste), propriétaire, id.

LIEVEN (Édouard), avocat, id.

LION (Jules), conducteur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

LIOT DE NORBECOURT, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie et receveur des Domaines, id.

LOOTGIETER (l'abbé), professeur, à Dunkerque.

LOUF (Louis), curé, à Mardyck.

LUCAS, juge au Tribunal civil, à Dunkerque.

LYSENSOONE (A.-T.), membre de la Société d'agriculture, à Bourbourg.

MAHIAS (E.), avocat, à Rennes.

MAHIEU (Henri), fabricant de sucre, vice-président de la Société d'agriculture de Dunkerque, à Cappelle.

MAILLARD (Charles), libraire et ancien professeur, à Dunkerque.

MALLET, ancien notaire, à Bayeux (Calvados).

MALO (Gaspard), armateur et ancien député, à Dunkerque.

MANOTTE (Louis), directeur de l'Orphéon, id.

MANOTTE (Théophile), négociant, id.

MARESCAILLE DE COURCELLES, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Lille.

MARMIN-PAMART, sous-inspecteur des Postes et administrateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer.

MARTINDALE, rentier, à Dunkerque.

MATHOREZ (A.), membre de la Société dunkerquoise, id.

MAYAN, receveur principal des Douanes, id.

MENNEBOO, docteur en médecine, id.

MM. MEURISSE DE SAINT-HILAIRE (Maximilien), propriétaire, à Dunkerque.

MEURISSE DE SAINT-HILAIRE (Adolphe), propriétaire, à Bergues.

MILLE, littérateur, à Douai.

MILLET, professeur de logique et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

MILLIGAM (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton-Valence (Angleterre).

MOLLET, maire et président honoraire de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

MONTEUUIS, avoué, id.

MORAEL, membre du Conseil général, docteur en médecine et membre titulaire non résidant de la Société dunkerquoise, à Wormhoudt.

MOREL-AGIE, négociant, à Dunkerque.

MOREL (Benjamin), ancien député, président de la Commission administrative du Musée, id.

MOREL (Alfred), négociant, id.

MUOTZ (Jules), propriétaire, id.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

NYS, propriétaire, membre de la Société française d'archéologie, à Dunkerque.

OUDOT, directeur de l'usine Chollet, à Coudekerque-Branche.

OUTTERS, architecte, à Bergues.

PAILLARD (Alphonse), préfet de Lot-et-Garonne, à Agen.

PASQUIER (Lucien), étudiant, à Paris.

PAEIELE, curé, à Esquelbecq.

PARDIAC (l'abbé J.-B.), membre de la Société française d'archéologie, à Bordeaux.

MM. PAYN, ancien maire de Douvres (Angleterre).

PENSUET, associé libre de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

PERET, chef de gare, id.

PETERYNCK, ancien receveur particulier des finances, id.

PETITQUEUX, directeur des bateaux à vapeur à hélice du Nord, id.

PETYT (Auguste), banquier et président de la Caisse d'épargne, id.

PHILIPPE (Alphonse), vice-président de la Commission du Musée, id.

PHILIPPE-VILLETTE, ancien négociant et juge au Tribunal de commerce, id.

PIGALLE, percepteur, id.

PIGAULT DE BEAUPRÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, id.

PLAIDEAU-DELIER, propriétaire, au château d'Oxelaere, près de Cassel.

PLAIDEAU (Numa), courtier maritime, à Dunkerque.

PLOCQ, ingénieur des ponts-et-chaussées et membre de la Société dunkerquoise, id.

PONCHARD (Eugène), inspecteur de la librairie anglaise, homme de lettres, à Boulogne-sur-Mer.

PONTHIEUX (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près de Beauvais.

PRINGLE (le major), consul de Sa Majesté Britannique, à Dunkerque.

QUENEZ, avoué, id.

QUENSON, ancien député, président du Tribunal civil et membre du Conseil général, à St.-Omer.

QUILLACQ (Lᵉ.), membre du Conseil mun., à Dunkerque.

QUILLACQ fils, id.

MM. QUIQUET (François), officier d'Académie et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

RAUCH-LIENART, armateur, id.

REGNIER (Mgr.), archevêque de Cambrai, membre de la Société française d'archéologie, à Cambrai.

REGODT (Alexandre), propriétaire-cultivateur et vice-président de la Société d'agriculture, aux Moëres.

REICHENSPERGER (Auguste), conseiller à la Cour d'appel et député, à Cologne (Prusse).

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin (Prusse).

RICOT (Eugène), trésorier des Invalides de la Marine, à Dunkerque.

RIDDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

RIPALDA (le comte de), délégué de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.

ROY-PIERREFITTE (l'abbé), membre de la Société française d'archéologie, à Limoges.

RONSE (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

SALOMEZ (Daniel), membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

SALOMON, receveur des Douanes, à Dives.

SAINTE-BEUVE, membre de l'Académie française, professeur de poésie au Collége de France, à Paris.

SÉGUIN (Jules), archiviste, à Annonay (Ardèche).

SCHADET, avocat, à Dunkerque.

SCHOUTHEER, membre de la Commission du Musée, id.

SCOTT (Mgr. Edward), curé-doyen, camérier du pape, à Aire-sur-la-Lys.

SERLEYS-COVA, rentier, à Dunkerque.

SIMON, vérificateur des Douanes, id.

MM. SMITH (John), directeur de la filature, à la Broucks-traete, près d'Hondschoote.

SOETENAEY, négociant et armateur, à Dunkerque.

SOUDANT, agent-voyer principal, à Hazebrouck.

SOUQUET (G.), vice-consul de Danemarck et membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Etaples (Pas-de-Calais).

STUART-MENTEATH (Charles), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTEATH fils, id.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wells (Angleterre).

STONE (Rev. Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale, membre de l'Institut des provinces, à Douai.

TAMBOISE, fabricant de sucre, à Rouvroi (Pas-de-Calais).

TERQUEM, professeur d'hydrographie et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

THELU (Alexandre), propriétaire, id.

THELU père, médecin, archiviste de la Société dunkerquoise, id.

THÉNARD (Pierre-Joseph), chanoine honoraire de la métropole, membre de la Société française d'archéologie, à Cambrai.

THIERY (Aug.), consul de Suède et Norwége, à Dunkerque.

TRYSTRAM, négociant, à Dunkerque.

THURIN, docteur en médecine, id.

TILLIER, commissaire-priseur, id.

TITELOUZE DE GOURNAY (Ch.), au château de Clarques (Pas-de-Calais).

TITELOUZE DE GOURNAY (Amédée), id.

MM. TOP (Ch.-Joseph), curé, chanoine-honoraire, à Carvin (Nord).

TOURNIER, juge au Tribunal civil, à Lille.

TUDOT, conservateur du Musée et professeur au Lycée, membre de la Société française d'archéologie, à Moulins (Allier).

VALLÉE, vicaire-général et membre de la Société française d'archéologie, à Cambrai.

VALLON, préfet du Nord, à Lille.

VAN BRABANT (E.), négociant, à Dunkerque.

VAN BRABANT (L.), négociant, id.

VANCASSEL, inspecteur des Douanes, id.

VANDAMME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

VANDEN KERCKHOVE (Hilaire-Joseph), propriétaire et maire, à Volkerinkhove.

VANDEN PEEREBOOM, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres, à Ypres.

VANDEPILLE, professeur au collége, à Avesnes (Nord).

VAN DE PUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VANDERCOLME (Alexandre), vice-président de la Société d'agriculture, à Dunkerque.

VANDERCOLME (Émile), agent de change, id.

VANDEREST, homme de lettres et consul de la République Argentine, id.

VANDEWALLE, membre du Conseil municipal, id.

VANDEZANDE, associé libre de la Société dunkerquoise, id.

VANDRIVAL (l'abbé), chanoine-honoraire et directeur au Grand-Séminaire, à Arras.

VANHENDE (Éd.), numismate et maître de pension, à Lille.

MM. VAN LEMPOEL DE NIEUWMUNSTER, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

VERCOUSTRE (Frédéric), secrétaire de la Société d'agriculture et conducteur des waëteringues, à Bourbourg.

VERHARNE, négociant et membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

VERLEYE (Charles), maire et vice-président de la Société d'agriculture de Dunkerque, à Bergues.

VERLEY (Alfred), fabricant de sucre, à Quiestede (Pas-de-Calais).

VERLEY (Victor), id., id.

VERLINGUE, directeur des Douanes et des Contributions indirectes, à Dunkerque.

VERLY (Charles), architecte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lille.

VERNIMMEN, propriétaire et ancien membre du Conseil d'arrondissement, à Cassel.

VERSMÉE, receveur municipal, à Dunkerque.

VILLETTE, notaire honoraire, à Wormhoudt.

VINCENT, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

VIROUX, membre de la Société d'archéologie, à Avesnes.

VITSE DE FONTAINE, propriétaire, à Bollezeele.

VOISIN, vicaire-général, à Tournay.

WAKERNIE (Désiré), conservateur du Musée, à Cassel.

WEMAERE, membre de la Société d'agriculture, à Warhem.

WILLEMS, avocat et membre du Conseil municipal, à Dunkerque.

WINDRIF, docteur en médecine, à Cassel.

WINTER, ingénieur civil, à Dunkerque.

WOUSSEN, négociant, id.

MM. WYKEHAM-MARTIN (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

ZANDYCK (Henri), docteur en médecine et membre titulaire résidant de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.

M. le Maire se lève et, au milieu d'un profond silence, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« La ville de Dunkerque, dont j'ai l'honneur d'être l'interprète naturel dans cette enceinte, vient vous présenter ses remercîments et vous exprimer sa reconnaissance pour la faveur éclatante que vous lui accordez en l'illustrant de votre présence, en lui apportant le concours de vos lumières et de vos talents.

« L'ancienne capitale de la Flandre maritime, justement fière de posséder dans ses murs tant d'hommes d'élite en tous genres, présidés par M. de Caumont, dont le nom doit à d'importants travaux une juste et immense célébrité; Dunkerque, qui, dans son collége communal de plein exercice, dans sa Société d'encouragement à qui elle est redevable, je me plais à le reconnaître, de la tenue de la présente session du Congrès de la Société française d'archéologie et de l'Institut des provinces; dans le Comité flamand de France, dans la Société d'agriculture, dans sa Bibliothèque et son Musée, possède des éléments variés de progrès pour les sciences, l'industrie, les lettres et les arts; Dunkerque, dis-je, recevra de vous, Messieurs, cette forte et salutaire impulsion que vous imprimez partout aux études et à la civilisation, et gar-

dera avec une profonde gratitude dans ses annales la mémoire de vos solennelles assises.

« Mais je ne veux pas retarder plus long-temps l'ouverture de votre intéressante séance; je n'ai pris la parole, Messieurs, que pour vous dire avec l'effusion du cœur, au nom de la ville que j'administre : Soyez tous les bienvenus, et puisse l'accueil affectueux qui vous est offert obtenir une place dans vos bons souvenirs! »

De nombreux et sympathiques applaudissements couronnent cette simple et touchante allocution, comme pour rendre plus sensible au Congrès la reconnaissance que lui porte la ville entière.

M. Derode, l'un des secrétaires-généraux, obtient ensuite la parole et s'exprime ainsi :

« Il y a trois ans à peine, et la première fois qu'elle nous apparut, la pensée de réunir à Dunkerque une session du Congrès archéologique nous semblait une témérité.

« Ceux de nos amis à qui elle fut d'abord communiquée, en jugèrent de même. La réalisation d'un tel projet leur semblait si peu probable !... quelques-uns même la qualifiaient de chimère.

« Pourtant, à mesure qu'on l'examinait de plus près, on y entrevoyait une nouvelle condition de réussite, et lorsqu'enfin on se décida à la faire paraître au grand jour, on la vit accueillie avec une bienveillance unanime.

« Et aujourd'hui, voilà que la prétendue chimère devient une réalité ! Le résultat final dépasse, de beaucoup, toutes les hardiesses de la théorie ! tant il est vrai que ce qui est bon a en soi une puissance en laquelle les gens de bien n'ont pas toujours assez de foi !

« Et voilà que 4 à 500 signatures nous ont assuré l'adhésion des hommes dont nous avions ambitionné le suffrage ! Hauts

dignitaires, sommités de la science et de la littérature, écrivains illustres, modestes travailleurs, amis de l'étude sérieuse et de la recherche persévérante..., tous, vous avez favorablement répondu à notre appel ; tous, vous nous avez tendu une main amie et donné d'encourageantes paroles !

« Votre présence en ce lieu nous donne enfin l'assurance que notre espoir était bien fondé. Grâces vous en soient rendues, Messieurs ; recevez les remercîments de la contrée tout entière.

« Car cette session qui, pour vous, peut-être, n'est qu'un simple Congrès, c'est-à-dire une de ces œuvres formant la série d'une existence vouée à l'apostolat de l'étude ; cette session a, pour nous, un bien autre caractère. C'est, pour tout le pays, une époque mémorable ; c'est le moment de la réhabilitation d'une contrée intéressante laissée trop longtemps dans un injuste oubli. Cette inauguration est en quelque sorte, pour la Flandre maritime, ce qu'est pour l'adulte le jour où il atteint enfin le seuil de sa majorité. En présence de ses parents, de ses maîtres, de ses amis ; en présence du Conseil de famille, Dunkerque prend possession d'un droit précieux qui lui sera désormais assuré, celui de tenir sa place parmi les cités intelligentes et d'y faire enfin valoir son individualité méconnue !

« A qui s'en prendre du déni de justice qui va enfin être réparé !... A tout le monde !... à personne, par conséquent : un enchaînement de circonstances fatales explique,— sans le justifier,—l'interdit où semblait tombée la Flandre maritime.

« Oubliée dans ses lagunes et ses marais, depuis l'époque où César en fit la conquête, la Morinie n'avait guère figuré dans l'histoire. Dunkerque n'y apparaît elle-même que d'une manière indécise, et relativement, assez récente. A une époque encore inconnue, vers le VIIe. siècle peut-être, sur la grève de la mer du Nord, deux hameaux s'étaient plantés au sommet

de deux dunes voisines. L'un prit pour patron saint Éloi, l'apôtre de la contrée; l'autre, saint Gilles. Une troisième bourgade se constitua plus à l'est et, il y a deux ou trois cents ans, changea son nom primitif de *Pierkepaps* en celui qu'elle porte aujourd'hui, nom brillant et sonore le *Roosendàel* (le val aux roses).

« Entouré de murs au IXe. siècle (ou au Xe.), St.-Gilles perdit son nom et devint Dunkerque. St.-Éloi, devenu faubourg de la nouvelle ville, en resta séparé jusqu'au XVIIe. siècle, jusqu'au moment où Louis XIV l'incorpora à la ville, il y a deux cents ans à peine.

« Par sa situation, par suite des travaux de desséchement exécutés dans la contrée, par les formidables remparts dont elle fut entourée, par le courage et l'industrie de ses habitants, Dunkerque avait acquis une certaine réputation et prenait graduellement une importance qui ne fit que s'accroître sous le règne du grand-roi. Convoitée par l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre qui la disputaient à la France, elle fut l'enjeu de bien des batailles, la condition de bien des traités. Offerte en holocauste pour le salut commun et sacrifiée au commencement du XVIIIe. siècle, elle fut laissée expirante au milieu des débris de ses remparts et des ruines de son port. Hélas! on l'oublia bien vite, et avec elle tout le territoire y attenant. Au vaillant soldat mort en combattant, on crut ne pas devoir de funérailles! on ne songea même pas à lui donner la sépulture! Le temps s'en chargea, et l'on sait comment il travaille.

« A cette circonstance décisive s'en joignirent d'autres dont on n'a pas généralement apprécié l'importance: séparée du groupe auquel la rattachaient les mœurs, les traditions et surtout la langue, la Flandre maritime n'appartint d'abord à la France que nominalement ou administrativement. L'idiome flamand était une barrière sous laquelle aimaient à se retrancher les anciennes affections; cette barrière était certainement

à claire-voie, cependant elle a suffi pendant long-temps pour isoler le pays et en écarter l'action directe de la propagande française. Aujourd'hui même elle n'a pas disparu entièrement; certaines publications, que leur bon marché fait parvenir partout, ne sauraient s'insinuer dans nos campagnes où la langue teutonique domine encore. Nous ne craignons pas de le prédire : dans plus d'un village de notre arrondissement, on célébrera en flamand le troisième séculaire de l'ordonnance royale qui proscrit la langue flamande et donne à la langue française la supériorité officielle.

« Maintenue ainsi séparée de ce qui aurait pu la faire vivre, notre contrée demeura quelque temps dans une sorte de stupeur et de léthargie où elle s'oublia elle-même; où, par conséquent, les autres l'oublièrent.

« Aujourd'hui, Messieurs, les circonstances ont changé. Une nouvelle ère commence, le Congrès l'inaugure. Le pays renaît à la vie intellectuelle; il sort de l'état de syncope où il était resté assez long-temps pour laisser croire que la vie l'avait abandonné.

« A l'occasion de ces assises, chacun a fait son devoir : la population a fourni 250 adhérents au Congrès; le Conseil municipal a été unanime à voter un subside; la Société d'agriculture, la Commission du musée, le Comité flamand, la Société dunkerquoise se sont mis à votre disposition et vous apportent un concours dévoué, une sympathie franche et entière.

« A vous, Messieurs, d'utiliser toutes ces bonnes volontés, d'améliorer ce vieux sol flamand, d'y répandre la lumière, la chaleur, la fécondité. »

M. de Caumont se lève alors et, en quelques paroles dites avec cette éloquence du cœur qui caractérise si puissamment l'illustre directeur de la Société française d'archéologie, il remercie M. le Maire, et en sa personne toute la ville, de

l'empressement et de la bonne et intelligente volonté dont chacun a fait preuve en cette occasion. Il augure d'heureux résultats d'un concours si nombreux et si sympathique, auquel s'associent tant d'hommes distingués.

M. de Caumont s'étant ainsi exprimé, M. Güthlin, secrétaire-adjoint de la Société dunkerquoise et professeur d'allemand au collége de la ville, donne lecture d'une pièce de vers dont il est l'auteur.

Nous craindrions d'ôter tout son charme à cette poésie en l'analysant, et nous ne pouvons mieux faire que de céder la parole au poète lui-même.

Hommage poétique au Congrès archéologique de Dunkerque.

Comment la Poésie, indocile écolière,
Vient-elle se mêler au congrès des savants :
Elle qui fit toujours l'école buissonnière,
Livrant sa chevelure et sa pensée aux vents?
N'a-t-elle donc plus peur des noms scientifiques,
Ni du sévère aspect des prêtres du savoir?
Ou vient-elle agiter ses grelots satiriques
Et dénigrer ce qu'elle a peine à concevoir?

Non, non : la Poésie assiste à votre fête
Dans l'unique désir de vous y rendre honneur,
Et de vous démontrer que la mauvaise tête
Est, chez elle du moins, compagne d'un bon cœur.
D'ailleurs, la Poésie honore la science,
Elle en admire aussi les glorieux progrès,
Et projette, avec elle, une utile alliance
Pour servir en commun tous les grands intérêts.

Mais l'Archéologie, amante des vieux âges,
Et gardienne de tant de trésors curieux,
A surtout captivé ses chaleureux hommages,
Et lui paraît avoir des attraits merveilleux.
Car le vieux temps est plein de jeune poésie :

A force d'être ancien, tout y semble nouveau;
La vérité s'y joue avec la fantaisie
Et présente au poète un magique tableau.
C'est un charme pour lui d'égarer sa pensée
Au milieu des tombeaux des siècles accomplis,
Et, dans l'éclat mourant d'une splendeur passée,
De bâtir un beau rêve avec de beaux débris.
Quel charme il trouve encore au monastère antique,
Où l'âme se recueille et se remplit d'émoi,
Lorsque la brise vient réveiller un cantique
Sous des arceaux bâtis par des siècles de foi!
Ailleurs, un doux roman jaillit d'une devise;
Un sombre drame hurle au fond d'un soupirail;
Un poème est sculpté sur les flancs d'une église,
Tracé dans un vieux livre ou peint sur un vitrail.
Partout quelque légende, embellissant l'histoire,
Sur le tombeau des temps, sourit comme une fleur;
Et c'est pourquoi la Muse, enfant de la Mémoire,
Dans l'Archéologie a reconnu sa sœur.

Mais cette sœur aimable est aussi bienfaisante,
Et mérite surtout un honneur spécial
Pour son pieux travail qui, le mieux', représente,
A l'égard des aïeux, le respect filial.

Oui, dans nos jours troublés, rongés d'impatience,
Et dont l'ardeur fiévreuse envahit l'avenir,
Il est beau de servir la paisible science
Qui garde avec amour son culte au souvenir.
Car enfin, l'avenir, cet aiglon dans son aire,
Au jour marqué par Dieu, prenant son libre essor,
Peut, aussi bien que nous, explorer notre terre
Et visiter au ciel les mêmes astres d'or.
Les fleuves descendront encore des montagnes;
Le lion régnera toujours dans les déserts;
Les fleurs, tous les printemps, vêtiront les campagnes,
Et long-temps, à la sonde, il restera des mers.
Et l'homme et les désirs du roi de la nature
Non plus ne changeront: toujours l'esprit pensant,

En regardant de près l'humanité future,
La trouvera semblable à celle d'à présent.
Mais le passé s'en va, mais le passé s'abîme,
Avec tous ses secrets, dans la nuit de l'oubli;
Et quand un siècle est mort, plus rien ne le ranime
Et sous un autre siècle il reste enseveli.
Comme un vaisseau lancé sur l'océan des âges,
Chaque ère vogue un jour et bientôt disparaît
Dans un gouffre où, sans cesse, abondent les naufrages
Dont chacun, à son tour, submerge un grand secret.
Sans doute, une heure encore, on voit flotter sur l'onde
Des débris dispersés, entraînés au hasard;
Mais bientôt vient la nuit de plus en plus profonde,
Et dans un noir chaos plonge en vain le regard.
Alors, nobles savants, vous seuls êtes les braves
Qui, malgré la nuit sombre et les flots menaçants,
Des siècles engloutis recueillez les épaves
Dont les jours héritiers vous sont reconnaissants.
Vous allumez, au sein des épaisses ténèbres,
Un lumineux fanal dont les puissants rayons
Vous aident à sauver les souvenirs célèbres
Des siècles naufragés avec leurs nations.

Et voici qu'aujourd'hui vous venez sur nos rives,
Où des âges nombreux sont venus chavirer,
Où bien de grands débris, bien de nobles archives,
Des gouffres de l'oubli restent à retirer.
Hommage donc à vous! La Flandre maritime,
A votre seule approche, éprouve des transports:
Vous venez de paraître, et déjà, de l'abîme,
Le temps passé remonte et flotte vers les bords.
Partout le monde ancien se ranime et palpite;
Près de leurs petits-fils reviennent les aïeux;
La Flandre ensevelie aujourd'hui ressuscite
Et révèle au présent son passé glorieux.
Sous la dune frémit le glaive des batailles,
Et sous le vieux limon, la barque des Normands;
L'église et le manoir relèvent leurs murailles
Ou montrent, sous le sol, leurs fermes fondements.

Un souffle a secoué les annales poudreuses,
Et tiré du sommeil tourelles et beffrois ;
Et même des tombeaux les voix mystérieuses
Révèlent le secret des races d'autrefois.
J'entends les chants du barde et le lointain murmure
Des ouragans du nord, dans les sombres forêts
Où l'inculte Morin disputait sa pâture
Aux fauves animaux, et son gîte aux marais.
Je vois César qui passe, et le premier apôtre
Venant dresser la croix sur l'autel des faux dieux;
Puis l'homme, d'une part, et l'Océan, de l'autre,
S'arrachant tour à tour l'empire de ces lieux.
J'entends le « Dieu le veut! » des croisades anciennes,
Roulant du sud au nord, en tonnerre effrayant,
Pousser, comme aujourd'hui, les nations chrétiennes
A voler au secours des martyrs d'Orient.
J'entends le bruit des camps et la rumeur des villes,
Le métier du travail, le luth du ménestrel;
Puis, guerres de doctrine et discordes civiles
Ravageant la cité, la hutte et le castel.

Et ce vaste concert des voix de chaque époque
Retentit comme un chant de révélations,
Oracle du passé que votre appel évoque
Dans l'intérêt futur des générations.
Aussi, salut à vous, au nom des vieux trouvères
Dont vous allez sauver les refrains égarés;
Salut à vous, au nom des œuvres de nos pères,
Au nom des anciens jours que vous régénérez!
Vous êtes tous venus pour une noble cause,
Apportant et vos noms et vos brillants talents,
Afin qu'à tout jamais votre assemblée appose
Son immortel cachet aux gloires des Flamands.
Illustres fondateurs, protecteurs magnanimes
Et promoteurs zélés de ce nouveau Congrès;
Dignes représentants de principes sublimes,
De peuples glorieux, d'immenses intérêts:
Prêtres ou magistrats, penseurs, hommes d'étude,
Artistes, écrivains, grands esprits, nobles cœurs,

Dunkerque vous exprime à tous sa gratitude,
Et le pays de Flandre est fier de vos faveurs.
Vous êtes les amis de nos gloires locales;
La Flandre aura, pour vous, de la gloire en retour:
Elle inscrira vos noms dans ses riches annales
Et les y relira toujours avec amour.
Et ce Congrès brillant, qui, dans l'ombre des âges,
Va porter ses rayons pour guider les esprits,
Ainsi qu'au firmament, les astres sur ces plages
Se lèvent, pour guider la nef au sein des nuits;
Ce Congrès de savants de France et d'Allemagne,
D'érudits de Belgique et d'astres d'Albion,
De flambeaux d'Italie et d'étoiles d'Espagne,
Rayonnera toujours en constellation.
Le passé rend hommage à l'Archéologie
Et le présent bénit le savant Institut.
Au nom de l'avenir enfin, la Poésie
De l'admiration vous offre le tribut.
L'humanité toujours bénira l'entreprise
De ceux qui du progrès arborent le drapeau,
Et tracent dans ses plis la suprême devise:
Gloire à Dieu, source et fin du Vrai, du Bien, du Beau.

Cet essai poétique, fréquemment interrompu dans sa lecture par les applaudissements de l'assemblée, est suivi d'une notice nécrologique sur M. Petit-Genet, professeur de mathématiques à Dunkerque, mort en cette ville en 1842.

M. Carlier retrace la vie de M. Petit-Genet, né à Cornimont, en Lorraine, le 29 mai 1756, d'une famille de paysans de la montagne, qu'il quitta dès l'âge de 18 ans, dans le légitime espoir de se faire une position qui le mît à même d'améliorer le sort de ses parents. Arrivé à Paris, il trouva à se placer comme maître de quartier au collége Louis-le-Grand, où bientôt il fut admis au rang des professeurs de cette illustre maison. C'est là que le savant Laplace sut

deviner en lui une rare aptitude pour les mathématiques. Il fit envoyer le jeune Petit-Genet successivement aux écoles de Metz et de Châlons pour les y enseigner. Parti de cette dernière ville, en 1793, levé par la première réquisition, M. Petit-Genet arriva à Mézières, incorporé dans une compagnie d'artillerie. Il se fit connaître et estimer des habitants de cette ville frontière, au point qu'ils le nommèrent un des administrateurs du district, et qu'il fut même envoyé en mission pour aller réclamer, sur quelques points d'intérêt pour la ville, à la Convention nationale. Ses amis le firent alors rappeler à Paris pour y présider les conférences à l'École normale qui venait de s'ouvrir. Mais les cours de cette école ayant été presque immédiatement suspendus, Monge, qui en avait été l'un des professeurs, engagea M. Petit-Genet à se présenter au Concours institué pour recruter des maîtres à l'enseignement théorique des études maritimes. Il sortit victorieux de son examen public, passé le 22 mai 1795, et fut nommé professeur de navigation à Dunkerque, où il résida sans interruption pendant cinquante ans, toujours assidûment livré aux devoirs de son professorat.

M. Carlier rappelle tous les épisodes intéressants de la longue carrière de M. Petit-Genet, son excellent caractère, qui le faisait généralement aimer et accueillir, sa bienfaisance qui attirait sur lui le respect et les bénédictions. Il cite, parmi les diverses générations d'élèves formés à l'école du professeur et qui restèrent toujours ses amis, ceux qui furent depuis le général d'artillerie Tirlet, le général du génie Daulle, le général Evain, devenu plus tard ministre de la guerre en Belgique, le capitaine de vaisseau de Bougainville, l'amiral Massieu de Clerval, l'amiral Roussin, le général Aupick, ces deux derniers s'étant encore inscrits, en 1847, comme souscripteurs au monument qui fut élevé à leur vieux maître dans le cimetière de Dunkerque.

« Nous voyageur égaré loin du sol natal, dit en terminant M. Carlier, revenu accidentellement aujourd'hui à Dunkerque pour prendre part à la solennité qui honore notre ville, à laquelle nous portons toujours un souvenir filial, pour prendre notre part de la réception qu'elle fait aux hommes d'élite qui ont bien voulu venir nous seconder dans cette œuvre de labeurs scientifiques et de civilisation; nous sommes allé, ce matin même, visiter les tombes de tant d'amis que nous avions laissés ici et qui nous sont toujours chers. Dans cette religieuse excursion, c'est avec une touchante émotion, Messieurs, que nous avons lu, sur la pierre de M. Petit-Genet, ces mots simples comme l'était celui qui les a inspirés, ces mots que bien des tombeaux fastueux envieraient, et que rarement les grandes gloires de la terre obtiennent :

AU SAVANT MODESTE ! AU MEILLEUR DES HOMMES !
SES ÉLÈVES ET SES AMIS.

« Messieurs, ce monument est fort honorable sans contredit, mais il n'arrive peut-être pas à toute l'utilité qu'on doit désirer de pareils hommages. Je proposerais, ce serait fort peu coûteux et je m'y associerais de tout mon cœur, qu'une simple tablette de marbre, portant une inscription où seraient rappelés en peu de mots les services de M. Petit-Genet, fût encastrée dans le mur intérieur de l'École d'hydrographie de Dunkerque.

« Cette tablette commémorative serait un constant rappel aux élèves de l'école, du respect qu'ils doivent aux maîtres qui se dévouent à leur instruction.

« Elle serait, en même temps, un encourageant espoir pour les professeurs qui ont succédé à M. Petit-Genet, avec non moins de zèle que lui, sans doute, et avec toute la science que leur fonction comporte, mais auxquels l'âge et le temps

font seuls défaut encore pour obtenir de pareils témoignages de l'estime qu'ils inspirent. »

La notice de M. Carlier s'adressait trop aux sympathies de l'assemblée pour que des marques éclatantes de satisfaction lui fissent défaut. A Dunkerque, il n'est personne qui n'ait conservé un souvenir de M. Petit-Genet, de cet excellent vieillard à qui la population maritime tout entière est si redevable.

M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie, sous les auspices de laquelle le Congrès est réuni, se lève et annonce que la Société se charge de l'accomplissement du vœu de l'auteur.

Les applaudissements de l'assemblée répondent à cette généreuse initiative; l'inscription de la tablette projetée sera conçue en ces termes :

A JEAN-JOSEPH PETIT-GENET,
NÉ A CORNIMONT (VOSGES), LE 29 MAI 1756,
MORT A DUNKERQUE, LE 1er. JANVIER 1847,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES, A DUNKERQUE,
DEPUIS LE 7 JANVIER 1796
JUSQU'EN 1842,
SES ANCIENS ÉLÈVES RECONNAISSANTS.
1860.

M. Cousin, secrétaire-général, lit ensuite la liste des ouvrages offerts au Congrès, liste qui sera imprimée ultérieurement, après quoi il fait le dépouillement de la correspondance et mentionne :

Une lettre de M. le commandeur don Castellanos, et de M. le duc de Montemar, annonçant que l'Académie d'ar-

chéologie de Madrid a délégué au Congrès de Dunkerque S. E. don Joachim Agullo, comte de Ripalda, conseiller royal, commissaire royal d'agriculture, président de l'Académie de Valence, etc. etc. ;

Une lettre de M. Manuel de Vargas, ancien directeur des affaires civiles des îles Canaries, demeurant à St°.-Croix de Ténériffe ;

De M. Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel de Cologne et membre de la Chambre des députés, en Prusse, annonçant son arrivée au Congrès de Dunkerque ;

De M. de Göler, général-major, à Carlsruhe;

De M. Wikeham-Martin, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, qui fait part de sa prochaine arrivée ;

De M. Roulez, recteur de l'Université de Gand, exprimant ses regrets de ne pouvoir venir au Congrès ;

De M. le baron de Roisin, de l'Institut des provinces de France, exprimant les mêmes regrets;

De M. Quételet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, et directeur de l'Observatoire de Bruxelles (Mêmes regrets);

De M. le baron Kervyn de Lettenhove, de l'Académie royale de Belgique (Mêmes regrets);

De Mgr. Régnier, archevêque de Cambrai (Mêmes regrets);

De M. Sainte-Beuve, de l'Académie française (Mêmes regrets);

De M. Guillemin, recteur de l'Académie de Douai (Mêmes regrets);

De M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai (Mêmes regrets);

De M. Kühlmann, correspondant de l'Institut, à Lille, qui annonce sa prochaine arrivée ;

De Mg^r. De Ram, recteur de l'Université de Louvain (Même avis);

De M. de Laplane, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer (Même avis);

De M. Quenson, président de la Société d'Agriculture de St.-Omer (Même avis);

De M. E. de Coussemaker, président du Comité flamand de France, exprimant toutes ses sympathies et celles de ses collègues pour le Congrès auquel il ne manquera pas d'assister;

De M. Cabaret, président de la Société archéologique d'Avesnes;

De M. le chevalier de Berluc de Pérussis;

De M. le comte de La Guéronnière, au château de Thouron (Haute-Vienne);

De M. le baron Gay de Vernon, de St.-Léonard (Haute-Vienne);

De M. Mahias, avocat, à Rennes;

De M. Alphonse Lefebvre, de Boulogne;

De Mme. Denoix des Vergnes, de Beauvais.

Puis, M. le Maire annonce l'heure des réunions du lendemain et déclare la séance levée.

MESSE EN MUSIQUE.

A 8 heures du matin, Mg^r. De Ram, prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique et recteur magnifique de l'Université de Louvain, célèbre, dans l'église St.-Éloi, la messe du Saint-Esprit, à laquelle assistent les membres du Congrès pour lesquels des places avaient été réservées dans la

grande nef, près du chœur. Après cette messe, pendant laquelle plusieurs chants mélodieux avaient été exécutés avec un talent remarquable par les Orphéonistes dunkerquois, M. de Caumont remercie M. Manotte, leur directeur, en lui exprimant toute sa satisfaction.

1re. Séance du 17 août.

Présidence de M. le comte D'HÉRICOURT.

A 9 heures 1/2, la section d'histoire entre en séance, sous la présidence de M. le comte d'Héricourt, membre de l'Institut des provinces, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras. M. Émile Gassmann, membre de la Société dunkerquoise, remplit les fonctions de secrétaire.

Sont au bureau : Mgr. *De Ram*, de Louvain ; MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *Le Petit*, secrétaire-général de cette Société ; le comte *de Ripalda*, délégué de l'Académie d'archéologie de Madrid ; *Wykeham-Martin*, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent (Angleterre) ; le baronnet *sir Walter James*, membre de cette Compagnie savante ; *Gomart*, de St.-Quentin, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie ; *Cousin* et *Derode*, secrétaires-généraux.

Le sujet d'étude dont suit la formule est mis en discussion par M. le Président :

La question de savoir où Jules César s'est embarqué pour ses expéditions en Angleterre, et où il a débarqué, est-elle définitivement résolue? Si l'on est d'avis de la négative, in-

diquer les ports où l'embarquement et le débarquement auraient eu lieu, et faire connaître les motifs de préférence pour ces ports.

M. Carlier, obtenant la parole, cite plus de cinquante auteurs, historiens, géographes, militaires, qui ont placé le *Portus Itius* à Dieppe, à Étaples, à Ambleteuse, à Boulogne, à St.-Omer, à Sangatte, à Escalle, à Wissant, à Calais, à Gravelines, à Mardyck. Wissant et Calais seuls lui semblent mériter de conserver la prétention d'être le *Portus Itius.* Il analyse de nombreux extraits des livres IV et V des *Commentaires;* il insiste surtout sur ce point que César choisit, pour son embarquement, le port le plus voisin des côtes de la Grande-Bretagne, et qui avait, en outre, l'avantage d'être le plus commode pour l'embarquement de sa cavalerie. Toutes ces raisons le conduisent à penser, avec le savant docteur Lingard, que Calais fut le point de départ de Jules César.

Quant au point de débarquement de César en Bretagne, la question lui semble plus facile à résoudre. César, voulant éviter les traits que lui lançaient les Bretons des hauteurs où sont situés aujourd'hui Douvres et le Shakespear's-Clif, s'en fut prendre terre plus loin, sur une plage ouverte et unie, *plano ac aperto.* C'est évidemment pour M. Carlier la plage de Deal. Sur ce point encore, l'orateur se range de l'avis de M. le docteur Lingard.

Tel est le résumé du mémoire de M. Carlier.

M. Cousin demande la parole. Il dit qu'il a une autre opinion sur la question; mais, considérant que plusieurs personnes se sont fait inscrire pour parler sur le même sujet et qu'elles ne sont pas encore arrivées; que, d'ailleurs, M. le général-major de Göler, de Carlsruhe, vient d'envoyer un travail en allemand, intitulé les *Campagnes de César*, travail qu'on n'a pas encore eu le temps d'examiner, car il n'a été reçu que le matin même; il demande s'il n'y aurait pas lieu

de renvoyer à un autre jour la discussion de cette importante question.

M. le Président répond que ce serait un grand inconvénient, pour le parfait éclaircissement d'une question, d'en remettre la discussion à un autre jour. M. de Caumont est complètement de l'avis de M. d'Héricourt; la question est renvoyée à la séance générale du soir.

On passe à la question suivante :

Que faut-il penser des Lêtes et du Pagus Leticus, placé par les uns sur les bords de la Lys, par d'autres en Artois, vers Lens, et que d'autres enfin prétendent n'avoir existé nulle part?

M. Carlier lit sur cette question un travail plein de recherches intéressantes où il explique, d'après les maîtres de la science historique, les Guizot, les Pardessus, les Guérard, ce qu'étaient les *Lêtes*. Il cite, d'après eux, Eumène, la *Notice de l'Empire*, Zozime, Ammien-Marcellin, les Capitulaires de Charlemagne, la loi salique. Il résulte de cet ensemble d'autorités que, sous la domination romaine, les *Lêtes* tenaient le milieu entre les hommes libres et les serfs. Ils étaient attachés à la culture des terres en labour, non point en esclaves : ils étaient gratifiés de bénéfices militaires pour lesquels ils devaient le service militaire. Ils furent disséminés sur le territoire des Gaules en colonies létiques, et l'un de ces corps de troupes létiques était concentré à Arras.

Sur le paragraphe relatif au *Pagus Leticus*, M. Carlier cite encore Guérard, Adrien de Valois et M. Jules Desnoyers, auteurs de la *Topographie ecclésiastique de la France*, publiée par la Société de l'Histoire de France. Ce *pagus* et les *pagi minores Caribansensis*, *Monciacensis* et *Ostrebantensis*, faisaient partie de la *civitas Atrebatensis*. Le *Pagus Leticus* s'étendait principalement sur les anciens doyennés de Hou-

dain et de Béthune, le long de la Lys, d'Aire à Armentières. Le surnom du *Pagus Leticus* ne paraît nullement à M. Carlier venir d'une colonie létique; car ces colonies n'ont laissé nulle part de traces de leur nom mêlé aux dénominations topographiques, tandis que tous les *pagi minores* de nos pays ont été surnommés par des raisons de topographie locale. *Leticus* viendrait, selon M. Carlier, de la *Letia*, nom latin de la rivière de la Lys. Avec tous les hommes de savoir et d'érudition, M. Carlier dit qu'il faut rendre grâces à l'administration de l'Église romaine qui nous a conservé, dans les cartes ecclésiastiques et les pouillés, les éléments de la reconstruction scientifique de l'ancienne topographie des Gaules.

M. d'Héricourt partage l'opinion de M. Carlier sur les Lêtes, peuplades transportées par les Romains vainqueurs et venues de diverses régions germaniques ou septentrionales. Mais ces peuplades s'adonnèrent surtout à la culture : on les voit défricher un sol ingrat, lutter contre des dunes stériles. Un travail récemment publié dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, par M. J°. Huyttens, sur les mœurs des Ménapiens, divise la population en trois classes : 1°. les hommes des forêts, sobres, laborieux, ennemis de toute domination; 2°. les habitants des plaines, qui renonceraient difficilement à l'indépendance, mais qui sont sincèrement attachés à la culture du sol; 3°. ceux qui, dans les polders, luttent contre la fièvre et les eaux qui chaque jour rongent leurs champs. Ils sont épuisés par cette fatigue et se montrent souples et dociles. Les Lêtes appartiennent à la seconde catégorie, le cultivateur des plaines.

Pour fixer les limites du *Pagus Leticus* ou *Letigus*, il faut donc chercher un pays de culture avancée où la richesse du sol montre des efforts persévérants. Lens ne peut être indiquée. Lens n'a été qu'une châtellenie féodale, jamais un *pagus*. Naguère encore la stérilité de sa plaine, célèbre par des vic-

toires, était proverbiale. Il n'a fallu rien moins que l'intelligence d'un cultivateur émérite et des capitaux abondants pour modifier cet état de choses. Si, au contraire, on place le *Pagus Leticus* dans le bassin dont la Lys forme le centre, on trouve une population robuste, honnête, ayant conservé dans toute sa régularité la foi et la religion de ses pères. Tel est ce vaste pays, situé entre Béthune, Carvin, etc., et qui, pendant si long-temps, a mené une vie à part, avait une administration propre, et que les historiens du moyen-âge désignent sous le nom de pays de l'*alleu* ou de franchise. M. Carlier lui-même a cité des chartes anciennes qui y sont relatives. M. d'Héricourt se résume, en déclarant : 1°. que le *Pagus Leticus* a existé; 2°. que sa position ne peut être déterminée par la ville de Lens qui appartenait à un autre *pagus minor*, *Goheria*, la Gohelle, pays couvert de bois; 3°. tout en prenant la Lys pour centre, les limites du *Pagus Leticus* répondent à peu près à celles du doyenné de Laventie (Pas-de-Calais).

M. Tailliar a la parole après M. d'Héricourt :

Les Lêtes, dit-il, et le *Pagus Leticus* n'ont rien de commun.

Les Lêtes sont des populations d'Outre-Rhin, transférées dans l'intérieur de l'Empire et admises dans les armées romaines.

Ainsi, Auguste avait fait amener en-deçà du Rhin des Suèves et des Sicambres.

En 277, Probus écrivait aux sénateurs pour se féliciter avec eux de ce que le barbare captif labourait les champs romains.

Par les ordres de Maximien-Hercule, des Lêtes et des Francs devaient défricher les terres incultes des Nerviens et des Trévires.

Le césar Constance-Chlore fit également transporter dans les Gaules des Chamaves, des Frisons et des Celtes saisis au-

delà du Rhin. Il leur assigna des champs stériles sur les territoires d'Amiens, de Troyes, de Beauvais et de Langres.

Plus tard, des corps armés tout entiers se composent de ces Lêtes que commandent des préfets militaires. Il en existe dans les provinces de Sens, de la seconde et de la troisième Lyonnaise, dans la première et la seconde Belgique et dans la seconde Germanie.

Le *Pagus Leticus* est un *pagus minor*, démembré du *Pagus Mempiscus* de l'autre côté de la Lys, et du *Pagus Sylvinus* en-deçà de la Lys.

L'existence de ce *Pagus Leticus* est incontestable.

Dans un acte, daté de la 38e. année de son règne (877), Charles-le-Chauve, parmi les domaines dont il assure la possession à l'abbaye de Marchiennes, signale le village de Haines, situé dans le pays de la Lys (*In Pago Letico, villam Hainas*).

Au sujet de cet acte, Buselin, dans sa *Gallo-Flandria*, p. 341, fait la remarque suivante :

« Quem (Carolus) Calvus modo pagum Læticum, modo « comitatum Læticum nominat ab aliis in diplomatibus, pro « Martianensibus scriptis Læticum quandoque appellari video. « Fuit vero is olim tractus ille qui cis ultraque fluvium Læ- « tiam vel Lisam satis late protendebatur, et postea in com- « munem Flandriæ appellationem transiit. »

En 1103, Lambert, évêque d'Arras, confirme aux religieux de Marchiennes les hôtels qu'ils ont tenus jusque-là... *in comitatu Flandrensi, in pago Letigo Lorgias, alias Masengarba, Haineas.*

2e. Séance du 17 août.

Présidence de M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces.

La séance s'ouvre à 11 heures 1/2.

Siégent au bureau : Mgr. *De Ram;* MM. *Juste*, membre de l'Académie royale de Belgique; *de Caumont;* l'abbé *Le Petit; Ch. Gomart;* l'abbé *Blocme*, curé de Roquetoire, près d'Aire-sur-la-Lys; *Goffin-Delrue*, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Mons (Belgique); *Cousin* et *Derode.*

M. *Bonvarlet* fils, membre de la Société dunkerquoise, remplit les fonctions de secrétaire

M. le docteur Coppietters, d'Ypres, dépose sur le bureau l'empreinte d'une des inscriptions que l'on voit dans la cathédrale d'Ypres. Il y joint un mémoire où, à l'aide d'explications puisées dans les livres saints, il essaie d'interpréter le sens assez obscur de cette inscription.

M. de Baecker présente une explication de l'un des termes de la légende.

M. le Président appelle ensuite la discussion de la question ainsi conçue :

Y a-t-il, dans la Flandre maritime ou dans le Boulonnais, des tumulus intéressants à signaler? Quelques-uns ont-ils été fouillés?

Peut-on mettre au nombre des tumulus les tertres situés à Sangatte, près de Calais, et qu'on nomme les Noires-Mottes?

M. l'abbé Haigneré dit que le Boulonnais offre un grand nombre de mottes artificielles. Sont-ce des tumulus, ou des mottes seigneuriales? Des fouilles seules pourraient en déterminer la valeur archéologique.

Le mont de la Violette, auprès de Neuchâtel-en-Boulonnais, a été l'objet d'une tentative de fouilles dont M. l'abbé Haigneré ne connaît pas le résultat.

La motte de Bellebrune était encore, au XVIIe. siècle, le siége d'un fief considérable. Une autre motte existe non loin de là ; elle est livrée à la culture et on a découvert, dans les environs, des monnaies d'or qui ont été aliénées avant que l'on ait pu en faire connaître le type.

Une troisième motte se trouve près de l'église de Brunembert (canton de Desvres). Les cultivateurs y ont rencontré des braises, des cendres et un reste de chaussée.

M. Bonvarlet parle de deux tertres qui se trouvent auprès de Gravelines, et d'une motte qui se trouve à Ochtezeele, près Cassel. Ce sont peut-être des ossuaires : les premiers, élevés à la suite de la bataille de Gravelines ; l'autre, après celle de Cassel, en 1677.

M. Cousin dit ensuite :

Je ne connais aucun tumulus dans la Flandre maritime, et on peut comprendre qu'il n'y en ait pas : en effet, à l'époque gauloise, une grande partie de cette contrée était sous l'eau qui en a été retirée successivement, grâce à des travaux d'art.

D'ailleurs, l'agriculture y est florissante, et, pour étendre la culture, on aura aplani autant que possible toutes les terres ; mais il n'en est pas de même dans le Boulonnais, pays de montagnes, de grandes forêts, et dont les terres sont beaucoup moins fertiles : on y trouve de véritables tumulus. Je vais en signaler quelques-uns, en commençant par dire un mot des Noires-Mottes qu'on trouve à *Sangatte*, entre Calais et Wissant, dans le voisinage du cap Blanc-Nez.

Peut-on les mettre au nombre des tumulus ?

Pour l'affirmative on invoque la tradition du pays, d'après laquelle ces mottes seraient trois tombes ; et les souvenirs druidiques qui s'y rattacheraient ; on ajoute que le

terroger les terres qui bordent les chaussées romaines, et qu'aucun indice n'est à négliger sur cette grave et pendante question.

M. de Caumont croit qu'il est bon de distinguer les mottes seigneuriales des tumulus.

M. Challe, président, résume la question avec la plus grande lucidité et fait remarquer de quel intérêt est pour l'archéologie cette savante discussion sur un des points les plus importants de la science.

M. le Président donne ensuite lecture de la question ainsi conçue :

Quelle était, au temps de Jules César, la configuration du rivage : 1°. du cap Blanc-Nez à la frontière belge actuelle, etc. ?

Il est sursis à la discussion de cette question jusqu'à la séance générale du soir.

On passe à la question suivante :

Faut-il admettre l'existence d'un golfe Itius *ou* Sinus Itius *qui, à la même époque, aurait existé de St.-Omer aux bouches de l'Aa ?*

M. Cousin donne lecture d'une lettre relative à cette question et qu'il a reçue de M. Lion, conducteur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer ; elle est ainsi conçue :

« Quand M. de Saulcy, président de la commission instituée au ministère de l'Instruction publique, pour la rédaction de la carte topographique de la Gaule, accepta, pour la confection du travail qui lui était confié, le concours des conducteurs des ponts-et-chaussées, je publiai un mémoire sur le *Sinus Itius*, le même qui fut admis, l'an dernier, au concours ouvert en 1860 pour les antiquités nationales de la France.

« De nombreux nivellements, l'étude du terrain compris entre Sangatte, Gravelines, Watten et St.-Omer, m'avaient mis à même de vérifier les dires du P. Malbrancq et de constater que le *Sinus Itius*, le golfe des Morins, allait de Calais à St.-Omer et non de Gravelines à Sithiu, comme quelques auteurs l'ont pensé.

« La lecture du mémoire ci-joint, pour lequel je réclame, Messieurs, toute votre indulgence, vous fera connaître les données qui m'ont servi à dresser la carte du *Sinus Itius*.

« Quand on fouille les archives et qu'on voit tous les moyens infructueux mis en œuvre dans le Calaisis, aux siècles derniers, pour combattre l'inondation, on se demande de suite s'il est rationnel de penser que les Morins, que les Romains, au lendemain de la conquête de la Morinie, aient pu, d'un seul coup, reprendre sur la mer la riche plaine qui nous occupe. — On conçoit bien, comme le fait remarquer très-judicieusement M. l'ingénieur Pigault de Beaupré, dans sa *Reconnaissance des voies locales* (1), en parlant de la plaine de Dunkerque, qu'à l'aide de digues de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres de hauteur, on ait cherché à préserver des eaux le delta compris entre la mer, le *Sinus Itius*, et la rivière d'Aa; mais l'emplacement du *Sinus Itius*, cette partie qui se trouve encore aujourd'hui à un niveau plus bas que le reste des terrains, ne put être gagné de suite. — Peut-être même fut-il regardé long-temps comme nécessaire au desséchement de la partie conquise sur la mer.

« C'est la mer, elle-même, par ses apports, qui peu à peu se barra le passage, puis les hommes firent le reste.....

« A quelle époque ?

(1) Reconnaissance des voies locales existantes au Ve. siècle (*Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. VI, p. 75 à 92).

« Après la conquête de la Morinie par Jules César, selon moi ; car, en supposant le contraire, on pourrait considérer comme fort simple un travail qu'on trouvait encore tellement extraordinaire au XIVe. siècle, que les Anglais, sur leur carte du Calaisis, ont jeté ce défi à la mer en inscrivant ces mots, au droit de la digue de Sangatte :

HERE END THY SKU NAG.

« Si l'on admet comme facile aux Morins la confection de digues, pourquoi cette construction qu'on voit encore aujourd'hui au point le plus resserré du golfe Morin, je veux parler du passage à gué de Watten, passage qui s'étendait sur toute la largeur du *Sinus Itius* (1), et que M. l'ingénieur Pigault de Beaupré suppose être une portion de la voie romaine de Boulogne à Cassel par Watten ?

« Ce passage à gué, dont le dessus était placé à 1 mètre 80 en moyenne en contre-bas du niveau actuel des terrains riverains, vient prouver, s'étendant ainsi sur toute la largeur de la vallée, que, lors de la construction de la voie, la rivière d'Aa n'était pas encore endiguée en ce point ; en d'autres termes, que les eaux de cette rivière avaient encore, à cette époque, un libre cours sur toute cette partie du *Sinus Itius*.

« Et tous les terrains formant la 7e. section des waëteringues

(1) J'ai constaté l'existence de ce passage lors des sondages que j'ai fait faire, sur plusieurs voies romaines, pour la Société des Antiquaires de la Morinie. — L'exécution de ces sondages m'a mis à même de recueillir une tradition sur la Leulenne. Les riverains de cette voie vous disent, ici : La Leulenne était connue sur mer comme sur terre ; là, notre route est tracée dans la mer comme sur la terre. — Ces paroles ne voudraient-elles pas dire que la Leulenne était le chemin direct de Thérouanne en Angleterre ? Les mêmes riverains sont, au reste, unanimes à constater que la Leulenne allait de Thérouanne vers Sangatte.

du Pas-de-Calais, terrains s'étendant jusqu'à Arques, étaient-ils endigués ? — Probablement que non, ils ne le sont même pas tous aujourd'hui.

« Je pense qu'on ne peut faire remonter l'endiguement de l'Aa au-delà de l'an 1115, époque à laquelle cette rivière fut rendue navigable. »

On donne lecture de la 4e. question, ainsi conçue :

Y a-t-il des restes de constructions gallo-romaines ou d'autres objets de la même époque, à Cassel (Castellum), *Estaires* (Minariacum), *Merville* (Broylus), *Wervick* (Viroviacum), *Watten* (Vatanum), *et autres localités de la Flandre maritime ? — En quoi consistent-ils ?*

M. Cousin dit que Cassel est incontestablement le *Castellum* de l'Itinéraire d'Antonin, car les distances indiquées dans cet Itinéraire conduisent toutes à cette ville qui figure sur la Table Théodosienne avec deux tours, signes ordinaires d'une capitale ; sept voies romaines y aboutissaient, et, de la terrasse de son château, on les aperçoit traversant les vastes plaines de la Flandre maritime.

L'enceinte actuelle de ce château est-elle celle qui existait à l'époque romaine ? Pour le vérifier, on vient de mettre à découvert les fondations de ses vieux murs sur un point : ce travail, fait avec les fonds que la Société française d'archéologie a généreusement mis à notre disposition pour cet objet, permettra aux membres du Congrès de vérifier si les murs remontent à l'époque romaine.

En retirant les terres, on a trouvé, à 1 mètre de profondeur, des monnaies espagnoles et, de 1 à 7 mètres, des médailles ou monnaies romaines. On les a remises au Musée de la ville de Cassel ; beaucoup d'autres avaient été découvertes auparavant sur l'emplacement du même château ; une partie se trouve également au Musée ; une autre est conservée

avec soin par plusieurs habitants de Cassel, et un très-grand nombre ont été vendues.

Cassel est favorisé sous le rapport de ses eaux qui sont très-bonnes et ne tarissent jamais ; elles sont conduites aux diverses fontaines publiques par un ancien aqueduc : on le dit remarquable, de même que le grand égout qui débouche sur la pente de la montagne ; et peut-être trouverez-vous bon de vérifier à quelle époque cet aqueduc et cet égout remontent, et si leur construction est du temps des Romains ou seulement du moyen-âge. Quoi qu'il en soit, il y a peu de villes en France qui puissent offrir plus d'intérêt pour une excursion, d'autant plus que, du château de Cassel, on a une vue admirable qui permet d'apercevoir, lorsque le temps est favorable, plus de trente villes et des centaines de bourgs et de villages : aussi vous proposons-nous d'y aller mardi prochain et, en revenant, de vous arrêter à Esquelbecq afin de visiter le beau et vaste château de ce village, ancienne demeure féodale des puissants barons d'Esquelbecq.

L'emplacement de l'ancienne station romaine (*Minariacum*) est à l'endroit nommé le Pont-d'Estaires, pont jeté sur la Lys. On y trouve des monnaies romaines et des restes de poterie de la même époque.

M. Arnould Detournay, membre correspondant de la Société dunkerquoise, a formé une intéressante collection d'objets découverts sur ce point et dans le voisinage : il a recueilli chez lui un fragment de pierre avec une partie d'inscription romaine, pierre qu'il considère comme le reste d'une borne milliaire, et, en outre, des chapiteaux plus ou moins curieux qu'on a découverts en démolissant un des murs de l'ancienne église d'Estaires, il y a trois ou quatre ans : s'il s'agit effectivement d'une borne milliaire, il est probable qu'elle était placée sur la voie romaine de Cassel à Bavay, et il est bien à regretter qu'elle ne soit plus com-

plète ; on nous a assuré qu'elle l'était encore au moment de la démolition. Quoi qu'il en soit, une borne milliaire a été trouvée tout entière à Quartes, près de Bavay, sur la voie romaine de cette ville à Reims ; et on sait que sur la même voie on en a découvert une autre qui est conservée avec soin par M. de Brimont dans le parc de son château. Ainsi, trois bornes milliaires auraient été trouvées entre Cassel et Reims.

La petite ville de Watten, située à 34 kilomètres de Dunkerque et à 10 de St.-Omer, n'est citée dans aucun auteur contemporain de l'époque romaine ; mais on y a trouvé bien souvent des objets de cette époque qui ont enrichi, soit le musée de St.-Omer, soit des cabinets particuliers.

La montagne de Watten est fort élevée et peut-être, si on y faisait des fouilles, y trouverait-on des fondations remontant à l'ère gallo-romaine.

M. l'abbé Haigneré ajoute, en réponse à la même question, en ce qui concerne Boulogne et le Boulonnais, les paroles suivantes :

Nulle localité du Nord, dit-il, ne peut fournir autant d'objets romains que Boulogne, l'ancien *Gessoriacum*. On ne peut, dans la haute ville, faire la moindre excavation sans rencontrer monnaies, tessons, poteries, etc. M. Haigneré, dans les fouilles entreprises pour établir les nouvelles cryptes de la cathédrale, a découvert un temple romain. Il a décrit ce monument, dans sa *Notice sur la crypte de Notre-Dame de Boulogne*. Il signale encore un curieux chapiteau gallo-romain du IIIe. siècle, une colonne et d'autres débris trouvés au même endroit. Des cimetières romains très-considérables ont été signalés sur la route de Boulogne à Amiens. Lors de la construction de l'abattoir de la ville, on a trouvé également des objets romains. En un

mot, la quantité de débris mis au jour dans ce pays montre combien la domination romaine a laissé de traces dans le nord, et combien, particulièrement, elle s'est appesantie sur Boulogne.

M. le Président annonce que le Congrès a reçu, en dons et hommages, l'*Histoire de Lille*, 3 vol. in-8°., par M. V. Derode, et huit médailles romaines en argent, de don Manuel-Rafael de Vargas, ancien directeur des affaires civiles à Ste.-Croix-de-Ténériffe (îles Canaries, Espagne).

Des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Avant que l'Assemblée se sépare, M. L. De Baecker demande la permission de faire ressortir, à propos de la 4e. question, la différence qu'il y a entre Estaires, ville du moyen-âge, et *Minariacum*, la station romaine. *Minariacum* était au midi de la Lys; Estaires, au contraire, était placé au nord de cette rivière.

M. d'Héricourt dit que l'observation de M. De Baecker peut être généralisée et que les nouveaux centres de population ne se sont jamais greffés sur les anciens, auxquels ils se sont toujours adossés.

3e. Séance du 17 août.

Présidence de Mgr. De Ram.

La séance s'ouvre à 7 heures 1/2 du soir.

Siégent au bureau : MM. *Lestiboudois*, conseiller d'État; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; *de Coussemaker*, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président du Comité flamand

de France; *Baruffi*, professeur de physique à l'Université royale de Turin; *Wykeham-Martin*, vice-président de la Société archéologique du comte de Kent; *Cousin* et *Derode*, secrétaires-généraux du Congrès.

M. *Gassmann* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président déclare la discussion ouverte sur la question relative à l'emplacement du *Portus Itius*.

M. Carlier prend la parole et donne lecture du travail dont le résumé se trouve dans le procès-verbal de la séance tenue le matin, travail d'après lequel le *Portus Itius* serait à Calais, et le point de débarquement en Angleterre, à Deal.

M. Wykeham-Martin demande et obtient la parole. Il offre en hommage au Congrès un ouvrage de M. Lewyn sur cette question, si controversée, du lieu d'embarquement de César, et expose les raisons qui ont conduit cet auteur, dont il partage d'ailleurs complètement l'avis, à attribuer à Boulogne l'honneur d'avoir vu s'embarquer le conquérant. La distance qui, selon les *Commentaires*, sépare le port d'embarquement de César du lieu de débarquement, est de 30 milles romains; c'est bien la distance qui existe entre Boulogne et l'Angleterre. César ajoute que deux de ses navires, ayant été poussés au-delà du port d'embarquement par des vents contraires, ils s'engagèrent, à leur retour, dans des marais desséchés, où ils furent attaqués par les Morins : il y a, en effet, des marais entre Boulogne et Étaples. M. Wykeham appuie beaucoup sur ce fait que M. Lewyn décrit dans son livre avec la plus grande précision les marais du Pas-de-Calais, et que l'amirauté anglaise en fait une très-minutieuse mention dans ses publications pour la direction de ses vaisseaux. M. Wykeham-Martin expose, en outre, qu'il y a près de Boulogne un lieu nommé Isques : si l'on latinise ce mot, on trouvera, avec quelque bonne volonté, le mot *Iccius* ou *Icius*. Quant à la

question du lieu de débarquement, il dit que, dans les *Commentaires*, il y a des passages qui semblent indiquer que c'est Lymne qui fut choisi pour la descente dans le pays ennemi. César envoya dans le pays ennemi la septième légion pour y fourrager, Les Bretons s'embusquèrent derrière une colline située sur le rivage pour empêcher le retour des maraudeurs. Eh bien! il y a une colline à Lymne, et derrière s'étendent 50 arpents qui ont sans doute servi à l'embuscade des Bretons. L'orateur ajoute encore quelques autres particularités qui, toutes, concourent à faire de Lymne le mot heureux et si long-temps attendu de cette énigme.

M. l'abbé Haigneré prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Je n'avais point l'intention de vous parler du *Portus Itius*, et de venir ajouter mes pages aux volumes qui depuis près de trois cents ans ont été publiés sur la question. Mais, en entendant ce matin l'honorable M. Carlier réveiller une question que je croyais morte et enterrée à tout jamais, ne fût-ce que par la géologie, je veux dire l'incroyable prétention de Calais; en entendant dire que le seul lieu qui après Calais pût avoir des titres à être le port *Itius*, c'est Wissant; en voyant écarter d'un trait de plume les droits et les réclamations de Boulogne, je n'ai pu m'empêcher de demander la parole et d'écrire quelques mots que je vous demande la permission de vous lire. N'ayant eu à ma disposition, à cause de l'impromptu, qu'un petit nombre de notes, sans les livres même les plus élémentaires, je serai bref; et s'il m'échappe quelque inexactitude, quelque terme un peu vif que je n'aie pas eu le temps d'adoucir, je réclame le bénéfice de votre bienveillante indulgence.

Que l'on place le port *Itius* à Wissant, je le conçois : il

y a là des camps qu'on appelle camps de César ; camps en miniature, propres à recevoir quelques manipules, dix fois insuffisants pour une légion ; mais enfin, soit ! — On y a même trouvé une fois une pièce romaine, de Postume, qui est en ma possession ; on y a trouvé aussi trois vases gallo-romains qui sont au musée de Boulogne. Wissant, ou plutôt *Sombres*, qui en est maintenant un hameau, était une paroisse du diocèse de Térouanne, dans le doyenné de Marck. Mais Calais ! mais Calais n'existait pas : il était sous l'eau. St.-Pierre-lès-Calais, connu sous le nom de Pétresse, était le chef-lieu paroissial du IXe. au XIIe. siècle : les archives de St.-Bertin sont là pour l'attester. Or, Messieurs, ce point est important. La géographie ecclésiastique, comme on l'a si bien dit ce matin, était greffée sur la géographie romaine. C'est à Philippe Hurepel, oncle de saint Louis, qu'on doit la création de la villé de Calais, vers 1210. Avant cela, à peine en est-il parlé dans l'histoire, et les rares mentions qu'on en trouve ne sont pas antérieures à l'an 1000. L'honorable préopinant a cité *Scala* et *Scales* comme des variantes du nom de Calais ; ces noms sont dans Lambert d'Ardres et dans la *Chronique d'Ardres* au XIIIe. siècle ; mais ils concernent Escalles, village voisin de Calais.

Pour savoir où était le port *Itius*, le lieu d'embarquement du grand capitaine qui, après avoir soumis les Gaulois à la domination de Rome, a voulu, suivant l'expression de Virgile, aller, au-delà du monde, attaquer les Bretons : *penitus toto divisos orbe Britannos ;* pour savoir, dis-je, où est ce port, je ne veux interroger ni les vents, ni les courants, ni les marées, ni la configuration des côtes, ni les bassins plus ou moins naturels que la mer ou les eaux fluviales se sont creusés dans notre pays aux époques inconnues de l'histoire ; encore moins veux-je pressurer le texte de César, chercher le sens grammatical de tel ou tel mot. S'il s'agissait d'un

pays nouvellement découvert sur un point du globe inexploré, si pour ce pays il n'y avait qu'un texte d'un seul auteur, texte vague comme celui dont il est question, alors je dirais : Conjecturez, Messieurs, conjecturez, vous arriverez à une solution probable. Mais quoi ! ici, il y a toute la géographie romaine, toute l'histoire romaine, en latin et en grec, du Ier. au IVe. siècle, et vous ne parlez que de César ?

Messieurs, je veux essayer de vous faire voir les choses d'une manière plus large ; je veux vous exposer mon opinion, et je la formule en un mot : Le port de Boulogne est le port de Jules César, parce qu'il a été exclusivement celui des Césars de Rome depuis le milieu du Ier. jusqu'à la fin du Ve. siècle ; c'est-à-dire pendant toute la domination romaine. Le nom diffère, voilà tout.

Et d'abord, Messieurs, je vous prie de remarquer que le mot de port *Itius* ne se trouve que dans César et dans Strabon d'après César. Tous les autres écrivains, romains ou grecs, qui ont parlé du port des Morins pour la Grande-Bretagne, n'ont jamais prononcé le mot d'*Itius;* chez tous on trouve, suivant les époques, *Gessoriacum* ou *Bononia.* Pomponius Méla, Pline, Florus, Suétone, Ptolémée, Ammien-Marcellin, Eutrope, Olympiodore, Zozime, Sozomène, Eumenius, l'Itinéraire d'Antonin, la Carte de Peutinger, les Notices des Gaules, sont unanimes sur ce point : tous désignent Boulogne comme le port d'où l'on s'embarquait pour la Grande-Bretagne, et où l'on abordait pour entrer dans la Gaule en venant de cette île. Or, il y a là un fait immense, qui n'a jamais, que je sache, été mis dans tout son jour. Permettez-moi de développer cette pensée : je le ferai le plus succinctement qu'il me sera possible.

César s'est embarqué, il le dit lui-même, à un port, dans le pays des Morins, qu'il appelle *Itius :* « Omnes ad portum

« Itium convenire jubet, quo ex portu commodissimum in « Britanniam transjectum esse cognoverat, circiter millium « passuum XXX a continenti. » (Les meilleurs manuscrits de César, c'est la remarque de Dom Bouquet, mettent XL mille pas, ce qui fait voir, je veux bien le dire en passant, que se fonder sur des chiffres de ce genre pour établir des arguments, c'est énormément se risquer.) A quelques milles près, le trajet est toujours le plus court. Strabon, au IIe. siècle, lui, dit qu'il y a quatre points d'où l'on s'embarquait pour la Grande-Bretagne : les embouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne. Il ajoute : « Ceux qui partent du premier de ces endroits s'embarquent, non pas précisément aux embouchures du Rhin, mais dans le pays des Morins, qui confinent aux Ménapiens, chez lesquels on trouve le port *Itius* où le divin César rassembla sa flotte pour passer dans l'île de Bretagne : το Ιτιον ῳ εχρησατο ναυσταθμῳ Καισαρ ὁ θεος. Puis il donne quelques détails sur cette expédition. Or, voilà, Messieurs, toute la trace que le nom d'*Itius* a laissée dans l'histoire : vous avouerez que si le port *Itius* n'a pas changé de nom, il a été bien délaissé par les successeurs de César.

Voyons maintenant l'histoire du port de Boulogne, qu'on affecte presque de ne pas nommer dans la discussion. Pline-le-Naturaliste, mort, avant la fin du Ier. siècle, dans la catastrophe qui a englouti Herculanum et Pompéï sous un torrent de feu, Pline, homme d'une immense lecture et d'un merveilleux savoir, signale le rivage maritime de la Morinie, non sous la dénomination d'Itius, mais sous celle de Gésoriac : *Gessoriaco Morinorum gentis littore* (l. IV, 30) ; il y nomme un *pagus, qui Gessoriacus vocatur* (IV, 17) ; sur ce rivage il y a un port, le port britannique des Morins, où l'on va par Lyon : *per Lugdunum ad portum britannicum Morinorum* (IV). Pline nomme ailleurs *Gessoriacum*, mais la

rapidité de mon improvisation écrite ne m'a pas permis de retrouver ce texte, qui importe peu.

Un autre géographe est plus explicite : pour lui, Itius, s'il est différent de Boulogne, n'a aucune célébrité : c'est Boulogne qui est tout. Écoutez Pomponius Méla : « Ab illis « (Osismiis) ad septentriones frons littorum respicit, perti- « netque ad ultimos gallicarum gentium Morinos; nec portu « quem Gessoriacum vocant quidquam habet notius » (lib. III, 2). Sur toute la côte, depuis Brest jusque chez les Morins, il n'y a rien de plus connu que *Gessoriacum*. Et *Itius*, donc, *Itius*, où s'est embarqué le divin César, Καισαρ ὁ θεός, n'est pas plus connu, n'est pas aussi connu que *Gessoriacum?* Les Romains sont-ils donc à ce point oublieux des traditions? Cette glorieuse expédition britannique dont on fut si fier, qui parut à la puissance impériale une des plus belles preuves de l'invincibilité romaine, est-elle donc oubliée? Non, Messieurs, elle ne l'était pas. Aussi est-ce à Boulogne que l'extravagante vanité de Caïus vient parader sur le rivage, y recueillir les coquilles que le flux apportait sur la grève, afin d'aller porter au Capitole les dépouilles de l'Océan, l'an 40 de l'ère chrétienne; il y en a une preuve irrécusable, cette haute tour d'où, comme de celle de Pharos, on allumait des feux pour diriger la course des vaisseaux pendant la nuit, tour qui n'était ni à Calais, ni à Wissant, mais à Boulogne, où, minée par sa base, elle croula en 1644. Non, Messieurs, les traditions romaines de l'embarquement de César n'étaient pas oubliées; car c'est à Boulogne que Claude vient à pied de Marseille, pour aller continuer en Bretagne l'œuvre de la conquête, à l'imitation du chef de sa race : « à Massilia Gessoriacum usque pedestri itinere con- « fecto. » (Suétone.)

Vous citerai-je Florus indiquant *Gessoriacum* comme le point extrême de l'Empire? Si c'était *Itius*, quelques lieues

plus loin, pourquoi ne l'aurait-il pas dit de préférence? Comment expliquer cet oubli unanime?

Et Ptolémée, que dirai-je de Ptolémée? Je voyais tout à l'heure sur les lèvres de mes savants collègues une objection. Eh bien! Ptolémée, oui, nomme *Itius*; c'est à dessein que je n'en ai point parlé; mais il en fait, non un port, mais un promontoire, un promontoire qu'il place sur la côte au sud de Boulogne, remarquez-le bien. Voici le texte; je cite le latin de Dom Bouquet : *Post Sequanæ fluvii ostia, Phrudis fluvii ostia.* Qu'est-ce que le *Phrudis*? ce n'est pas mon affaire, mais c'est à 24 degrés de latitude. Et puis : *Itium promontorium*, Ἰκιον ἄκρον, 22 degrés, un chiffre en blanc, puis 53, 30; et après? Après, *Gessoriacum*, le port naval des Morins : Γεσσορίακον ἐπίνειον Μορινῶν, *Gesoriacum navale Morinorum*, 22 degrés 45 minutes 53, 30. Laissons les chiffres qui, de l'aveu de Dom Bouquet, sont si peu certains qu'on n'en peut rien tirer de concluant : *Tam parum certi sunt Ptolemæi numeri, ut inde nil elici posse videatur*; laissons les chiffres. Mais la suite des phrases est là : il y a au sud-ouest de Boulogne un promontoire du nom d'*Itius*, cela me suffit. Les Morins, au rapport de Dion Cassius, n'avaient pas de villes. César, ne pouvant appeler le port du nom de la cité, l'a appelé du nom du promontoire le plus voisin, et immédiatement après lui, dans l'enceinte même de son camp, on a bâti une ville nommée par les Gaulois *Gessoriacum*, (*Bononiam quam Galli prius Gessoriacum vocabant*, ex Frag. auct. incert. apud Bouquet, I, p. 563), laquelle s'est appelée au IVe. siècle *Bononia*, Boulogne. Ce n'est pas la seule fois que Ptolémée parle de *Gesoriac* : il prend la peine de relever la distance où elle est d'Alexandrie, la durée *maximum* de ses jours d'été. Mais je passe sur ces détails.

L'ordre chronologique m'amène à parler d'Ammien-Marcellin. Et ici, Messieurs, je réclame la continuation de l'at-

tention bienveillante dont vous m'avez honoré jusqu'à ce moment.

En 360, un soulèvement des Pictes et des Scots appela l'attention du César Julien qui envoya dans la Grande-Bretagne le maître de la milice des Gaules, Lupicinus. Celui-ci, ayant rassemblé une armée composée de différents corps, vint à Boulogne avec ses légions et, après y avoir réuni des vaisseaux en nombre suffisant, y fit embarquer ses troupes : « Moto ergo velitari auxilio, Ærulis scilicet et Batavis, numerisque Mœsiacorum duobus, adeuta hieme, dux antedictus « (*Lupicinus*) Bononiam venit ; quæsitisque navigiis, et « omni imposito milite, ad Rutupias defertur, petitque Lun- « dinium » (Lib. XX, cap. II).

C'était bien le cas de se souvenir d'*Itius*, de son vaste port, de l'expédition de César ; mais rien de tout cela n'a lieu. *Itius* est Boulogne. Il y a plus : quelques mois plus tard, une révolution militaire éclate dans les Gaules, et les soldats confèrent à Julien le titre d'Auguste. Alors, ce prince, craignant que Lupicinus n'apprît cette nouvelle et ne se montrât point favorable à sa cause, envoya un de ses agents à Boulogne, pour empêcher que personne ne pût traverser la mer. Par ce moyen, il intercepta toute communication entre la Gaule et la Grande-Bretagne ; de sorte que Lupicinus ignora jusqu'à son retour les événements qui avaient eu lieu pendant son absence : « Notarius Bononiam mittitur, observaturus « sollicite ne quisquam fretum Oceani transire permitteretur » (Ibid., cap. IX).

Vous connaissez, Messieurs, la révolte de Carausius, la manière dont il prit la pourpre, et les efforts que fit Constance-Chlore pour le réduire. Mais ce qui n'a pas été remarqué assez, c'est que c'est à Boulogne que ce hardi pirate avait reçu des Césars le commandement de la flotte pour pacifier la mer. Eutrope le dit : « Quum apud Bononiam, per tractum

« Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset »; c'est que, poursuivi par les armes impériales, c'est à Boulogne qu'il se retranche avec sa flotte; et le panégyriste Eumène célèbre en termes magnifiques les exploits de Constance qui a, dit-il, écrasé dans les murs de Gésoriac cette obstinée faction de pirates : « Cepit oppressam Gesoriacensibus muris « pertinacem manum piraticæ factionis. » Par une estacade formée de poutres et de pierres, le port avait été fermé, de sorte qu'ils n'en pouvaient plus sortir: « Omnem sinum illum « portus » (ne vous figurez pas, Messieurs, le port actuel de Boulogne, mais toute la baie, jusqu'au pied des collines sur lesquelles est assise la ville haute : avant l'ensablement qui a rétréci successivement l'espace qu'envahissait l'Océan à chaque marée, le port de Boulogne, entourant la ville haute dont il faisait une presqu'île, on pouvait dire « omnem si- « num illum portus »); donc, « omnem sinum illum portus « quem statis vicibus æstus alternat, defixis in aditu trabibus, « ingestis saxis, invium navibus reddidisti « (Bouquet, t. I, p. 713).

Un siècle après, que fait Valentinien? Les Francs et les Saxons, par terre et par mer, infestaient les côtes de l'Empire : Valentinien, voulant y apporter remède, se rend à Boulogne, « cum venisset ad Bononiæ littus », et passe en Angleterre (Am. Marc., lib. XXVII, cap. 8).

Au commencement du Ve. siècle, quand le tyran Constantin veut usurper le sceptre d'Honorius, il vient à Boulogne, dit Sozomène : « Constantinus cum ex Britannia « trajecisset Bononiam » (en grec Βουβωνιαν, qui est pour Βουλωνιαν), « quæ est urbs Galliæ ad mare sita. » Olympiodore, sur le même fait, est plus explicite : « Bononiam maritimam « urbem, sic dictam, primam in Galliæ finibus positam. » Zozime dit une chose à peu près semblable : « Ea prima « mari adjacet, inferioris Germaniæ civitas. »

Voyez-vous cet accord unanime : de l'an 40 à l'an 407, Boulogne, toujours Boulogne, et j'ai cité tous les textes de l'histoire ; il n'y en a point d'autres, et si j'en ai par inadvertance oublié quelqu'un, je déclare avec certitude qu'on n'y trouvera rien de contraire à ma thèse.

Que devient Itius ?

Je n'ai point parlé des Itinéraires, de la Carte de Peutinger, des Notices des Gaules : ils concordent avec ce qui précède : les routes principales, majeures, les routes nommées, enfin celles de l'histoire, aboutissent à Boulogne et partent de Boulogne. Voyez : « de Milan à Vienne, de Vienne à Reims, de Reims à Gessoriacum, de Gessoriacum à Bavay (Bagacum) ; » et pour que l'on ne doute point que Gessoriacum soit Boulogne, lisez sur la Carte de Peutinger : *Gesogiago quod nunc Bononia.*

Avouez que Boulogne a bien quelque droit à passer sérieusement pour être le port Itius. Je ne prétends pas conclure d'une manière absolue : la question est, à mon avis, de celles que l'histoire ne résoudra jamais d'une manière définitive. La balance, incessamment chargée et déchargée, penchera toujours d'un côté ou de l'autre, alternativement, suivant que les préoccupations personnelles de chacun lui feront voir les faits d'une manière différente. Dans le dernier volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie, on parle d'un travail dont la conclusion est de placer le port Itius à l'embouchure de la Somme ! Mais je ne puis négliger de dire que les laborieuses, intelligentes et consciencieuses études de nos voisins d'Outre-Manche se sont aussi portées sur la question du port *Itius*, et que tout dernièrement, comme vous venez de l'entendre, M. Lewin a publié, sur ce sujet, un remarquable mémoire en faveur de Boulogne, aux arguments duquel je voudrais qu'on accordât l'attention qu'il mérite ; et l'honorable vice-président de la Société archéo-

logique du comté de Kent, que nous avons l'honneur de posséder dans cette enceinte, et qui vient de parler si doctement, a eu la modestie de ne pas dire qu'il vient de publier, de son côté, un très-remarquable travail sur la ville romaine de Lymne et les nombreuses antiquités qui y restent encore. C'est là qu'il place *Lemannis*, et avec M. Lewin, le lieu de débarquement de César.

Je n'ajoute qu'un mot: c'est que Charlemagne et Napoléon, marchant sur les traces du conquérant de la Bretagne, n'ont pas trouvé, sur la côte de la Morinie, d'autre port plus favorable à leurs projets que celui de Boulogne. Quant à celui de Wissant, célèbre au moyen-âge, mais dont l'abandon, à l'époque romaine, ne s'explique point, j'ai cru pour un temps avec un historien de Boulogne, Henry, que c'était le port *Itius;* mais aujourd'hui, après étude plus sérieuse du sujet, je me suis convaincu que c'est Boulogne; je déduis devant vous les raisons qui ont amené cette conviction dans mon esprit, heureux si je puis vous incliner à la partager!

M. Tailliar succède à M. l'abbé Haigneré. Il commence par rendre un éclatant hommage aux vastes connaissances qu'ont montrées les honorables préopinants, dont la profonde érudition ne peut mériter que des éloges; mais il ne saurait partager leur opinion. Malgré tout le prestige d'aperçus ingénieux et d'une habile argumentation, il reste convaincu avec Ducange, d'Anville et Henry, que le *Portus Itius* est Wissant. Il est loin certainement de méconnaître l'importance de *Gessoriacum:* c'est là que se préparaient, c'est aussi de là que partaient les grands armements dirigés sur la Bretagne; c'est là que l'empereur Claude appareilla sa flotte et mit à la voile. Mais c'est précisément cette célébrité de *Gessoriacum* qui ne permet pas de le confondre avec le *Portus Itius* dont l'existence ne peut

être contestée, quoique ses destinées aient été moins brillantes. *Gessoriacum* et le *Portus Itius* sont deux lieux distincts. On ne peut les confondre. C'est à *Portus Itius*, aujourd'hui Wissant, que César disposa son expédition contre les Bretons; c'est là qu'il réunit environ 80 navires; c'est le port où il établit un corps de troupes, sous le commandement de Sulpicius Rufus, pour le protéger contre les attaques des Morins et des Ménapiens. Ces forces furent, non pas concentrées dans un camp, mais distribuées dans plusieurs retranchements, parmi lesquels se trouvait la Motte-Julienne, dont le nom, perpétué à travers les siècles, rappelait la gloire de Jules César. Ces travaux défensifs, qui ont long-temps subsisté aux alentours du port de Wissant, sont un des témoignages les plus probants de son identité avec le *Portus Itius*. Tant que dura l'Empire romain, le commandant des flottes et les généraux, quand la saison et les vents leur étaient propices, continuèrent de fréquenter le *Portus Itius*. Sa rade n'était pas moins utile aux habitants du pays dans leurs relations avec les Celto-Belges du Cantium, issus de la même race. Après la conquête des Gaules par les Francs, le port de Wissant resta jusqu'au XIVe. siècle un lieu d'embarquement. Mais peu à peu le port s'obstrua, et ce fut en 1347 qu'Édouard III le démantela.

M. Tailliar finit en disant qu'en 1831 une Commission de la Société d'Agriculture de Boulogne s'est prononcée dans le sens qui vient d'être indiqué. Les nouvelles objections élevées contre le *Portus Itius* ne lui paraissent pas assez graves pour le faire changer d'opinion, et il s'en tient à l'avis qu'il a exprimé dans son *Histoire du régime municipal et communal du nord de la France*.

M. Haigneré présente, en réponse à M. Tailliar, quelques observations. Il dit qu'il est loin d'avoir méconnu Wissant: il a voulu dire seulement qu'il n'est fait mention de Wissant

dans aucun des ouvrages publiés jusqu'au Ve. siècle. Il a voulu démontrer que, si Boulogne a été le seul port que cite l'histoire depuis le Ier. jusqu'au Ve. siècle, il s'ensuit qu'il a été le port d'embarquement de César.

M. Tailliar reprend la parole pour établir qu'il ne faut pas faire de confusion entre *Itius* et *Gessoriacum : Gessoriacum*, c'est Boulogne ; *Itius*, c'est Wissant. C'est bien là que, sous la domination romaine, on a continué de s'embarquer. César s'est embarqué dans une baie spacieuse et sûre ; c'est donc à *Portus Itius :* la Motte-Julienne le prouve surabondamment. D'ailleurs, ajoute l'honorable orateur, on ne peut admettre qu'il n'y ait eu qu'un seul port : il y avait le *portus ulterior*, le *portus citerior* et bien d'autres.

M. Cousin obtient ensuite la parole et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Nous connaissons tous le remarquable talent et la profonde érudition de l'honorable magistrat qui vient de présenter plusieurs considérations tendantes à placer à Wissant le *Portus Itius*. Aussi ai-je aujourd'hui un vif regret, celui de ne pouvoir me ranger sur ce point à son avis.

Je commence par dire que le petit fort situé à Wissant ne porte pas le nom de Motte-Julienne, comme il le croit. A cet égard, j'ai pris des renseignements sur les lieux où je vais presque tous les ans depuis bien long-temps ; j'ai interrogé les documents administratifs comme ceux de l'histoire, et voici ce qui en résulte :

Le nom de la Motte-Julienne est complètement inconnu à Wissant, et le cadastre n'en fait aucune mention. Ce n'est qu'au XVIIIe. siècle qu'un auteur plus ou moins instruit a parlé pour la première fois de ce nom qu'il a, selon toute apparence, inventé pour donner plus de poids à son opinion en faveur de Wissant. Après lui, d'autres écrivains ont ré-

pété le même nom et maintenant les hommes les plus loyaux font comme eux avec la plus entière bonne foi ; mais leur erreur devient évidente devant le fait que le fort dont il s'agit n'a pas, soit au cadastre, soit dans les plus vieux actes, d'autre nom que celui de Camp de César. Voilà la vérité.

Peut-on conclure de là que ce fort ait été construit du temps de Jules César ? Non assurément ; car, à cette époque comme plus tard, les camps romains étaient carrés et celui-ci ne l'est pas : il est ovoïde. D'ailleurs, sa contenance n'est que de 50 ares 30 centiares (1), ce qui ne comporte pas une garnison de 500 hommes. Or, l'armée de César, à la première expédition en Angleterre, se composait d'au moins dix à douze mille hommes, et comment croire que, contrairement à leur usage de loger autant que possible toutes les troupes dans un seul camp, l'un des plus grands capitaines qu'on ait jamais connus en aurait fait faire un, à cette occasion, dans des proportions aussi exiguës ?

On dit que, de tous temps, le port de Wissant a été très-fréquenté.

Cela est vrai pour trois ou quatre cents ans, mais pas plus. En effet, il a cessé de l'être à partir de la prise de Calais, en 1347, par les Anglais qui y ont transporté la ligne de passage du détroit, leur intérêt étant de l'enlever à Wissant resté en la possession de la France.

Pour les neuf ou dix premiers siècles de l'ère chrétienne, je ne connais aucune charte, aucun titre, aucun auteur contemporain qui fasse mention de Wissant ; et tant qu'on ne pourra pas m'en citer, je dirai qu'il y a absence complète de preuves en ce qui concerne l'allégation que Wissant

(1) Voici l'extrait du cadastre :

Section B,	art. 74. Le Camp de César.	50 ares	30 cent.
—	art. 75. Fossés.	60	20

était, avant le Xe. siècle, le port le plus fréquenté pour le passage du détroit.

On a fait remarquer qu'en 1833 la Société d'Agriculture de Boulogne reconnaissait, elle-même, que Wissant était le Portus Itius.

A cet égard, je réponds que j'ai fait partie de cette Société, que j'en ai connu tout le personnel et qu'en déclarant qu'il était, en 1833 et avant comme depuis, fort honorable, il ne m'est pas possible de lui accorder, à cette époque, la moindre autorité en matière historique.

Laissons donc de côté le témoignage de la Société d'Agriculture de Boulogne, pour résumer quelques considérations qui militent avec force contre Wissant:

1°. Les distances indiquées dans les *Commentaires*, soit du Portus Itius au port supérieur où la cavalerie s'est embarquée, soit entre le Portus Itius et la Grande-Bretagne. On ne trouve à huit milles de Wissant aucun port; et, de tous ceux de la Morinie où César a pu s'embarquer, Wissant est celui qui s'éloigne le plus des 30 milles qui séparaient le Portus Itius de l'Angleterre;

2°. La vue et l'état matériel des chemins de Wissant comme des rideaux de terre qui les avoisinent;

3°. La circonstance qu'on n'a jamais pu citer une seule monnaie romaine, trouvée à Wissant, qui remonte soit au Ier. siècle, soit aux temps antérieurs;

4°. Le fait que la grande voie romaine de Lyon à l'Océan, construite par Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, quelques années après la mort de Jules César, n'aboutissait pas à Wissant.

D'autres considérations viennent se joindre à celles-ci; je n'ai pas aujourd'hui le temps de vous en entretenir, mais je compte publier tôt ou tard un mémoire sur ce sujet et les y présenter toutes avec les développements qu'elles com-

portent. J'espère y démontrer qu'elles sont décisives contre Wissant, et que l'on doit placer le Portus Itius à Boulogne dont le port, sous la période romaine, sous Charlemagne, sous Philippe-Auguste, comme sous Napoléon Ier., a réuni des flottes considérables et obtenu des plus grands capitaines la préférence, lorsqu'il s'est agi d'expéditions en Angleterre.

M. le comte d'Héricourt se lève ensuite pour émettre l'avis qu'aucune lumière nouvelle n'a été apportée dans son esprit par toute cette discussion, et que le Congrès ne peut prétendre à donner une solution définitive à cette difficile question. C'est dans le silence du cabinet, dit l'orateur, que doivent être pesés et définitivement jugés les assertions et les faits produits par les honorables préopinants.

M. Carlier dit que si soixante érudits ont traité cette question, il n'est, en effet, pas probable que le Congrès pourra la résoudre; mais il tient à répondre à M. Haigneré que l'opinion en faveur de Calais n'est pas tellement morte et enterrée qu'elle n'ait été adoptée, il y a vingt ans à peine, par le célèbre Lingard; il ajoute qu'il vient de trouver dans l'ouvrage relatif à ce sujet, envoyé au Congrès par son auteur, M. le général-major de Göler, de Carlsruhe, l'opinion qu'il a soutenue, à savoir que Calais fut le point d'embarquement de César, et Deal le lieu où il débarqua.

Sir Walter James se lève pour exprimer le regret que le Congrès ne se prononce pas définitivement sur cette question. Il demande avec instance une solution.

Mgr. De Ram répond qu'il n'est pas au pouvoir du Congrès de formuler cette solution. Il dit que des lumières nouvelles peuvent chaque jour être apportées à cette question par l'avancement de la science; et ce n'est pas seulement, ajoute-t-il, une question historique, mais c'est aussi une question stratégique, géologique. Il serait, d'ailleurs, contraire aux prin-

cipes de la libre discussion que l'on pût venir imposer une opinion que des faits irrécusables ne viendraient pas définitivement fixer. Il demande que ses paroles soient insérées au procès-verbal. M. Challe exprime également le désir de voir insérée au procès-verbal l'expression de la reconnaissance que lui ont inspirée, et que doivent aussi inspirer au Congrès, ces solides et éloquents débats. Cette motion est adoptée, et la séance est levée.

1re. Séance du 18 août.

Présidence de M. Tailliar, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour de Douai.

Siégent au bureau : Mg^r. *De Ram*, recteur de l'Université de Louvain ; MM. *de Caumont ; Juste* (Théodore), membre de l'Académie royale de Belgique ; *de Coussemaker*, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; *Wykeham-Martin ;* l'abbé *Van Drival*, professeur d'archéologie au grand-séminaire d'Arras ; *Cousin* et *Derode.*

M. le marquis *Dequeux de Saint-Hilaire* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président déclare la séance ouverte, et lit la 6e. question du programme, mise à l'ordre du jour :

Que sait-on de certain sur les premiers apôtres et les premiers évêques de la Morinie et des contrées voisines ?

M. le comte d'Héricourt prend la parole, et cherche à prouver que la prédication a eu lieu dans la province d'Artois avant Clovis. Il cite un passage de saint Jérôme, qui dit qu'il y eut une grande disette dans le nord de la Gaule ; qu'en cette

occasion, Dieu fit tomber la manne, comme autrefois dans le désert pour sauver le peuple juif, et que l'on conserve encore dans l'Artois l'Arche sainte où fut recueillie cette manne. Passant à un autre ordre de preuves, l'honorable orateur démontre que l'Angleterre a reçu de très-bonne heure la foi chrétienne; elle a reçu cette foi par les missionnaires partis de la Gaule. Comment donc croire que le nord de la France n'aurait pas participé à ces prédications; comment surtout s'imaginer que les missionnaires soient allés prêcher et convertir une nation étrangère et éloignée, avant d'avoir soumis tout le pays gaulois à la foi chrétienne? Il conclut donc que la religion chrétienne a été prêchée de très-bonne heure dans la province de Flandre.

M. l'abbé Haigneré prend ensuite la parole.

Son attention ne se porte pas sur l'Artois: il veut seulement dire quelques mots sur le Boulonnais. Il a publié, en 1856, un opuscule sur l'existence d'un siége épiscopal à Boulogne avant le VIe. siècle, brochure dont il fait hommage au Congrès, en la déposant sur le bureau.

On trouve, dit-il, des preuves que Boulogne reçut la foi dès les premiers siècles, parce qu'elle était une des grandes villes de passage pour l'Angleterre. Saint Omer, à qui remonte incontestablement la suite des évêques de Thérouanne, portait le titre d'évêque de Thérouanne et de Boulogne. Son intention n'est pas de donner une analyse verbale des grands ouvrages qui ont traité de cette importante question: seulement, sur les origines du christianisme, il y a deux ordres de preuves: d'abord, les présomptions établies; en second lieu, le témoignage historique des textes positifs.

D'après les présomptions, il est très-probable que Boulogne a reçu la foi dès le Ier. siècle de l'ère chrétienne; on sait quelle était l'importance de cette ville à l'époque romaine.

Comment aurait-elle pu voir passer sans cesse les apôtres allant prêcher la foi en Angleterre, sans se laisser toucher par la grâce?

En Angleterre, continue le savant orateur, on pense généralement que la foi y a été portée dès le Ier. siècle, et on ne regarde plus comme une légende impossible la tradition qui fait aller Joseph d'Arimathie lui-même dans ce pays. La Belgique et l'ouest de la Germanie, Trèves en particulier, ont des titres très-importants qui prouvent qu'ils ont reçu également de fort bonne heure la foi chrétienne; on signale même de nombreux sarcophages chrétiens trouvés dans ces parages, et qui remontent au Ier. siècle. Si la foi avait pénétré si avant, comment s'imaginer que Boulogne soit resté dans les ténèbres du paganisme?

Après ces conjectures, l'orateur passe aux preuves historiques tirées des textes.

Les premiers apôtres dont les textes fassent mention sont les saints Fuscien et Victoric, qui ont évangélisé Thérouanne et Boulogne, vers 270 ou 280; de nombreux manuscrits font foi de cette assertion. Postérieurement, la mission d'un autre apôtre, saint Victrice, se rapporte à l'an 385. On en trouve le récit dans une lettre de saint Paulin de Nole, qui dit que la foi chrétienne avait été prêchée antérieurement jusqu'aux confins de la Gaule : *fides veritatis afflaverat.* Malheureusement on n'a pas de documents sur ce qu'est devenue cette église jusqu'à saint Omer, dont l'épiscopat a commencé vers 636; cependant tout porte à croire que le christianisme est resté vivant dans la province, puisque les textes prouvent qu'un monastère y existait en l'an 519. Le lieu où ce monastère était situé n'est pas encore fixé, mais c'est là une question secondaire. Depuis l'épiscopat de saint Omer, la suite des évêques de Thérouanne est complète; si on n'a pas la suite des évêques qui ont précédé, on possède quelques noms. Les autres ayant été exposés aux hasards de la conser-

vation des manuscrits, il n'est pas étonnant qu'ils se soient perdus; car on sait combien, avant le VIe. siècle, le Boulonnais était infesté par les Francs et les Saxons.

M. Carlier dit que, dans certains ouvrages et en particulier dans le *Gallia christiana*, se trouvent les noms de plusieurs évêques de la Morinie, entr'autres saint Anthimond.

M. l'abbé Haigneré répond que ces noms ne se trouvent que dans des chroniques composées depuis le XVIe. siècle.

M. le président Tailliar ne fait remonter l'introduction de la foi chrétienne dans la Morinie que vers le IIIe. siècle, à partir de la grande mission de saint Saturnin, et ne croit pas qu'on puisse prouver qu'elle remonte au Ier. ni même au IIe. siècle.

A partir du IIIe. siècle, une étude fort intéressante serait celle de l'époque de saint Firmin, sur laquelle il croit devoir appeler l'attention de MM. les membres de la section.

M. l'abbé Haigneré dit quelques mots de saint Firmin, et, à défaut de textes perdus, croit qu'il y a des conjectures assez fortes pour établir que la prédication de la foi chrétienne dans nos contrées, par saint Firmin, remonte jusqu'au IIe. siècle de notre ère, sinon jusqu'au Ier.

M. de Caumont dit à ce sujet qu'il a fait des recherches sur les bords du Rhin, où il existe, à Trèves surtout, bon nombre d'inscriptions chrétiennes, mais qu'aucune des inscriptions qu'il a vues n'était antérieure au IIIe. siècle. Il désirerait connaître celles que M. Haigneré signale à Trèves comme datant du Ier. siècle; il craint qu'il n'y ait erreur dans cette assertion.

Mg^r. De Ram, recteur de l'Université de Louvain, prend la parole et demande si l'on ne devrait pas plutôt placer les origines du christianisme sur le Rhin, dans les grands centres de population, vers Tongres et Trèves; il croit que la marche du christianisme est venue du Rhin se répandre alors vers la Belgique : il cite des inscriptions et des constructions romaines sur les bords du Rhin et en Belgique.

M. l'abbé Van Drival, reprenant l'argumentation de M. l'abbé Haigneré, reconnaît comme lui deux sortes de preuves : celles des textes et celles des traditions ; il incline à admettre comme plus valables les preuves des textes, cependant ces preuves des traditions ne sont pas à mépriser, et il croit devoir attirer l'attention de l'auditoire sur deux textes qui n'ont pas été cités : l'un de ces textes est celui de saint Irénée, qui parle d'une manière positive des églises établies dans l'Empire romain, et qui, au nombre de ces églises, mentionne celles qui étaient établies en Gaule.

Le second texte est encore plus fort : il se trouve dans l'ouvrage de saint Clément, intitulé *Recognitiones*, récemment réédité. Dans cet ouvrage, il est question d'une hiérarchie établie d'une manière régulière dans les Gaules, comme à Rome et dans la Grèce ; il parle des évêques installés dans les *civitates*, où auparavant se trouvaient les *Flamines ;* il y avait donc des églises constituées en Gaule et non pas seulement des assemblées de fidèles.

A la vérité, il n'est pas certain que les *Recognitiones* de saint Clément soient antérieures au IVe. siècle, mais toujours est-il que, d'après cet ouvrage, on croyait alors qu'au Ier. ou au IIe. siècle, il y avait des églises dans les Gaules.

M. l'abbé Haigneré croit que l'étude des anciens bréviaires peut apporter de grandes lumières pour l'examen de cette question ; il dit que, dans les anciens bréviaires de la Morinie, on trouve beaucoup de saints qui appartenaient à la Germanie : cela semble corroborer l'opinion émise par Mg^r. De Ram.

La discussion étant close sur ce point, M. le Président passe à la 15e. question :

Quel est définitivement le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon?

M. Cousin, secrétaire-général, annonce qu'il a reçu un travail sur cette question, travail qui est de M. Vasseur, instituteur communal à Selles (Pas-de-Calais).

La discussion de cette question est remise à la séance générale du soir.

Sur la 8e. question :

Quelles étaient les limites du royaume de Chararic, chef des Francs de Thérouanne ?

M. Carlier lit un travail dont voici l'analyse :

Cette question, dit-il, rentre dans le cadre du grand travail demandé par le Ministre de l'instruction publique, aux Sociétés savantes, sur la topographie des Gaules au IVe. siècle. M. Carlier désire y apporter le tribut de ses études. Il rappelle ce qu'était le chef de tribu franque, nommé Chararic, qui résidait à Thérouanne; et, d'après Grégoire de Tours, il raconte comment Clovis le fit prisonnier avec son fils et leur fit couper les cheveux pour les enfermer dans un cloître : « Console-toi, mon père, avait dit le fils du Franc : « ces feuillages ont été coupés sur un arbre, ils repous- « seront bientôt. » Ces paroles ayant été rapportées à Clovis, il fit décapiter le père et le fils pour ne plus avoir à redouter leur chevelure ni leur puissance.

Nous voyons ainsi que le chef des Francs en Morinie était déjà chrétien; c'était, en effet, le temps où l'évêché de Thérouanne venait d'être érigé par le pape Gélase en faveur de saint Antimundus.

D'après l'opinion générale, qui prévaut aujourd'hui parmi les savants, que la topographie des Gaules se retrouve dans la topographie ecclésiastique, M. Carlier pense que le territoire occupé par le chef franc Chararic était celui de l'évêché de la Morinie, qui fut partagé, en 1553, entre les évêchés de Boulogne, de St.-Omer et d'Ypres. Ce territoire

devait s'étendre, de Montreuil, sur toute la côte maritime jusqu'à Nieuport, et des sources de la Canche, près de Hesdin, à celles de la Lys, puis le long de la Lys jusqu'à Armentières, Warneton, Ypres, etc.

M. l'abbé Haigneré fait observer qu'aucun auteur, avant Malbrancq, n'a dit que Chararic fût roi de Thérouanne. Grégoire de Tours n'indique point où régnait Chararic.

M. le conseiller Tailliar s'exprime ainsi :

Lorsque les Francs s'établissaient dans un pays, les guerriers s'installaient autour de leur chef à des distances plus ou moins éloignées, sans que la circonscription fût bien déterminée.

Quant à la domination de Chararic, on peut croire qu'elle s'étendait plus particulièrement dans les cantons actuels de Fruges, d'Hucqueliers, de Desvres, de Marquise, de Guines, de Licques, d'Ardres et d'Audruick, jusqu'à l'Aa.

On trouve dans ce rayon un assez grand nombre de localités, dont le nom terminé en *hem*, indique une origine gallo-franque.

Tels sont les villages de Matringhem, Radinghem (canton de Fruges) ; — Wicquinghem, Bezinghem (canton de Hucqueliers) ; — Lottinghem, Nabringhem (canton de Desvres) ; —Maninghem, Leulinghem, Audinghem, Tardinghem (canton de Marquise) ; — Hardinghem, Hermelinghem, Herbinghem, Sanghem, près de Licques ; — Balinghem, Bainghem, Tournehem (canton d'Ardres) ; — Ruminghem (canton d'Audruick).

On passe à la question suivante :

Quels sont les premiers actes ou documents historiques, chartes, poèmes, chants, etc., relatifs à la Flandre maritime et rédigés soit en français, soit en flamand, soit en wallon?

M. de Coussemaker dit qu'à sa connaissance il n'existe, sur la Flandre maritime, aucun document écrit en langue flamande qui soit antérieur au XIIIe. siècle, et que ceux de cette dernière époque sont fort rares.

Il cite une ancienne Coutume de Cassel, rédigée, partie en flamand, partie en langue romane, remontant à 1274. Ce document lui paraît aussi intéressant au point de vue de la langue qu'à celui du droit coutumier. Comme renseignement sur le caractère de la langue usitée dans les châtellenies de Bergues, Bourbourg, Furnes, M. de Coussemaker signale une ancienne *Keure* de 1241, comme la seule qui renferme un aussi grand nombre de mots en langue germanique. Il fait remarquer que la plupart de ces mots, dont la terminaison est en *a*, indiquent une origine anglo-saxone très-prononcée ; ce qui démontre, suivant lui, que les populations du littoral, plus fréquemment en communication avec les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne, ont conservé pendant plus long-temps que les autres populations flamandes la langue primitive, et ce qui explique aussi pourquoi, dans cette même partie de la Flandre maritime, le Flamand a retenu des expressions et une prononciation qui a le même caractère.

La séance est levée à 5 heures et demie.

2e. Séance du 18 août.

Présidence de M. DE COUSSEMAKER, de l'Institut de France, membre du Conseil général du Nord.

La séance s'ouvre à 11 heures du matin.

Sont présents au bureau : Mg^r. *De Ram*, recteur de l'Université de Louvain ; MM. *de Caumont ; Tailliar ;* le comte *d'Héricourt ;* le docteur *De Smyttere*, médecin en chef de

l'Asile de Lille; le comte *de Ripalda; Carlier; Van Drival; Cousin* et *Derode.*

M. *Bonvarlet*, secrétaire-adjoint, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Mg^r. De Ram donne des détails pleins d'intérêt sur la continuation de la grande collection des *Acta Sanctorum*, et sur le rétablissement de l'ancienne association des Bollandistes au collége des Jésuites, à Bruxelles. Il regrette que l'allocation n'ait pas été continuée par la Chambre belge.

M. de Caumont demande si la discussion qui a eu lieu au Parlement belge, relativement à la proposition de supprimer le subside accordé par le gouvernement, n'a pas eu pour but de stimuler le travail des continuateurs des *Acta Sanctorum* qui paraissait être un peu lent.

Mg^r. De Ram entre dans de nouveaux détails qui font ressortir la consciencieuse activité avec laquelle les nouveaux Bollandistes continuent la tâche de leurs devanciers; il exprime l'espoir que le Congrès donnera une marque de sa sympathie à l'égard de cette entreprise littéraire, qui intéresse les savants de tous les pays.

M. le comte d'Héricourt se lève et paie un juste tribut de reconnaissance et d'admiration à l'œuvre des Bollandistes. Il s'associe de toutes les forces de son âme au vœu que vient d'exprimer le recteur magnifique de l'Université de Louvain, et déclare ne pas douter un seul instant de l'unanime et solennelle adhésion du Congrès à cette noble requête. MM. Tailliar et Baruffi appuient chaleureusement ces paroles.

Mg^r. De Ram expose que la motion portée à la Chambre des représentants n'a pas été fondée sur le démérite des nouveaux volumes publiés, mais sur l'esprit de parti. Que l'on établisse, dit-il, une consciencieuse comparaison entre les nouveaux et les anciens volumes, et l'on sera convaincu

que la suite est digne des autres parties de cette grande œuvre. L'orateur ajoute qu'il a constaté, dans les trois nouveaux volumes, d'heureux et notables changements à l'ancienne méthode; ainsi, il n'y a pas seulement trouvé l'*Index moralis*, mais encore l'*Index realis*; il y a de plus rencontré un répertoire d'archéologie! C'est donc avec une évidente mauvaise foi que des ignorants sont venus dire que, s'il existait encore des Bollandistes, l'esprit de Bollandus n'existait plus: il est, au contraire, cet esprit, dans son plus grand éclat à l'heure présente, et le savant prélat en trouve une preuve sans réplique dans la *Vie* de Jean-le-Bon, contenue en cette nouvelle œuvre.

M. Reichensperger demande la parole. Il dit qu'en effet il reconnaît dans ces injustes attaques l'esprit de parti, et que toute l'Allemagne savante, il en a la conviction, pense comme lui à ce sujet. Protestants et catholiques, ajoute l'illustre savant, doivent une égale reconnaissance aux admirables auteurs de la *Monographie de sainte Ursule*, que le P. Victor de Buck a publiée dans le dernier volume d'octobre.

Mgr. De Ram reprend la parole et cite une lettre de M. Pertz, l'auteur des *Monumenta Germaniæ*, où l'œuvre des Bollandistes est appelée le *Monumentum* de la vie chrétienne des peuples. Il ajoute que les directeurs du *British Museum*, se fondant sur ce que cette œuvre était la seule vraie lumière du moyen-âge, avaient, dans une déclaration publique du 23 avril 1860, exprimé toute la sympathie qu'ils portaient aux travaux des nouveaux Bollandistes.

M. le comte Maurice de Robiano, membre du sénat de Belgique, cite le témoignage d'un des plus illustres professeurs de l'Allemagne, M. Schabert, et vient joindre son tribut à l'unanime admiration du Congrès.

M. le Président, en présence de cette manifestation du Congrès, émet le vœu suivant:

« Le Congrès archéologique de France,

« Considérant que la continuation de la collection connue « sous le nom de *Bollandistes* est une œuvre capitale pour « les études historiques;

« Considérant qu'il y a un intérêt immense, pour l'Europe « entière, à ce que cette œuvre soit continuée sans interrup- « tion sur le plan suivi jusqu'à ce jour;

« Que les historiens, les archéologues et les érudits d'Al- « lemagne, d'Angleterre, de France, d'Espagne et d'Italie « sont intéressés à une publication qui touche à ce que tous « les pays peuvent avoir de plus cher, l'histoire de la grande « famille chrétienne;

« Émet le vœu que le gouvernement belge contribue, par « un subside efficace, à l'exécution de l'œuvre des Bollan- « distes. »

Voté à l'unanimité.

Cette délibération prise, M. le comte d'Héricourt se lève pour demander que M. Tailliar, devant partir le soir même, soit autorisé à donner lecture de l'important travail dont cet honorable conseiller est l'auteur : *Recherches sur la topographie du nord de la Gaule.*

M. le Président s'empresse de donner cette autorisation. M. Tailliar prend la parole et s'exprime ainsi :

VOIES ROMAINES DANS LE NORD DE LA GAULE.

I. Les Romains, qui se croyaient appelés par le destin à gouverner l'univers, déployaient dans ce but une merveilleuse habileté. Rendant la conquête bienfaisante, ils se conciliaient les peuples en même temps qu'ils les tenaient sous le joug. Dans leur système politique, la civilisation marchait de pair avec l'assujettissement.

Les immenses travaux d'art accomplis par eux frappaient les vaincus d'étonnement et, en excitant leur surprise, achevaient de les soumettre à un peuple qui opérait de pareils prodiges.

Parmi ces travaux, les voies publiques n'étaient pas les moins remarquables. Survivant à la domination romaine, elles ont, par leur magnificence et leur solidité, fait l'admiration non pas seulement de l'ancien monde, mais même des nouvelles sociétés qui se sont établies sur les débris de l'Empire d'Occident.

Auguste, qui, après avoir trouvé Rome bâtie en briques, se félicite de la laisser de marbre, ne se contente pas d'ériger de superbes monuments : il applique toute sa sollicitude à la confection et à l'entretien des routes.

II. Par les ordres de ce prince, les chaussées de l'Italie, combinées dans leur ensemble, forment un système complet de viabilité. Les grandes voies aboutissent à Rome comme à un centre commun. Pour les relier toutes, on dresse au bout du *Forum* une colonne milliaire dorée, à laquelle correspondent les grands chemins militaires de l'Italie (1).

III. Progressivement les grandes voies s'étendent dans les provinces. Elles concourent à y asseoir et à consolider la domination romaine au triple point de vue de la stratégie, de l'administration et du progrès social. Par leur moyen, les mouvements des troupes deviennent plus faciles; les gouverneurs déploient leur autorité sans obstacle; le génie, les mœurs, les habitudes de l'Italie se propagent plus rapidement.

De même que les autres parties de l'Empire, les Gaules,

(1) Dion Cassius, liv. LIV, p. 525, Pline, liv. III, chap. v, Tacite, *Histoire*, liv. I, ch. LXXIII, rappellent ou signalent ce *milliarium* doré, placé au bout de l'ancien Forum, et sur lequel la mesure des distances était inscrite. Plutarque, dans la *Vie de Galba*, mentionne également ce milliaire *auquel*, dit-il, *aboutissent tous les grands chemins de l'Italie.*

dont le gouvernement avait été confié par Auguste à son gendre Agrippa, sont sillonnées par de grandes voies militaires. Afin de pouvoir, au besoin, porter aisément ses légions sur tous les points de cette immense contrée, Agrippa y fait construire quatre principales chaussées, dont la première se dirige sur l'Aquitaine et la Saintonge, la seconde vers le Rhin, la troisième du côté de Boulogne et de l'Océan par Reims, Beauvais et Amiens; la quatrième se prolonge dans la Gaule Narbonnaise et arrive jusqu'à Marseille.

De ces quatre grandes voies, la troisième traverse le nord de la Gaule et s'étend jusqu'au littoral. Parvenue dans la seconde Belgique, elle va de Reims à Soissons, de Soissons à Senlis, de Senlis à Beauvais, de Beauvais à Amiens, et d'Amiens à Boulogne.

IV. Après Auguste, plus d'un siècle s'écoule sans qu'aucun changement notable soit apporté à cet état de choses. Mais Trajan et Marc-Aurèle font construire en Belgique de nouvelles routes. Après eux, l'empereur Septime-Sevère, qui règne de 193 à 211, porte son attention spéciale sur les voies de communication. Il les multiplie et les complète dans les Gaules. La grande voie d'Agrippa qui, loin de suivre une ligne droite, n'arrivait à Boulogne qu'après plusieurs détours, est raccourcie et abrégée. Une route plus directe facilite le trajet dans la Grande-Bretagne (1).

Grâce aux soins de l'Administration, des bornes milliaires sont placées par intervalles sur les routes, et signalent les distances à parcourir.

(1) Cette chaussée *per Compendium*, ainsi nommée parce qu'elle abrége l'espace, se divise en deux branches : l'une se rend à Pontoise, *Pons Isaræ*, et de là à *Rodium*, Roieglise ; l'autre passe à Noyon, *Noviomagus*, et aboutit à *Rodium*. Réunies à *Rodium*, ces deux voies n'en forment plus qu'une : celle-ci, franchissant la rivière d'Avre à *Rodrina* (Roye), arrive à *Setuci* (St.-Mard), puis à Amiens.

Ces bornes portent le nom de milliaires, parce qu'elles indiquent les *milles* romains ; toutefois, dans le nord de le Gaule, les distances sont plus généralement calculées par lieues (1).

Il arrive fréquemment que ces colonnes forment de petits monuments dédiés, soit à l'Empereur, soit à quelque haut personnage.

Les travaux prescrits par Septime-Sévère, pour la confection de plusieurs routes dans la Grande-Bretagne, donnent une idée de ce qui dut être fait dans nos contrées. Ce prince, au dire du Dion Cassius, fit tailler dans les forêts, couper dans les hauts lieux, élever des digues sur les marais et construire des ponts sur les rivières (V. liv. LXXVI, p. 877).

V. Les travaux dont les routes sont l'objet sont poursuivis et complétés par Caracalla et ses successeurs. C'est à peu près du même temps que date l'Itinéraire d'Antonin, sorte d'indicateur topographique, de guide officiel, qu'on a mal à propos attribué à Antonin-le-Pieux et qui paraît, avec plus de vraisemblance, avoir été rédigé pour Antonin Caracalla (2).

Détesté à Rome, Antonin Caracalla, en effet, soit du vivant de son père, soit après sa mort, passe presque toute sa vie à parcourir les provinces (3). C'est pour son usage qu'est

(1) Le mot lieue, *leuca*, vient du celtique *lech*, qui signifie pierre, parce que c'étaient des pierres qui indiquaient les espaces.

(2) On sait que Septime-Sévère et ses enfants se rattachaient à la famille d'Antonin, dont ils avaient adopté le nom et dans le tombeau duquel ils prenaient place. Le surnom de Caracalla, tiré d'un vêtement gaulois que portait le fils aîné de Septime-Sévère, a été surtout employé dans les temps modernes. Son véritable nom est celui d'Antonin, par lequel il est désigné, soit sur les médailles, soit dans les histoires, soit dans les monuments de législation (V. les Recueils de Numismatique, les *Écrivains de l'Histoire auguste* (*Historiæ augustæ scriptores*), et la loi 17, au Digeste, *De statu hominum*, lib. I, tit. v).

(3) Hérodien, *Hist. rom.*, liv. III; — *Historiæ augustæ scriptores*; —Tillemont, *Hist. des Empereurs.*

tracé l'itinéraire qui porte son nom, et sur lequel sont mentionnées toutes les distances qui séparent les cités et les lieux de station (1).

VI. Dans nos contrées, comme dans les autres parties de l'Empire, on distingue trois espèces de chaussées et de voies publiques. Les premières sont les grands chemins qui partent de Rome, traversent l'Italie, et se déroulent dans les provinces. Suivant les temps et les lieux, on donne à ces artères principales le nom de chemins *consulaires* ou *prétoriens*, ou encore celui de voies *césariennes* ou *solennelles*. On a vu plus haut (n°. III) quelle est, dans la Gaule-Belgique, la direction de la grande voie impériale construite par Agrippa et abrégée ensuite *per Compendium*, sous Septime-Sévère.

La seconde classe des grandes chaussées comprend les routes qui sont surtout destinées à relier entre elles les provinces et les cités. Par une disposition stratégique qui semble avoir été particulière à notre Gaule-Belgique, de distance en distance, aux points qui leur paraissent les plus convenables, les gouverneurs romains établissent un centre de viabilité où viennent aboutir plusieurs voies. Ces routes composent une espèce d'étoile qui comprend sept rayons divergents. Elles formen ce qu'on appelle un *septemvium* (2).

(1) Cet itinéraire est un document fort curieux, parce qu'indépendamment des grandes villes on y renseigne des municipes et des localités qui, sans ces indications, seraient peut-être entièrement inconnus. On peut aussi y suivre en quelque sorte de l'œil la direction des routes qui sillonnaient la surface de l'Empire romain. Les désignations qu'il fournit sont complétées par la Table Théodosienne, dite de *Peutinger*, autre espèce d'itinéraire composé du temps de Théodose.— Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules*, a reproduit, en les combinant, les indications que présentent l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne (Voir, pour nos régions du nord, t. III, p. 48 et 62).

(2) Le mot *septemvium* ne se rencontre pas dans les dictionnaires latins; mais on y trouve *quadrivium*, carrefour; *trivium*, lieu où abou

Enfin, des routes d'un troisième ordre, circulant au milieu des campagnes, facilitent les relations, soit de la cité chef-lieu avec les municipes et les bourgs, soit de ceux-ci entre eux.

VII. Après les voies solennelles, les routes qui rattachent les provinces à l'Empire et les cités entre elles tiennent une place considérable dans la viabilité romaine. Des centres de voirie sont échelonnés par intervalles, dans les principales villes. C'est là qu'aboutissent les grandes chaussées qui arrivent de diverses directions.

On a vu ci-dessus, n°. II, qu'il existait à Rome sur le *Forum* une colonne milliaire à laquelle venaient correspondre les grandes voies militaires de l'Italie.

Or, on sait que nos colonies et nos curies gallo-romaines étaient organisées à l'image des institutions de la grande métropole du monde. De là, par suite, l'érection d'une colonne placée dans nos cités au milieu du *Forum*, à l'imitation de celle qu'on voyait dans la capitale de l'Empire.

Ainsi, à Bavai, une pierre heptagone de plusieurs pieds de hauteur s'élevait autrefois au milieu du *Forum*. Elle indiquait les sept chaussées qui partaient de cette ville comme d'un centre commun (1).

VIII. Dans nos provinces de la Gaule-Belgique, les routes

tissent trois chemins, *bivium*, bifurcation. Au figuré, pour l'étude des sept arts libéraux, le *quatrivium* comprend l'astrologie, la géométrie, l'arithmétique et la musique, comme autant de voies qui conduisent à la science. Le *trivium* embrasse la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Les arts libéraux ont donc ainsi, en quelque sorte, leur *septemvium* (V. Ducange, *Glossar.*, v^es. Quatrivium, Trivium et Bivium).

(1) L'ancienne colonne de Bavai, détruite il y a long-temps, a été remplacée au XVIIe. siècle par une pierre heptagone qui se trouve aujourd'hui au Musée de Douai. Sur ses faces, qui sont au nombre de sept, on lit : Chaussée de Binch. De Mons. De Tournay. De Cambray. De Pont. D'Avette. De Cateau. Les mers feront la fin des sept chaussées Brunehaut.

qui viennent se joindre au même centre de viabilité, sont d'ordinaire au nombre de sept. Elles constituent ainsi un *septemvium*, ou chemin à sept voies. Dans les embranchements qu'ils donnent aux routes de nos cités, les Romains adoptent de préférence le nombre de sept, parce qu'il leur paraît mieux convenir pour former les sept rayons d'une étoile itinéraire, et aussi parce que dans leur religion c'est là un nombre mystique et en quelque sorte sacré.

Dans les croyances antiques, en effet, chez les Assyriens et les Perses, chez les Hébreux, et même chez les premiers chrétiens, une idée religieuse semble se rattacher à ce nombre de sept. Il en est de même parmi les Romains, chez qui le nombre de sept a toujours été tenu en grande considération, et réputé l'un des plus parfaits (1).

Dans le nord de la Gaule, nous retrouvons ce même nombre de sept appliqué aux routes qui, d'autant de points séparés, convergent sur un centre commun. Ainsi qu'on le verra ci-après, non-seulement la métropole de Reims, mais cinq autres de nos cités : St.-Quentin, Amiens, Arras, Thérouenne, Bavai, possèdent un *septemvium*, ou centre complet de viabilité composé de sept voies.

IX. La plupart de ces chemins à sept branches ou *septem-*

(1) V. Cancellieri, *Le sette cose fatali di Roma antica* (Roma, 1812, in-8°., p. 92). Cancellieri cite comme existant dans ce nombre mystérieux : les sept planètes, les sept pléïades, les sept constellations de la grande Ourse, les sept métaux, les sept couleurs, les sept notes de la musique ; à un autre point de vue, les sept chefs devant Thèbes, les sept sages de la Grèce. Chez les Romains, il signale notamment les sept choses fatales de Rome, les sept jours de la semaine, les sept juges et enfin les *septemviri*. On connaît à Rome deux sortes de septemvirs : les sept préposés aux festins sacrés qu'on dresse dans les temples, *septemviri epulones*, et les sept commissaires qui conduisent les colonies et assignent les terres.

viaires viennent aboutir à une cité. Cependant il en est d'autres d'un rang secondaire dont le centre est placé non plus dans une ville, mais soit au pied ou au milieu d'une forteresse, soit sur le littoral, soit sur un autre point.

Ainsi, la forteresse de Cassel, *Castellum Menapiorum*, est le siége d'un *septemvium* ou étoile itinéraire dont les rayons se dirigent par autant de points divergents.

Sur le territoire de la cité de Thérouenne apparaît un autre *septemvium*, dont le centre est placé sur un point isolé du littoral. On lui donne le nom de *septemvium altarium (septemviaire des auteus)*, à cause des autels ou des temples qui probablement étaient, en cet endroit, érigés aux divinités païennes (1).

Dans le canton du Cambraisis, entre les communes de Marcoing et de Flequières, il semble avoir existé aussi un *septemvium* dont les traces étaient encore visibles au XVIIIe. siècle (2).

Ces divers embranchements, dont l'ensemble formait un *septemvium*, offrent tous les caractères de ces grandes chaussées, ou voies militaires, dont parle le jurisconsulte Ulpien, dans la loi 3, au Digeste, *De locis et itineribus publicis* (lib. XLIII, tit. VII); elles aboutissent à la mer, ou à une cité, ou à un fleuve, ou à une voie militaire (3).

X. Quant à la plupart des *septemviaires* ou chemins à

(1) Défiguré au moyen-âge, ce nom *des auteus* est aujourd'hui celui de la commune de Zoteux, arrondissement de Montreuil-sur-Mer, canton de Fruges (Pas-de-Calais).

(2) Elles sont indiquées sur la Carte de Cassini. Il est à remarquer que, vers cet endroit, ont été construites des chapelles consacrées à l'Ange-Gardien, à l'Enfant Jésus, à saint Liévin, à Notre-Dame-de-Bon-Secours et, à quelque distance de là, à Notre-Dame-de-Consolation. Ces chapelles ont peut-être remplacé d'anciens monuments païens.

(3) « Viæ militares exitum ad mare, aut in urbes, aut ad flumina publica, aut ad aliam viam militarem habent. »

sept branches dont il vient d'être parlé, on retrouve encore, en ce qui les concerne :

Soit des indications dans les anciennes chartes ou dans les documents historiques ;

Soit des traces sur le sol même ou sur les vieilles cartes géographiques.

Toutefois, pour reconstituer chaque *septemvium* gallo-romain et en rétablir exactement les sept rayons, il faut :

1°. Rechercher les voies primitives construites par les Romains, et ne pas les confondre avec celles qui existaient auparavant, ou qui ont été pratiquées ultérieurement pour abréger les routes premières *per Compendium*, ou pour aboutir à d'autres localités ;

2°. S'attacher aux voies principales et les distinguer des chemins secondaires, créés après coup pour des besoins nouveaux (1).

XI. Outre le *septemvium* proprement dit, il est d'autres centres de viabilité moins complets, qui n'ont pour embranchements que des routes en plus petit nombre.

Tel est le *quinquevium*, qui ne compte que cinq branches.

Tel est le *quadrivium*, carrefour, où viennent se joindre quatre chemins. Plus d'un bourg, ou *vicus*, est simplement le siége d'un *quadrivium*.

Tel est encore le *trivium*, auquel n'aboutissent que trois chemins. Du *trivium* est dérivé un surnom de Diane qu'on appelle *Diana trivia*, parce qu'elle préside à ces sortes de points de jonction (2).

(1) Ainsi, par exemple, le *septemvium* dont Amiens était le centre a été modifié : par la construction d'une route directe sur Rouen, par Poix ; — par l'établissement de deux routes se dirigeant, l'une sur Senlis, *Silvanectes*, l'autre sur Compiègne, *Compendium* ; — par la création d'une route directe sur Thérouenne, tandis que la première route bifurquait avant d'arriver au *septemvium* de Zoteux.

(2) De là encore le mot *trivialis*, qui signifie populaire et trivial.

En dernier ordre vient la simple bifurcation, *bivium*.

XII. On sait que le territoire de chaque cité gallo-romaine comprend plusieurs cantons ou *pagi*, ordinairement au nombre de quatre. — Pour les communications des chefs-lieux de cantons, soit entre eux, soit avec la cité principale, des routes sont indispensables.

Outre ces voies cantonales, il y a des chemins vicinaux (*viæ vicinales*) qui traversent les champs, se dirigent vers les bourgs et villages (*vici* et *villæ*), et souvent relient une voie à une autre. « Il existe, dit Siculus Flaccus, des routes vicinales qui, des voies publiques, se détournent dans les champs et vont atteindre d'autres voies publiques (1).

Dans notre Gaule-Belgique, ces sortes de chemins de traverse sont fort nombreux sous les Romains, et de nos jours encore, dit de Bast, on en voit des traces remarquables dans plusieurs endroits (2).

XIII. A dater du règne de Valentinien Ier. (367-375), par suite des irruptions continuelles des barbares et de leurs attaques toujours menaçantes, les frontières du nord de la Gaule se garnissent de forteresses et de lieux de défense. Pour y avoir accès, il faut nécessairement de nouvelles routes. Les Romains appliquent également leurs soins à la confection de ces chaussées. Ainsi, dans la direction de Cambrai à Tournai, trois châteaux-forts avaient été érigés : c'étaient *Exclusa* l'Écluse; *Duacum*, Douai; *Urticiacum*, Orchies. Afin d'y

(1) Sunt et vicinales viæ quæ de publicis divertunt in agros et sæpè ad alteras publicas perveniunt (*De conditione agrorum*). Ces routes accessoires sont aussi mentionnées dans la législation romaine. Le jurisconsulte Ulpien les indique en termes exprès : « Viæ vicinales quæ in vicis sunt et quæ in vicos ducunt,... vel quæ ad agros ducunt per quas omnibus permeare licet (V. Digeste, liv. XLIII, tit. 8, loi 2, § 22 et § 23).

(2) V. 2e. Supplément au *Recueil d'antiquités romaines*.

arriver en tout temps sans obstacle, une route nouvelle est construite. Elle part de Cambrai, traverse le marais de l'Écluse, passe par Estrées, dont le nom indique la présence d'une chaussée; de là, elle se rend à Douai, puis à Orchies par Faumont, *Fagimons*, et enfin à Tournai (1).

XIV. La construction et la réparation des chemins appellent, à toutes les époques, l'attention de l'autorité romaine.

Dans toutes les villes où il n'existe pas de magistrats spéciaux, ce soin appartient aux officiers municipaux. Mais, dans les grandes cités, on y attache assez d'importance pour que des fonctionnaires particuliers soient investis du service de cette branche de l'administration. Tantôt ceux à qui elle est confiée portent le nom de curateurs des routes (*curatores viarum*); tantôt c'est aux édiles que cette fonction est déférée. Ainsi on voit, d'après la législation romaine, que ces officiers avaient tout à la fois pour devoir de veiller à l'entretien des routes, et d'en assurer la libre circulation (V. Digeste, liv. XLIII, tit. 10). Des sommes plus ou moins considérables sont affectées à cette partie des travaux publics. Sauf les voies *solennelles* ou impériales qui sont à la charge de l'État, les autres routes qui vont d'une cité à l'autre sont entretenues aux frais des habitants. Tous les propriétaires sont tenus de concourir à cette dépense. Quoique dans ce siècle vénal les immunités soient nombreuses, il est formellement déclaré que personne ne peut être exempt de la cotisation pour les routes. Des lois spéciales sont même portées à ce sujet (V. Code Théodos., liv. XV, tit. 3, *De itinere muniendo*).

(1) Soit par l'effet d'un débordement naturel, soit par la rupture des écluses, cette route a été inondée. On l'aperçoit encore à travers l'eau limpide du marais de l'Écluse (V. dans les *Mémoires de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, t. XXVII, Hist., p. 136, une dissertation du comte de Caylus, *sur un chemin des Romains* avec une carte).

RÉSUMÉ.

CENTRES DE VIABILITÉ ROMAINE DANS LE NORD DE LA GAULE.

SECTION I. — *Centres de viabilité complets, — chemins à sept branches ou septemviaires qui ont pour siéges des cités.*

§ I. Premier centre de viabilité, Reims métropole.

Chemins qui partent de Reims et qui vont à :

1, Trèves; — 2, Verdun et Metz; — 3, Châlons-sur-Marne; — 4, Beauvais; — 5, Soissons et Amiens; — 6, St.-Quentin; — 7, Bavai.

V. Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, t. I, p. 525; — Marlot, *Hist. de Reims*, t. I, p. 143.

§ II. Deuxième centre de viabilité, cité du Vermandois (*Augusta Veromanduorum* ou St.-Quentin).

Chemins qui vont de St.-Quentin à :

1, Soissons; — 2, Reims; — 3, Beauvais par *Setuci* (St.-Mard); — 4, Amiens; — 5, Arras; — 6, Cambrai; — 7, Bavai.

V. Dom Grenier, *Introduction à l'Histoire générale de Picardie*, p. 422 et suiv.

§ III. Troisième centre de viabilité, Amiens.

Chemins qui vont d'Amiens à:

1, Reims, par Soissons; — 2, Beauvais; — 3, *Leuconaüs* (St.-Valéry) et Ault; — 4, Boulogne; — 5, Thérouenne; — 6, Arras; — 7, Bavai.

V. D. Grenier, *Ibid.*, p. 486; — *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. I, p. 47 et 237; t. II, p. 67; t. III, p. 63.

§ IV. Quatrième centre de viabilité, Arras.

Chemins qui, d'Arras, se rendent à :

1, St.-Quentin; — 2, Amiens; — 3, *Septemvium* du littoral, ou de Zoteux; 4, Thérouenne; — 5, Cassel, par Estaires; — 6, Tournai; — 7, Bavai, par Cambrai.

V. Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 42 et 589; — M. Harbaville, *Mémorial historique du département du Pas-de-Calais*, t. II, p. 146; — M. Haigneré, *Mémoire sur les voies romaines du dép^t. du Pas-de-Calais, dans les Mémoires de la Société d'Arras*, volume publié en 1851, p. 157; — *Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais.*

§ V. Cinquième centre de viabilité, Thérouenne.

Chemins qui, de Thérouenne, se rendent à :

1, Arras; — 2, Château-de-Ternois (St.-Pol); — 3, Amiens; — 4, *Septemvium* de Zoteux; — 5, Boulogne; — 6, *Portus ulterior* (Sangatte); — 7, Cassel.

V. Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 42 et 589.

§ VI. Sixième centre de viabilité, Bavai.

Chemins qui, de Bavai, se dirigent sur :

1, Reims; — 2, St.-Quentin; — 3, Arras; — 4, Tournai; — 5, La Batavie; — 6, Cologne; — 7, Trèves.

V. *Chronicon Balduini Avennensis*, Anvers, 1696, in-folio. Une carte placée en tête de cette chronique indique les sept voies qui partaient de Bavai. — Lambiez, *Dissert. sur les colonies romaines des Pays-Bas*, p. 15; — Aubert Le Mire, *Chronic. belgicum, ad annum*, 613; — Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. I, p. 484; — Heylen, *De antiquis Romanor. monumentis, dans les anciens Mémoires de l'Acad. de Bruxelles*, t. IV; — De Bast, 2e. *Supplément au Recueil d'antiquités*, p. 93.

SECTION II. — *Centres de viabilité secondaires.*

§ VII. *Septemvium* du littoral, ou de Zoteux.

Chemins qui, de Zoteux, vont à :

1, Thérouenne; — 2, Arras, par le Château-de-Ternois (St.-Pol); — 3, Amiens; — 4, Ad Lullia et la mer; — 5, la voie de

Thérouenne à Boulogne; — 6, la voie de Thérouenne au *Portus ulterior* (Sangatte); — 7, Golfe de Sithiu.

Malbrancq, *Ibid*, t. I, p. 42 et 589; — Henry, *Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, p. 83 et 86; — M. Haigneré, *Mém. précité sur les voies romaines du Pas-de-Calais*; — *Statistique monumentale déjà citée.*

§ VIII. *Septemvium* de Cassel.

Chemins qui, de Cassel, se dirigent sur :

1, Tournai, par Wervick; — 2, *Minariacum* (Estaires); — 3, Amiens; — 4, Thérouenne; — 5, *Portus ulterior* (Sangatte); — 6, Mardick; — 7, la mer.

V. *Mém. de la Soc. Dunkerquoise*, t. VI, 1858-1859, p. 75 et 90, avec la carte de M. Pigault de Baupré; Gramaye, *Antiq. Flandriæ*, p. 162; M. de Bertrand, *Histoire de Mardick*, p. 15 et 401.

A ce travail est jointe une carte explicative que M. Tailliar dépose sur le bureau. M. Louis de Baecker fait quelques observations sur cette carte : il dit que Cassel se trouve à tort inscrit en dehors du *Pagus Mempiscus*. Plusieurs chartes du IXe. siècle donnent, comme étant *in Pago Mempisco*, Wormhoudt, Lederzeele et quelques localités environnantes; il conviendrait donc de reculer la ligne tracée à l'est de Cassel jusqu'à l'ouest, à l'endroit où coule l'Aa.

M. Tailliar réplique à cela que les Ménapiens, ayant envahi le nord de la Gaule, empiétèrent sur l'*Isereticus Pagus*, l'un des quatre cantons du diocèse de Thérouenne; pour les contenir, les Romains avaient créé le *Menapiorum Castellum*, centre militaire, d'une part, et de l'autre, une tour à Tournai, sur l'Escaut. Le *Mempiscus Pagus* du moyen-âge n'est donc pas le vrai pays des Ménapiens.

M. Carlier dit qu'il y avait, en effet, un *Pagus Mempiscus* dans le diocèse de Thérouenne.

Le système du *septemvium*, ajoute-t-il, si savamment

décrit par M. Tailliar, n'était sans doute pas exclusif, puisque à *Cassel*, le *Castellum* des Romains, on trouve plus de sept voies empierrées, *paraissant de construction romaine*, qui sont encore appelées steen-straeten (*viæ exercituum*). Cependant il se pourrait que quelques-unes d'entre elles eussent été faites à l'instar des chaussées de la reine *Brunehaut* au VIIe. siècle.

Quant au *Castellum Menapiorum*, il peut y avoir des doutes pour cette dénomination à une certaine époque; car beaucoup d'auteurs se sont appuyés, depuis quelque temps, sur une autorité qui *paraît douteuse*. La carte dite *Théodosienne* ou *de Peutinger*, publiée en 1824, à Leipsick, a servi de base à leurs allégations: et cependant cette carte, ou table, n'est qu'une copie de l'original perdu; et ce qui pourrait faire croire que le mot *Menapiorum* a été ajouté à celui de *castellum* postérieurement au temps où cette table fut dressée, (commencement du IIIe. siècle, selon Mannert), c'est que, à la place qui désigne le *Gessoriacum*, il a été ajouté *nunc Bononia;* or, on sait que *Bononia* et le *Bononiensis Pagus* ne sont mentionnés qu'à la fin du IIIe. siècle.

Nous pouvons donc supposer que Cassel, d'abord *Castellum*, puis *Castellum Morinorum*, n'a pu être désigné sous le nom de *Menapiorum* que plus tard (au IVe. siècle); et cette circonstance ne peut pas faire nier que cette place forte ait été primitivement aux Morins.

M. l'abbé Haigneré réplique que Boulogne a été appelé *Bononia* dès le IIIe. siècle. On voit ce nom de *Bononia* dans Ammien et dans Eutrope. Dom Bouquet rapporte aussi un fragment (du IVe. siècle) où l'on voit que Constantin-le-Grand est venu trouver son père à Boulogne, *antè Gessoriacum*.

M. Tailliar se félicite de ce que son travail est complètement d'accord avec les vues de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts,

qui a publié sur cette question un remarquable travail de M. Pigault de Beaupré : on voit, en effet, sept voies romaines sur la carte annexée à cette étude. D'ailleurs, ajoute l'honorable conseiller, les textes sont formels, il ne peut être permis de les changer. Les Ménapiens ont empêté, dans leurs incursions, sur le territoire de Cassel ; pour les contenir, on éleva un fort qui est le pendant de *Tornacum*. Quant aux *septemvia*, pour peu, dit M. Tailliar, que l'on veuille se reporter aux usages militaires de cette époque, assez semblables, du reste, à ceux de ce temps-ci, on en comprendra facilement les raisons d'établissement. Elles partaient de Cassel, rejoignaient Estaires, Wervyck, etc. Depuis, sans doute, des routes secondaires ont été créées : cela est tout simple et il n'y a plus de doute possible sur cette question.

Le Président dit que la question est résolue et la séance est levée.

3e. Séance du 18 août.

Présidence de M. Lesiboudois, conseiller d'État, membre de l'Institut, président du Conseil général d'Alger.

Le Bureau est composé comme à la séance précédente.

La séance s'ouvre à 7 heures 1/2 du soir.

M. le Président donne connaissance des livres et brochures offerts en hommage au Congrès. Des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question suivante :

Quel est définitivement le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon ?

M. le comte d'Héricourt obtient la parole sur ce sujet :

Il commence par rendre un profond et sincère hommage d'estime à la Belgique : tout en elle, sa foi vive, ses sages libertés, ses institutions, le remplit d'admiration. Nul plus que lui aussi n'a de sympathie pour les savants dont ce pays s'honore, et parmi eux il compte au premier rang Mg^r. De Ram, recteur de l'Université de Louvain. Si donc il vient discuter l'une des dernières brochures que ce prélat a publiées, c'est qu'il sait que Mg^r. De Ram est aussi l'un des défenseurs les plus constants de la vérité : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

Après cette introduction, M. le comte d'Héricourt continue ainsi :

« Nous chercherons donc le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon, le héros chrétien. Nous croyons inutile, dans une réunion d'hommes aussi érudits, de rappeler que le père de Godefroy appartenait à la race carlovingienne, et qu'il s'allia avec la princesse Ide, dont il eut trois fils : Eustache, Godefroy et Baudouin, son successeur sur le trône de Jérusalem.

« Pendant long-temps on pensa que ces illustres guerriers avaient pris naissance à Boulogne ; cette opinion avait prévalu, et voici maintenant que la Belgique réclame l'honneur d'avoir donné le jour au premier roi de Jérusalem. Il est vrai qu'en même temps elle conteste à Amiens la naissance de Pierre l'Ermite ; elle instituait naguère des prix pour prouver que Charlemagne avait reçu le jour sur les rives de la Meuse. Ici s'élève une question de race, et nous en comprenons toute l'importance. Mais, quant à Godefroy de Bouillon, l'intérêt n'est plus le même. Demandez-le en effet sur les deux rives de l'Escaut, et l'on vous répondra qu'il était français le héros chrétien qui planta l'étendard de la croix sur les murs de Jérusalem, comme il est sorti de la France le premier cri qui, l'autre jour, appela les nations civilisées au secours de nos frères d'Orient, victimes du fanatisme. Et, en effet, les rois

de France étendaient alors leur pouvoir féodal jusqu'aux rives du Rhin ; ils avaient pour joyaux de leur couronne les fiefs du Brabant, de la Lorraine, du Boulonnais, et surtout de ce riche et puissant comté de Flandre, qui leur prête si souvent un appui généreux, qui répondit à la voix de Pierre-l'Ermite comme à celle de Guillaume-le-Conquérant, et dont le sang se mêla pendant tout le moyen-âge à celui des chevaliers français, partout où il y avait une noble cause à défendre, en Angleterre, à Étaples, en Orient et même à la désastreuse et sanglante journée de Nicopolis. Fils d'un seigneur français et d'une pieuse comtesse qui avait la même origine, Godefroy de Bouillon était français. Il reste à discuter s'il était Brabançon ou Boulonnais.

« Rappelons les diverses publications faites récemment, et qui donnent lieu à la discussion que vous allez entendre. Un sentiment patriotique portait les Boulonnais à élever une statue à Godefroy de Bouillon, lorsqu'un véto, venu de la rive droite de l'Escaut, leur apprit que la gloire dont ils se croyaient en possession leur était discutée. Un savant professeur attaché à une maison d'éducation qui compte parmi vous plusieurs élèves, qui a fourni des magistrats éclairés, de grands industriels et de vaillants militaires, et surtout, et dans toutes les carrières, des hommes de bien, M. l'abbé Barbe, de l'institution de Mgr. Haffreingue, fit une brochure dans laquelle il s'attache à démontrer que la naissance de Godefroy en Brabant ne reposait sur aucun fondement sérieux, sur aucun témoignage contemporain.

« M. Courtois, de la Société des Antiquaires de la Morinie, lui écrivait : « La ville de Boulogne est dans la position d'un paisible propriétaire qui a toujours joui de son héritage sans trop s'occuper de ses titres, et qui, se trouvant en butte à une revendication faussement fondée, se voit dans la nécessité de chercher, de recueillir les siens et de les faire valoir,

pour justifier son droit à la propriété et sa longue possession. »

« Mg^r. De Ram, dont nous avons loué sans réserve le talent, répondit avec une sévérité, pour ne rien dire de plus, qui n'est pas dans son caractère habituel. Dans le même temps, la Société des Antiquaires de Picardie, à la voix de M. d'Herbinghem, se prononçait en faveur de Boulogne, et M. de Maslatrie, savant professeur de l'École des chartes, pour qui la discussion entre le Brabant et le Boulonnais n'avait que l'intérêt d'une joûte littéraire, se prononçait en ces termes : « Le passage, fondement principal des prétentions belges, semble détaché de l'une de ces généalogies de complaisance comme il y en avait beaucoup au XIIIe. siècle. » Et en effet, M. l'abbé Barbe l'a démontré, cette généalogie est faite pour défendre les prétendus droits de la race carolingienne. »

M. le comte d'Héricourt donne alors lecture du texte, tel que l'a imprimé M. Barbe dans ses *Nouveaux éclaircissements sur la question du lieu de naissance de Godefroy de Bouillon*, et il appuie principalement sur cette phrase : *Genuit ex ea tres filios : Eustachium, Godefridum, qui nunc est dux Lotharingiæ, et Balduinum.*

Comme on le voit, le lieu de naissance du héros de la première croisade n'est pas indiqué. Le Brabant ne peut citer aucune autorité pendant tout le XIIe. siècle ; le premier document qu'il invoque est une généalogie qui paraît être de 1270 ; elle a été récemment découverte à la bibliothèque de l'Université de Liége, et Mg^r. De Ram en a fait usage dans l'intérêt de la cause qu'il défend. La généalogie offre beaucoup de ressemblance avec celle du XIe. siècle ; seulement, en parlant des fils de la comtesse Ide, l'auteur ajoute : « *Qui, licet nominati sint de Boilon, nati tamen et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud Baisin, juxta Genapiam, castrum ducis Brabantiæ.*

Tel est le texte le plus ancien en faveur du Brabant, il est reproduit dans d'autres généalogies ; on sait qu'il était d'usage d'en agir ainsi pendant le moyen-âge.

Quant aux historiens et aux chroniqueurs les plus anciens, ils gardent un silence prudent ; et les plus favorables au Brabant, ceux dont on a invoqué le témoignage, se bornent à dire que Godefroy fut élevé en Brabant, qu'il y fit un séjour prolongé. Les Bollandistes, hommes d'étude, dont Mgr. De Ram s'est fait l'éloquent défenseur, sont trop prudents pour se prononcer. Sans doute, ils parlent de Baisy et de la naissance de Godefroy de Bouillon, mais ils déclarent que c'est une tradition, un bruit populaire. Molanus, le célèbre hagiographe, qui a beaucoup écrit sur l'histoire religieuse de nos contrées, déclare que Pierre l'Ermite et Godefroy sont tous deux français, mais belges d'habitation : « Utertque origine francus, sed habitatione belga. » Enfin, les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France* déclarent que Godefroy naquit à Boulogne ou plutôt à Baisy ; ce n'est pas le seul passage où les Bénédictins font preuve d'une regrettable légèreté.

Assez confiant dans notre cause, dit ensuite M. d'Héricourt, pour ne cacher aucun texte, nous mentionnerons Gillemans, historien du XVe. siècle. Il parle des fonts baptismaux de Godefroy que l'on montre à Baisy. Voici un fait important ; cependant M. le baron de Hady, belge de nation, porté, comme on le verra, à soutenir la cause du Brabant, entreprend ce pélerinage. Il est obligé de déclarer que les fonts baptismaux n'existent pas ; mais il trouve une fontaine, un petit ruisseau et il en conclut que cette eau a certainement servi au baptême du roi de Jérusalem. De pareilles opinions ne se discutent pas.

Voyons, au contraire, continue M. d'Héricourt, sur quelles autorités repose l'opinion qui fait naître Godefroy de Bouillon à Boulogne.

Il cite alors les textes de Guillaume de Tyr, la *Vie d'Ide*, par le moine du Wast, le cartulaire de St.-Bertin, etc. Il déclare que ces citations pourraient être beaucoup plus nombreuses, mais M. l'abbé Barbe a recueilli tous les textes et les a cités avec beaucoup d'exactitude ; toutefois, il fait remarquer que le religieux du prieuré du Wast se trouvait dans des conditions à connaître les moindres particularités de la naissance, de l'enfance et de la jeunesse de Godefroy. Ce prieuré venait d'être fondé par la comtesse Ide : elle s'y rendait souvent et nul doute que, maintes fois, elle n'ait parlé de ce fils qui illustrait son nom en Orient, mais qui, par les dangers qu'il courait, attristait son cœur de mère.

M. d'Héricourt ayant ainsi exposé les différents titres d'après lesquels Boulogne revendique l'honneur d'avoir vu naître Godefroy de Bouillon, M. le Président donne la parole à M. l'abbé Haigneré, qui s'était fait inscrire sur la question. M. Haigneré dit qu'il a en effet demandé la parole, mais dans le dessein seulement de répliquer aux objections qui pourraient être élevées contre le savant exposé de M. le comte d'Héricourt. Complètement d'accord sur ce sujet avec son collègue de l'Académie d'Arras, il demande aux tenants de l'opinion belge s'ils ont quelque motif de repousser les conclusions de M. d'Héricourt et se déclare prêt au débat.

Mg^r. De Ram dit que son intention n'était point de traiter la question devant le Congrès : il n'a rien préparé, il n'a pas même apporté à Dunkerque la notice publiée par lui à Bruxelles en 1857 ; mais il sera heureux d'entendre les tenants de l'opinion boulonnaise.

M. d'Héricourt prend la parole pour faire observer que, dans les discussions de ce genre, comme dans celles qui ont lieu dans les assemblées parlementaires, il est de haute convenance et de toute nécessité que l'on entende alternativement les représentants de l'une et l'autre opinion.

Mgr. De Ram déclare alors qu'il ne peut se ranger à l'opinion soutenue par M. d'Héricourt, parce que la tradition boulonnaise ne lui paraît pas avoir le caractère de perpétuité qui distingue la tradition brabançonne. La tradition qui fait naître Godefroy de Bouillon à Baisy est constante, dit-il ; elle s'appuie sur un grand nombre de textes depuis 1265 jusqu'à la fin du XVIIIe. siècle. Il ajoute que la tradition boulonnaise ne lui paraît pas être fort ancienne, et il demande que M. l'abbé Haigneré veuille bien exposer à son tour quelle légitimité peut avoir cette tradition.

M. l'abbé Haigneré prend la parole et dit que, s'il a cru devoir entretenir la veille le Congrès de la question du *Portus Itius* pour essayer de montrer que Boulogne a des titres sérieux à faire valoir en faveur de sa revendication, il doit aussi à la ville dont il garde les archives, à l'église de Boulogne qui a conservé jusqu'en 1790, dans son trésor, la couronne que Godefroy de Bouillon reçut en Terre-Sainte, il doit à l'institution célèbre à laquelle il a l'honneur d'appartenir et à son savant ami, M. l'abbé Barbe, de ne point laisser sans réplique les observations que Mgr. le Recteur magnifique de l'Université de Louvain vient de présenter. Il dit que si l'éclat du talent, le prestige de la parole, la haute dignité romaine dont son honorable adversaire est revêtu, tout enfin lui commande le respect et arrête l'objection naissante sur ses lèvres, la vérité cependant le tyrannise et l'histoire le contraint à parler. M. l'abbé expose alors qu'en cette question, pas plus qu'en celle du *Portus Itius*, il ne peut tenir compte des opinions que professent les auteurs modernes, et que c'est en vain qu'on invoquerait Michaud, par exemple, Henri Martin ou tout autre : les auteurs des histoires générales, dit-il, n'apportent point aux menus détails une scrupuleuse attention et s'occupent peu des exigences et des revendications locales. Il n'ajoute pas plus de

foi aux écrivains des époques postérieures aux événements en litige : ils sont des juges, non des témoins. Ce sont des témoins qui déposent, des témoins qui affirment que le savant abbé voudrait entendre; c'est une instruction judiciaire qu'il voudrait faire, persuadé qu'ainsi seulement se découvre la vérité. Quel est donc l'écrivain, le premier en date, qui ait mis en circulation l'idée belge? C'est, suivant la notice que Mg^r. De Ram a publiée il y a trois ans, sur ce sujet, c'est l'anonyme et complaisant auteur d'une généalogie des comtes de Louvain, dont on a retrouvé une copie datée, paraît-il, de 1269 à 1271 sur deux feuillets de garde d'un ms. de l'Université de Liége. Voilà le premier texte qui puisse être sérieusement apporté dans la discussion. Il y est dit, des trois fils du comte de Boulogne : « Qui, licet nominati sint de Boi-« lon, nati tamen et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud « Baisin, juxta Genapiam... ; » c'est-à-dire : bien que surnommés de Boilon, à savoir de Bouillon, tous les trois (Grande erreur !)....

Mg^r. De Ram demande la permission d'interrompre M. l'abbé Haigneré, pour lui faire remarquer que le texte porte non *Boilon*, mais *Boïlon*, ce qui, suivant lui, est une forme du nom de Boulogne. En conséquence, l'erreur que signale M. l'abbé Haigneré n'existe pas.

M. Haigneré répond qu'il s'attendait à l'objection, qu'elle a déjà été réfutée par M. Barbe, et il demande la permission de lire le passage des *Nouveaux éclaircissements* sur le point en litige. Mg^r. De Ram veut écarter le témoignage de M. Barbe, mais M. Haigneré déclare qu'ayant été sur ce point le collaborateur de M. Barbe et que, d'ailleurs, l'amitié lui faisant un devoir de s'identifier avec son associé de travail, la cause de M. Barbe devient la sienne. Il donne alors lecture des pages 79-81 du livre de M. Barbe. Ce livre s'exprime ainsi : « Selon M. De Ram, *Godefridus de Boilon*

signifie Godefroy de Boulogne et par conséquent cette phrase de la généalogie, « Qui licet nominati sint de Boilon, nati « tamen apud Baisin, » devrait se traduire ainsi : quoiqu'ils aient été nommés de Boulogne, cependant ils naquirent à Baisy.

« Si cette opinion était exacte, notre cause n'aurait rien à y perdre assurément ; mais on ne voit pas non plus ce qu'elle pourrait y gagner à une distance déjà si grande des faits ; car enfin, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il faut bien qu'on trouve à Godefroy dans l'histoire ce surnom de Bouillon qu'il porte encore aujourd'hui.

« Le fait est qu'il fut d'abord appelé Godefroy de Boulogne, et que cette dénomination peut toujours lui être appliquée à juste titre en vertu de sa naissance; mais il est sûr aussi que ce surnom de Bouillon, qu'il tire de ses possessions, a prévalu depuis très-long-temps.

« Surtout lorsqu'on sait, par plusieurs écrivains du XIIe siècle, qu'avant la fin de ce siècle le surnom de Bouillon était déjà en usage, il est difficile de ne pas reconnaître dans le terme *Boilon* une des formes variées du mot qui, dans la suite, est devenu définitivement *Bouillon*. Quoiqu'il y ait quelque ressemblance entre les noms de Boulogne et Bouillon, il existe généralement entre leurs formes respectives une différence caractéristique qui ne permet guère de les confondre. Les formes françaises dérivées du latin *Bolonia* affectent constamment une désinence féminine : Boloigne, Boulongne, Bologne, Boloingne, etc.; tandis que Buillon, Boillon, Boilon, Bullion, Boulion, etc. répondent à la forme neutre ou indifférente de *Bullonium*, *Bullio*, *Bulonium*.

« Je ne comprends pas, dit en finissant M. Barbe, que M. De Ram ait pu écrire que, dans cette généalogie, l'auteur désigne ordinairement Boulogne par le mot *Boilon*, sur ce fondement qu'il y est dit quelque part *comitis Boiloniensis*, en parlant d'un comte de Boulogne. Si le mot *Boiloniensis*

écrit en cet endroit n'est pas une incorrection ou une négligence de copiste, il est au moins certain qu'il ne représente pas l'orthographe ordinaire du nom de Boulogne dans les passages cités, puisque le rédacteur avait déjà écrit correctement dans un autre endroit : *Machtildem Boloniensis avitam Godefridi de Boilon*, et un peu après : *sanctam Ydam Bononiensem comitissam, matrem Godefridi de Boilon..... et Eustacii, comitis Bononiensis;* c'est-à-dire trois fois *Boloniensis* ou *Bononiensis*, contre une fois *Boiloniensis*. Mais, d'ailleurs, en admettant l'orthographe *Boiloniensis*, ce serait *Godefridus de Boilonia* qu'on eût écrit pour signifier Godefroy de Boulogne, et nullement *Godefridus de Boilon.* »

Mgr. De Ram n'ayant pas présenté de nouvelle observation, M. l'abbé Haigneré reprend la discussion au point où il l'avait laissée, demandant maintenant quel est le premier écrivain qui ait affirmé la naissance de Godefroy de Bouillon à Boulogne. Il trouve le nom de Guillaume de Tyr. Guillaume de Tyr, dont M. Haigneré regrette que Mgr. De Ram ait été jusqu'ici le premier à récuser l'autorité, s'exprime ainsi dans son livre qu'il termina en 1184, c'est-à-dire près de cent ans avant l'apparition de la généalogie précédente : *Oriundus fuit de regno Francorum, de Remensi provincia, civitate Boloniensi;* Godefroy est natif du royaume des Francs, de la province de Reims, de la cité de Boulogne.

Je sais, ajoute M. l'abbé Haigneré, que Monseigneur a contesté la valeur de ce texte, et qu'il a dit dans sa notice qu'*oriundus* n'est point latin dans le sens de *natif*, de *né à*, mais qu'il faut le traduire par originaire, ce qui est très-vague et peut ne désigner que la résidence habituelle des parents. Mais, sur ce point, M. Barbe a répondu, dans son livre déjà cité, ce que voici (page 31) :

« M. De Ram essaie d'abord d'atténuer la portée du texte de Guillaume de Tyr, en faisant observer, d'après un

lexicographe estimé, Facciolati, qu'il y a quelque différence de signification entre le mot *oriundus* et les mots *ortus* ou *natus*. Nous ne l'ignorons pas; mais, pourquoi M. De Ram n'a-t-il pas lu jusqu'au bout l'article de Facciolati? Il y aurait vu que souvent le mot *oriundus* s'emploie indifféremment pour *ortus* ou *natus*, et l'auteur en cite plusieurs exemples, dont un de Cicéron : M. De Ram n'est donc pas exact lorsqu'il dit que si Guillaume de Tyr eût connu d'une manière certaine le lieu de naissance de Godefroy, il n'aurait pas employé le mot *oriundus*, mais bien certainement le mot *ortus*, puisqu'*oriundus* se prend fréquemment dans le sens d'*ortus*. »

Il y a, dit encore M. l'abbé Haigneré, beaucoup d'exemples de ce genre dans les auteurs du moyen-âge, et il cite la note suivante de M. l'abbé Barbe (page 32) :

« Je trouve dans la Chronique de Lambert d'Ardres, écrivain du même siècle, que Guillaume de Tyr, au sujet de Herred, la première souche des sires d'Ardres : *Herredum de Furnis oriundum... pro certo asserimus.*

« L'épitaphe d'*Iperius* (Jean d'Ypres), ainsi nommé de son pays natal, est conçue en ces termes : *Hic jacet piæ memoriæ Johannes oriundus de Ypra, quondam abbas hujus monasterii.*

« Les éditeurs du *Coutumier de Picardie en* 1726, à propos d'un manuscrit du P. Le Quien, dominicain, contenant un abregé de l'*Histoire de Boulogne-sur-Mer* qu'on voulait joindre à la *Coutume du Boulonnais*, font la réflexion suivante : « On ne pouvait pas trouver un meilleur auteur que lui pour cette histoire, parce qu'il est originaire de la ville de Boulogne, et parfaitement bien instruit des antiquités de cette province. Le P. Le Quien était né à Boulogne en 1661. »

Il y a, continue M. l'abbé Haigneré, un autre texte de Guillaume de Tyr, qui n'est pas moins favorable à la cause boulonnaise : c'est celui qui concerne Baudouin, au livre X,

ainsi conçu : *De sementiva autem ejus secundum carnem origine, et de progenitorum excellentia vel nativitatis loco, non multum necessarium est repetitos edere tractatus; nam dum superius domini ducis gesta conscriberemus, sufficienter de illa quæ communis est ambobus, edisseruimus ingenuitate;* ce que M. l'abbé Barbe traduit de la manière suivante : « Il serait inutile de répéter, sur l'origine terrestre de Baudouin, sur l'illustration de ses excellents parents et le lieu de sa naissance, ce que nous avons déjà dit avec une étendue suffisante, à l'occasion de son frère Godefroy, sur ce point qui leur est commun à tous les deux. » Ici encore, ajoute M. Haigneré, Mgr. De Ram a eu une objection à faire : « Si Guillaume de Tyr emploie l'expression *nativitatis loco*, ce n'est qu'en rapport avec l'extraction et la haute naissance de Baudouin, fils du comte de Boulogne, comme Godefroy. Le *nativitatis loco* se réfère à la *progenitorum excellentia*, à l'illustration, au rang et à l'origine des parents, sans qu'on ait eu l'intention de déterminer le lieu de naissance de leurs enfants. Peu importe, réplique M. Barbe, que Guillaume de Tyr ait eu principalement en vue de faire ressortir la noblesse d'extraction de Godefroy et de son frère Baudouin : je vous l'accorde sans difficulté; mais à cette occasion il a écrit *nativitatis loco*: or, *nativitatis loco* ne signifie pas autre chose que le lieu de la naissance, et il est de fait qu'à l'endroit auquel il renvoie le lecteur, il n'a pas nommé d'autre lieu que Boulogne-sur-Mer. Ce n'est pas sérieusement qu'on peut soutenir qu'il ne s'agit en cet endroit que du lieu de naissance des parents. Qu'importerait, en effet, le lieu natal du père s'il n'était pas celui des fils? C'est uniquement par considération pour les deux rois de Jérusalem qu'il est fait mention de leur père et de leur mère. Qui croira que l'historien ait voulu faire connaître le lieu de naissance du père sans faire connaître celui des deux princes ses fils? Il suffit, d'ailleurs, d'interpréter

grammaticalement la phrase pour en saisir immédiatement le sens. En voici la construction :

« *De sementiva autem ejus secundum carnem origine, et de progenitorum (ejus) excellentia, vel (ejus) nativitatis loco*, etc. »

M. Haigneré demande ensuite à Mgr. De Ram à quel dessein il a refait sur ce point la traduction de M. l'abbé Barbe, pour substituer aux mots *sa naissance* ceux de *leur naissance*, tandis que M. Guizot a traduit, comme M. Barbe, *sa naissance?* A cette question, Mgr. De Ram répond que dans sa citation le mot *leur* est en italique, ce qui indique une correction faite par lui dans le texte de M. Guizot. M. Haigneré se déclare satisfait de cette explication.

Cet incident vidé, M. l'abbé Haigneré reprend le fil de la discussion. Il prie l'assemblée de comparer ces deux autorités si différentes de valeur : d'un côté, une généalogie interpolée ; car, dit-il, elle existait sous une forme moins étendue du temps de Godefroy, sans qu'on y lût la phrase relative à Baisy ; de l'autre, le prince des historiens des croisades, comme l'appelle M. Guizot, Guillaume de Tyr, un homme qui avait pu connaître le frère de Godefroy, et qui fut presque son contemporain !

Mgr. De Ram soulève plusieurs objections à cet endroit de la dissertation de M. Haigneré. Il dit qu'il est impossible de prouver que la généalogie soit interpolée. M. Haigneré répond que la généalogie du manuscrit de Liége n'est, au fond, qu'une reproduction de la généalogie Caroline, dont M. Pertz a publié le texte dans ses *Monumenta Germanica historica*, t. IX, p. 299 ; que cette première généalogie très-courte, où l'on ne parle point du lieu de naissance de Godefroy, date de 1095, et qu'il en a été fait des éditions considérablement revues et augmentées, jusqu'à 1270, où, pour la première fois, on y lit : *Nati et nutriti sunt apud*

Baisin. Mgr. De Ram récuse ce fait. Alors, M. Haigneré le prie d'en prendre la preuve, 3e. partie, ch. I, des *Nouveaux éclaircissements* de M. l'abbé Barbe, où, dit-il, Monseigneur verra que, dans un de ses ouvrages, il a lui-même signalé dans ce document beaucoup d'erreurs. Mgr. De Ram expose alors qu'il ne s'est pas occupé, depuis trois ans, de la question du lieu de naissance de Godefroy, qu'il ne peut se rappeler s'il a signalé, dans ses *Recherches sur les comtes de Louvain*, des erreurs qui se rencontreraient dans la généalogie en question. M. l'abbé Haigneré réplique que le fait est consigné dans les *Nouveaux éclaircissements* de M. Barbe, dont il a un exemplaire sous les yeux.

M. le comte d'Hériçourt demande à cet instant la parole; il prie M. le Président de ne point permettre que la discussion soit ainsi hachée par une série d'interruptions et de répliques, et insiste pour qu'il soit loisible à M. l'abbé Haigneré d'établir, sans encombre et jusqu'au bout, la thèse dont il s'est constitué l'avocat.

M. le Président dit que M. l'abbé Haigneré, voulant bien accepter la discussion dans cette forme, il n'y a pas lieu d'intervenir. La parole reste à M. l'abbé Haigneré. D'un côté donc, dit-il, c'est une généalogie de 1270, œuvre obscure, sans publicité; de l'autre, Guillaume de Tyr, historien dont nul ne contestera l'autorité.

Mgr. De Ram conteste l'autorité de Guillaume de Tyr, dans lequel, dit-il, on a signalé beaucoup d'erreurs. Il cite, entr'autres, l'erreur commise, suivant lui, par cet historien, au sujet d'un quatrième fils du comte Eustache de Boulogne, et demande que M. l'abbé Haigneré expose sa pensée sur ce point.

M. l'abbé Haigneré répond par la citation suivante de M. l'abbé Barbe :

« On a néanmoins imputé quelques inexactitudes à Guillaume de Tyr: par exemple, d'avoir donné à Godefroy un troisième frère, du nom de Guillaume, qui serait resté à la

maison pendant la croisade, *tertio domi remanente*, mais dont il n'est fait mention dans aucun autre écrit de ce temps-là. Quoi qu'il en soit là-dessus, l'archevêque de Tyr n'est pas le seul auteur du siècle auquel on ait cru pouvoir reprocher une erreur de cette nature. Un contemporain, qui écrivait dans un pays peu éloigné de Boulogne, Orderic Vital (*Histoire de Normandie*, IV), donne à Godefroy de Bouillon une sœur, qu'on trouve nommée, dans des écrivains postérieurs, Praxède ou Adélaïde, mais dont les autres contemporains ne parlent pas. Je sais que des auteurs graves ont cru que Guillaume de Tyr avait pu se tromper sur le point en question; j'admets une erreur possible, mais non pas évidente, car l'assertion de l'archevêque de Tyr a été reproduite par diverses autorités, dont plusieurs sont loin d'être à dédaigner. » M. Barbe cite en outre divers auteurs qui ont parlé de ce *Guillaume*, et entr'autres une généalogie du XIIIe. siècle qui est dans le *Spicilége* (II, 493).

Cet incident terminé, M. l'abbé Haigneré reprend la suite de son exposé général des preuves boulonnaises :

« Je suis, dit-il, dans une position qui ne laisse pas que d'avoir de grandes difficultés. Au point où en est arrivée la controverse, il faut que je reprenne maintenant par le détail l'histoire du comte Eustache et de la comtesse Ide, qui ont donné le jour à Godefroy et à ses frères.

« Je réclame l'indulgence de l'Assemblée.

« Le comte Eustache de Boulogne, après son retour de Rome, où il était allé reconduire le pape Victor II, à l'issue du concile de Cologne, revint par Bouillon où il demanda et obtint en mariage la fille du duc de Lorraine, Godefroy-le-Barbu. L'histoire ne dit point quelle route suivit Eustache en revenant de Bouillon à Boulogne; mais ce qui est certain, c'est que l'union des deux époux ne se fit point à Cambrai, comme l'a cru le Père Malbrancq, mais à Boulogne. »

Mg^r^. De Ram demande quel est l'auteur qui place le ma-

riage à Boulogne. M. Haigneré répond que c'est le moine du Wast, auteur de la *Vie de sainte Ide*, qui raconte les solennités du mariage fait à Boulogne : la ville entière s'étant rendue au-devant du comte pour le recevoir avec honneur, etc.

Mg^r. De Ram révoque en doute l'autorité du moine du Wast, dont le travail n'est qu'une légende poétique faite pour être une lecture de piété ; d'ailleurs, il n'est pas contemporain.

M. l'abbé Haigneré répond que cette *Vie de sainte Ide* a été regardée comme authentique par Henschenius.

Mg^r. De Ram refuse d'admettre cette assertion, dans laquelle persiste M. l'abbé Haigneré, confiant, dit-il, en sa mémoire sur ce point. D'ailleurs, ajoute M. Haigneré, les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, et D. Brial, au tome XIV du *Recueil des historiens des Gaules*, sont aussi d'avis que l'œuvre du moine du Wast a été composée vers 1130 ; ils disent que c'est un document authentique, auquel ils attachent une valeur incontestable. On ne saurait s'inscrire en faux contre le jugement des hommes dont le nom fait loi en histoire. C'est une œuvre de piété, continue M. l'abbé Haigneré, est-ce une raison pour que ce soit une œuvre d'imagination ? Monseigneur ne croit-il pas à la valeur historique des légendes que chaque jour il lit dans son bréviaire ? N'est-ce pas, au contraire, la substance la plus pure des plus vrais récits historiques ? Mais, sur tous ces points, M. Barbe a déjà répondu depuis deux ans à Mg^r. De Ram, dans ses *Nouveaux éclaircissements*, publiés à Boulogne en 1858. Pourquoi reproduire ici ces arguments qui ont été l'objet d'une sérieuse discussion, consignée tout entière dans une brochure de 136 pages ?

Mg^r. De Ram regrette de n'avoir pas lu l'ouvrage de M. Barbe. M. Haigneré s'empresse, au nom de ce dernier, de lui en offrir un exemplaire, et continue ainsi :

« Dans ce travail de M. Barbe, vous trouverez, Monsei-

gneur, de nouveaux arguments qui font crouler par la base les prétentions de la Belgique. Vous verrez que la vie entière du comte de Boulogne se passe dans son comté ; que tous les documents historiques où il est parlé de lui, toutes les chartes où son nom se trouve consigné, démontrent sa présence continuelle dans le Boulonnais, à l'exclusion de tout autre pays, notamment de Baisy. Vous y verrez qu'il en est de même de la comtesse Ide, sa femme, dont aucun document ne signale la présence en Belgique, si ce n'est une fois, après la mort de son mari, pour y vendre les biens patrimoniaux qu'elle y possédait. C'est à Boulogne qu'elle reçoit, à différents intervalles, plusieurs lettres de saint Anselme, son directeur ; c'est dans le Boulonnais qu'elle fonde le monastère de La Capelle, au terroir de Marck, en Calaisis, et le prieuré du Wast ; qu'elle reconstruit, en 1104, l'église-cathédrale ; qu'elle répand ses bienfaits sur l'abbaye de St.-Bertin ; c'est dans l'abbaye de La Capelle qu'elle termine ses jours ; c'est au Wast qu'elle veut être inhumée, et où ses reliques, qui sont aujourd'hui à Bayeux, reposèrent jusqu'en 1668.

« En Belgique, quand ses fils Godefroy et Baudouin, partant pour la croisade, vendent leurs biens au profit de diverses fondations religieuses, ils sont obligés de la faire venir de Boulogne, pour ratifier leurs actes, comme on le voit dans la Chronique d'Afflighem.

« Tout cela peut-il concorder avec les traditions belges ? Comment le comte de Boulogne, qui tenait une cour magnifique dont on voit la description dans la *Vie de sainte Godeliève*, en aurait-il laissé enfouir à Baisy le plus bel ornement ? Et si, par un caprice particulier, la comtesse Ide avait aimé ce village, situé si loin des domaines de son époux, au point d'y vouloir passer les premières années de son mariage, comment, libre d'elle-même, après que le comte Eustache III, son fils, fut revenu de la croisade, en 1100, n'est-elle pas

allée finir ses jours dans ce Baisy si cher, où elle aurait retrouvé les souvenirs les plus doux à la femme, ceux de la maternité, ceux des premières années de sa féconde union ?

« Mais il y a une autre raison, Messieurs, pour prouver qu'elle n'a jamais pu résider à Baisy à l'époque de la naissance de ses fils : c'est que son père, dépouillé du duché de Lorraine, en 1048, par Henri III, n'avait plus aucune autorité dans le pays ; c'est qu'il n'y résidait même pas, étant allé en Italie, dès 1053, où il épousa Béatrix, veuve du marquis de Toscane, mère de la célèbre Mathilde. »

Mg^r. De Ram avoue ces faits, mais il parle de fondations faites par la comtesse Ide en Belgique, de la vente que Godefroy a faite de ses biens de Stenay, de Verdun, pour aller à la croisade, etc...

M. Haigneré ne nie point ces donations, mais il fait remarquer qu'elles sont toutes postérieures à la mort du comte Eustache II, c'est-à-dire à l'an 1093, et antérieures à l'an 1100, et il ne voit pas ce qu'on en pourrait tirer pour prouver la présence de sainte Ide en Belgique à l'époque de la naissance de ses fils. Puis il demande la permission de conclure.

« Messieurs, dit-il, je crains de vous avoir fatigués en prolongeant avec si peu de mesure la thèse que je me suis efforcé de soutenir. Ne vous en étonnez pas cependant. La question est boulonnaise, sans doute, mais plus que cela, elle est française, et à ce titre elle intéresse tous les citoyens de notre grand empire. Les croisades aussi, ces magnifiques expéditions auxquelles tout le monde aujourd'hui rend justice, et qui ont sauvé l'Europe de la barbarie musulmane ; les croisades sont françaises. Sera-t-il dit que leur premier chef, celui en qui, pour ainsi dire, elles se personnifient, perdra sa qualité de français ? Je suis heureux de dire avec M. le comte d'Héricourt que, même né à Baisy, Godefroy serait encore français, puisqu'il appartiendrait à un pays où se

parle notre langue, et dont les aspirations et les sympathies, je le sais, sont toutes françaises ; mais lorsqu'ici je dis : perdra-t-il sa qualité de français, j'entends français dans le sens géographique. Sera-t-il jamais prouvé que le comte de Boulogne, Eustache II, ce prince si actif et si entreprenant, qui guerroya avec Guillaume-le-Conquérant contre Harold, et qui ensuite, se prenant de querelle avec Guillaume lui-même, osa braver sa puissance et mesurer ses armes avec celles du vainqueur, ait, parce que sa femme avait une terre à Baisy, laissé, pendant toute la jeunesse de ses fils, l'administration de son comté, pour aller résider, à la manière d'un roi fainéant, dans un village Brabançon ? Sera-t-il jamais admis qu'il ait exposé ainsi aux mains de ses plus mortels ennemis les fruits de son mariage, l'espoir de sa race et celle de sa dynastie ? Sera-t-il jamais croyable que la comtesse Ide ait affectionné Baisy au point d'y vouloir à toute force résider pendant son mariage ; et qu'aussitôt après la mort de son époux, elle se soit empressée de vendre cet alleu si cher, et n'ait même point désiré, sentiment pourtant bien naturel, que sa mortelle dépouille y reposât ? Non, Messieurs, tout cela n'est pas possible ; tout cela ne s'explique point.

« Godefroy de Bouillon est français par sa naissance, et c'est de lui que la France a si bien appris le chemin de Jérusalem ; c'est encore à sa suite et pour une cause semblable que nos soldats cheminent aujourd'hui sur ces routes de l'Orient qu'il a si heureusement ouvertes ; mais s'il est français par sa naissance, il est belge par sa vie, il est citoyen de l'Europe entière par ses exploits en Terre-Sainte ; c'est un héros qui appartient à tous. Aucun peuple ne doit chercher à se l'approprier tout entier, il est assez grand pour faire l'orgueil de plusieurs. »

Mgr. De Ram prend la parole pour revendiquer en faveur de la Belgique une grande part dans l'histoire de la croisade.

C'est en Belgique, dit-il, que Godefroy de Bouillon a réuni les douze premiers croisés et c'est encore ce pays qui a fourni à la première croisade et aux suivantes un grand nombre de chefs et de soldats. La France est assez riche d'illustrations, continue-t-il : qu'on nous laisse nos hommes célèbres, Charlemagne, Godefroy de Bouillon et autres. La tradition belge est perpétuelle sur le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon, c'est un argument dont on ne peut détruire la valeur.

M. Haigneré réplique que la tradition française ou boulonnaise n'est pas moins perpétuelle. Tous les historiens de Boulogne depuis le XVIe. siècle jusqu'à nos jours, ont témoigné de la conviction où l'on a toujours été dans cette ville que Godefroy de Bouillon y était né. Si le Boulonnais, ravagé par les guerres, n'a plus de chroniques anciennes, il en a certainement eu comme les autres contrées et on ne peut tirer d'argument de ce que ces chroniques n'existent plus. Mais il y a un document dont on ne pourra jamais détruire la valeur historique, c'est la traduction française de Guillaume de Tyr, faite au XIIIe. siècle, et dont les copies multipliées sans nombre au moyen-âge étaient lues avec avidité dans les veillées des châteaux, dans les monastères, par toute la France et la Belgique. On y lit, avec toutes les variantes d'orthographe que comportent les mouvements de la langue : « Il fu nez el règne de France à Boulongne sur « la mer, qui fu jadis citez, or est chastiaux en l'eveschié de « Téroanne. » Eh bien ! ce texte sonne comme une cloche la tradition boulonnaise dans tout le pays, et vient suppléer à la perte de documents locaux. Il est bon de remarquer, en outre, combien le traducteur est au courant de l'histoire de Boulogne, puisque, commentant le texte de Guillaume de Tyr où on lit *civitate Boloniensi*, il se rappelle que Boulogne n'est plus cité, mais est maintenant *château, castrum*, sans évêché, dans le diocèse de Théroanne.

Donc, à l'aide de ce document, on peut conclure à la perpétuité de la tradition de Boulogne depuis 1184, comme Mgr. De Ram conclut à la perpétuité de la tradition belge depuis 1270.

Les deux traditions sont en concurrence : il faut les peser et les juger à l'aide des textes antérieurs.

M. l'abbé Haigneré, ayant ainsi terminé l'exposé de ses convictions, M. le Président demande si personne ne désire plus prendre la parole sur ce sujet. Nul dans l'assemblée ne se levant, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire,

Mte. DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE.

VISITE A L'ÉGLISE SAINT-ÉLOI DE DUNKERQUE.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

A une heure, les membres du Congrès, ayant à leur tête M. de Caumont, sont entrés dans l'église de St.-Éloi où ils ont été reçus par M. le Curé et par une députation des membres de la Fabrique. M. l'abbé Van Drival, professeur d'archéologie au séminaire d'Arras, a été chargé de résumer les observations faites pendant cette visite ; il a présenté le rapport suivant :

Ce n'est pas ma faute si ce qui ne devait être qu'un simple rapport va prendre la forme et les dimensions d'une dissertation sur l'art chrétien; la faute en est, si faute il y a, aux honorables et très-savants archéologues étrangers et français qui se trouvaient dans la réunion dont je suis chargé de vous rendre compte. Nous sommes allés hier à l'église de St.-

Éloi pour visiter ce monument et apprécier les restaurations dont il est en ce moment l'objet; et voilà qu'au lieu d'une simple visite, nous assistons à une véritable séance où les questions les plus hautes sont abordées et savamment traitées. Assurément je me reprocherais de ne point consigner ici, avec toute la fidélité possible, les idées lumineuses, les doctrines fécondes qui ont été produites et examinées dans cette belle réunion. C'est en faveur de ces idées, qu'à mon sens il importe de proclamer hautement, parce qu'elles peuvent avoir une grande influence sur la direction des études et des restaurations de nos monuments, que je réclame votre indulgence pour ce qu'il y a d'insolite et de peu conforme aux règles ordinaires dans la rédaction de ce rapport.

L'église St.-Éloi, dans son état actuel, date de la seconde moitié du XVIe. siècle. C'est un monument de l'architecture ogivale dans sa période extrême; les chapiteaux ont disparu, les colonnettes sont transformées en simples moulures; c'est, en un mot, le style bien connu de la cathédrale d'Orléans.

La restauration de cette église est en voie d'exécution, et elle s'accomplit avec un goût remarquable et un zèle édifiant. Mais ici même se présente une difficulté, et bientôt, oubliant un moment l'église qu'il s'agit d'embellir et de meubler d'une manière convenable, ou plutôt à l'occasion de cet ameublement, les membres du Congrès se demandèrent d'après quels principes on doit se conduire quand il se présente une question analogue à celle-ci. En d'autres termes, étant donné un monument d'une époque quelconque, faut-il de toute nécessité faire correspondre le mobilier et les ornements intérieurs avec le style et le genre de l'édifice lui-même? Cette correspondance et cet accord doivent-ils être tellement recherchés que l'on aille même jusqu'à reproduire à l'intérieur le style de décadence dans lequel le monument serait construit? En d'autres termes, est-il absolument né-

cessaire que tout soit uniforme et de même style dans une église, et l'harmonie consiste-t-elle en ce que le monument semble construit tout d'une fois et comme moulé d'un seul jet ?

Des questions accessoires et inhérentes à celles-ci se trouvèrent traitées, en même temps, dans une sérieuse dissertation à laquelle prirent part les membres du Congrès présents à cette visite, et tout particulièrement le très-honorable M. Reichensperger, de Cologne, M. le comte de Ripalda et notre savant et zélé directeur, M. de Caumont. Ce sont les idées émises dans cette dissertation que je vais d'abord m'efforcer de reproduire.

L'art du moyen-âge se distingue, si l'on peut ainsi s'exprimer, par un sentiment profond de vitalité intérieure. C'est de cet intérieur, et comme du fond même de chaque objet, que rejaillit sur l'extérieur le reflet et comme l'image fidèle de cette vie intime. C'est une des formes de la beauté de l'église, beauté toute fondamentale et vraie : *Omnis gloria ejus filiæ regis ab intùs.* Aussi, au moyen-âge, cette vie intérieure est-elle si abondante qu'elle s'empare tout d'abord du spectateur de l'œuvre d'art où elle est comme localisée. Alors il se produit un phénomène, étrange en apparence, mais en réalité bien conforme à la raison. Les formes extérieures disparaissent en quelque sorte, tant est vive et directe la communication qui se fait de l'esprit à l'esprit. Cette statue est trop longue, c'est vrai ; elle est trop maigre, c'est encore vrai ; elle a des défauts dans plusieurs de ses parties, je vous l'accorde. Et pourtant qu'elle est belle, qu'elle est expressive ! Comme elle prie bien, comme elle adore bien, comme elle resplendit du feu sacré ! Ce feu sacré, cette âme, cette vie, voilà ce qui plaît tout d'abord dans les œuvres des âges de foi ; je pourrais même dire, en étendant la question, voilà ce qui plaît jusque dans plusieurs des œuvres des très-anciens peuples, chez lesquels la forme a parfois été négligée à

dessein, et jamais aux dépens du fond. Il suit de là que ce serait se tromper étrangement que de vouloir servilement et matériellement reproduire les œuvres de nos pères, en négligeant de se pénétrer de l'esprit qui les animait. Alors, au lieu d'arriver à quelque chose de beau, on est fort étonné de n'avoir obtenu qu'un médiocre résultat. Et pourtant la reproduction est exacte, l'imitation est parfaite : c'est bien l'attitude, ce sont bien les formes d'autrefois. Oui, mais cette figure est froide, cette attitude ne part pas du premier jet de la naïve inspiration ; ces couleurs sont ternes, elles n'ont pas la transparence que savaient y mettre les anciens ; c'est une imitation froide, ce n'est pas une âme vivante et parlante, ce n'est que du bois ou de la pierre à laquelle on a donné la forme extérieure d'une créature animée.

A ce propos, ainsi que le faisait remarquer un des membres du Congrès, l'art byzantin moderne nous donne une idée exacte de cette doctrine et de l'importance qu'il y a à savoir conserver et renouveler, dans ses mille formes, l'esprit de création, condition essentielle de l'art. Voyez les Grecs, voyez les Russes, voyez, en un mot, ces hommes qui ont immobilisé et par trop hiératisé l'art chrétien : ils ont, selon l'expression pittoresque d'un autre membre, ils ont *la recette*, ils connaissent *le secret* pour faire des peintures et des images sur toute espèce de sujets. Ils vous traceront une Vierge Mère, une *Panagia*, un saint Jean-le-Théologos, une face de Jésus sur le linge de la Véronique ou n'importe quel autre sujet que ce soit, et ils le feront exactement comme on le faisait chez eux, il y a mille ans et plus. Aussi ne pourrez-vous pas établir d'histoire de l'art chez ces peuples ; aussi trouverez-vous dans leurs œuvres une sorte de pétrification, d'immobilité voisine de la mort. Donc l'art est quelque chose d'intérieur et de vivant ; il ne suppose pas le changement, mais bien la transformation. Il participe à la vie de l'Église, qui est toujours la même, bien que renouvelée sans cesse et

pour les temps et pour les lieux. Ainsi l'église d'Espagne est bien une église catholique; l'église de France est, elle aussi, une église catholique, l'église d'Allemagne ou d'Italie est encore une église catholique : toutefois il y a entre elles quelques nuances, quelques traits de variété qui n'atteignent pas la substance; ce sont des sœurs, c'est évident; mais

. . . . . Facies non omnibus una,
Non diversa tamen, qualis decet esse sororum.

De même en est-il dans l'art. Selon les siècles, il se transforme, tout en demeurant essentiellement le même, avec cette profonde sagesse qui guide l'église romaine quand nous la voyons, en sauvegardant l'essence même de la religion, accepter volontiers les formes passagères, les usages et les institutions qu'elle fait même servir de moyens pour arriver à ses fins.

L'art digne de ce nom est toujours profondément chrétien, mais il n'est pas systématique, tenace, exclusivement arrêté à une forme de convention; il a de la liberté et il en use; il est et il demeure toujours créateur.

Sans doute, il faut des règles; sans doute l'usage de cette liberté est vite près de l'abus.

Et c'est pour cela que l'art est une mission, une sorte de sacerdoce; c'est pour cela qu'il demande un goût, un tact, une finesse, un esprit d'observation qui toujours seront l'apanage de quelques hommes seulement; c'est pour cela seulement que cet art suppose la science des choses elles-mêmes, l'étude approfondie des idées et des faits.

S'inspirer de l'esprit même du christianisme et chercher d'abord à posséder le vrai, pour arriver ensuite à le faire briller par le beau qui n'est que sa splendeur; éviter tout ce qui est contraire aux principes et aux faits chrétiens, comme aussi ce qui est contre l'harmonie naturelle et le bon goût : telles sont les conditions de toute restauration intelligente

et durable ; je dis durable, parce qu'alors cette restauration entrera profondément dans l'esprit des masses et ne sera pas l'affaire d'un moment, j'allais dire une affaire de mode. Conservez tout ce qui est bon, surtout ce qui rappelle des vertus pratiquées, des exemples donnés, des vies édifiantes, des œuvres sérieusement chrétiennes, des traditions dignes de ce nom : alors l'église matérielle vous apparaît comme une reproduction vivante de l'église spirituelle ; c'est un éloquent témoin qui vous redit l'histoire des nombreuses générations de fidèles qui se sont succédé dans son enceinte. Cette église, ce bâtiment n'est plus une construction muette et froide, c'est un enseignement.

Et ces principes, nous devons les appliquer à la restauration de nos édifices sacrés. Vouloir que tout soit toujours parfaitement homogène dans une église, c'est un principe séduisant, mais peu conforme aux plus profondes notions du sens chrétien. Cette église est du XVIe. siècle, par exemple; c'est une époque de décadence. Et parce que les colonnes ont perdu leurs chapiteaux pour se changer en simples moulures, parce que les fenêtres se seront élargies et multipliées sans mesure, il faudra que le mobilier (et ce mobilier est une chose très-considérable souvent); il faudra, dis-je, que le mobilier soit mis, bon gré mal gré, en rapport avec cet édifice de mauvais goût ! Par cela seul que l'enveloppe extérieure sera grecque ou même insignifiante, il faudra que tout ce qui est contenu dans cette enceinte malencontreuse participe à cette anomalie ou même à cette nullité ? Non, ce n'est pas là un principe vrai, il n'est que spécieux. Il faut viser à ce qu'il n'y ait rien de choquant, à ce que l'harmonie existe, à ce que les rétables et les confessionnaux, par exemple, ne viennent pas détruire les lignes architecturales ou clore les fenêtres : c'est évident ; mais si l'on peut rendre le mobilier meilleur que l'architecture ; si, par la véritable richesse intérieure, on peut arriver à faire oublier la pauvreté,

du dehors ; pourquoi ne le ferait-on pas ? En vérité, je ne vois pas sur quoi l'on s'appuierait sérieusement pour agir autrement.

Les âges qui nous ont précédés n'ont pas tous été irréprochables : les saines traditions n'ont pas toujours été fidèlement gardées : ne soyons donc pas esclaves d'une forme qui peut quelquefois être très-attaquable et très-peu conforme aux saines données de l'art chrétien, et gardons-nous, dans nos restaurations, de ces faux principes qui nous conduiraient à abandonner le fond pour la forme.

Je reviens maintenant à l'église St.-Éloi de Dunkerque, et tout d'abord nous voici devant l'autel du Saint-Sacrement. Un vitrail, déjà connu des lecteurs des *Annales archéologiques*, de M. Didron, est devant nous : c'est l'œuvre de M. Didron lui-même qui l'a intitulé : le vitrail de la Charité.

Au bas, c'est la cène dernière du Sauveur et l'institution de l'adorable Eucharistie ; à droite, vous voyez le miracle des Noces de Cana, sorte de prélude au miracle plus grand de nos autels ; à gauche, c'est l'entretien mystérieux de Jésus avec la Samaritaine, auprès du puits de Jacob, figurant les eaux vives de la doctrine. Puis vous voyez la parabole de l'enfant prodigue et celle du bon Samaritain ; puis six œuvres de miséricorde corporelle, puis le drame sanglant du Calvaire. Il y a donc une idée mère et féconde, une idée de doctrine vraie et d'ensemble dans ce beau vitrail. C'est bien le sacrifice d'amour : Jésus se donnant lui-même et sur le calvaire et à l'autel, et dans sa doctrine de vérité et de force et dans les secours efficaces qu'il répand sur les membres de son Église, c'est bien le vitrail de la Charité.

Les deux verrières latérales nous rappellent le sacrifice d'Abraham et celui de Melchisédech : peut-être eût-il été mieux d'intervertir l'ordre dans lequel elles sont placées.

Un autel avec retable et balustrade, le tout dû aux dessins et à la direction de M. Leroy, vient d'être élevé dans la

chapelle où nous sommes. Cet autel n'est pas précisément du style de l'église, mais, d'après les principes formulés plus haut et l'avis des membres présents, il est convenable et digne. Les statues qui le décorent sont au nombre de cinq, et elles représentent, avec N.-S. lui-même, les saints qui ont eu le plus de dévotion au sacrement de l'autel. Ici, nous reviendrons sur le principe formulé tout à l'heure, et nous dirons que l'imitation de l'art du XIIe. siècle (car ces statues sont dans le style de cette époque) eût été plus fidèle si elle avait été moins fidèle. Pourquoi ne pas donner aujourd'hui à nos sculptures la perfection de dessin et de proportions qui est pour ainsi dire du domaine commun et vulgaire? Pourquoi imiter avec tant de scrupule les formes extérieures de l'art ancien et ne pas s'attacher avant tout à l'intérieur, à l'expression, à l'âme? Non pas que ces statues manquent précisément d'expression et de vie: non, sans doute, mais ces formes extérieures étaient inutiles, il suffisait de marquer la grandeur morale de Jésus au-dessus des saints, si on le voulait, par une grandeur physique hiératiquement et symboliquement usitée dès les premiers siècles; il n'était pas nécessaire de faire autre chose et de reproduire si fidèlement, trop fidèlement les formes d'autrefois. Ces réserves faites, l'autel est digne et convenable, le travail d'ameublement des chapelles est en bonne voie; l'église, déjà très-belle, ne pourra que gagner à être ornée dans le même sens.

Le chœur de cette église, déjà diminué d'une travée, est encore bien long, vu les dimensions restreintes de la nef principale, et grâce à la déplorable mutilation dont la partie antérieure de cette église (aujourd'hui voie publique) fut l'objet, il y a long-temps. Nous ne dirons rien du portail grec accolé à la partie sur laquelle porta principalement cette mutilation : souvent on en a parlé, et, grâce aux progrès réels de l'esprit public et du bon goût, un tel acte

ne serait plus possible aujourd'hui. Mentionnons seulement, comme curieuses et rares, les barres transversales en fer, tenues par des têtes de monstres, qui sont posées en haut de l'édifice pour remplacer sans doute les contreforts absents. Mentionnons également les sculptures non moins curieuses qui ornent la plupart des petits siéges ou miséricordes des stalles, débris d'autres stalles plus nombreuses et où les sujets sculptés formaient un ensemble dont nous avons retrouvé plusieurs éléments. Les tableaux sont nombreux et plusieurs sont remarquables, mais la place manque, et le style se prête peu à ce genre de décoration. Les tombes anciennes qui doivent être toujours, selon la doctrine de M. de Caumont, conservées à la place même qu'elles occupent, indiquent la perpétuité de l'Église et son voyage à travers les générations successives de fidèles. C'est avec une patriotique émotion que l'on nous a fait remarquer en particulier celle du héros dunkerquois; aussi en avons-nous reproduit ici même l'inscription :

D. O. M.

Cy gist Messire Jean Bart, en son vivant, chef d'escadre des armées navales du Roy, chevalier de l'ordre militaire de St.-Louis, natif de cette ville de Dunkerque, décédé le 27 avril 1702, dans la 52e. année de son âge, dont il a employé 25 ans au service de Sa Majesté.

Et

Dame Marie-Jacqueline Tugghe, sa femme, aussi native de cette ville, qui mourut le 5 février 1719, âgée de 55 ans. —Priez Dieu pour leurs âmes.

En terminant ce compte-rendu d'une des séances les plus intéressantes de votre Congrès, permettez-moi, Messieurs, de vous dire, à titre d'encouragement pour nos communs efforts, quelques mots sur les succès que nous obtenons au

point de vue de l'archéologie dans le département que j'habite, le Pas-de-Calais.

Depuis huit ans que la confiance de Mg^r. Parisis m'a appelé à la direction du grand séminaire d'Arras, j'ai fait, en-dehors de mes autres occupations, une fois seulement par semaine, mais sans y manquer jamais, une conférence d'archéologie aux jeunes lévites de ce séminaire. Toujours ces leçons ont été suivies avec zèle et constance, et elles ont produit de très-heureux résultats. Déjà mes nombreux élèves sont partout à l'œuvre, et si je ne suis arrivé que le second jour aux séances de votre Congrès, c'est que précisément j'étais appelé la veille par l'un d'eux qui procède aujourd'hui à la restauration d'une de nos plus belles églises dont il vient d'être nommé curé. Cette église est celle d'Ablain-St.-Nazaire, église du même style que celle de St.-Éloi de Dunkerque, et pour laquelle déjà la Société française a émis un vote dont nous lui sommes vivement reconnaissant.

En outre, Messieurs, nous avons dans le même département une double institution qui nous rend possible et même facile la direction des travaux relatifs à l'art chrétien. Le département a la commission des monuments historiques; le diocèse possède une commission supérieure pour les églises et presbytères, avec des comités correspondants établis dans chaque doyenné. Tout ce qui se projette ou se fait, doit nous être soumis, et grâce à cette direction, le bien se fait avec ensemble et sans formalisme inutile. Je ne sais si cette institution existe dans beaucoup d'autres diocèses, mais il me semble qu'un vœu émis par le Congrès, dans ce sens, serait de nature à étendre ce genre d'action et à activer les bonnes volontés qui doivent se trouver un peu partout.

Les progrès de l'esprit public dans le diocèse d'Arras ont été surtout manifestes à notre grande fête du 15 juillet dernier.

Nous avions des châsses nombreuses, faites sur les modèles anciens ou plutôt inspirées et vivifiées d'après les idées des âges de foi ; nous avions des bannières historiques rappelant toutes nos gloires les plus pures et conformes aux règles les plus strictes de l'iconographie. Des groupes symboliques redisaient et dramatisaient en quelque sorte ces faits des âges passés ; l'admirable groupe de la Sainte-Chandelle d'Arras se distinguait entre tous et formait une digne escorte au cierge lui-même qui, depuis près d'un siècle, n'avait point paru dans les rues d'Arras. Les costumes les plus riches et les plus vrais, les emblèmes les plus ingénieux et les plus variés, tout se réunissait pour donner à cette fête conçue d'après les idées anciennes, un caractère à la fois artistique et religieux que le goût du peuple, évidemment en progrès, a parfaitement apprécié. *C'est le triomphe de l'archéologie,* me disait-on de toute part. C'est votre triomphe, Messieurs, c'est le triomphe de notre habile et persévérant directeur, qui un des premiers a marché d'un pas ferme et sûr dans cette voie qui non-seulement nous montre le beau dans l'art chrétien, mais encore nous rapproche et nous unit, Allemands Anglais, Belges, Espagnols et Français, pour nous inspirer tous d'une sainte et grande pensée. Chercher le beau selon les données de la foi chrétienne et le réaliser, le faire passer dans la vie pratique, afin de le faire servir à la connaissance du vrai et, en définitive, à l'acquisition du bien moral, c'est-à-dire des vertus chrétiennes ; c'est là un but élevé, Messieurs, un but digne de nos efforts réunis et constants ; déjà nous l'avons atteint en grande partie. Persévérons, malgré les rigueurs passagères et l'indifférence accidentelle ou locale, et notre persévérance nous conduira certainement aux plus complets succès.

Le Secrétaire,

L'abbé E. VAN DRIVAL.

1re. Séance du 20 août.

Présidence de Mg^r. De Ram, recteur de l'Université de Louvain.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont ;* l'abbé *Le Petit ; Wykeham-Martin; Van Drival,* professeur d'archéologie au grand-séminaire d'Arras; *Carlier ; Cousin* et *Derode,* secrétaires-généraux.

M. le marquis *Dequeux de Saint-Hilaire* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président fait mention des dons offerts au Congrès par MM. Ch. Gomart, de St.-Quentin, et Conseil, capitaine du port de Dunkerque. Des remercîments sont adressés à ces deux membres du Congrès.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président appelle la question suivante du programme, mise à l'ordre du jour :

Quelle est l'origine du mot Ruthen *appliqué au littoral de la Flandre et du Calaisis? N'en existe-t-il aucun souvenir ?*

M. J. Carlier n'a trouvé, dans tous les géographes anciens, que le pays de Rouergue auquel le nom de *Ruthen* fût appliqué. Dordegherst seul dit que Lyderic Ier., forestier de Flandre, avait épousé la fille du prince des Ruthènes « que « nous disons Auvergne, Nevers, etc. » Adolphe de Pamele dit que *Ruysscheure*, arrondissement d'Hazebrouk, tire son nom des Ruthènes, qui habitaient la Flandre maritime. L'abbé Moulinot dit que les Ruthéniens vinrent en Flandre, de la Norwége et du Danemarck, et y remplacèrent les Kymris.

M. Derode dit, dans son *Histoire de Lille*, vol. I, p. 43,

que le mot *Ruthen* signifiait, pour les anciens Flamands, le rivage de la mer. H. Martin dit que *Ruithan* (en gaélique) signifie cours d'eau, eau courante. Cette signification se rapporte à celle de M. Derode. A l'appui de ces opinions vient celle de M. de Bertrand qui, dans son *Histoire de Mardick*, dit qu'en 870 la côte de Gravelines s'appelait *Littus Ruthenicum*.

A Lemberg, en Gallicie, il y a une église métropolitaine du rite grec *Ruthen*.

Enfin, à propos des mouvements politiques qui agitent aujourd'hui les peuples, un publiciste disait dernièrement que la Russie se préoccupe des idées de nationalité qui agitent en ce moment les Ruthènes.

En somme, fort peu de souvenirs de traces de noms de lieux peuvent s'appliquer aux Ruthènes dans notre Flandre.

Rute, hameau près de Romby; *Ruyt*, arrondissement de Béthune; *Rety*, arrondissement de Boulogne; *Renti*, en Artois: tout cela est bien faible d'autorité.

M. Derode annonce qu'il a reçu, sur la même question, un mémoire de MM. Lenglet-Mortier, vétérinaire à Englefontaine, et Vandamme, secrétaire de la Mairie du Quesnoy, arrondissement d'Avesnes. Il le dépose sur le bureau.

Mgr. De Ram dit que, dans la province, de Liége il y a un village avec un ancien château qui se nomme *Ruthen;* comment cela se rattache-t-il à la question? Il l'ignore; mais il a cru devoir donner cette indication.

Sur la 9e. question :

Quels sont, dans la Morinie, les vestiges et les souvenirs de la domination des Francs mérovingiens?

M. Carlier dit qu'il ne connaît aucun souvenir, et cite ce passage d'Augustin Thierry (8e. récit des temps mérovingiens) :

« Des hommes du pays de Thérouanne (*Tarravienensibus*), le pays du dévouement à Frédégonde, viennent en Austrasie pour engager Mérowig à les suivre; il part avec eux pour Thérouanne (577). » Ce sont les seuls souvenirs qu'il connaisse.

Le Cartulaire de Sithiu ou St.-Bertin, publié en 1841 par Guérard, in-4°., contient des chartes qui, sous ce rapport, fournissent d'utiles indications. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, la fameuse charte d'Adroald, datée de la 11°. année du règne de Clovis, porte les signatures de Chunebert *Grafion*, de Babonus.

Tous les noms mis au bas de cet acte sont germaniques.

Un acte d'échange, intervenu en 662 entre Marcellin, évêque de Noyon, et saint Bertin, abbé de Sithiu, porte que cet évêque, ni aucun de ses successeurs ne pourront exercer sur les biens échangés, ni réclamations, ni revendications : *nec remallatio fiat.* Ce terme de *remallatio*, dérivé de *mallum*, dont il est si fréquemment question dans la loi salique, se rapporte évidemment au droit qui régissait les Francs mérovingiens.

Sur la 10°. question :

Quels ont été les rapports de la famille de Pépin-le-Bref avec la Morinie?

M. l'abbé Van Drival, qui s'était fait inscrire sur cette question, regrette que ses nombreuses occupations ne lui aient pas permis de la traiter; mais il espère pouvoir plus tard envoyer sa dissertation.

On passe à la question suivante :

Quelle part les habitants de la Flandre maritime ont-ils prise aux croisades, et quelle influence ces guerres ont-elles exercée sur ce pays ?

M. Carlier lit la liste des seigneurs flamands qui partirent pour la croisade. Il dit que M. Victor Gailliar, archiviste de Gand, dont la science archéologique regrette la perte prématurée, a récemment eu le bonheur de retrouver le compte des dépenses de Gui de Dampierre à la croisade : cette découverte coïncide heureusement avec celle, faite à la Bibliothèque impériale de Paris, des comptes et dépenses de saint Louis à la croisade, qui sont écrits sur la cire molle.

Mgr. De Ram indique deux mémoires publiés sur les seigneurs flamands qui se croisèrent à la suite du comte de Flandre (1).

M. Bonvarlet prend la parole et dit que dans un ouvrage publié par M. Roger, intitulé *Noblesse et chevalerie de Flandre, Artois et Picardie*, se trouve une liste nombreuse de croisés où figurent quelques noms de la Flandre maritime. Il ajoute que les châtelains de St.-Omer ont pris une part considérable aux guerres saintes, et cite entre autres Geoffroy de Saint-Omer, un des fondateurs de l'ordre du Temple. D'autres membres de cette famille quittèrent la Syrie après la croisade de Baudoin, comte de Flandre, pour venir s'installer en Morée où ils fondèrent une dynastie qui dura près d'un siècle ; ces Saint-Omer de Morée étaient très-puissants. Suivant les auteurs flamands, les Dixmudes s'établirent aussi en Terre-Sainte et furent connétables de Jérusalem ; une branche de la famille de Guines obtint le comté de Beyrout.

Comme St.-Omer a appartenu au comté de Flandre jusque vers la fin du XIIe. siècle, l'honorable orateur croit devoir revendiquer les Saint-Omer d'Orient comme chevaliers flamands.

(1) Voir les *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique.

On passe à la question suivante :

Quelle est, en Flandre, l'origine des foires et marchés publics ?

M. Carlier lit, sur cette question, un travail dont voici les dernières pages :

« Nous pouvons, dit-il, sans trop nous hasarder, avancer que si nous trouvons des foires instituées par les comtes de Flandre, au IXe. ou au Xe. siècle, c'est que déjà, dès le VIIe. ou le VIIIe., des réunions volontaires de marchands, d'acheteurs et de fabricants se tenaient sous forme de foires et de marchés.

« Il nous semble que nous devons faire remonter l'origine des foires, non approuvées sans doute d'un titre officiel, mais existant de leur propre virtualité, à l'origine même des églises fondées par les chrétiens. Le développement de l'activité industrielle exigea, à un jour donné, l'intervention souveraine, et alors vinrent les chartes que nous trouvons dans le recueil des ordonnances des rois et dans les archives des communes.

« Cette origine religieuse des foires et des marchés est d'autant plus certaine, qu'aux premiers siècles du christianisme, quand les persécutions eurent cessé et que le repos eut été rendu à l'Église, le clergé, par la vertu même de la doctrine qu'il préconisait, devint tout pour le pauvre peuple opprimé, tout son espoir, toute sa consolation. Le clergé seul avait toute science, toute action civilisatrice. Il assistait aux naissances, aux décès, aux mariages ; le prêtre seul avait le dépôt de ces grands actes de la vie sociale et il les sanctifiait par ses prières. Le prêtre était l'architecte de l'église, seul lieu où se rassemblaient les fidèles. Du haut de l'ambon ou du jubé, il admonestait, il administrait en quelque sorte son troupeau, y rendant la justice et se faisant l'arbitre de tous les différends. Le prêtre

était aussi le soldat qui fortifiait les cloîtres où il rassemblait la population éparse des campagnes pour la défendre des ravages exercés par les Normands. Le moine était le défricheur du territoire ; il donnait des leçons de la science laborieuse et si morale de la culture des terres. Chaque monastère était, en même temps, une école des arts et métiers où l'enfant du pauvre s'instruisait, au point de devenir un grand artiste comme Suger, un évêque, et peut-être un souverain pontife comme Sixte-Quint, etc.

C'est de l'Église que, primitivement, sortirent les prescriptions destinées à régler les travaux de la commune ; et, pour ne pas les entraver par de trop fréquents devoirs religieux, c'est le 3e. concile de Saragosse, tenu en 691, qui, par son premier canon, défendit aux évêques de célébrer les dédicaces des églises, un autre jour que le dimanche.

Les foires et les marchés se tenaient surtout à ces grands jours de dédicace, qui avaient le privilége d'attirer un grand concours de fidèles et de faciliter ainsi l'écoulement des produits. Le mot de foire indique même cette origine. Autrefois, la diphthongue *oi* se prononçait comme dans *paroître* et *connoître*, ce qui faisait de foire, *fere*. En anglais, on prononce encore *fair*, qui vient évidemment du latin *feria*, fête. C'est-à-dire pourtant que la foire ne commençait que le lendemain de la fête ; car le clergé mettait au rang des devoirs impérieux l'observation religieuse des dimanches et des fêtes consacrées. Il s'est efforcé d'en conserver la tradition, tout en en modérant la rigueur. L'un de nos confrères, l'érudit abbé Caruel, vient de reproduire, dans le *Bulletin* du Comité flamand, un décret synodal de l'évêque d'Ypres, du 26 mars 1599, qui défend (article IV) de tenir, aux jours fériés, aucun marché public. L'article VII permet pourtant, aux jours de dédicace, d'étaler, selon l'ancien usage, de petites boutiques de jouets ou de frian-

dises, mais en-dehors des cimetières et hors du temps du service divin : sermon, grand'messe ou vêpres.

Vous le voyez, Messieurs, nous sommes parfaitement dans le vrai en concluant, ainsi que la tradition et tous les enseignements nous le confirment, que l'origine des foires et des marchés publics en Flandre, comme partout dans la chrétienté, doit être rapportée aux réunions de fidèles provoquées par les dédicaces des églises et, en un mot, par les fêtes religieuses qui accompagnaient les kermesses.

M. de Laroière, ancien maire de Bergues, pense que les foires étaient établies le lendemain des dimanches et des fêtes pour éviter le conflit des autorités religieuses et civiles.

Mg^r. De Ram dit qu'il y a un grand nombre de dispositions synodales qui règlent les foires, entr'autres le célèbre synode de Liége, dans le XIVe. siècle. Postérieurement au concile de Trente, les évêques ont fait différentes ordonnances concernant la sanctification du dimanche, et alors, pour empêcher que les marchés se tinssent ce jour-là, ils se tenaient le jour suivant.

M. de Laroière ne conteste pas cette ordonnance au sujet des dimanches, mais il dit que, d'après une bulle de 1553 (1), on transférait les fêtes qui tombaient un jour de foire, et non pas la foire.

Mg^r. De Ram dit que les fêtes avaient été établies pour soulager le peuple de ses fatigues et de ses travaux, mais qu'à cause des abus qui eurent lieu, on dut restreindre le nombre des fêtes.

(1) Bulle donnée à Rome, le 8 des ides de mars, par le pape Jules III, dans la 3e. année de son pontificat, concernant la translation des fêtes qui tombaient le lundi (V. registre de 1621, folio 121, v^o. —Archives de Bergues).

M. de Laroière dit que ce n'était que les jours de foire que les marchands, qui ne faisaient pas partie des différentes corporations, pouvaient exposer et vendre leurs marchandises; et qu'il est assez naturel que l'on ait choisi, pour les foires, les jours où la fête de quelque saint vénéré dans le pays attirait un grand concours de monde dans les villes.

M. le comte de Ripalda dit que la bulle de Saragosse défendait d'ouvrir la foire un jour de dimanche. Cependant, dit-il, il faut distinguer entre foire et marché.

Les marchés s'ouvraient quelquefois le dimanche, après les offices, soit dans les villes, soit dans les municipalités de la vieille Castille. Quant à l'étymologie du mot *foire*, l'honorable orateur ne doute pas que ce mot ne vienne du mot latin *feria*, fête; il dit qu'en Castille, foire se dit de même *feria*. En Limousin, on dit aussi, mais par contraction, *fira*. Il ajoute qu'il arrivait encore quelquefois que la dédicace des églises coïncidât avec l'ouverture des foires. Ainsi, par exemple, lorsque l'on prenait une ville infidèle, on faisait la dédicace de l'église deux ou trois jours après; alors, dans les villes et villages espagnols, il y avait deux fêtes : celle de la victoire et celle de la dédicace de l'église; dans ces jours de fête, les maisons étaient illuminées; on vendait dans les rues diverses marchandises, et cela encore s'appelait en castillan *feria*.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Secrétaire,

Mis. DEQUEUX DE SAINT-HILAIRE.

2e. Séance du 20 aout.

Présidence de M. Reichensperger, conseiller à la Cour de Cologne, député des provinces rhénanes.

La séance s'ouvre à 11 heures du matin.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont; Reichensperger*, président de Chambre à la Cour de cassation de Berlin (Prusse) ; *Vykeham-Martin ;* le comte *de Ripalda; Cousin* et *Derode.*

M. *Émile Gassmann* remplit les fonctions de secrétaire.

La parole est à M. de Caumont, qui proclame membres étrangers de la Société française d'archéologie :

MM. Vykeham-Martin, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent (Angleterre), et ancien membre du Parlement.

Walter James, baronnet anglais, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent.

De Vey, architecte, à Londres.

Stone (Rev. Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

Stirling (sir Walter), baronnet, id., à Tunbridge-Wells.

Stuart-Menteath, id., à Bath.

Nilson (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

M. le Président donne lecture de la question suivante : *Comment se nomment aujourd'hui les localités désignées*

dans la Notice de l'Empire romain? Alonæ, Dubris, Cemannis, Branoduno, Gariannono, Regulbio, Rutupis, Anderidæ, Adurni, Marcis in littore saxonico, Loco Quartensi et Hornensi, Portu Apatiaci?

La réponse peut être divisée.

M. Wykeham-Martin, ayant demandé et obtenu la parole, donne d'intéressants détails sur les diverses stations romaines précitées qui se trouvent en Angleterre; il cite, comme les plus remarquables, les restes de l'époque romaine qu'on trouve à *Anderidæ*. Il appelle aussi spécialement l'attention sur *Rutupiæ* (maintenant Riccheborough) et sur *Dubris* (Douvres), où l'on voit encore une partie notable du phare romain, dont on a pris une photographie. Du reste, on trouverait des renseignements complets sur ces stations et l'endroit où elles étaient situées, dans un ouvrage qu'il a en ce moment entre les mains, ouvrage où il est rendu compte des fouilles qui y ont eu lieu et de tous les objets curieux qu'on y a découverts; cet ouvrage est de son ami, sir Roach Smith, l'un des archéologues de l'Angleterre les plus connus.

M. Wykeham-Martin ajoute qu'il ne sait rien au sujet des stations romaines placées en France, mais que M. Haigneré, conservateur des archives de Boulogne, qui est à la séance, pourra sans doute éclaircir ce qui les concerne.

M. le Président remercie M. Wykeham-Martin de ce qu'il vient de dire. Il connaît aussi M. Roach Smith, et il profite de l'occasion pour rendre justice aux travaux archéologiques de ce savant anglais, qui a fait aussi d'intéressantes publications sur les antiquités des bords du Rhin.

M. le Président pose ensuite la question de savoir si l'on peut observer une différence entre les constructions romaines de l'Angleterre et celles d'Italie.

M. Wykeham-Martin répond qu'en Angleterre, dans les

murs de construction romaine, on remarque trois à cinq couches de briques et de pierres qui se succèdent.

M. le secrétaire-général Cousin se lève et annonce qu'il a reçu de M. Souquet (Gustave), membre correspondant de la Société dunkerquoise à Étaples (Pas-de-Calais), un travail accompagné d'une carte, concernant l'emplacement de la station romaine, *Loco Quartensi* et *Hornensi*, et il donne lecture de ce travail :

En quittant Étaples pour se diriger vers l'embouchure de la Canche, dit M. Souquet, on arrive à une vaste plaine de sable, nommée vulgairement *la Pièce à liards*, qui a donné lieu à d'excellentes fouilles dont le résultat a été d'y reconnaître l'emplacement d'une ville (1). Cette opinion fut confirmée, plus tard, par les nouvelles recherches faites dans une autre plaine située au nord de la précédente et nommée *le Pli de Camiers*. La première devait son nom aux médailles romaines trouvées par des ouvriers ignorants, qui n'en connaissaient pas la valeur, les comparant à la pièce de monnaie la plus commune de cette époque. L'autre, voisine du village de Camiers, lui empruntait sa dénomination, ainsi qu'au coude formé par la mer qui, en cet endroit, tend toujours à l'envahir. Dans l'une et l'autre on découvrit, sous le sable, des poteries, des médailles, des clous de fortes dimensions, etc., etc. Un chemin, composé de couches de cailloux et suivant la même direction, semblait relier ces deux plaines (2). Cette portion de chemin faisait partie de la voie romaine, qui allait de *Gessoric* à Quentowic, dont l'existence n'est plus

(1) Voir le Rapport de M. Marguet sur ces fouilles faites en 1841, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.*

(2) Rapport de M. Louis Cousin sur ces fouilles faites en 1842, dans les mêmes *Mémoires.*

en doute depuis la notice de M. Louis Cousin (1). Ces preuves authentiques, ainsi que le témoignage de la plupart des historiens, ont voulu y voir l'ancienne ville de Quentowic, dont le nom d'ailleurs dérive de sa situation à l'embouchure de la Canche (*Quantia*, la Canche; *vicus*, bourg, ville).

Ce lieu jouissait de la plus grande célébrité, à cause de sa position et du commerce considérable qu'il faisait avec ses voisins. Aussi il n'est pas étonnant qu'une flotte romaine ait stationné à l'extrémité d'une pointe, qui autrefois ne dépassait pas la plaine connue sous le nom du *Pli de Camiers*.

En étudiant la marche des sables que la mer jette sur le rivage pour les livrer aux vents d'ouest, qui les accumulent dans les endroits où ils peuvent pénétrer, il est facile de comprendre la vérité de cette opinion; car on y remarque encore les traces d'un immense bassin naturel par lequel s'écoulent les eaux de l'étang de Camiers, lorsqu'elles sont surabondantes.

Or, dans la *Notice de l'Empire romain*, rédigée au commencement du Ve. siècle, sous l'empire d'Honorius, et commentée par le jurisconsulte Pancirole, on lit qu'il y avait une flotte romaine destinée à la défense de ces côtes et portant le nom de *Classis Sambrica*, ou *Sombrica*; que cet armement était composé de plusieurs divisions; qu'il y en avait une, commandée par le préfet maritime, stationnée dans la baie de Canche, ou Hornez (*in Loco Quartensi, seu Hornensi*); qu'une autre division, sous les ordres du tribun militaire des Nerviens, se tenait dans le port de *Gesoric*.

Ces divisions étaient très-rapprochées l'une de l'autre, ce qui leur rendait les communications plus faciles.

(1) Trois voies romaines du Boulonnais (*Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1858-1859, p. 421 à 423.

Les mêmes mouvements de terrain, que nous signalons plus haut, se sont reproduits sur tout le littoral, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant l'*Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, par Henri, p. 186 à 193. Aussi Étaples n'a pu échapper à la règle commune. La mer s'est retirée, et la pointe fermant l'extrémité de la rive droite de la Canche s'est allongée jusqu'à l'emplacement de son port actuel.

D'ailleurs, le nom seul de *Hornez* qu'elle porte encore aujourd'hui lui vient évidemment du latin *Hornensis*, et suffit pour démontrer que la flotte romaine ne pouvait être stationnée à un autre endroit. De plus, le nom de *Quantensis*, écrit dans la Notice *Quartensis*, ne peut s'appliquer qu'à la rivière de Canche.

Tel est l'avis de M. Henri dans l'ouvrage précité, p. 81.

Quelques archéologues, sachant que cette flotte devait se trouver à l'embouchure d'une rivière, et s'appuyant sur l'orthographe du mot *Sombrica*, ont voulu la placer à Wissant, *in Sombris*, et enfin à l'embouchure de la Somme.

M. Freret, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous apprend qu'il y avait une flotte à l'embouchure de la Somme *(Classis Sombrica)*, dont le commandant résidait *in Loco Quartensi sive Hornensi*, c'est-à-dire à l'embouchure de cette rivière, des deux côtés de laquelle sont encore aujourd'hui *le Crotoy* et *Cotarum*.

M. Labourt, de Doullens, partage la même opinion sans donner d'autres preuves que « les rives recouvertes de sables « et parsemées de médailles romaines trouvées en cet en- « droit (1). »

Mais, à Étaples, les fouilles ont été plus considérables

(1) *Recherches archéologiques sur le Crotoy*, p. 43.

et ont amené la découverte d'objets plus précieux. Elles ne sont même pas encore terminées ; et, quand à une pareille considération vient se joindre la conservation des noms anciens dans les noms modernes, on peut penser, avec raison, que le *Locus Hornensis* des Romains était à l'embouchure de la Canche et à la pointe de Hornez.

A cette lecture M. Cousin ajoute quelques mots. On peut résumer ainsi, dit-il, les considérations présentées par M. Souquet sur l'emplacement du *Locus Quartensis* et *Hornensis* de la *Notice de l'Empire :*

Étaples est à l'embouchure de la rivière de la Canche (en latin (1) *Quantia* ou *Cantia*), et on trouve, à l'extrémité de la rive droite de la baie formée par cette embouchure, un endroit qui est désigné, dans les anciennes cartes, tantôt par Hornez ou Hornès, tantôt par L'Hornez ou Lornet, nom que porte le phare établi de ce côté. Or, cette double circonstance doit faire penser que le *Locus Quartensis, sive Hornensis*, est le territoire qui s'étend depuis ladite rivière jusques et y compris la pointe de Lornet, territoire dont l'étendue est d'environ 3 kilomètres, et qui, au Ve. siècle, sinon auparavant, était appelé indistinctement soit *Quantensis*, à cause de cette rivière d'où est venu *Quartensis ;* soit *Hornensis*, mot latin qu'on ne pourrait mieux traduire que par Hornez ou Hornès.

Ainsi, M. Souquet appuie son opinion sur cette ressemblance de noms qui est bien remarquable (2), et sur les

(1) Mémoire sur l'emplacement de Quentowic, t. IX, p. 305, des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(2) La différence entre *Quartensis* et *Hornensis* n'est que d'une lettre. On aura, selon toute apparence, pris un *n* pour un *r*, erreur qu'on comprend facilement.

nombreuses découvertes d'objets romains (1) qui ont été faites au même lieu.

D'autres considérations militant dans le même sens, il me semble à propos de les faire connaître dès à présent, afin de réunir tous les éléments de solution de la question ; mais, avant tout, je crois devoir reproduire le texte de la *Notice de l'Empire*. Le voici : « Præfectus classis Sambriæ, in Loco « Quartensi sive Hornensi. »

On a placé ce lieu :

1°. A Quartes, hameau de Pont-sur-Sambre et à Hargnies, village du canton de Berlaimont, arrondissement d'Avesnes, département du Nord (2) ;

2°. A Sombre, hameau de Wissant, canton de Marquise, département du Pas-de-Calais (3) ;

3°. Au Crotoy et au cap Horn, arrondissement d'Abbeville, département de la Somme (4) ;

4°. Enfin à l'embouchure de la Canche, sur la partie du territoire d'Étaples indiquée par M. Souquet (5).

Quartes et Hargnies peuvent revendiquer en leur faveur le plus grand nombre d'auteurs ; mais, selon moi, ces derniers n'ont pas suffisamment réfléchi que, d'après la place où le texte sustranscrit se trouve dans la *Notice* et ce qu'on sait des fréquentes incursions des Saxons ou Normands, à l'époque où cette notice a été rédigée, la flotte romaine, dont la principale mission était d'empêcher, autant que possible,

(1) V. Mémoire sur l'emplacement de Quentowic, t. IX, p. 288, 289, 290 et 295.

(2) Wastelain, *Description de la Gaule-Belgique*, p. 429 ; — Walkenaer, *Géographie ancienne, etc., des Gaules*, t. II, p. 439 et 440.

(3) Edwardus Becking, *Notitia dignitatum Bonnæ*, p. 837.

(4) *Histoire du comté de Ponthieu*, p. 9, et *Histoire d'Abbeville*, par Louandre, p. 12.

(5) Henri, *Essai historique sur le Boulonnais*, p. 81.

les descentes de l'ennemi, devait se trouver dans un port placé sur la mer et dans le voisinage du détroit qui sépare la France de l'Angleterre, sinon sur ce détroit même : or, Quartes est éloigné de la mer de plus de 100 kilomètres, et, si je suis bien informé, la Sambre, qui se jette dans la Meuse à Namur (Belgique), n'est navigable que depuis sa canalisation qui ne remonte pas à trente ans. On ne peut donc admettre que la flotte romaine ait stationné soit à Quartes, soit à Hargnies. Aussi faut-il chercher ailleurs le *Locus Quartensis sive Hornensis.*

On peut en dire autant de Sombres où, selon toute apparence, il n'y a jamais eu de port, et où d'ailleurs on ne rencontre aucun point dont le nom ait du rapport avec les expressions *Quartensis* ou *Hornensis.*

Au Crotoy et au cap, qu'on dit s'appeler Horn, mais qui, d'après la carte des officiers de l'État-major, porte le nom de *Cornu*, on trouve l'embouchure de la rivière de la Somme où une flotte a pu se réunir et stationner; mais évidemment cela ne suffit pas : il faudrait y signaler (et c'est ce qu'on n'a pas fait jusqu'ici) plusieurs des circonstances analogues à celles du territoire d'Étaples qui mérite la préférence à cause d'elles, et par deux autres motifs : l'un, c'est que le port de la Canche est plus près du détroit du Pas-de-Calais, et l'autre, parce qu'il y avait encore dans ce port, au Xe. siècle, un préfet. Il résulte, en effet, d'un manuscrit contemporain que Grippo y remplissait ces fonctions vers 944 (1).

D'après toutes les considérations qui précèdent, j'adhère à l'opinion de M. Souquet en ajoutant, avant de terminer : lorsque le lieu nommé, au Ve. siècle, *Quartensis sive Hornensis* eut assez d'habitations pour former une ville, on la

(1) V. *Acta Sanct. ord. Bened. sæc.* II, p. 558.

nomma *Quentowicus*, nom qui, comme le premier, dérivait de la Canche.

M. Haigneré, prenant ensuite la parole, s'exprime ainsi :

On lit dans la *Notice des dignités de l'Empire romain (Notitia dignitatum omnium tam civilium quam militarium per Gallias)*, que l'on croit rédigée sous Valentinien III, que le tribun naval des soldats Nerviens *(tribunus militum Nerviorum)* avait sa résidence dans un port nommé *Æpatiac (Portu Æpatiaci)*. Quel est ce lieu ? Adrien de Valois, dans sa *Notitia Galliarum ;* Dom Bouquet, au t. I des *Rer. Gallic. Scriptores*, p. 128; Ghesquière, dans sa *Dissertation sur saint Victrice (Act. SS. Belgii)* sont unanimes à reconnaître dans *Æpatiac* une altération de *Gessoriac* (Boulogne). La *Notitia dignitatum* fourmille d'erreurs semblables. Il serait étonnant d'ailleurs que Boulogne, port si important, n'ait pas été la résidence d'un chef militaire. L'inscription du tombeau d'*Arrenius Verecundus, tribun de la flotte britannique*, trouvée à Boulogne en 1769, et celle qui mentionne *Publius Græcinus*, autre tribun de la même flotte, trouvée aussi à Boulogne en 1835, montrent que ces fonctionnaires ont résidé à Gessoriac. Le premier de ces monuments paraît dater du IIe. siècle, et le second du IIIe. ; ils sont tous les deux conservés au Musée de Boulogne.

M. Haigneré passe à la question que voici :

Quelles déductions peut-on tirer des découvertes de l'époque gallo-romaine (tombeaux, figurines, vases, etc.) faites au lieu nommé les Warennes, commune de Marquise, arrondissement de Boulogne-sur-Mer? Y a-t-il eu en ce lieu un camp, une station, une villa ?

Cette question, dit-il, laisse croire que les découvertes faites en ce lieu sont plus importantes qu'elles ne le sont en réalité. On a trouvé en cet endroit, vers 1841, un petit sarco-

phage d'enfant nouveau-né, qui est conservé au Musée de Boulogne. Les ouvriers qui ont fait la découverte ont prétendu avoir rencontré quelques autres objets, mais l'authenticité n'en a pu être démontrée. M. Marguet, ingénieur du port de Boulogne, dans son rapport sur les fouilles qui ont été faites à Quentowic sous la direction de M. Louis Cousin, a parlé des objets qui proviennent des Warennes, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie. Depuis lors, il y a environ deux ans, les tranchées faites par M. Kent-Peiron, pour établir les conduites d'eau qui alimentent actuellement la ville de Marquise, ont amené la découverte d'un petit autel votif gallo-romain dont le Musée de Boulogne a fait l'acquisition. On a parlé de médailles et autres menus objets qui auraient été trouvés dans les travaux dont il vient d'être question; mais M. l'abbé Haigneré n'a pu s'assurer de la vérité sur ce point. Ses collègues de l'administration du Musée n'ont entendu parler de rien de semblable.

Enfin le 29 juin dernier, les ouvriers qui démolissaient le pignon est de l'église de Riuxent, village voisin de Marquise et situé sur le prolongement de la colline où sont *les Warennes*, ont rencontré parmi les pierres de la maçonnerie une pierre de plus d'un mètre de hauteur sur 70 centimètres de largeur, dans laquelle est sculptée une statue de Mercure en demi-relief. C'est une œuvre gallo-romaine. Cette pierre, employée comme moëllon dans la maçonnerie, était enfouie là depuis les premiers temps du christianisme. C'est un monument de la victoire remportée par la religion de Jésus-Christ sur le vieux paganisme. On a voulu ainsi soustraire à la vénération des idolâtres l'objet d'un culte superstitieux.

M. l'abbé Haigneré s'est transporté à Riuxent le 2 juillet suivant, à l'effet de constater l'importance de la trouvaille

dont une influence puissante avait formé le dessein de s'emparer pour lui donner une destination particulière. Mais, grâce à l'intelligente intervention de M. Menche de Loisne, sous-préfet de Boulogne, l'administration du Musée de Boulogne a pu obtenir de M. Marnin, maire de Riuxent, la remise gratuite de la pierre. Mercure y est représenté la tête couverte du pétase ailé, une aile aux épaules, nu, le caducée dans la main gauche, une bourse dans la main droite, et à ses pieds, à droite, le bouc, son attribut ordinaire.

Quelle induction tirer de ces découvertes? M. l'abbé Haigneré pense qu'il faut attendre qu'on rencontre d'autres objets plus importants. En attendant, il fait remarquer que la *Notice des dignités de l'Empire romain* place, sous la direction du chef militaire de la Belgique, un corps de cavalerie dalmate en un lieu nommé *Marcis in littore saxonico.* Marcis, ou Markis, ressemble beaucoup à Marquise, appelé *Markisium* dans Lambert d'Ardres. Il a pu y avoir là évidemment une station romaine. Et quant au *littus saxonicum* dont l'étendue paraît avoir été considérable, il pense qu'on peut en voir la trace dans le nom que portait, au XIIe. siècle, d'après la *Chronique* d'Ardres, l'église de St.-Martin de Réty, village voisin de Riuxent et de Marquise : *Ecclesia Sancti Martini* DE TEUTONICIS, *vulgo de Resti.*

Ce n'est qu'une présomption, mais elle est de nature, peut-être, à préparer la solution de cette importante question topographique.

La parole est demandée par M. Bonvarlet sur la 15e. question, qui est ainsi posée :

Signaler et reproduire textuellement les épitaphes des églises de la Flandre maritime qui seraient antérieures au XVIIIe. siècle et qui présenteraient de l'intérêt.

MÉMOIRE DE M. BONVARLET.

Chargé par le Comité flamand de France d'un travail d'ensemble sur les monuments funéraires du pays, je ne saurais, Messieurs, sans anticiper sur les droits d'une Société qui m'a accordé un témoignage de haute confiance, vous donner une étude complète sur ce que cette branche si importante, et pourtant si négligée de l'archéologie, offre d'intéressant, dans notre contrée, à l'antiquaire, au savant et au poète ; ce serait, d'ailleurs, sortir des limites tracées par le programme : je manquerais cependant à mes devoirs de membre du Congrès, si je ne venais compléter, à l'aide de quelques renseignements, les données recueillies antérieurement par MM. de Coussemaker, Le Glay et de Baecker, sur les sujets dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Je divise les monuments sépulcraux en trois classes : les tombeaux proprement dits, les dalles et les tableaux funèbres, ces derniers comprenant aussi les cabinets d'armes.

La première division ne comporte ici qu'un bien petit nombre d'exemples : aussi, tout en n'ayant pas encore visité complètement les églises des deux arrondissements qui embrassent à peu près l'ancienne Flandre maritime, je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il n'y en a pas plus d'une demi-douzaine. Permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots de deux de ces tombeaux que j'ai vus. L'un est celui de Josse de Saint-Omer, il est placé dans la nef septentrionale de l'église de Morbecque. C'est une tombe élevée en pierre bleue, encastrée dans une niche qui fait saillie sur le mur extérieur de l'église. Le défunt y est représenté couché, ainsi que sa femme, Jeanne de Hondecoutre. Une inscription, que le marteau des révolutionnaires a rendue indéchiffrable, règne dans un cordon autour de la

pierre. Je dois à l'obligeance de M. Félix de Beauval, propriétaire actuel du château de Morbecque, la communication du texte de la légende. Bien que, dans l'orthographe et peut-être même dans la forme, il ait été rajeuni, je ne puis m'empêcher de le citer, car il est inédit :

Icy gist noble homme Josse de S. Omer, chevalier, seigneur de Morbeck, de Dranvestre, etc., conseiller et chambellan ordinaire de Monseigneur Charles, duc de Bourgogne, et de Monseigneur Maximilien d'Autriche, qui depuis fut roi des Romains, lequel chevalier trespassa le xxiij^e. de février l'an mil quatre cent quatre-vingt-quatre.

Ici gist noble dame Jehenne d'Ondecoutre, dame du dit lieu, d'Allembon, de Weldene et de Royaulcourt, en son vivant femme dudit chevalier, laquelle trespassa l'an de grâce mil quatre cent septante et un, le XIe. jour de janvier.

Priez pour les âmes.

L'autre monument, que j'ai plus particulièrement visité, est celui de Luwine van Cappelle, femme de Martin de Wisch, seigneur Van der Capellen.

Il mérite également d'être signalé et je vais essayer de vous le faire connaître, en empruntant à M. Louis de Baecker le commencement de ma description : « Sarcophage « en marbre, sur lequel est couchée une statue de femme, « également en marbre noir, mais dont la figure est en « marbre blanc ; elle a les mains jointes ; dans l'encadrement « de la pierre, lequel consiste en une moulure saillante, « est sculptée en relief l'inscription flamande qui rappelle « le nom de la défunte et la date de son décès. » Ce mo-

nument est aujourd'hui fort dégradé ; le visage est défiguré par la fracture du nez ; les mains manquent. Toutefois, par la direction des bras et les traces de scellement qui existent encore dans la pierre, il est facile de voir qu'elles étaient en marbre blanc et qu'elles étaient jointes sur la poitrine suivant les idées adoptées par la symbolique chrétienne. Les pieds, cachés dans les plis du vêtement, reposent sur un chien dont l'état de dégradation ne permet pas de reconnaître l'espèce. Enfin, six écussons en tiers-point ont été ménagés dans la bordure, qui porte l'inscription ; seulement, comme ils ont été grattés, il me serait impossible d'en tirer la moindre induction héraldique.

Tout informe qu'il est, le tombeau de Luwine van Capple est un monument curieux, le seul de ce genre dans l'arrondissement de Dunkerque. A ce titre déjà il mériterait l'attention des archéologues, s'il n'était un jalon précieux pour l'étude de la statuaire dans le West-Flandre au commencement du XVe. siècle.

Malgré mon incompétence dans une matière qui demande des connaissances très-étendues et des études que je n'ai point faites, je vais essayer de formuler mon opinion au sujet de ce morceau. Vous voudrez bien, Messieurs, m'écouter avec indulgence, et ne pas attribuer à l'outrecuidance ou au parti pris les hérésies archéologiques auxquelles m'expose mon inexpérience.

A mes yeux, si l'on juge l'image de Luwine au point de vue de l'exécution, on verra bien vite que ce n'est pas une œuvre remarquable. Les églises de France sont remplies de pièces de cette époque : elles sont bien mieux exécutées ; on y trouve de l'art ; ici il n'y en a pas. Les vêtements sont d'une raideur que les monuments français ont depuis long-temps répudiée, le faire est barbare ; de plus, il a un cachet archaïque très-prononcé. Je ne puis apprécier la tête dans l'état de mu-

tilation où elle se trouve, elle me paraît cependant manquer de cette belle expression de mysticisme chrétien dont les sculpteurs du moyen-âge ont emporté le secret. Quant au chien, il est trop endommagé pour que je songe à le décrire.

Voici l'inscription qui se trouve sur le tombeau de la femme de Martin de Visch. Ce texte diffère de ceux qui ont déjà été publiés; l'ayant relevé avec beaucoup de soin, je puis en garantir l'exactitude :

HIER LEGHET BEGRAUEN VRAUWE
LUWINE VAN CAPPL[E HEERE MARTINS] WYF VANDER CAPPELLEN, DIE STAERF
INT JAER ONS HEERE ALS MEN SCREEF
M.C.C.C.C. ENDE TWINTICH DEN VYFTEN DACH IN MEYE BIET VER DE ZIELE.

Ce qui, littéralement traduit, veut dire :

« Ici repose dame Luwine van Capple, femme de sire « Martin van der Capellen, laquelle mourut en l'an de Notre- « Seigneur, alors qu'on écrivait 1420, le cinquième jour de « mai. Priez pour l'âme. »

Les lettres entre parenthèses manquent sur la pierre, ou plutôt ont été mutilées. Une vieille traduction française, dont je dois la connaissance à M. L. Cousin, l'un des secrétaires-généraux du Congrès, m'a permis de les rétablir dans leur sens original.

Si je passe à la seconde division, les dalles, je n'ai plus à me plaindre de leur rareté, car elles sont tellement nombreuses que, malgré mes courses fréquentes dans le pays, je ne suis pas encore, à beaucoup près, à même d'en dresser l'inventaire complet. Je ne puis cependant m'empêcher d'entrer ici dans quelques explications que me commande le sujet.

Un laborieux archéologue, que je regrette de ne point voir au milieu de cette savante réunion, M. James Wheale, s'est spécialement occupé des dalles tumulaires; il a été amené à les classer en quatre catégories : 1°. celles en pierre d'une

seule couleur ; 2°. celles incrustées de marbre ou de pierre d'autre couleur ; 3°. celles en pierre incrustée de cuivre ou plutôt de laiton ; 4°. celles qui se présentent sous l'aspect de grandes plaques de laiton d'une seule pièce.

Cette division est trop rationnelle pour que je ne l'adopte pas immédiatement, bien que je n'aie pas eu à en faire usage, parce que le travail qui m'a été demandé bannit toute espèce de classification. Je n'ai, d'ailleurs, rencontré jusqu'ici que des dalles de pierre : les beaux cuivres qui se trouvaient dans nos églises ont depuis long-temps disparu, soit à la funeste époque des Iconoclastes, soit à une époque plus déplorable encore pour les arts, la République française qui utilisait les gages de la pieuse munificence de nos ancêtres dans la fonte de ses gros sous et de ses pièces d'artillerie.

A part la pierre tumulaire du comte Robert-le-Frison, dont l'exécution paraît remonter au temps de Philippe d'Alsace, et celles de deux abbesses de Bourbourg déjà signalées par M. de Coussemaker, les plus anciens monuments de ce genre que j'ai rencontrés dans mes excursions datent du XVe. siècle. Beaucoup d'entre ces dalles sont intéressantes à tous les points de vue : et, pour n'en citer que quelques-unes de cette époque, je vous parlerai de celles des églises de West-Cappel et de St.-Pierre-Broucq.

A West-Cappel, on trouve la pierre de Robert van Capple, l'un des hommes les plus marquants de la cour de Bourgogne au commencement du XVe. siècle. La dalle de grande dimension (2 m. 55 sur 1 m. 60) qui recouvre les cendres de ce personnage est malheureusement fort détériorée ; mais les linéaments que le temps a respectés sont assez remarquables et méritent une courte description. Tout autour de la pierre règne une large bordure d'arabesques au milieu de laquelle se déroule capricieusement une banderole portant la légende qui rappelle le souvenir du chevalier. Cette légende, aujour-

d'hui presqu'entièrement fruste, m'a permis de lire quelques mots : « Robbrecht van Capple Raed in Raed van Vlaendren Camberheer..... Hertoghen van Bourgoingen, graeve van Vlaendren en van zine vrauwe..... (1). » La bordure s'amortit aux quatre angles dans des médaillons où l'on trouve des écussons armoriés dont deux seulement, le 2e. et le 4e., sont encore visibles aujourd'hui. Le 4e. étant aux armes de Capple, d'argent à la bande losangée de gueules, j'en conclus que le 2e., qui porte de...? à 3 coquilles de...? chargé sur le tout d'une bande de...? reproduit les armes d'Elisabeth Parole, femme de Robert van Capple et dame de Tourcoing.

L'image du chevalier est gravée au trait. Il est revêtu de son armure et a la tête découverte; les mains sont croisées sur la poitrine. A dextre, se trouve l'écu de guerre; à senestre, un heaume dont la forme n'est plus appréciable aujourd'hui. Enfin, au-dessus de la tête, sont figurés trois pinacles en accolade en style fleuri du XVe. siècle.

Comme les pieds du guerrier ne reposent pas sur le lion traditionnel, j'en augure que, plus heureux que la majeure partie de la noblesse flamande de son époque, il échappa aux luttes sanglantes du temps et vint terminer dans sa terre de Capple une vie aussi glorieuse que bien remplie (2). Je constaterai, en passant, que la descendance de ce seigneur se fondit par sa fille Luwine dans les maisons d'Halewin, de Croy, d'Aremberg, etc.

(1) Ce qui veut dire : [sépulture de] Robert van Capple, conseiller au Conseil de Flandre, chambellan....., duc de Bourgogne, comte de Flandre, et de sa femme [Elisabeth Parole].

(2) Voir la *Notice sur les seigneurs de Capple*, par M. Louis Cousin, et ma *Notice sur les grands baillis de la ville et de la châtellenie de Bergues*, dans le t. V des *Annales* du Comité flamand, actuellement sous presse.

Une autre pierre du XVe. siècle se trouve dans l'église de West-Cappel : c'est celle de Henri de Waerhem, mort en 1484, prêtre et chapelain de la chapelle fondée dans l'église de West-Cappel par les seigneurs de Capple. Henri de Waerhem y est représenté revêtu de ses ornements sacerdotaux. Bien que la dalle ne porte pas d'armoiries, il est évident, à mes yeux, que le personnage dont elle consacre le souvenir appartenait à une noble famille de ce nom, qui habitait les environs de Bergues et qui portait échiqueté d'argent et de sable.

Les pierres de l'église de St.-Pierre-Broucq ne sont pas moins intéressantes que celles de West-Cappel : l'une est consacrée à un chambellan du roi Charles VI, l'autre à un curé du lieu *(prochie-pape)*; ne les ayant pas encore visitées, je suis réduit forcément à vous renvoyer à ce qui en a été dit par MM. de Coussemaker et de Baecker.

Si l'on joint à ces pierres celle de Lauwereile, femme de Pierre Staelin, morte en 1478 et enterrée à Leffrinckhoucke, et la dalle de Renaud Van Oye, dont on trouve encore un fragment considérable dans l'église de Steene, on aura à peu près mentionné tout ce que nos églises flamandes possèdent de plus intéressant en fait de monuments funéraires du XVe. siècle. Il est même étonnant qu'il y en ait autant dans ce coin de notre bonne terre de Flandre, où, suivant l'expression du poète, aucun épi n'est pur de sang humain.

Les dalles du XVIe. siècle sont successivement nombreuses; beaucoup sont d'une belle conservation et d'une exécution remarquable; la plupart offrent, comme au siècle précédent, les images de ceux auxquels elles sont consacrées. Cet usage cesse peu à peu au commencement du XVIIe. siècle, au point de disparaître complètement à partir de 1650. Dès ce moment, on ne peut plus se servir des monuments funèbres

pour en tirer des indications iconographiques; toutefois, comme ils contiennent, au point de vue de la féodalité, de la généalogie, de l'orthographe et même du style lapidaire, de précieux renseignements; qu'ils nous révèlent des détails curieux sur les mœurs et sur les administrations et les lois qui régissaient le pays avant 1789, je crois que les dalles de la dernière époque ne sauraient être négligées. Cette opinion n'est pas seulement la mienne, c'est celle d'une Société dont les recherches et les travaux ont été appréciés en France et à l'étranger, le Comité flamand de France.

Les tableaux funèbres et les cabinets d'armes sont beaucoup plus rares que les pierres tombales. Je ne connais guère jusqu'ici qu'un seul tableau funèbre avec armoiries. Il se trouve à Steene et est consacré à Jean Van Teteghem, écuyer, mort en 1628. Les huit quartiers généalogiques du défunt y étaient reproduits. La Révolution a là, comme partout, fait justice des prétentions nobiliaires et gratté les blasons et les noms au point de les rendre indéchiffrables. Les souvenirs ou monuments funèbres que l'on trouve dans le pays sont la plupart du temps des *ex-voto*, tels que des tableaux, des calvaires, etc.; la plupart sont du dernier siècle. Ils n'offrent généralement qu'un médiocre intérêt, je ne les négligerai pas cependant.

Les courts instants dont je dispose m'obligent à être bref: je ne pourrais, Messieurs, sans abuser de la bienveillance de mon savant auditoire, vous lire la sèche nomenclature des dalles tumulaires dont je possède les dessins. J'aime mieux vous présenter en communication les album qui les contiennent. Tous ceux qui y prendront intérêt pourront ainsi les examiner. Qu'il me soit permis de remercier ici publiquement M. Alfred Dezitter de Crochte, pour la collaboration active et intelligente qu'il m'accorde depuis long-temps. Les album que je dépose sur le bureau du Congrès vous donneront, plus que

toutes mes paroles, la mesure de son talent et de son aptitude artistiques.

Après vous avoir entretenus de nos richesses tumulaires, il me paraît nécessaire, Messieurs, de vous dire quelques mots de ce que nous avons perdu. Les *desiderata* sont, hélas! plus importants que ce qui nous reste. J'ai à demander compte à nos ancêtres de cette magnifique dalle de cuivre émaillé qui recouvrait les cendres de Denis de Morbecque, l'heureux lieutenant de Maximilien. La tradition, qui nous en montre l'emplacement dans l'église de West-Cappel, nous apprend que ce précieux monument de l'art flamand au commencement du XVIe. siècle est allé se fondre dans le creuset de la République. Que sont devenus ces magnifiques tombeaux d'albâtre ou de marbre blanc, dont Sanderus nous révèle la présence au milieu de l'église d'Estoures? Ils sont allés rejoindre dans l'oubli les hommes fameux qu'ils protégeaient de leur masse imposante; et cependant ces personnages, dont la postérité insoucieuse a à peine consacré le souvenir, étaient de la maison de France : ils appartenaient à cette illustre famille de Stavele, qui descendait directement de Hugues-Capet, par Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. De cette splendeur évanouie, il ne reste qu'un mascaron de quelques centimètres, représentant une tête de lion, sauvé par les soins intelligents de M. Arnoult d'Estaires.

Qu'est devenue cette abbaye de Clairmarais, toute pavée des tombeaux des châtelains de St.-Omer, race forte et vaillante, également célèbre dans les lettres et dans les armes, qui fournit des compagnons à Guillaume-le-Bâtard, à Robert de Jérusalem, à Baudouin de Constantinople, à saint Louis et à Du Guesclin; qui fonda l'Ordre du Temple et écrivit le charmant poème de l'*Ordene de Chivalerie?* Qui nous montrera, dans les ruines désolées de l'église de St.-Winoc, le splendide monument consacré à Antoine de Wandripont?

Il est passé comme l'abbaye elle-même. Et ce tombeau, qu'une main amie et reconnaissante, celle des Guernonval, sans doute, avait élevé, dans l'église de Gravelines, à Valentin de Pardieu, le redouté capitaine de Philippe II, le grand-maître de l'artillerie espagnole, tué au siége de Doullens? Il ne nous en reste plus que la rapide et superficielle description d'un voyageur, le R. P. Pacifique Meunier (1). Vous parlerai-je du monument consacré à Cornil de Brunet, dans l'église de Bourbourg? Nous n'avons plus, pour constater son existence, qu'un passage de Gramaye et de Sanderus!

Si je ne craignais d'abuser de vos moments, je pourrais continuer ce triste inventaire des actes de vandalisme commis dans notre pays à toutes les époques de l'histoire; j'aime mieux vous conjurer de prendre sous votre haute protection les dalles tumulaires qui existent encore dans nos églises et qui contribuent, aussi bien que les vitraux peints et la polychromie murale, à la décoration des édifices religieux.

« N'est-ce pas un scandale affreux, s'écrie chaleureuse-

(1) Après avoir parlé du monument de Barbier du Metz, le R. P. Meunier dit: « A gauche est le mausolée de Valentin de Pardieu, « grand d'Espagne, aussy gouverneur de Gravelines; sa figure, de « marbre blanc, est à genoux sur une estrade; il est en habits de guerre « avec ses armoiries et les simboles de ses emplois, car il était aussy « lieutenant-général d'artillerie.

« Il est encore représenté au bas, sous l'estrade soutenue de « plusieurs petites colonnes entre lesquelles est une belle figure de « marbre blanc, très-bien travaillée, comme la première; celle en bas « est toute nue, et vous y voyez mieux la délicatesse du travail... » (Voyage en Flandre par le R. P. Pacifique Meunier, en 1720). — Je possède le mss. inédit de cette curieuse relation, et je me propose de la publier, en en retranchant quelques détails qui blesseraient les oreilles du XIXe. siècle, plus pudiques que celles des contemporains de Boileau, de Mme. de Sévigné et du Régent.

« ment M. Wheale, au Congrès de Gand, de vendre les « dalles tumulaires de personnages qui, par leurs libéralités, « ont enrichi l'église de leur paroisse ou fait des fondations « en faveur des pauvres? N'est-ce pas un scandale cou- « pable de les abandonner ainsi à la destruction et aux « usages les plus vils que l'on puisse imaginer? » Vous n'oublierez pas que naguère, à Cassel, la pierre tombale de Robert-le-Frison couvrait l'orifice d'un égout: aussi, vous associant aux sages prescriptions de feu Mgr. Giraud, archevêque de Cambrai, prendrez-vous des mesures pour que la volonté et le souvenir de nos ancêtres soient respectés par les ecclésiastiques, aussi bien que par les laïques. Vous aurez alors bien mérité de l'archéologie, et, comme un personnage célèbre de l'antiquité, vous pourrez dire : « Nous n'avons pas perdu notre journée. »

Ce mémoire est vivement applaudi.

M. le comte Maurice de Robiano, sénateur belge, présente quelques observations sur des tombeaux remarquables qu'on trouve en Belgique.

M. de Caumont parle des pierres tombales en cuivre, qui ont été assez nombreuses en Belgique, dans le nord de l'Allemagne, et dont M. le baron de Quast a présenté un catalogue approximatif à la Société, en 1855.

M. Bonvarlet dit que M. James Wheale, savant anglais qui demeure à Bruges, publie en ce moment un ouvrage sur les pierres tombales en cuivre de l'Europe. M. le Président fait remarquer que cet ouvrage sera très-précieux. Il connaît beaucoup de dalles funéraires en cuivre. Il y en a à Lubeck, à Dantzyck, en Westphalie; à Osnabruck, tout le pavé en était couvert. Le nord de l'Europe doit cet art à la Flandre d'où il a été tiré.

La discussion est ensuite ouverte sur la question de savoir

s'il y a dans la Flandre maritime des tapisseries ou des carrelages historiques.

M. Raymond de Bertrand, membre de la Société dunkerquoise, lit, au sujet de cette question, le travail très-intéressant qui est intitulé : *Les carrelages muraux en faïence et les tapisseries des Gobelins à Dunkerque.*

MÉMOIRE DE M. RAYMOND DE BERTRAND

En 1857 et 1858, dans nos promenades archéologiques à travers notre ville, nous avons eu la pensée de prendre note des principaux carrelages qui pouvaient décorer l'intérieur de nos plus anciennes maisons.

La question, qui n'avait jamais été traitée, était une nouveauté pour Dunkerque. Elle offrait le premier mot de ce qu'il y a à dire sur une chose qui se rattache particulièrement à la Flandre, où, jadis, l'on faisait universellement usage des carreaux dans les constructions.

Depuis lors, nous en avons fait l'objet d'une simple communication à la Société dunkerquoise; puis nous avons cru pouvoir continuer nos investigations pour offrir au Congrès archéologique quelque chose de complet pour notre ville.

Le sujet qui a frappé le plus notre attention, c'est le bombardement de Dunkerque à la fin du XVIIe. siècle, grand fait historique que nous détachons de cette couronne de laurier qui ceignait la tête de nos pères. Or, voici ce qui advint en ce temps-là :

C'était le 11 août 1695.

A 7 heures du matin, une flottille anglo-hollandaise, forte de soixante voiles, commandée par l'amiral Barkley, était venue s'embosser en vue du port.

Depuis huit heures, une grêle de bombes, de boulets et de mitraille tombait sur les forts, les jetées et dans le port.

A neuf heures, le canon de l'ennemi gronda avec une terrible recrudescence et soutint son feu pendant plusieurs heures avec une persistance sans égale.

L'entrée du port était défendue, à gauche et à droite, par le fort Revers, le Risban, le château de Bonne-Espérance, le château Gaillard et le château Vert. A l'extrémité des jetées, un ponton armé de canons barrait le passage, et vingt-deux chaloupes canonnières gardaient la côte.

Le célèbre Jean Bart et M. de Saint-Clair, capitaine de vaisseau, commandaient le château de Bonne-Espérance et le château Vert. M. de La Ferrière donnait ses ordres à bord du ponton.

A 3 heures, le feu de l'ennemi se ralentit un peu. Alors on lança quatre brûlots sur les forts et les châteaux. A l'instant, les chaloupes françaises levèrent l'ancre, s'avancèrent vers les machines incendiaires et parvinrent à les détourner de leur route et à s'en emparer.

L'ardeur des Français était admirable, et elle imposa aux Anglais et aux Hollandais.

Vers 6 heures 1/2, le combat était fini; la flotte avait lancé plus de douze cents bombes, indépendamment des carcasses et des boulets; puis elle s'était retirée presque tout entière au large, abandonnant une partie d'où lord Barkley comptait sortir vainqueur.

Plusieurs Dunkerquois, voulant conserver le souvenir du mémorable événement, firent fabriquer des carreaux de faïence bleue dont l'ensemble représentait le bombardement que nous venons de décrire. On retrouve encore aujourd'hui un carrelage de ce sujet dans une ancienne cuisine, au rez-de-chaussée de la maison rue de la Vierge, 17, appartenant à Mme. veuve Bellais. Il est dans un parfait état de conservation et contient dix-huit carreaux en hauteur et trente en largeur : en tout cinq cent quarante carreaux, y compris ceux

qui font bordure. Il mesure 3^m. 88^c. en hauteur et 2^m. 34^c. en largeur.

Pendant plus de soixante ans peut-être, ce carrelage resta oublié, et ce ne fut qu'en 1856, en faisant enlever la tapisserie de papier, qu'on le découvrit garnissant tout le mur occidental de la pièce.

On prétend qu'anciennement les sujets historiques sur carreaux de faïence étaient fort à la mode à Dunkerque. Nos investigations, cependant, ne nous ont fait découvrir qu'une seconde œuvre de cette nature. On la voit dans la maison, rue du Collége, 39, appartenant aux enfants Pauwels. Elle représente le combat naval que, le 29 juin 1694, livra Jean Bart à huit vaisseaux hollandais qui s'étaient emparés du convoi de blé destiné pour la France où régnait la famine. Comme on le sait, le héros dunkerquois, bien inférieur en forces à ses ennemis, commandés par un contre-amiral, sortit vainqueur de ce hardi coup de main et ramena le convoi qui devait faire renaître dans sa patrie la joie et l'abondance.

Ce sujet n'a pas les proportions de celui que nous avons traité plus haut. Il fait partie du manteau de la cheminée d'une cuisine. Son ensemble a huit carreaux en hauteur ou 1 mètre 2 centimètres, et 12 carreaux en largeur ou 1 mètre 66 cent., sans la bordure.

Comme dessin, nous donnons la préférence à ce dernier sujet sur celui qui représente le bombardement de Dun kerque.

Maintenant, il nous reste à parler des carrelages dont nos pères ornaient leurs habitations, comme objets d'art.

Nous signalons d'abord la maison rue du Collége, n°. 4, portant le millésime 1618, actuellement la propriété de Mme. veuve Hagary-Gaudissabois, aux droits de Mme. veuve Boys-Pieters. Cette maison, caduque en apparence, est charmante à l'intérieur. La cuisine seule n'a pas subi de modifications; elle

existe encore dans son état du XVIIe. siècle, avec ses murs littéralement couverts de carreaux de faïence qui ont conservé la fraîcheur de la nouveauté. A droite et à gauche, se trouvent quatre sujets qui font tableaux : ils représentent la chasse au lion, à l'ours, à l'autruche et au cerf. Ces tableaux, de couleur bleue, n'ont rien de saillant comme peinture; mais il en est un autre en faïence bistre, encastré dans le manteau de la cheminée, qui a une certaine valeur. Ce tableau, d'une hauteur de 1 mètre 82 centimètres et d'une largeur de 1 mètre 03 cent., sans la bordure, est vraiment remarquable. Toutes les figures sont admirablement exécutées, les poses naturelles, les gens d'armes dans le costume de l'époque. Il représente l'intérieur d'un corps-de-garde souterrain. Les mousquets et les hallebardes sont au râtelier ; les soldats et leurs officiers, en deux groupes, jouent aux cartes, les uns sur un tambour, les autres sur un tonneau ; les armures et les drapeaux sont déposés à terre. Des hommes montent les degrés ; un autre veille à la porte en jetant les regards vers ses camarades, dont il semble envier la liberté et la joie.

Les modes, les usages se perdent insensiblement. Rien souvent ne rappelle le passé quand quelques générations se sont éteintes ! Ainsi, par exemple, qui savait en 1858 à Dunkerque qu'au XVIIe. et au XVIIIe. siècle, on représentait saint Joseph portant l'enfant Jésus sur le bras droit, tandis qu'aujourd'hui ses images ne nous le montrent que seul ou tenant le divin Enfant à la main ? De là venait que l'on prenait généralement la statuette de ce saint, exposée à la façade de l'antique maison de la place du Minck, n°. 4, marquée de 1635, pour celle de la Sainte Vierge ; et cependant c'est bien la statuette du père nourricier de Jésus que l'on a devant les yeux.

La découverte que nous avons faite de l'un des deux tableaux en carreaux de faïence blancs et violets placés dans une arrière-

cuisine de la maison de M. Gabriel Beck, rue du Collége, 9, nous a parfaitement éclairé et convaincu. Il représente saint Joseph, couronné, tenant sur le bras droit l'enfant Jésus dont la tête est ceinte d'une auréole, comme le marquent les mots *Saint Joseph*, que le fabricant a pris soin d'y inscrire au bas. L'autre tableau offre l'image de sainte Marguerite, ce que nous apprend l'inscription de *Sancta Margarita*.

Encastrés dans d'autres carreaux qui couvrent les murs de toute la pièce, ces tableaux ont 6 carreaux ou 80 centimètres de hauteur, et 5 carreaux ou 62 centimètres de largeur. M. Gabriel Beck les a fait détacher avec précaution, lors de la démolition de sa maison, en 1858, et replacer aussitôt dans la cuisine de la belle habitation qu'il a fait construire.

Excepté les sujets dont nous venons de parler, les Dunkerquois des deux siècles qui viennent de s'écouler aimaient à avoir, dans quelque endroit de leurs demeures, un ou deux carrelages de petite dimension. En général, ils choisissaient des sujets qui ne pouvaient inspirer que la gaieté : preuve de plus que le caractère de nos ancêtres les Flamands était bon et disposé au plaisir.

Les carrelages ne se voyaient pas seulement dans les cuisines : on en plaçait aussi dans les allées jusqu'à hauteur d'appui et même jusqu'aux poutres. Parfois on les continuait le long de l'escalier jusqu'au premier étage ; ce que l'on remarque encore dans la maison n°. 12, de la rue Royer, appartenant à Mme. Duhayon. Tous les carreaux qui y sont n'offrent chacun qu'un objet distinct : tantôt une marine, un paysage ; tantôt un cavalier, un berger, etc.

On plaçait également des carrelages dans les foyers des salons, des chambres à coucher, des salles à manger. C'est ainsi que nous avons vu récemment, dans la maison toute moderne de M. Benjamin Derycke, armateur, rue de l'Arsenal, n°. 4, quatre sujets : une dame et un seigneur,

un Arlequin et une Arlequine, figurés sur six carreaux, chacun entouré d'autres carreaux représentant particulièrement un petit sujet. Indépendamment de ces foyers, qui sont dans le haut de la maison, il y en a un troisième garni de carreaux à sujets distincts, et tous de couleur bistre comme les deux autres.

En faisant opérer d'immenses embellissements dans sa propriété, M. Derycke, avec le goût d'un véritable archéologue, a religieusement conservé ses trois cheminées en carreaux. Nous lui avons su gré d'avoir respecté ces souvenirs d'un autre temps, fort curieux et mille fois plus propres à récréer les yeux que cette peinture noire dont on barbouille aujourd'hui l'intérieur de nos cheminées.

Ce n'est pas tout, et sans sortir de la maison, il nous reste à visiter la cuisine, toute couverte de carreaux à sujets divers. D'abord jetons la vue sur le manteau de la cheminée : il nous offre un tableau de Teniers, une vraie scène de *Ducasse* flamande, de 1 mètre 17 centimètres de largeur en neuf carreaux sur 1 mètre 3 centimètres de hauteur en huit carreaux, sans le double encadrement. Le reste du manteau représente deux cages d'oiseaux. A côté de la cheminée se trouvent deux petits tableaux, dont l'un a pour sujet Arlequin et Gilles, et l'autre Colombine.

On respire la vie dans cette pièce de l'habitation : tout y parle aux yeux. Deux autres cages d'oiseaux, deux coqs, un perroquet perché sur son bâton, deux pots à fleurs, n'en sont pas le moindre ornement. Les sujets sérieux n'y font pas défaut : une pendule nous rappelle le temps qui marche toujours, et le Christ en croix nous fait entrevoir qu'après nos épreuves d'ici-bas, une heureuse éternité nous attend au ciel.

Outre le sujet principal, nous en avons signalé onze autres. Cinq sont composés de 9 carreaux, huit de 6 et deux de 12.

Dans nos pérégrinations, nous avons visité la maison, 32, rue de Bergues. Quand M. Alexandre Bonvarlet-Vandaele en fit l'acquisition, il trouva le carrelage de la cuisine dans un état de dégradation désespérant; mais, à force de patience et non sans difficulté, il parvint à remplacer avec plus ou moins de régularité les carreaux manquants. Il n'est qu'un sujet, le Christ en pied posé sur le manteau de la cheminée, qui prenne deux carreaux et demi dans son développement. Les autres sont tous sujets distincts, véritable macédoine du XVIIe. et du XVIIIe. siècle provenant de dix fabriques au moins. Il y a des carreaux violets et des carreaux bleus. Ce sont là des sujets tirés de l'Écriture sainte, ou des personnages civils et militaires du XVIIe. siècle; plus loin, des marines en très-grand nombre ou des paysages; et parmi ceux-ci il y en a un d'une extrême rareté, dont le principal sujet est un moulin à vent portant la date de 1754.

En voyant ce carrelage, qui couvre littéralement tous les murs de la pièce du sol au plafond, on prend plaisir à parcourir des yeux et à contempler tous ces charmants petits tableaux, dont quelques-uns sont dessinés avec une rare perfection. Ceci nous rappelle ce que nous disait un jour un de nos amis du Nord, que, tout petit garçon, il avait appris l'histoire sainte chez sa mère en regardant les carreaux de la maison. Je comprends cela : il nous est arrivé, dans notre jeune âge, de nous amuser de la sorte dans les soirées d'hiver au coin du feu de la maison maternelle.

Nous n'énoncerons que pour mémoire le carrelage à sujets de la sainte Écriture, placé dans la lavanderie de la maison de M. Ogez, armateur, rue St.-Jean, 20; et un semblable carrelage se trouvant dans la cheminée d'une chambre haute de la maison, 22, rue de Nieuport, appartenant à M. Dinoir; deux petits tableaux de six carreaux chacun repré-

sentant Arlequin et Arlequine, encastrés dans d'autres carreaux en simples dessins, à hauteur d'appui le long de l'escalier du rez-de-chaussée de la maison du Quai, 7, qu'occupe notre savant collègue M. Victor Derode; enfin deux autres sujets de six carreaux aussi chacun, placés dans le foyer d'un petit salon de la maison, 28, rue du Collége, de notre affectueux ami et collègue M. Hippolyte Bernaert.

Avant d'arriver à la conclusion de notre travail, nous signalerons la cuisine de la maison de M. Alexandre Marlière, ancien avoué, rue Emmery, 14. Toute garnie de carreaux blancs et bruns, elle n'offre de curieux que le tableau de couleur violette encastré dans le manteau de la cheminée, sur une dimension de cinq carreaux en hauteur et d'autant en largeur. Le sujet représente une troupe de cavaliers sortant d'un château et paraissant partir pour la chasse.

Il est des choses qu'on regrette de voir laissées dans l'oubli; et ce fait se serait vérifié une fois de plus, si notre mission ne nous eût pas conduit chez M. Louis Henneguier, négociant, rue du Collége, 67.

La cuisine, qui se trouve à droite dans la cour et dont les murs sont garnis de carreaux blancs et bruns, nous offre un manteau de cheminée digne de notre attention.

Les ornements secondaires consistent en six petits sujets: un Arlequin et une Arlequine, un chien et un chat, de six carreaux chacun, et deux cages d'oiseaux, ensemble neuf carreaux chacun.

Le sujet principal, qui en tient le milieu, se compose de neuf carreaux en hauteur et de quatre en largeur, à fond blanc. Il représente une scène villageoise. Un Némorin, monté sur une échelle appuyée contre un arbre, vient d'enlever un nid d'oiseaux et l'offre galamment à sa dame, nouvelle Estelle, placée au pied de l'échelle. Ce sujet, en peinture bistre, entouré d'enjolivements légers et mignons, est si

gracieux que nous ne pouvons citer rien de mieux. C'est le genre Pompadour, travail coquet qui vient nous prouver que l'artiste, comme l'ouvrier, prenait part à la fabrication des carreaux, et qu'il devait en coûter cher souvent à ceux qui voulaient se procurer ces objets d'art si bien exécutés.

Quand la mode des carrelages à sujets fut passée, il arriva un temps, que nous fixons à la fin du siècle dernier, où il n'était presque plus possible de remplacer les anciens carreaux brisés ou tombés, parce que l'on n'en fabriquait plus dans le genre, et l'on se contenta de remplir successivement les vides par des carreaux blancs ou bruns, quand on n'en trouvait pas d'autres à acheter d'occasion ou autrement. Voilà pourquoi l'on remarque à Dunkerque, soit dans les allées, les corridors, soit dans les cuisines et même ailleurs, tant de disparate dans la distribution des carrelages, qui ne sont plus que de mauvais goût. Cette circonstance a peut-être amené un autre résultat, celui de peindre les anciens carrelages et de les faire disparaître de la sorte aux regards, comme nous l'avons remarqué dans plusieurs maisons.

L'invention et l'emploi des carreaux muraux nous semblent d'une grande utilité, que nos ancêtres appréciaient mieux que nous. Si ces objets servaient à orner, ils présentaient aussi l'avantage de garantir contre l'humidité et le badigeon des murs dont nous sommes si souvent incommodés à notre époque, et d'offrir une page d'étude et d'instruction, qui manque aujourd'hui aux enfants.

Notre intention n'est pas de faire une étude sur les carrelages, en-dehors de la circonscription des Flamands de France; mais nous pouvons garantir que la Hollande et la Belgique en conservent encore de très-anciens, au dire de notre savant ami, M. Edmond de Busscher, de Gand, membre de l'Académie royale de Bruxelles. D'autres pays en possèdent aussi assurément. On en voit même dans d'autres

parties du monde, comme nous l'avons appris dernièrement à la lecture d'un excellent livre (1). Nous y lisions que le prétendu tombeau de David, à Jérusalem, que visita Mgr. Mislin, le 1er. avril 1855, avec l'autorisation des Musulmans qui en étaient les gardiens, renfermait un sarcophage en marbre grisâtre non poli. « Je fis l'inspection des murs, rapporte le vénérable visiteur : ils sont couverts de carreaux de faïence de couleur blanche avec des dessins bleus. »

Les carrelages, sous le rapport de l'hygiène, valent mieux que les murs récrépis : ils maintiennent la fraîcheur dans les pièces exposées au soleil ou sujettes à recevoir une forte chaleur, comme les cuisines, par exemple. Sous le point de vue de l'économie, il y avait aussi un avantage : une fois la dépense faite, on n'avait plus à badigeonner ni à peindre les murs, il ne s'agissait plus que de les laver quelquefois.

Si le temps doit rigoureusement, selon les lois du monde, emporter chaque jour quelque chose de ce qui nous rappelle des souvenirs de la génération précédente, n'est-il pas permis, cependant, dans nos déceptions d'antiquaire, d'exprimer un regret sur la disparition possible des derniers vestiges des carrelages de nos pères ?

Nous espérons pourtant que, par nos conseils et nos inspirations, les carrelages existants seront conservés longtemps encore en notre ville. Ils ont une valeur d'autant plus grande, comme l'ont compris les propriétaires, qu'ils sont devenus une rareté et une curiosité, et que la Hollande, qui nous les fournissait autrefois, n'en fabrique plus dans le même genre.

La Hollande faisait de très-jolies choses. Parmi les œuvres

(1) *Les Saints-Lieux, Pélerinage à Jérusalem*, etc., par Mgr. Mislin, p. 362 du t. II. Paris, 1858.

que nous avons vues, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner les deux tableaux qui ornent le fond de la cuisine de la maison, rue Royale, 7, appartenant à M. Constant Wolboudt, négociant. Ils se composent chacun de quatre carreaux en hauteur et de trois en largeur, indépendamment de l'encadrement.

Le premier tableau a pour sujet Guillaume V, prince d'Orange (1), qui fut stathouder de Hollande, de 1751 à 1795.

Un casque est posé à sa droite; une mappemonde se voit à sa gauche; à ses pieds, un compas; derrière lui, des troupes (cavalerie et infanterie) manœuvrant sur le rivage de la mer, et, plus loin, des navires voguant sur les flots. Au bas, on lit ces mots :

WILLEM DE V PRINS VAN ORANJE
ERF STADHOUDER
KAPITEIN GENERAEL EN ADMIRAAL DER VEREENIGDE MEDER LANDEN
ENZ, ENZ, ENZ.

Traduction : « Guillaume V, prince d'Orange, stathouder « héréditaire, capitaine général et amiral des Provinces-Unies, « etc., etc., etc. »

Le second tableau représente la princesse Caroline, sœur de Guillaume V, mariée au prince de Nassau-Weilbourg (2).

Elle est vêtue d'une robe d'une grande ampleur. On voit à sa droite une couronne, et à sa gauche, à l'entrée d'un jardin, la statue d'un guerrier armé d'une lance et d'un bouclier. Au bas on lit ces mots :

CAROLINA
PRINCESSE VAN ORANJE
ENZ, ENZ, ENZ.

(1) Né le 8 mars 1748 et marié, vers 1771, à Frédérique-Sophia-Guillelmine, sœur du roi de Prusse.

(2) Elle est née le 28 février 1743; ses prénoms étaient Guillelmine-Caroline.

Le fond des deux inscriptions est en bleu. Les tableaux et leurs encadrements sont de couleur bistre.

Après avoir cité ces deux carrelages, il n'existe plus de doute à nos yeux sur l'origine de la majeure partie de ceux que l'on voit à Dunkerque.

Dans un des plus intéressants cabinets d'antiquités de notre ville, celui de M. Benoît Dutoit, le père du docteur, rue des Sœurs-Blanches, à l'ancien couvent des Conceptionnistes, nous avons vu une série de tableaux composés de carreaux de faïence bistre qui proviennent de trois ou quatre maisons de la rue de Hollande, démolies en 1858 et 1859 pour l'élargissement du quai du bassin.

M. Dutoit, antiquaire aussi zélé qu'infatigable, a pris le soin de les encadrer par sujets : ils sont suspendus aux murs comme d'autres tableaux.

Il s'en trouve neuf, contenant chacun dix carreaux qui représentent : 1°. un Scapin ; 2°. un Arlequin ; 3°. un chat ; 4°. un chien ; 5°. un homme jouant avec un petit chien ; 6°. un autre avec un chat, qu'il tient dans ses bras ; 7°. saint Philippe, dont la tête est nimbée et qui tient à la main une croix, avec cette inscription : S. PHILIPPUS ; 8°. saint Pierre à la tête nimbée, tenant les clefs du Paradis, avec cette inscription : S. PETRUS, et 9°. saint Mathieu portant deux instruments d'agriculture à moitié cachés, avec cette inscription : S. MATTHÆUS.

Il y a deux tableaux de douze carreaux chacun figurant, l'un saint Jean, portant le bâton pastoral surmonté d'une gourde, avec l'inscription : S. JOANNES, et l'autre saint Jacques-le-Majeur, tenant un calice à la main, avec cette inscription sur deux lignes : S. JACOBUS MAJOR.

Enfin, l'objet le plus remarquable est celui qui figure la pêche de la baleine et l'attaque de l'ours, sur la glace, par les Hollandais. Ce sujet se compose de quarante-cinq carreaux, dont neuf en largeur et cinq en hauteur. A droite et au bas du

tableau, on lit ces mots, tirés de trois langues et tracés sur deux lignes : JAN AALMIS PINXIT A ROTTERDAM, 1785.

Les carreaux que l'on vend aujourd'hui à Dunkerque proviennent du Pas-de-Calais, mais ils n'embrassent plus des sujets développés par la réunion d'un certain nombre de pièces : généralement ils sont bruns, blancs ou bleus, et l'on en fait une sorte de mosaïque murale sans goût et sans valeur.

En nous occupant des carrelages, l'idée nous est naturellement venue de rechercher ce que Dunkerque pouvait encore renfermer de tapisseries des Gobelins. Cet ornement luxueux de salon, passé de mode dans notre population moderne, est devenu assez rare maintenant. Nous ne comptons plus que quatre décorations de ce genre en notre ville. L'une se voit chez M. Philippe Beck, rentier, rue Falconnier, 9; la seconde, dans la propriété de M. Gustave Chamonin, qu'occupe rue Jean Bart, 24, M. l'abbé Delaeter, doyen de St.-Éloi; la troisième, au café du Parc, rue de la Marine, 21, et la dernière, qui est incontestablement la mieux conservée, dans le salon de M. le président de La Gorce, même rue, 16.

Toutes ces tapisseries ne comportent rien d'historique : ce sont des scènes villageoises dans le goût du siècle dernier. Nous en considérons une, celle du café, comme perdue : elle se détériore chaque jour par la fumée de la tabagie ; les autres nous resteront encore long-temps.

Journée du 21 août.

EXCURSION A BERGUES, A CASSEL ET A ESQUELBECQ.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

Le mardi 21 août, les membres du Congrès partirent de Dunkerque, à huit heures du matin, par un train spécial mis à

leur disposition, de la manière la plus gracieuse, par la Compagnie du chemin de fer du Nord ; dix minutes après, on arrivait à Bergues, ville d'environ six mille habitants, située à 10 kilomètres de Dunkerque. En ce moment, le chef du train annonce qu'à cause du passage d'un convoi, on doit repartir *dans une heure.* On se rend donc, en toute hâte, à l'église de St.-Martin. Avant d'y entrer, on remarque l'élégante façade du Mont-de-Piété, construite en 1620, du temps de la domination espagnole ; à l'église, on voit avec intérêt le chœur et son autel à grand rétable fort élevé. Une chapelle attire particulièrement l'attention : c'est la première à droite ; puis on se rend sur la grande place où se tient, tous les lundis, un marché de grains qui est l'un des plus importants de la France, tout en regrettant de n'avoir pu voir la belle châsse qui contient le corps de saint Winoc, fondateur de l'abbaye de Bergues, ni même M. le curé Delautre, archiprêtre de l'arrondissement et ancien vicaire-général du diocèse, membre du Congrès, qui aurait été charmé de montrer lui-même son église et ses reliquaires, s'il avait été prévenu. On regrette également de n'avoir pas le temps de se rendre soit au musée qui contient beaucoup de tableaux et plusieurs toiles de maîtres célèbres, soit à la bibliothèque, dont plusieurs manuscrits sont fort rares, soit enfin à l'enclos de l'ancienne abbaye, dont il reste deux hautes tours. On se borne à visiter le beffroi, de style espagnol, qui date de 1560 ; c'est assurément l'un des plus remarquables monuments du nord de la France.

Un certain nombre de membres s'étant groupés autour de M. de Caumont sur la place, l'honorable président a présenté quelques observations sur la forme adoptée au XVe. et au XVIe. siècle pour les beffrois. C'étaient des tours carrées, couronnées d'un toit plus ou moins compliqué d'ornements ; aux quatre angles de la tour carrée, on plaçait,

VUE DU BEFFROI DE LA VILLE DE BERGUES.

BEFFROI DE LA VILLE DE BÉTHUNE.

comme à Bergues, des guérites en pierre en encorbellement. Ainsi nous les voyons dans le beffroi de Boulogne, à Ypres, à Béthune (V. p. 174), à Douai, et dans beaucoup d'autres cités qui ont eu le bon esprit de conserver leurs beffrois.

Dans quelques villes de l'Allemagne, on paraît avoir attaché moins d'importance au beffroi qu'à l'hôtel-de-ville proprement dit. Celui-ci, comme à Munster, présente un bâtiment aussi élevé qu'une église dont le toit est masqué, du côté de la façade, par un fronton en pierre garni de clochetons sur les rampants.

Dans les hôtels-de-ville plus modestes, le beffroi était quelquefois, surtout à la fin du XVIe. siècle, remplacé par une petite tour, comme dans l'hôtel-de-ville de Molsheim.

HÔTEL-DE-VILLE DE MOLSHEIM (Bas-Rhin).

Le grand escalier à deux rampes devint, au XVIe. siècle

surtout, l'accessoire obligé des hôtels-de-ville : rien n'était plus majestueux et mieux disposé que ces escaliers, du sommet desquels le bourgmestre pouvait haranguer le peuple ou proclamer les arrêtés du sénat municipal.

L'hôtel-de-ville de Leyde offre encore, continue M. de Caumont, un beau perron de ce genre, et M. le baron de Pelaert, de Bruxelles, en a dessiné plusieurs en Allemagne, dont il nous a présenté les esquisses.

L'étude de l'architecture civile au moyen-âge est pleine d'intérêt, dit en terminant M. de Caumont, et les hôtels-de-ville ont une importance qui doit les recommander tout particulièrement à l'attention des archéologues.

On jette un coup-d'œil sur l'hôtel-de-ville de Bergues, bâti en 1665, et on s'empresse de retourner à la station où accourt, de son côté, M. Verley, maire de la ville, qui exprime à M. de Caumont son vif regret d'avoir été averti trop tard de la visite du Congrès, en ajoutant que, sans cela, il l'aurait accueilli de son mieux et se serait fait un plaisir de le conduire lui-même sur tous les points dignes d'attention. M. de Caumont le remercie et lui répond qu'on a eu trop peu de temps pour visiter Bergues, et qu'on a connu trop tard la fixation des heures arrêtées par le chemin de fer, mais qu'on est tenu de se conformer aux instructions de la Compagnie.

Le convoi part immédiatement à toute vapeur : il s'arrête à la station de Cassel. On gravit la montagne après avoir passé par un charmant village, celui d'Oxelaere, où l'on remarque de belles maisons de campagne; à Cassel, dont toutes les maisons sont pavoisées comme aux jours de grande fête, M. De Smyttere, maire de la ville, attendait les membres du Congrès dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. A l'entrée du Congrès, cet honorable fonctionnaire s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

« L'Administration municipale de la ville de Cassel se fait un devoir et un honneur de recevoir ici les hommes éminents qui ont bien voulu se détourner quelques instants de leurs travaux, pour venir faire une excursion sur notre montagne. Votre promenade ne sera pas du temps perdu pour la science : vous trouverez ici des traces nombreuses de l'importance qu'avait la ville de Cassel au moyen-âge, et des vestiges de l'occupation romaine dont nous entretiennent les *Commentaires* de l'illustre guerrier historien qui, en faisant la conquête des Gaules, nous donna les premières notions de la civilisation et du droit. Je laisserai à des hommes plus compétents que moi, à des hommes préparés par de longues études archéologiques, le soin de vous donner les explications dont vous pourriez avoir besoin dans vos recherches; mais j'avais à cœur de vous dire dès votre arrivée, au nom de la population entière dont je me fais ici l'interprète, combien nous sommes heureux et fiers de pouvoir vous offrir l'hospitalité et l'accueil bienveillant qui doit vous attendre partout où vous voulez bien vous transporter.

« Nous espérons que vous emporterez de votre voyage à Cassel, comme nous conserverons de votre visite, un bon et heureux souvenir : soyez, Messieurs, les bienvenus. »

M. de Caumont répond qu'il est profondément touché de cet accueil plein de grâce, et que la Société française, instituée pour la propagation des études archéologiques, ne négligera rien pour remettre Cassel en honneur et en lumière. Il s'informe avec sollicitude de l'état des archives locales; il demande si elles sont à la mairie et si le public studieux peut en prendre communication; il ajoute qu'un centre d'études favorise singulièrement dans une ville l'émulation et le travail, et qu'il serait heureux de contribuer

à l'établissement d'une bibliothèque communale, par le don des publications de la Société française d'archéologie et d'autres livres édités en province.

M. le Maire dit que Cassel possède peu de manuscrits ou de chartes, mais il donne l'espoir que bientôt la ville aura sa bibliothèque publique.

Ces quelques paroles échangées, on se dirige vers la terrasse du château où des fouilles avaient été pratiquées, sous la direction de M. Cousin, secrétaire-général du Congrès, avec des fonds envoyés par la Société française d'archéologie, et au moment où l'on arrive à la porte d'entrée de ce château, porte qui a été rétablie, il y a quelques années, telle qu'elle était anciennement, on entend une salve d'artillerie tirée en l'honneur du Congrès. On s'approche des vieux murs, dont les fondations ont été mises à découvert jusqu'à 7 mètres de profondeur : après les avoir examinés avec attention, M. de Caumont dit que cette partie de murs remonte à l'époque romaine, et qu'elle est probablement du IIIe. ou du IVe. siècle : c'est un pan de muraille en petit appareil dans lequel on distingue des chaînes de briques. On se dirige ensuite vers l'endroit où était l'église de St.-Pierre ; on descend dans la crypte où les restes de Robert-le-Frison, comte de Flandre, ont été conservés jusqu'en 1793, et on y voit avec intérêt un fragment de l'ancienne pierre tombale de l'illustre comte qui avait fait construire ladite église ; fragment qui conserve encore une partie de l'inscription funéraire.

On remonte sur la terrasse pour se porter sur le point qui en est le plus élevé, près du moulin ; là, M. Annoot, conducteur des ponts-et-chaussées à la résidence de Cassel, présente le plan qu'il a fait de l'enceinte présumée du château à l'époque romaine, et la carte de l'ingénieur des ponts-et-chaussées, M. Pigault de Beaupré, qui figure les sept voies romaines partant de Cassel ; il montre successivement

ces routes qu'on aperçoit toutes se dirigeant au loin à travers les immenses plaines de la Flandre, et après avoir admiré le magnifique panorama qui se déroule de là et qui permet de voir des centaines de villages et plus de trente villes, situés en France ou en Belgique, on se rend au Musée dont M. Désiré Wakernie, le zélé conservateur, montre les richesses, sans oublier les monnaies romaines et celles du moyen-âge trouvées tout récemment dans les fouilles.

Banquet. — Cette visite terminée, on part pour l'hôtel où un déjeûner avait été préparé. Au dessert, M. le comte d'Héricourt, qui était obligé de retourner à Arras le soir même, se lève le verre à la main et, dans une chaleureuse improvisation, porte un toast à M. de Caumont qui le remercie avec la même effusion de cœur.

M. le comte de Ripalda, M. le comte Maurice de Robiano, M. Juste (de Bruxelles), M. Baruffi (de Turin), M. le capitaine Cox, M. Wykeham-Martin, et M. le secrétaire-général Cousin se lèvent successivement, et ce fut une touchante lutte de sentiments de confraternité intellectuelle entre les représentants des diverses nations de l'Europe qui faisaient partie de la réunion. M. le major Pringle, consul d'Angleterre à Dunkerque, porte, au nom de son pays, la santé des membres du Congrès et des dames qui étaient venues avec eux à Cassel, et s'adressant à ses compatriotes, il leur demande de répéter avec lui trois fois, un houra en l'honneur de la réunion : ce qui est fait à l'instant et suivi d'unanimes applaudissements.

Séance publique à Cassel. – Le Congrès se rend à l'Hôtel-de-Ville où la séance s'ouvre à trois heures de l'après-midi. M. de Monnecove, sous-préfet d'Hazebrouck, occupe le fauteuil de la présidence, sur l'invitation de M. de Caumont. A

ses côtés prennent place : MM. De Smyttere, maire de Cassel; de Caumont; Gérard, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque; de Coussemaker, président du Comité flamand de France; Boucher de Perthes, président de la Société d'Émulation d'Abbeville; le comte de Ripalda, délégué de l'Académie de Madrid, de Laplane, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer, et Cousin, président de la Société dunkerquoise, secrétaire-général du Congrès.

M. le docteur De Smyttere, médecin en chef de l'Asile de Lille, qui, le matin, avait fait distribuer à tous les membres du Congrès, un exemplaire de sa belle carte du pays obtient la parole et s'exprime ainsi :

MÉMOIRE DE M. DE SMYTTERE.

MESSIEURS,

L'honneur que vous faites à *Cassel*, en venant visiter ce mont célèbre, qui n'offre plus à présent que des ruines pour l'histoire, Cassel ne pourra l'oublier; car vous êtes les sommités de la science, et les modèles du zèle patriotique le plus pur.

Nous nous estimons heureux, très-honorés confrères, d'avoir été des premiers à émettre l'idée de cette excursion archéologique, acceptée avec empressement par vous, quoique ce lieu soit assez loin du siége actuel du Congrès; aussi, dois-je, comme Casselois surtout, me hâter de vous adresser une cordiale bienvenue et un hommage de profonde reconnaissance pour votre flatteuse présence à Cassel, ville du reste qui, comme la plus ancienne cité du pays et par son passé si remarquable, pouvait mériter cette faveur. J'essaierai de même, Messieurs, de vous exprimer une gratitude que personne ne peut sentir ici mieux et plus que

moi, en vous parlant aujourd'hui de ce *Castellum* (1), de ce qu'il fut autrefois, de ses ruines et de ses jours de prospérité.

Aucune circonstance ne peut venir plus à propos pour nous engager à donner le résumé de quelques-unes de nos laborieuses recherches sur ce sujet; j'ose espérer que vous daignerez accueillir cet opuscule avec indulgence, puisque *l'amour de la patrie*, si ardent dans certains cœurs, doit faire excuser même les téméraires essais! — En effet, ce n'est ni l'intérêt, ni l'attrait de la vaine gloire qui meuvent ceux qui consacrent leurs veilles à l'étude sainte du sol natal; des pensées plus élevées les animent et leur servent de noble émulation. — Vous le savez tous, Messieurs, et personne n'ignore qu'il est une époque de la vie où l'on n'existe plus par l'espérance, mais par la mémoire du passé. Tout se retrouve alors dans les rêveries mystérieuses, et si douces, où nous plonge le souvenir du lieu qui nous a vus naître et qui a été le berceau de nos jeunes années, comme il pourra être le lieu de notre repos.

L'amour de la patrie s'augmente avec les années comme un sentiment de nature céleste et immortelle : Bernardin de Saint-Pierre s'exprime ainsi, et Châteaubriand a dit : « *La*

(1) Voici les différentes dénominations de Cassel :
Cassel, *Casletum*.
Castel ou *Quastèl* (signifiant forteresse en langue celtique).
Castellum des Romains (*Quastel* latinisé?).
Castellum Morinorum et *Menapiorum*.
Kastellon (Κασελλον, C. Ptolémée).
Castellopolis du même géographe.
Castellogi (Pline), Castel-Hog latinisé.
Kassel, Kessel, Cassele, *Cassette* (Valesius).
Casseletum, *Catisletum*, *Catsletum*.
Cassel-Berg, *Mons Casleti*, *Mons-Castelli*.
Mont-Cassel, Casselt'ie-Boven, etc.

Providence attache les pieds de chaque homme à son sol natal par un aimant invincible. »

Oui, nous l'avons senti vivement en tout temps, mais c'est lorsqu'on est éloigné forcément de son pays par de pénibles et iniques circonstances, celles de 1848, par exemple (1), que l'on pense sans cesse à la patrie absente et que les souvenirs du passé naissent en foule. On cherche alors, pour se consoler, à étudier plus ardemment et plus profondément encore les objets de sa prédilection et de ses méditations de tous les temps. Quand, après des revers, l'on revoit ce pays tant aimé, c'est avec grand bonheur, sans doute, mais aussi, nous l'avouons, avec de nouveaux et vifs regrets ; car Cassel se montre de plus en plus solitaire. Oui, Messieurs, toutes ses ressources d'autrefois lui ont été ravies successivement. Sur sa vieille terrasse, sur les ruines de son imposante forteresse, autrefois renommée, l'on touche du doigt sa pauvreté cachée, tandis qu'on voit de là, non sans quelque envie, nombre de villes plus heureuses qui n'existaient même pas encore lorsque Cassel était florissant et qui maintenant l'éclipsent par leur splendeur. Cette ville donc, comme tant d'autres, a eu son temps et elle n'a plus qu'à gémir sur ses débris épars. En effet, que reste-t-il du *Castellum* de nos aïeux, de Cassel dont le *blason d'or* (2) *portait noblement clefs et espée* ? Il a cependant dominé la contrée militairement et par sa vaste juridiction ; plus tard aussi, il fut le chef-lieu de la Flandre maritime.

Dans quel état se trouvent aujourd'hui cette cité et sa forteresse séculaire (boulevard le plus ancien de la Flandre fla-

(1) M. le docteur De Smyttere fut révoqué alors de ses fonctions de médecin en chef de l'Asile public des aliénés du Nord ; mais il y fut rappelé grâce à la justice encourageante de l'autorité supérieure actuelle.

(2) Certains auteurs disent d'*argent*.

mingante), avec ses doubles remparts, ses murs crénelés, ses portes et ses nombreux bastions tant de fois abattus par les guerres et souvent aussitôt relevés par les vainqueurs? Que sont devenus son *ambacht*, sa *châtellenie avec ses seigneuries*, ses *vierschaeres* et ses *priviléges* si exceptionnels et si honorables? Qu'est devenue la *noble Cour de Cassel* dont les pouvoirs féodaux s'étendaient jusqu'à Watten et à Estaires et, au nord-est, jusqu'à Rosbrugghe et Poperingue, triangle immense dont Cassel est le centre? Et les papiers divers de cette Cour, comme ceux de la ville, les précieuses archives de toutes deux, les parchemins officiels, les registres anciens et si curieux pour l'histoire locale (1), où sont-ils maintenant la plupart? Où sont surtout ceux connus et parcourus par nous avec tant d'intérêt il y a près de vingt-deux ans? Déplorons leur sort, car beaucoup ont disparu; mais, en signalant aussi ce triste fait, rendons hommage à l'administration actuelle pour ses soins conservateurs (le peu qui reste de ces archives ne sera plus ni détourné, ni rongé, ni vendu au poids, nous aimons à l'espérer). Enfin que trouve-t-on à présent de la riche collégiale de St.-Pierre, souvent incendiée, que Robert-le-Frison fonda en 1075 et dont la crypte (*den crocht*) son seul reste moderne, visité par vous, Messieurs, tout à l'heure, renfermait le tombeau de ce comte? La Révolution et une blâmable incurie ont aussi profané ou négligé ces choses, et cependant ce monument historique méritait d'être réédifié. Sur la terrasse du fort, à sa partie septentrionale, se trouvait un château ou *castel* curieux, des comtes de Flandre, et certains seigneurs et dames de Cassel se plaisaient à l'habiter. Sa tour (*s'graves-tooren*) servait jadis, par sa grande élévation, comme phare et guidait assez loin dans la

(1) Entr'autres, le registre aux résolutions du bailli et des échevins de Cassel, de 1588 à 1675.

mer ; elle a été de même démolie, soit par acte de vandalisme, soit par ignorance. Je ne parlerai pas de ces grandes routes dites royales, si fréquentées il y a à peine dix années et dont Cassel était le centre hospitalier et protecteur : elles sont devenues, pour ainsi dire, superflues ou secondaires ; c'est encore là une cause de misère pour le commerce casselois que ces nombreuses et belles routes faisaient fleurir. Arrêtons-nous à ces quelques détails : il me suffit de faire voir, avant d'aller plus loin, que presque tout du passé a disparu ici : des hommes comme des choses, des principaux monuments d'autrefois, comme des institutions et des coutumes spéciales, il ne reste plus que le souvenir confus des siècles. L'on finirait même par oublier ce passé, si l'amour de la patrie et de la science qui vous est si cher à tous, Messieurs, ne veillait de près à la conservation de certaines parties de l'histoire riches ici de tant d'épisodes émouvants ! Mais ce qui reste intact néanmoins à Cassel, c'est son église Notre-Dame, quatre fois restaurée après incendie ; ce sont ses établissements de bienfaisance. Il faut se hâter de le dire, parce que cela réjouit le cœur et console de l'adversité. Ce qui est resté debout, surtout en ce lieu, c'est cette vertu douce et sublime, *la charité*, vrai don du ciel : oui, ce monument impérissable entre des mains chrétiennes se signale ici pour toutes les classes et tous les âges des malheureux : ils y ont indistinctement leurs administrateurs éclairés et dévoués, leurs *asiles* parfaitement soignés et leurs *écoles* ; car on se souvient en cette ville, comme du temps de nos pères, des paroles de saint Jean : *Deus charitas est* (IV, 8). Ainsi, tout en s'affligeant de la décadence des choses du passé, on ne doit pas pleurer avec *Jérémie* sur la Jérusalem déserte ; l'on ne doit pas dire comme de Thérouanne, en 1553, après sa chute : D*e*L*et*I M*or*I*n*I ; car, nous le répétons, Cassel est encore debout dans certaines de ses parties, il l'est surtout par les sentiments et

les nobles pensées qui souvent sont le point de départ de belles choses; cette ville n'est seulement déchue que de sa prospérité et de sa puissance, c'est ce qui dicte aujourd'hui ce chronogramme : V*æ* I*b*I !.. C*ass*L*et*I M*ont*I*s* *so*L D*e*CLI*nat* !

Pour aider à conserver avec vous, Messieurs et chers collaborateurs, quelques souvenirs du passé de Cassel et de ses environs, nous avons de nouveau et dernièrement mis en ordre des notes curieuses sur ce pays historique; nous avons coordonné, pendant nos courts moments de loisir, le résultat de nos nombreuses recherches concernant cette localité. Les pages que je vais avoir l'honneur de vous lire sont le résumé d'un ouvrage assez étendu auquel nous mettons la dernière main.

Veuillez me permettre, Messieurs, de vous offrir cet opuscule comme programme d'un ensemble de travaux qui recevra bientôt, j'espère, une convenable publication.

Nous diviserons ce mémoire très-restreint en chapitres, selon les époques, ou périodes chronologiques, les plus remarquables pour Cassel, et de la manière suivante :

1°. *Géologie du mont Cassel* et état du sol environnant aux premiers temps des Gaules.

2°. Époques gauloise et gallo-romaine, avec examen des traces et restes antiques de ces peuples à Cassel.

3°. Résumé des faits guerriers regardant cette localité avant et pendant le moyen-âge et aux époques plus rapprochées de nous.

4°. Enfin, si le temps nous le permet, détails sur la châtellenie de Cassel et sa cour, et aperçu sur ses seigneurs et dames, ses châtelains et autres gouverneurs de cette contrée.

Pendant le peu d'instants qui nous sont accordés, il va sans dire que ces questions si vastes ne pourront être qu'effleurées. Veuillez, Messieurs, nous honorer de votre bienveillante indulgence.

I. GÉOLOGIE DU TERRITOIRE DE CASSEL.

Les investigations géologiques, si minutieuses et si profondément éclairées de nos jours, prouvent plus que jamais que, dans des temps très-reculés et bien antérieurs à la présence de l'homme dans ces contrées, les vastes plaines sablonneuses de la Flandre faisaient partie d'un golfe de mer.

L'eau s'en est éloignée, en laissant d'abord les collines à nu, ensuite certaines parties basses, mais plus élevées que le niveau de l'Océan; puis enfin, les ondes se retirant de plus en plus et d'une manière insensiblement graduée, les eaux ne vinrent plus mouiller que rarement et accidentellement les terres de ces parages. Chaque fois, cependant, la mer y laissa des traces nouvelles de ses inondations, par des lacs salés plus ou moins étendus, par de profonds marécages ou des *moëres*, dont l'eau, s'adoucissant, fut l'origine de riches végétations et de ces vastes tourbières qui en sont une conséquence. C'est dans ces endroits, à sec aujourd'hui, qu'au moyen de creusements, l'on trouve tour à tour des débris d'animaux marins, surtout de ceux à coquilles, et des mollusques paludiens ou d'eau douce; mais c'est particulièrement dans les stratifications de sable, sous la couche si étendue de la terre argileuse, qu'on rencontre uniquement des coquilles marines ou bien leurs moules divers.

Le sol de la Flandre est formé partout ainsi d'*alluvions de mer*, mais à des profondeurs différentes, selon les accidents de terrain et les exhaussements successifs; Cassel et ses environs en sont surtout un exemple frappant, et d'autant plus remarquable que ces coquilles se voient même vers son sommet dans une conservation parfaite. Nous nous demanderons, Messieurs, si cet état est le seul qu'a pu subir particulièrement le sol du territoire de Cassel, depuis l'ori-

gine des choses, et si c'est là le plus ancien de ses tableaux géographiques.

La mer couvrait les parties basses, venons-nous de dire, mais n'y a-t-elle jamais fait davantage? Ne s'est-elle jamais élevée plus haut? La longue suite de monts, de monticules, de collines et d'ondulations du sol qui, depuis les environs de Calais, de Wissant, par exemple, en passant par Cassel et les éminences voisines de l'ouest à l'est, puis s'étendant jusque dans l'Allemagne, formait-elle seulement autrefois, comme on l'a dit, les limites naturelles de la mer du Nord, bordant les côtes du vaste golfe dont il vient d'être question; ou l'Océan a-t-il passé bien au-delà à des époques plus reculées, et n'a-t-il pas monté plus haut que les sommets les plus élevés de ces pays bas?

Vous conviendrez avec moi, Messieurs, que ce serait peu approfondir les secrets de la nature et ses phénomènes géologiques, que ce ne serait qu'effleurer la surface du sol de notre pays, que de l'envisager uniquement dans son aspect moderne et dans ses productions et ses changements depuis deux à trois mille ans; car tout cela n'est que d'hier pour ceux qui, à l'exemple de l'illustre G. Cuvier, du vénérable cardinal Wiseman et d'autres savants, admettent des périodes ou époques de création dont la durée ne peut être calculée et que Dieu seul connaît!

Oui tout prouve que la mer, au lieu de s'arrêter au bas du mont Cassel, comme aux parties les moins élevées des autres monts et monticules qui lui font suite, les dépassait de beaucoup. Les flots de l'Océan allèrent bien plus loin, à diverses époques, et à celle aussi, sans doute, où le sol de l'Angleterre était encore uni par un isthme au nord de notre continent. Cet isthme a disparu lors d'un abaissement du sol. Il y a plus, la mer couvrit certainement le mont Cassel et ceux qui en sont voisins; elle y apporta long-temps, et y dé-

posa successivement, jusqu'à son sommet, des débris d'animaux dont les espèces vivaient alors dans son sein, des squelettes ou diverses de leurs parties, des coquillages de beaucoup de genres et de toutes grandeurs, et, souvent, par-dessus tout cela, des cailloux roulés de la période pliocène (1), des silex volumineux libres, ou maintenant agglomérés ensemble, comme des poudingues, au moyen de substances arénacées, espèces de grès très-compactes et ferrugineuses. Tout cela y est déposé : on peut encore le voir, de nos jours, dans les couches horizontales ou obliques plus ou moins superficielles du sol, comme preuve, écrite en caractères ineffaçables, de la haute antiquité de la montagne dont nous nous occupons. En effet, elle fut pendant bien des siècles, tout le dit, un vaste banc de sable dans la mer, qui la submergeait plus ou moins, selon les époques ; puis elle devint une île verdoyante qui, avec celles formées par les monts voisins, donnait à cette contrée l'apparence d'un petit archipel, jusqu'au moment où les eaux s'écoulèrent tout-à-fait d'alentour.

Il est à croire que le noyau de ce mont, probablement *calcaire*, dut son origine au fond des eaux à un soulèvement partiel de l'écorce terrestre à l'époque où, par un des derniers ébranlements du sol de l'Europe, parut la *chaîne des Vosges*. D'après un système assez admissible, Cassel n'en est, avec plusieurs autres lieux élevés de nos contrées, que la suite et la terminaison. Quant à l'affaissement du sol qui a formé le *sinus britannicus*, en détachant l'Angleterre du continent, il est peut-être survenu plus tard.

(1) Il y a aussi au mont Cassel des vestiges des *périodes miocène* et *éocène*, des terrains tertiaires qui peuvent être classés dans les systèmes *tongrien*, *bruxellien* et *yprésien* de M. Dumont ; ils se retrouvent successivement dans cet ordre.

En examinant comme diminutif de notre montagne le mont d'*Escouffle* ou des *Vautours* (Wouwenberg) (1), à un kilomètre de Cassel, nous voyons qu'il représente le sol du *Mons Casleti*, dans sa nature et sa composition géologique, aux endroits où l'on a beaucoup creusé depuis quelques années. Des couches ou stratifications variées et superposées contiennent aussi des moules de testacés nombreux, soit recouverts encore de leur coquille calcaire, soit dénudés, tels que des *ammonites*, des *vis*, des *nautilus* de dimension considérable, et souvent brisés par les chocs qu'ils subirent pendant les tempêtes et les bouleversements avant de rester enfouis; il y a là des couches entièrement formées de sable pur ou de tests de mollusques de plus de *trente espèces* depuis les microscopiques, comme certains *nummulites* curieux, jusqu'à ceux qui étonnent aussi par leur monstrueux volume. Aidé par notre maître, G. Cuvier, nous en avons publié la liste, il y a plus de trente ans, avec la liste méthodique des autres productions zoologiques, et celle des végétaux nombreux de ce riche pays trouvés par nous et classés selon de Jussieu. Notons ici, Messieurs, que les stratifications de ces débris coquilliers se sont formées les dernières : elles sont les plus superficielles et l'on voit que le dépôt en a été lent et surtout paisible; les secousses des ondes furieuses n'ont pas assisté toujours à leur formation (soit avant, soit après le déluge mosaïque, peu importe) : tout cela est recouvert, en dernier lieu, par une écorce plus ou moins épaisse et molle de terre argileuse, dite glaise ou *Klitte*, dont les briques et les tuiles sont formées dans ces contrées.

Rien ne doit étonner dans la nature de ces couches, et dans cette hypothèse vraisemblable que Cassel fut un banc

(1) Où les Druides, dit-on, célébraient leurs mystères et sacrifiaient à leur dieu *Wouw* dans l'épaisseur sombre de ses bois.

de sable, quand on voit le *terrain parisien*, aussi espèce de tertiaire, être dans le même cas, quoiqu'il fasse partie d'un autre bassin ; ce terrain, il est vrai, n'est élevé à sa partie déclive que de 40 à 50 mètres au-dessus de la mer, et les monticules qui l'entourent ont au moins 80 mètres d'élévation au-dessus du même niveau ; tandis que le mont Cassel, lui, a son sommet de 165 mètres à peu près de hauteur au-dessus de la laisse de basse mer de Dunkerque. Le sol de Paris contient successivement des couches superposées, plus ou moins profondes et épaisses, de calcaires à coquilles d'eau douce et de calcaires à mollusques, madrepores et autres tests solides d'êtres marins. Cela ne prouve-t-il pas que la mer s'y est élevée aussi plusieurs fois à des hauteurs diverses ; qu'elle a séjourné de même bien des siècles dans ces parages, puisqu'elle y a été remplacée à plusieurs reprises, comme vers Cassel, par des eaux d'une autre nature et plus tranquilles qui y ont laissé de même des dépôts variés ? Bien d'autres lieux du continent offrent des phénomènes semblables.

Mais ne nous occupons pas davantage de ces questions d'histoire naturelle, de chaos et de créations primordiales, datant peut-être d'une époque antérieure à l'apparition de l'homme, quoique cependant ces questions appartiennent aussi à une *archéologie* que nous pouvons appeler *physique* ou *naturelle*, et demandent des recherches profondes et des descriptions non moins savantes ; ne cherchons pas à savoir, avec une curiosité trop grande peut-être, vers quelles époques Cassel et ses alentours servaient d'habitation à des animaux gigantesques et antédiluviens et à d'autres êtres, produits d'une climature tropicale bien refroidie depuis, à ces *Icthyosaures*, *Mosasaures*, *Ptérodactyles*, animaux difformes et d'une structure monstrueuse dérangeant les grandes herbes, pétrissant les vases molles, élevant leurs longs cols au-dessus des eaux ou fouettant de leurs membranes onglées l'air chargé

d'acide carbonique; ils y ont existé peut-être en même temps que les *Ammonites* et les *Argonautes navigateurs*, qui déploient si élégamment leurs voiles et leurs rames charnues à la surface des eaux : les débris d'une grande quantité de ces mollusques se trouvent dans les sables de Cassel. On y a trouvé aussi, mais dans les alluvions modernes, des ossements de baleine, des dents monstrueuses de squale; plus loin, des os de tapir, de dromadaire et d'éléphant avec leurs molaires, etc. De même, pour une époque moins ancienne, il y a là des restes osseux et cornés de cerf, des défenses de sanglier et jusqu'à des incisives de castor. Nos tourbières en contiennent beaucoup, confondus parfois avec des vestiges de l'industrie humaine.

Pour être bref, arrivons enfin aux temps historiques, à cette période ancienne pendant laquelle il n'y avait plus que des lacs irrégulièrement circonscrits autour de Cassel et surtout au nord et à l'ouest de cette montagne : là, il y avait alors des moëres, des marécages nombreux et des golfes sujets des marées comme ceux vers Dunkerque et comme celui qui subsistait encore, au VIIe. et au XIIe. siècle, à l'ancien *Sithieu* où se trouve aujourd'hui St.-Omer (*in barathro, in extremo margine*); le mont de Watten, baigné par les eaux salées lors des inondations irrégulières et accidentelles, y servait déjà de phare il y a plus de deux mille ans. — Pline dit *que l'Océan s'y épanchait deux fois par jour et laissait douter si ces parages faisaient bien partie de la terre ferme.*

II. ÉPOQUES GAULOISE ET ROMAINE. ANTIQUITÉS DE CES TEMPS TROUVÉES A CASSEL.

Des peuplades pastorales eurent d'abord leurs demeures autour de la montagne et au sommet de Cassel; c'étaient les

Gaulois-Morins (de *mohr*, mer); les ruines de la nature primitive, les bords des lacs et marais avec les forêts épaisses (les *meldes* de Jules César) qui couvraient cet ancien sol, furent destinés à les protéger et à suffire d'abord à leurs modestes besoins. — Vinrent-ils, comme d'autres tribus celtiques, de la famille chaldéenne ? Cela est probable, car les nations de cette race se poussèrent alors l'une l'autre, et le flot lent des migrations caucasiques, roulant de la Thrace à la Germanie et de la Germanie à la Gaule, il fallut bien que ces contrées fussent aussi habitées. Elles le furent donc bien avant l'ère chrétienne, et les mœurs, religion, langage (1), stature, costumes de ces peuples, tout enfin, jusqu'à l'étoffe de leurs tentes, jusqu'au bois de leurs cabanes, jusqu'à la forme et à la matière de l'outil, de l'arme, du meuble, tout a été décrit, on le sait, et acquis à la science comme à l'histoire.

Quelque temps ils vécurent paisiblement dans ces lieux agrestes, mais il vint une époque où ils eurent à se défendre contre les attaques, les invasions d'autres nations conquérantes, venant soit de l'Orient, soit plus tard des contrées méridionales, comme les Romains qui ne furent pas assez forts de prime-abord pour les vaincre, à cause de leur énergie et aussi à cause de leurs retraites sauvages. César avoue lui-même qu'il lui fallut bien du temps et des échecs avant de pouvoir soumettre ces fiers Gaulois à la domination romaine. Quant à l'influence civilisatrice de Rome et à la sagesse des lois du peuple victorieux, elles ne pénétrèrent, nous le savons, que beaucoup plus tard dans ce pays.

(1) Leur langue était la *celtique*, mêlée plus tard avec la germanique et enfin avec la romaine. — Dans un de ses dialogues, *Lucien* fait dire à *Mercure* : « qu'il ne sait comment s'y prendre pour inviter les dieux « des Gaulois à se trouver à l'assemblée des autres dieux, parce que, « ne sachant point leur langue, il ne peut les entendre ni se faire en- « tendre d'eux. »

A l'époque des premiers Gaulois, le mont Cassel était donc déjà et depuis long-temps entièrement découvert, et de nombreux troupeaux pouvaient paître dans les prairies d'alentour. Ils étaient, avec la pêche et la chasse, les ressources et les richesses d'alors. Par sa position élevée et isolée, ce mont s'offrait naturellement comme un lieu de refuge à choisir : il est à croire même que, lors de l'arrivée des Romains, il était entouré, mais imparfaitement, de défenses. Quelque temps auparavant, les Morins y avaient leurs retranchements palissadés, puis des constructions couvertes de bois. Ce fut là l'origine du fort, depuis célèbre, dit *Castellum*, qui du reste n'était pas un *oppidum*, comme l'entend César.

On sait que les Morins n'eurent pas les soldats de Rome pour premiers ennemis : à peu près deux siècles avant, ils avaient eu à résister à l'envahissement de peuplades armées de la Germanie, dont les *Ménapiens* furent pour ainsi dire les avant-coureurs. Mais ceux-ci, s'ils atteignirent le mont Cassel, n'allèrent pas beaucoup au-delà ; les terres aquatiques et inconnues pour eux les arrêtèrent, aussi bien que, plus tard, les légions romaines.

L'espèce d'abri ou de fort, construit grossièrement en haut du mont et que les Romains, dans leur *Itinéraire* dit *d'Antonin* (1), nommaient *castellum*, après sa convenable reconstruction selon leurs vues, fut évidemment d'abord aux *Morini*. Si ensuite il fut compris dans le territoire qui en dépendait, dans le canton d'un peuple voisin, les *Menapii* (comme on a cherché à le prouver d'après une *copie de carte ancienne des Gaules*, dite Théodosienne (2) ou de

(1) Itinéraire d'Antonin, attribué à tort à l'empereur *Antoninus Pius*, mais pièce officielle d'armée du gouvernement romain, comme la Carte de Peutinger, et tous deux (presque contemporains) précieux monuments pour l'histoire.

(2) Carte supposée de l'époque de *Théodose* (V^e. siècle), mais qui

Peutinger, publiée aussi à Leipzig en 1824), il n'est pas moins vrai que les Morins, qui habitèrent ce pays avant les *Ménapiens*, doivent avoir l'honneur de la possession primitive de cette montagne si admirablement favorisée.

Jules César, dans ses *Commentaires*, dit lui-même qu'ils étaient plus anciens que les Ménapiens dans ce pays; les Morins y occupaient surtout, d'abord, d'après la description du même écrivain et général célèbre, tout ce qui, plus tard, fut la Flandre et même les terres qui y sont au nord-ouest, jusqu'à la mer.

Quant à ces derniers, les *Ménapiens*, il reste à savoir comment ils purent acquérir définitivement le pays de Cassel, limitrophe de leur territoire: cela fut-il par conquête de guerre, après avoir été refoulés eux-mêmes par les *Teuchtres* et les *Isipètes* (César, *De Bello gallico*, IV, 4), ou par arrangement quelconque, lorsque les Morins s'éloignèrent un peu de cette contrée pour se retirer dans les forêts et les lieux marécageux qui couvraient leur territoire occidental?—Quoi qu'il en soit, ce lieu élevé antique, nous le répétons, a été tour à tour une habitation des Morins, plus ou moins fortifiée, le *Castellum* des Romains, et le *Castellum Morinorum* ou *Menapiorum*; il devint de nouveau *Castellum Morinorum*, vers le moyen-âge, et même avant, lorsque le territoire Casselois fit partie du diocèse des Morins ou de Thérouanne, tout en étant alors compris dans le *Pagus Mempiscus* ou *Menapiscus*.

Le tout, pour s'entendre sur cette étymologie, est de bien

existait, selon Mannert, près de 150 ans avant cet empereur, c'est-à-dire vers l'an 230; elle fut trouvée *à l'état de copie* par *Conrad Peutinger*, au commencement du XVIe. siècle, et publiée par M. L. Renier qui a déclaré qu'il n'entendait pas se rendre garant de la justesse des attributions y enregistrées, pensant que beaucoup y sont encore douteuses. Cette copie originale est conservée à la bibliothèque impériale de Vienne.

se fixer sur les époques: les opinions ont été souvent partagées; on a été long-temps à savoir, positivement, si cette station importante des Gaules septentrionales devait recevoir, pour ce temps romain, la dénomination exclusive de *Castellum Menapiorum;* il y a eu de chauds partisans de la question inverse. En effet, l'on sait que le mont Cassel a été une espèce de limite entre la *Ménapie* et la *Morinie*, entre les Morins et les Ménapiens qui furent souvent unis et même confondus par des intérêts communs; et l'on a pu se demander s'il n'y a pas eu confusion concernant ce point intermédiaire (1); car les allégations contraires à celles des auteurs nombreux qui disent *Castellum Morinorum*, pour l'époque gallo-romaine primitive, ne reposent pour ainsi dire que sur les témoignages d'une seule autorité de l'ancien temps qui a pu se tromper, ou bien le copiste de ce travail géographique, dont l'original est perdu, a pu y ajouter et le remanier; d'ailleurs, par la concision du tracé et l'incertitude qu'il inspire, ce document laisse beaucoup à désirer.

Je me permettrai même d'ajouter que le *Castello Menapiorv*, qui est figuré sur la Carte de Peutinger par deux *tours*, comme point important (*civitas*), n'est pas à la vraie place de Cassel. Comment comprendre, aussi, que le *chef-lieu* d'un territoire aussi étendu que celui des Ménapiens pût être confiné à son extrémité, et à 4 lieues à peu près seulement de la capitale des Morins, *Tervanna* (2)? Enfin n'y a-t-il pas, sur cette carte, à côté de *Gesogiacum*, les mots *quod nunc Bononia?* N'est-ce pas là une addition postérieure, puisque *Bononia* et le *Bononiensis pagus* ne sont existants ou mentionnés qu'à partir du IIIe. siècle?

(1) Voir notre *Topographie historique, physique et médicale de Cassel*, de la page 7 à 12.

(2) *Millia plùs minùs IX* (Itin. Antonin.). Ce mille romain est près de la moitié de la lieue gauloise.

Quoi qu'il en soit, abandonnant cette question encore assez obscure, mais fort intéressante, que des hommes compétents ont traitée et que d'autres finiront par résoudre entièrement, nous dirons que les Romains, aussi ingénieux qu'infatigables, apprécièrent le Mont-Cassel comme excellente position militaire; ils le fortifièrent à sa partie la plus élevée, et surtout là où se trouve une eau bonne qui s'y renouvelle sans cesse. La montagne devint dès-lors centre important de stratégie, d'opérations guerrières, comme cette nation, par son savoir, pouvait les établir. Des voies ou routes militaires solides (*strata*), dont six sont encore remarquables de nos jours (nous avons donné l'énumération détaillée des divers points de leur parcours, il y a plus de trente ans (1)), y furent construites en partie, la plupart, dit-on, 27 ans avant J.-C., sous *M. V. Agrippa*, gendre et favori d'Auguste, qui enclava ce territoire dans la 14e. province appelée *Belgica secunda*. Les voies romaines partaient de ce point élevé et se dirigeaient du *castellum* vers des places fortes voisines ou vers des lieux choisis, qui pouvaient faciliter les communications entre les diverses stations intermédiaires aussi établies par ces conquérants qui séjournèrent ici près de cinq siècles. Nous allons citer les points principaux vers lesquels tendaient ces larges routes sans ciment, encore appelées *stein* ou *heir-straeten*, c'est-à-dire *routes pierrées* ou *militaires*, *via exercituum*. Plusieurs sont encore assez bien conservées aujourd'hui; mais, dans beaucoup d'endroits, elles sont cachées sous une couche plus on moins épaisse de terre. On peut voir le tracé de quelques-unes, du haut de la terrasse du castel: elles sont droites et bordées d'arbres; on les suit

(1) Des sondages faits sous les auspices de savants de Dunkerque, il y a moins de deux ans, sont venus confirmer l'exactitude de ce que nous avions avancé dans la *Topographie de Cassel* en 1828. On a pu remarquer aussi que les matériaux, pour la construction de ces routes, étaient pris sur les lieux mêmes, et variaient par conséquent selon les localités.

des yeux à 12 kilomètres et plus d'éloignement de la montagne. — Ces routes sont, comme il suit :

1°. De *Castellum* à *Minariacum* (Pont-d'Estaires) vers le midi de Cassel ;

2°. De Cassel à la Lys, près d'Aire, au sud-ouest ;

3°. De Cassel à *Tervanna* (Thérouanne), à l'ouest ;

4°. De Cassel à *Gessoriacum*, ou *Bononia*, au nord-ouest ;

5°. De Cassel à l'ancien *Marcæ*, au nord (vers Mardyck) ;

6°. De Cassel à *Bruzziæ* (Bruges), etc., à l'est ;

7°. Ajoutons qu'il y avait une voie romaine qui allait de Cassel à *Viroviacum* (Vervic) pour se rendre à Bavai par *Tornacum* ; on n'en a pas, que je sache, retrouvé les traces, même dernièrement ; cependant elle existait à l'est-sud-est de Cassel ; elle devait compléter le *septemvium*. Mais des fouilles récentes ont fait découvrir une autre voie, passant par Hardifort et au côté oriental de Wormhoudt et de Bergues : il est à croire qu'elle est moins ancienne (du VIIe. siècle peut-être ?), et faite à l'instar des chaussées dites *de la reine Brunehaut* ; car on n'en comprend pas le but, pour les temps antérieurs. Cette voie n'est citée, d'ailleurs, dans aucun des écrits qui traitent de l'époque gallo-romaine : elle était probablement un embranchement de celle qui se rend de Cassel à Bruges. Du reste, elle offre le même caractère et la même largeur que les voies romaines ; elle communique, à angle droit, avec la route de Loo *(den Loo-Weg)*, du VIIIe. siècle.

La carte de voies antiques, particulièrement pour Cassel, publiée dernièrement par M. l'ingénieur Pigault de Beaupré l'indique suffisamment. Cet auteur, après de savantes recherches et de nombreux sondages, a trouvé aussi les traces de plusieurs autres routes larges et empierrées, qu'il note comme existant au Ve. siècle. Certaines d'entr'elles sont de vraies voies romaines principales, des *septemviæ* de Cassel, et par conséquent d'une époque bien antérieure, c'est-à-dire du Ier. et du IIe. siècle.

Sur la carte du pays des Morins, éditée par nous en 1828, dans notre *Topographie de Cassel et de ses environs*, nous avons eu soin d'indiquer la direction des voies romaines partant de cette localité, d'après des documents anciens et des cartes faites à une époque déjà reculée, par des auteurs très-recommandables; mais notre tracé n'a pu être qu'idéal dans certaines de ses parties par défaut, alors, de renseignements suffisants; néanmoins leur exactitude est maintenant confirmée.

Nous sommes heureux de voir les recherches récentes apporter un nouveau jour sur cette question restée longtemps assez obscure, et dont M. le conseiller Tailliar s'occupe aussi avec tant de science et de zèle, pour toutes les Gaules.

Il existe des vestiges nombreux du séjour prolongé des Romains au *Castellum* du Nord (Καστελλον), qui était peut-être plus considérable qu'on ne le suppose, puisque *Claude Ptolémée* (1), le géographe, qui vivait vers l'an 150 de l'ère chrétienne le nomma *polis* (Castellopolis), comme titre de ville. Les objets de luxe et de religion, de haut prix, trouvés par hasard ou par fouilles à Cassel et dans ses environs, prouvent le cas qu'ils faisaient de cette station ; ce sont là de durables témoignages.

Les monnaies et médailles, de dimensions très-variées et en grand nombre, d'empereurs et de plus de dix tyrans, soit en or, en argent ou en bronze, dont nous avons publié une liste chronologique aussi exacte que possible, dans notre travail topographique sur Cassel, se trouvent enfouies dans le sol de la montagne, mais particulièrement à son sommet. On y a trouvé aussi des vases romains remplis de ces médailles, particulièrement d'*Antonin* et de *Faustina*, sa femme. D'autres sont isolées; après les pluies d'averse, on rencontre encore,

(1) Le même auteur qui place le *Castellum Menapiorum* près de la Meuse, à Kessel.

mais moins souvent aujourd'hui qu'autrefois, de ces objets numismatiques, à la surface du sol de l'ancien château; j'en ai recueilli moi-même de *Posthumius*, de *Tibère*, de *Germanicus*, de *Vespasien*, d'*Auguste*, de *Néron*, de *Trajan*, etc.

On a découvert aussi à Cassel, ou près de là, des figurines, des statuettes (celle de *Galba*, de *Jupiter*, que nous possédons), un dieu lare, une *Vénus* en bronze doré, de petite dimension, des restes de statue équestre dont le Recueil d'antiquités de Bast a conservé le souvenir; une petite louve en bronze, des trépieds d'autel, des objets élégants de toilette et des instruments militaires, en métal; enfin des urnes dont quelques-unes contenaient encore des fragments d'os calcinés (1), des vases en verre et des poteries variées de forme, depuis les plus grossières jusqu'à celles qui charment par leur élégance et leur parfaite conservation; de larges tuiles romaines, des meules en grès avec leurs galets qui servaient à moudre des graines de céréales; des haches gauloises en silex y ont été aussi trouvées. Les collectionneurs en ont souvent fait leur profit et les ont emportés en partie; d'autres se voient conservés dans le petit musée de Cassel. Mais si tant d'objets se trouvent à une petite profondeur, aux endroits où les terres ont été remuées ou rapportées, que ne trouverait-on pas si l'on creusait plus avant là où existe le sol tant de fois foulé par la milice des Romains, là où sont aussi enfouies et cachées les fondations de leurs constructions diverses, de leurs remparts et camps primitifs? Ce n'est pas à peu de distance de la surface du sol actuel qu'il faut chercher pour l'époque gallo-romaine, mais à près de dix mètres de profondeur pour certains endroits et sous les terres qui recouvrent l'ancienne crête allongée supérieure du mont, qui se dirige

(1) Nous en avons trouvé deux, sous lesquels il y avait une couche de charbon de bois et des vestiges de cendres; ils étaient enfouis dans l'ancien sol de La Sablière, à mi-côte de la partie occidentale du mont.

de l'est au nord-ouest où se trouve sa partie la plus élevée, celle qui fut préférée.

Après le départ des Romains, des terres y furent apportées et accumulées pour un nouveau système de défense. On a par là rehaussé et nivelé le sol, surtout à la partie septentrionale, et le tout a été consolidé au moyen de murs souterrains formant de larges cavités cubiques : on peut les voir encore toutes remplies, non-seulement de terre ordinaire, mais de vieux débris de maçonnerie, de gravats et même de poteries très-anciennes. Des médailles ont aussi été trouvées au fond de ces vastes et profonds cubes de soutien qui empêchent encore à présent, çà et là, l'éboulement de la terrasse.

Disons, en passant, que le terrassement du castel du VIIIe. siècle, puis celui du château encore plus fortifié du moyen-âge, dont les restes sont confondus avec ce que Louis XIV y fit ajouter peu avant la célèbre bataille de Peene de 1677, peuvent aussi faire le sujet de recherches et de méditations sérieuses : les conjectures sont ici insuffisantes.

D'autres découvertes pourront prouver de plus, je pense, Messieurs, qu'à Cassel, comme en beaucoup d'endroits aussi antiques, des souvenirs nombreux des Gaulois sont enfouis sous les vestiges et monuments détruits de ceux qui les vainquirent; puis ceux des Romains se retrouveront sous les constructions ruineés des Francs. Les trésors de l'histoire, cachés sous la terre, sont parfois plus remarquables et plus riches que ceux de sa surface : c'est ainsi que les restes des générations qui se succèdent (celles des Carlovingiens après celles des Mérovingiens, par exemple) se recouvrent les uns les autres, et effacent successivement les traces de générations qui aussi depuis long-temps n'existent plus.

Si, excités par les souvenirs si intéressants dont il vient d'être question, nous consultons les documents plus ou moins nombreux que nous ont légués les traditions des temps et les chroniques; si nous cherchons à savoir particulièrement com-

ment Cassel fut occupé par les légions romaines, quels furent les hommes qui y commandèrent des troupes nombreuses, souvent destinées à de nouvelles conquêtes ou à des expéditions de défense, nous voyons les noms de ceux qui, investis, dans cette célèbre localité, d'un pouvoir mixte, y résidèrent, y rendirent la justice et gouvernèrent aussi civilement ce pays pour ainsi dire romain, puisque des terres y furent dévolues aux guerriers qui s'y marièrent et qui y devinrent des *soldats laboureurs.*

Comme personnages importants qui ont passé et même séjourné à Cassel ou dans ses environs, du temps de la République et sous l'Empire romain, nous pourrions citer nombre de généraux et d'empereurs d'après des écrits respectables (1), même autres que les *Commentaires* de Jules César.

Dans la *Chronique* du chanoine Henry, de Notre-Dame de Tournai, citée par J. de Guyse, dans ses *Annales du Hainaut*, nous voyons qu'au second siége de Nervie, appelé plus tard Tournai, selon lui, Jules César, craignant des révoltes en Belgique, choisit quatre positions différentes pour y établir solidement des troupes. Ces positions furent : 1°. le mont *Propantien* (Mons en Hainaut) ; 2°. pour la seconde division, commandée par *Costa* et *Caton*, ce fut le lieu dit à présent *Gérard-Mont ;* 3°. la troisième position fut la montagne nommée de nos jours Mons-en-Puelle; 4°. et la quatrième, qui avait *Marc* pour chef *(cujus dux erat Marcus)*, prit position à Cassel : *Quartam constituit in monte qui nunc dicitur Mons Casseleti.*

Nous voyons aussi comme ayant séjourné, un peu plus tard, vers Cassel, *Q. Titurius Sabinus*, *Aurunculus Cotta* et *Labienus.* Ces lieutenants de J. César avaient reçu mission de soumettre les Morins et les Ménapiens, encore en partie

(1) Voir entr'autres l'ouvrage savant de M. Henry, de Boulogne, de 1840 ; celui de Delacroix, etc.

rebelles ; puis *J. Pedius*, que *César* laissa dans la Morinie lors de son départ des Gaules pour Rome, en l'an 45 avant J.-C., dans ces lieux et chez les *Morins Diablintes* (1). Sur les côtes maritimes proche Cassel, commanda aussi le gouverneur *Quintus Metellus Celer*. Le proconsul *Carinas* établit sa demeure à Cassel, à l'époque de la naissance de J.-C. et sous le gouvernement de l'empereur Auguste, dont il commandait des troupes. Nous pouvons citer encore d'autres gouverneurs, tels que *Nero Claudius Drusus* et *Aulus Plantius*, sénateurs romains ; *Domitius Corbulon*, sous les règnes de Claude et de Néron (2), etc. Faut-il parler aussi des divers empereurs romains qui vinrent eux-mêmes dans ces contrées, et qui, sans doute, ne négligèrent pas de visiter Cassel ? Je citerai entr'autres *Germanicus*, l'an 16 après J.-C. ; *Caligula*, en l'an 38 ; *Claudius*, en 43 ; *Adrien*, successeur de *Trajan*, qui y séjourna long-temps, vers 120 à 130, et y rétablit la justice ; *Antonin-le-Pieux*, en 138 ; *Sévère*, en 208 ; *Septime-Sévère* qui mourut à York en Angleterre, le 4 février 211, et dont les cendres furent rapportées dans le pays des Morins, pour de là être transférées à Rome.

Mais n'abusons pas du temps précieux pour vous tous, Messieurs, et trop limité pour moi ; disons seulement, pour clore cette première série de faits chronologiques, que le christianisme fut déjà établi dans ce pays vers l'an 196, après bien des persécutions et des martyres dont les chroniques locales gardent le souvenir.

III. FAITS GUERRIERS ET MALHEURS POUR CASSEL, DU TEMPS DES ROMAINS, DES FRANCS, AU MOYEN-AGE ET A DES ÉPOQUES MOINS RECULÉES.

S'il nous était permis de parler ici de ce qui a rapport à

(1) Faulconnier, l'historien de Dunkerque, a parlé de cette peuplade contestée aujourd'hui.

(2) Voir la *Topographie de Cassel*, p. 215 à 227.

tous les faits militaires curieux pour Cassel, et aux combats plus ou moins célèbres qui eurent lieu, surtout au bas du mont, à tant d'époques diverses, nous prouverions de nouveau (comme nous le ferons d'ailleurs plus tard, avec de nombreux matériaux) que cette contrée a été en souffrance plus que toute autre, et le théâtre, d'événements aussi désastreux qu'innombrables, tels que siéges, invasions, pillages, guerres civiles, incendies, et aussi famines et pestes. Mais nous ne pouvons que résumer, en ce moment, et citer seulement ce qu'il y a de plus saillant dans ces épisodes désolants qui affaiblirent souvent ou ruinèrent Cassel et ses environs.

Cassel était, dans les temps anciens, la clef de la Gaule-Belgique maritime, comme cette ville forte fut plus tard le boulevard de la Flandre contre la France : *in montis supercilio Casletum eminebat ingenti populo et impervia munitione, quasi totius regionis specula et præsidium* (1) ; il pouvait rivaliser avec *Tervanna*, et même Cassel était supérieur à cette ville capitale, à cause de sa position si exceptionnelle qui en doublait le prix ; toutes deux étaient les points les plus importants du pays ; ces lieux anciens ont existé avant la plupart des endroits importants d'alentour, et tous deux devaient subir, pour ainsi dire, le même sort de décadence, par des destructions, mais à des époques parfois différentes.

Nous parlerons ici sommairement des événements désastreux pour Cassel, en citant leurs dates authentiques ; ils sont au nombre de trente-cinq ; car, à partir de l'époque romaine, Cassel fut assiégé, pris ou repris douze fois, dévasté ou incendié neuf fois, démoli quatre fois, restauré cinq fois. De nombreux combats se livrèrent sous ses murs et aux environs du mont ou val de Cassel : on en cite de très-mémorables et des plus sanglants, et parmi ceux-ci surtout les batailles de 1071 et 1328 ;

(1) Buzelin, lib. I, *Annal. Gall. Fland.*

celle de 1677, gagnée sous Louis XIV, est aussi à signaler.

En commençant par l'époque romaine, nous dirons que les Saxons infestèrent les côtes de ce pays vers la fin du IIe. siècle (196).

La première irruption des Francs eut lieu en 249 ; ils y obtinrent de Maximien, en 291, des terres à cultiver.

Les Huns vinrent plus tard, en 383 ; ceux-ci et d'autres barbares, tels que les Vandales, etc., sous *Arcadius* et *Honorius*, détruisirent le *Castellum Morinorum* ou *Menapiorum* de fond en comble. Saint Éloi, dans une lettre de 407 où il déplore la ruine de plusieurs lieux fortifiés des Gaules, ne parle pas de cette forteresse ; c'est là une preuve que Cassel était déjà saccagé et anéanti ; ce lieu resta ainsi en ruines pendant près de quatre siècles.

En 1420, des armées de *Francs*, guerriers qui, bravant les Romains, se disaient *libres*, descendus aussi des anciens Belges (1), viennent, sous la conduite de Pharamond, pour chasser les soldats de Rome de la Gaule-Belgique ; ils les combattent et en délivrent aussi les parages de Cassel.

En 446, ces mêmes Romains furent définitivement vaincus, nous le savons, par Clodion, roi des Francs, à *Helena Vicus*, Évin près de Douai, à 16 lieues de Cassel. Un peu plus tard, Mérovée, le successeur de Pharamond, soumit tout-à-fait ce pays à la domination des Francs, ou Français, qui se répandirent, d'un côté, jusqu'à la Somme, et de l'autre jusqu'au-delà du mont Cassel, sur les dunes de la mer du Nord.

Il n'est plus question nulle part, pour l'histoire, du mont Cassel, ou plutôt de son château-fort, depuis la fin du IVe. siècle, époque de sa dévastation et de sa première ruine jusqu'au IXe.

(1) Parmi ces Francs se trouvaient les peuples qui, du temps de Tacite, étaient nommés *Salii*, *Frisii*, *Sicambri* *Chatti*, etc.

Cette place forte fut rétablie sur les restes du château romain par les soins d'Odoacre, 7e. forestier de Flandre, d'après *Ferolius Locrius*. Ce fut sans doute vers 824, époque où ce gouverneur de la Morinie vola au secours de Louis-le-Débonnaire.

Dans tous les cas, il est certain que, vers 860, ses fortifications étaient en bon état; car à cette époque les Normands, qui abordèrent alors à Nieuport et à Mardyck (comme ils l'avaient fait en 850, époque où ils renversèrent Thérouanne), attaquèrent le fort de Cassel, mais sans succès. D'autres faits de ce genre eurent lieu plus tard.

En 928, les Normands détruisirent complètement Cassel, sous Sifride, roi de Danemarck.

Peu de temps après, le comte Arnould, dit le Grand, rétablit ce lieu qui devint de nouveau place de guerre importante.

En 1071, une célèbre bataille fut livrée, au bas de la montagne: Robert-le-Frison, tuteur du jeune Arnould, dit le Malheureux, fils du comte Baudouin VI, dit de Mons, la gagna sur Philippe Ier., roi de France, et sur Richilde, mère du jeune Arnould, qui y perdit la vie.

Soit dit en passant, des historiens nombreux ont parlé de ce combat si sanglant : de Monfaucon, le P. Anselme, Brantome, de Guyse, Duchesne, de Mézeray, Dom Bouquet, P. Oudergherst, F^s. Belleforest, J. Meger, G. de Jumiéges, Orderic Vital, J. Marchand, en ont tour à tour donné des détails : de sorte qu'on pourrait faire une histoire complète en réunissant les documents qu'ils ont laissés sur ce sujet. Il y a plus, on vient de découvrir à la Bibliothèque impériale un manuscrit inédit très-détaillé sur la bataille de Cassel de 1071 ; Robert-le-Frison y est dépeint sous des traits dont les autres écrivains ne font pas mention.

En 1127 (mai), Cassel eut beaucoup à souffrir lors de contestations après la mort du comte de Flandre, Charles-

le-Bon, qui fut assassiné ; les Bénédictins de St.-Maur donnent là-dessus des détails. On sait que ces événements se passèrent du temps du roi Louis VI, dit le Gros.

Cassel faillit être dévasté, en 1197, par Philippe II, qui passa non loin de là, près du mont des Cattes, pour mettre le siége devant Ypres, *cum innumerabili exercitu*, voulant sévir contre Baudouin de Flandre, depuis empereur de Constantinople.

En 1213, Cassel fut pris par Philippe II, dit Auguste. Ce roi de France saccagea cette ville : les *Philippides* de Guillaume-le-Breton, parlant des *Ysingrins* et des *Blavotins*, font mention de ce fait concernant le *mænia Casselli* (1) : *Cassellum cepit et Ypram et deinde totam in circuitu regionem incendio consumpsit* (Ch. G^e^. Nangis).

L'année suivante, un arrangement fut fait entre ce roi et la comtesse Jeanne, la femme du malheureux Fernand de Portugal, à la fin d'octobre, après la bataille de Bovines, et cette princesse s'engagea à ne pas relever la forteresse et les murs de Cassel, comme ceux d'Audenarde et d'Ypres, sans le bon plaisir du roi son seigneur : *neque reædificabuntur nisi per ejus beneplacitum.*

En 1296, d'autres disent 1297, Cassel se rendit au roi de France, Philippe-le-Bel, par composition et après sa prise par le comte Robert d'Artois ; le souverain y fut reçu comme prince et seigneur, et il en fut de même dans les villes voisines. Le comte Robert occupa ensuite Cassel et toute sa vallée plus de deux ans.

L'on sait que la conduite du comte de Flandre, Guy de Dampierre, en fut la cause, et ses malheurs la suite.

En 1302, Guillaume de Juliers, du parti des Flamands, contre le roi de France, mit le siége devant Cassel, que Jean

(1) Les Chroniques de St.-Denys disent : « Le roi lessa Kasel détruit et gasté en partie. »

d'Averskerke défendit : ce siége fut levé grâce à l'arrivée d'une armée française.

La bataille de Courtrai, perdue par les Français le 11 juillet 1302, et celle de Mons-en-Puelle suivirent de près ces événements.

En 1320 (1321 nouveau style), Philippe-le-Long exigea la démolition des fortifications de Cassel de Robert de Béthune, en vertu d'un traité de paix ; elles furent relevées peu de temps après, mais ruinées complètement lors de la bataille célèbre, dite du mont ou val de Cassel (1328).

Cette bataille de 1328 fut gagnée, le 22 août, sur les Flamands, par Philippe de Valois, nouvellement sacré roi de France, et qui, ayant pris l'oriflamme à St.-Denis, était venu en aide à Louis de Nevers. Tout, à Cassel, fut pillé, incendié, ses habitants passés au fil de l'épée. Cette époque fut une des plus désastreuses pour la ville, où d'effroyables excès furent commis, dit l'histoire; depuis elle ne se releva plus entièrement. Cassel fut bien cruellement puni d'avoir nargué, défié les Français par ce *coq peint sur toile*, dont on a souvent parlé. Les Flamands révoltés l'avaient placé en évidence à un endroit de Cassel où ils étaient 16,000, avec l'inscription suivante :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi Cassel conquestera.

Ou bien par allusion à l'avènement récent et fortuit de Philippe au trône :

Quand ce coq icy chantera
Le roi trouvé cy entrera.

Froissart, en citant cet épisode, traduit ainsi l'inscription : *Cum hic gallus cantabit, rex castellum expugnabit.* Nous possédons des documents qui pourront prouver que ce fut après cette victoire sur les Flamands de *montis Castelli*, et

non après la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée par Philippe-le-Bel en l'an 1304, que Philippe VI fit ériger, dans l'église Notre-Dame de Paris, une statue équestre qui le représente avec le costume qu'il portait alors (caparaçon et surtout fleurdelisés, casque, haubert, etc.). Ce monument commémoratif était tout de reconnaissance, car Philippe de Valois faillit perdre la vie dans ce combat, comme son prédécesseur, à Mons-en-Puelle.

La *Chronique de Saint-Denis*, les ouvrages de Montfaucon, de Sainte-Marthe, de Félibien, de Dom Planchez, de Nangis, de Mézeray, de Dubreuil, de Sauvage, etc., ont conservé le souvenir de ce fait d'armes où périrent plus de 13,000 Flamands avec leur chef Zennequin, ce qui sauva d'une ruine imminente le despotique comte de Flandre.

Ceste journée print le nom de la ville de Caslet.

Robert d'Artois était à Cassel avec son ost en 1337. Après la bataille de St.-Omer il s'y sauva et y fut poursuivi.

Cassel fut incendié, en 1340, par la garnison de St.-Omer.

En 1346, Guido de Nesle pilla et dévasta les environs de Cassel.

En 1347, Jean, duc de Normandie, assiégea Cassel; il fut repoussé avec ses Français que la garnison défit.

En 1349, les Flamands fortifièrent beaucoup Cassel, étant appuyés, selon Oudergherst, par les Anglais contre les Français : ceux-ci ne purent, malgré leurs attaques, s'en rendre maîtres.

En 1373, Louis de Mâle ordonna de reconstruire le fort de Cassel et les remparts de cette ville qui avaient beaucoup souffert; les lettres de ce comte de Flandre, concernant cette restauration des défenses du mont Cassel, sont encore conservées. Nous les possédons, en flamand, sur parchemin.

En 1382-83, les Anglais prennent Cassel, pendant la guerre de religion entre les Urbanistes et les Clémentins. L'on

sait combien ce pays eut à souffrir à cette époque à cause de l'armée de Spincer, évêque de Norwich, qui défit aussi les Flamands à Zuydecote près Dunkerque. La comtesse Yolande, dame de Cassel, fut contrainte de se sauver de son fort et puissant manoir de la Motte-au-Bois, qui fut entièrement dévasté en 1383. Louis de Mâle vint au secours des Flamands (1).

En 1386, lors des préparatifs faits par le roi de France pour une descente en Angleterre et qui avortèrent, tout le pays casselois fut dévasté; *il fut mangé par les nombreux Français*, dit Froissart, *et les maudissoient les pauvres gens*, disant entre les dents : *Or, alles en Angleterre, que jamais ne puisse-t-il en revenir pièce.*

En 1437, les Anglais pillèrent et brûlèrent la châtellenie de Cassel, lorsque Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, se fut raccommodé avec Charles VII : ce duc venait d'acquérir ce territoire du roi René qui en était alors seigneur.

En 1477, Louis XI se vengea sur Cassel de certains méfaits sur les siens à Gand : il y fit mettre le feu, le 9 août, et fit tuer tous ceux qui n'avaient pu s'enfuir de cette ville. L'on sait que Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, par son mariage avec l'archiduc Maximilien, fut cause de la guerre grâce à laquelle l'ombrageux Louis XI dévasta beaucoup de villes de la Flandre et de l'Artois.

Nous passons sous silence le XVIe. siècle qui, en 1558, vit la défaite de François par le duc d'Egmont, près Gravelines, et la ruine de Thérouanne, assiégée par Charles-Quint en 1553. Nous aurions à citer, pour cette époque non moins malheureuse, les guerres de religion et l'inquisition des rois d'Espagne, alors maîtres du pays. Les Gueux (de *Gueusen*) et leurs méfaits sont aussi connus à Cassel : ses églises furent brûlées par eux, le 5 août 1566, et ses ha

(1) Voir Juvenal des Ursins, Mézeray, de Barante, etc.

bitants furent maltraités et rançonnés de mille manières par ces mêmes hérétiques, surtout entre 1575 et 1584.

En 1631, Cassel fut en partie consumé par les flammes, mais accidentellement; les Espagnols, qui l'occupaient alors comme ville appartenant à l'une de leurs provinces des Pays-Bas, rebâtirent à cette époque l'hôtel-de-ville que nous y voyons encore aujourd'hui : la haine que leur portaient les Flamands est connue.

Cassel était au pouvoir des Flamands le 8 octobre 1644, avec Estaires, St.-Venant, etc. (1); St.-Omer était bloqué.

En 1645, Turenne prit Cassel sur les soldats de Philippe, roi d'Espagne : ceux-ci reprirent peu après la ville, sous le général Lamboi qui en fit raser le château-fort.

Les habitants n'eurent rien à souffrir du changement, pas plus qu'en 1658, où Cassel fut repris par les Français sous les ordres du marquis de Créqui.

Louis XIV en fit restaurer et encore mieux fortifier les remparts. Le plan bien détaillé de son état de défense d'alors, aussi bien pour le fort que pour les murs et bastions de la ville, a été réédité par nous en 1828. Le tout était en excellent état lors de la bataille de Peene en 1677.

Cette bataille se livra, on le sait, entre les Français et l'armée hollandaise qui allait au secours de St.-Omer, assiégé par Philippe d'Orléans : ce duc, frère du roi, étant allé au-devant des Hollandais, la gagna, le 11 avril 1677, sur le prince d'Orange, près de la petite rivière la Peene, au bas de Cassel.

On peut voir, parmi les belles gravures d'après le peintre Vandermullen, celle qui représente ce combat mémorable. Le plus fort de la mêlée eut lieu non loin du moulin dit des Tombes (et non de Tom), qui reçut probablement ce nom

(1) H. de La Plane, *Histoire des abbés de St.-Omer.*

en souvenir de cette journée sanglante (1). Beaucoup d'objets militaires ont été trouvés près de là.

Le chemin de fer de Dunkerque passe juste sur ce champ de bataille, au bas de la colline du moulin et à la rive droite de la Peene qui arrêta les Hollandais, comme l'a dit si naïvement le prince d'Orange dans son Rapport aux États-généraux : sa crue était en ce moment considérable.

Nous n'en finirions pas, Messieurs, s'il fallait citer ici tout ce qui a rapport à ce fait historique et aussi à d'autres plus récents passés ici sous silence. Monglat, de Sismondi, le marquis de Quincy, de Larrey, les Bénédictins de la Congrégation de St.-Maur, Ray de Saint-Geniès, de Mézeray, et les diverses histoires du règne du grand roi Louis XIV, renferment des documents curieux sur la journée dite de Peene, ou du val de Cassel, de 1677. Sa conséquence, en grande partie, fut le traité de Nimègue, de 1678, par lequel la ville de Cassel, avec beaucoup d'autres de cette contrée, fut cédée définitivement à la France.

IV. ÉTAT DE CASSEL SOUS LES MÉROVINGIENS ET CARLOVINGIENS, ET PLUS TARD. — CHATELLENIE DE CASSEL, SON AMBACHT, SA NOBLE COUR ET SES SEIGNEURS ET DAMES.

Nous avons vu précédemment que Cassel fut ruiné, en 396, par des peuples barbares qui vinrent l'attaquer, tandis que cette place forte était sous la domination romaine ; elle resta démantelée et pour ainsi dire abandonnée, ou sans défense, jusque dans le VIII°. siècle ; cependant ce lieu fut habité dans l'intervalle. Son territoire, pendant le règne des Mérovingiens, qui a duré près de trois siècles et demi, faisait partie du pays belge, dit des Francs Saliens maritimes, qui fut

(1) Il y a aussi le *mont des Tombes* près de la Marque, en souvenir de la bataille de Bouvines.

compris dans le royaume d'Austrasie. Plus tard, il fit partie du canton méridional du pays de l'Ysère (*Ysericus* ou *Ysereticus pagus*), avec Bailleul et les territoires voisins.

Resté dans l'oubli pendant plus de 400 ans, Cassel reparaît sous Charlemagne. Ce glorieux monarque, dont la Belgique était aussi le berceau, avait nommé Roland, le preux chevalier, comme gouverneur de la Morinie. Ayant ce pays sous sa domination, il le visita en 808. Cassel fut peu après rétabli sur les restes de son château-fort primitif. Le gouverneur Odoacre ordonna cette reconstruction. On trouve ce lieu, redevenu important, nommé dans les États de Louis-le-Débonnaire, en 847, comme ville du *Pagus Mempiscus*. L'on sait que Cassel fut donné, avec d'autres territoires de la Flandre, par le fils de ce roi, Charles-le-Chauve, à Baudouin Bras-de-Fer, 1er. comte de Flandre, lors de son mariage avec une de ses filles, qu'il finit par avantager beaucoup. Cassel et ses environs firent donc partie du comté de Flandre à partir du IXe. siècle; son nom *(Castellum)* était déjà alors, par corruption, changé en celui de *Casletum*. Son territoire était un *ambacht*, ou métier, circonscription de juridiction importante comme les autres ambachts environnants; il porta aussi le nom de châtellenie; ceux de Bergues, Ypres, Bourbourg, Furnes, Bailleul, etc., étaient dans ce cas; ces derniers, avec la grande châtellenie de Cassel qui équivalait presqu'à celle de Lille, furent séparés de la Flandre lors du partage fait par le comte Robert de Béthune, en 1320, en faveur de son fils cadet, dit Robert de Cassel, et cette vaste partie de la Flandre occidentale, dont Cassel était le centre et le chef-lieu, que l'on put désigner dès-lors sous le nom de *Flandre la plus occidentale*, ou bien, selon de Sainte-Marthe, sous celui de *Flandre-Cassel*, fut transmise aux princes de la maison de Bar par Yolande, fille de Robert de Cassel, qui épousa Henri IV, comte de Bar. Leurs descendants furent aussi

seigneurs de Cassel jusqu'à René, roi de Sicile et de Jérusalem et duc de Bar; celui-ci fut le dernier seigneur de Cassel d'entr'eux, puisque Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, acquit de lui cette châtellenie, ainsi que nous allons le voir dans la suite de ce travail. Depuis, comme domaine exclusif de la Flandre, Cassel passa dans la maison d'Autriche, et de là à l'Espagne jusqu'à Louis XIV.

Il ne nous appartient pas d'entrer actuellement dans des récits sur la châtellenie de Cassel, sa cour et ses seigneurs et dames, nous réservant d'ailleurs de publier un travail historique détaillé concernant ce sujet intéressant. Qu'il nous suffise, Messieurs, d'en donner dès à présent un aperçu, en résumant l'ensemble de nos recherches. Nous dirons d'abord quelques mots sur l'ambacht et la châtellenie de Cassel, et sur ses gouverneurs et châtelains, puis nous terminerons en énumérant ses seigneurs et dames depuis le XIe. siècle jusqu'au XVIIe., finissant avec l'époque espagnole dans ces contrées.

V. CHATELLENIE DE CASSEL, CASSEL-AMBACHT; AMBACTUM CASLETANUM; CASTELLANIA CASLETENSIS; CASSELRYE VAN CASSEL; CHASTELLENIE, CHATELLENIE, JURIDICTION, OFFICIUM CASLETI.

Nous commencerons par étudier l'étymologie et la valeur de ces diverses dénominations: *Ambactum*, Cassel-Ambacht, châtellenie, etc., qui ont rapport à Cassel et à son territoire, et qui sont aussi applicables aux châtellenies voisines, telles que Veuren-Ambacht, Berg-Ambacht, et les châtellenies ou ambachts de Bourbourg, de Bailleul, d'Ypres.

Ambacht. — L'ambacht *(ambactum)*, office ou métier, est une sorte d'étendue de juridiction, un territoire dont le possesseur a droit de haute et basse-justice, comme une châtellenie *(castellania)* qui a la même synonymie; mais la dénomination d'ambacht est antérieure à celle de châtellenie. On ne se servait autrefois de ces termes qu'à l'égard de

quelques villes de la Flandre occidentale et de leurs circonscriptions seigneuriales.

Ce mot *ambactus* était déjà employé du temps de César et de ses légions dans la Gaule-Belgique (1), mais la signification de ce mot était alors un peu différente, quoique relative. César appelle *ambactus* une sorte de clients qui, sans être esclaves, étaient attachés à quelque seigneur ; car, en parlant des cavaliers gaulois : chacun d'eux, dit-il, mène avec lui quantité d'*ambactes* ou clients (2). Dans le *Recueil des médailles* de Pellerin, t. I, liv. 3, il y a une médaille gauloise présentant une tête de bœuf avec l'inscription : *Ambactus.*

M. de Valroger (3) croit aussi que tout porte à penser que le mot *ambacht* est d'origine gauloise ou celtique. En effet, dit-il, il se formait entre les chefs gaulois puissants et le petit peuple des rapports de clientèle et de patronage, et ces clients se nommaient *ambacti* (habitants du territoire, *ambactum*). Ils payaient la protection de leur chef ou patron par des services : ils le suivaient pour la défense commune, et c'était un point d'honneur pour le patron de défendre ses clients et leur territoire, *ambactum*, contre toute injure. Reste à savoir si les Romains ont emprunté et latinisé ce mot. Le mot ambacht dans les auteurs du moyen-âge signifie commission, office, commandement, juridiction d'une ville et de son territoire (4).

Justitia temporalis sive advocatia quod est ambacht (*Dipl.* 1291 de Théodore, comte de Hollande).

(1) De La Martinière.

(2) Cæsar, *De bello gall. de equitibus Galliæ agens : Eorum, inquit, ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se* AMBACTOS, *clientesque habet.*

(3) *Etudes historiques sur les origines du Droit français*, par de Valroger et Georges Guiffrey.

(4) *Ambacht est officium, præfecturæ jurisdictio civitatis* (Ducange, *Gloss.*).

Fidelibus nostris dedi in feodum jurisdictionem quæ ambacht dicitur (Dipl. an 1230 du même).

De La Martinière (*Dict. géogr.*, 1730) dit que quelques-uns prétendent que ce mot est d'origine gauloise, et le passage de César semble être pour eux. Cependant M. Dacier soutient qu'il est latin : *amb* ne signifie que *circum*, et *ambactus*, *circum actus*. D'autres le dérivent de deux mots allemands : *ampt*, office, charge, et *acht*, à l'infinitif *achten*, honorer, estimer.

Le Père Lubin (1) observe qu'*ambactum* et *ambacta* est un mot en usage dans la Flandre où l'on nomme *ambachten*, pluriel d'*ambacht*, une espèce de territoire de la juridiction, d'une sorte de banc, *scamnum*, ou séance et office de judicature, comme sont les ambachts de Cassel, de Bourbourg, de Bergues, de Furnes, etc. ; il ajoute qu'ils ne sont différents que de nom d'avec les châtellenies : ce qui le prouve, dit-il, ce sont les cartes de ces ambachts auxquels on a donné le nom de *castelniæ ;* ce qui le prouve aussi, selon nous, c'est que, sur certaines cartes géographiques de Flandre du temps de Louis XIV, les territoires de Lille et d'Ypres portent le nom de châtellenie, *casselrye*, à côté de ceux voisins de Flandre qui y portent encore le nom d'ambachts : Cassel-Ambacht, Bourbourg-Ambacht, etc. Lille et Ypres étaient alors à la France.

Sur les cartes les plus anciennes, l'on voit l'ambacht de Cassel figuré avec la même étendue que sa châtellenie plus moderne.

Châtellenie. — Examinons maintenant ce que signifie le mot châtellenie, *castellania*, mot très-usité en Flandre pour désigner certaines circonscriptions de juridiction, telles que la châtellenie de L'Isle, celle de Cassel, celle d'Ypres, et qu'il ne

(1) Mereus, *Geog.*, pag. 125.

faut pas confondre avec les châtellenies françaises qui étaient les subdivisions des duchés, des présidiaux, etc.

Dans les terres seigneuriales, il y avait autrefois un juge et un tribunal pour administrer la justice aux habitants. Ce juge rendant la justice dans le château ou fort, on lui donnait le nom de châtelain, et celui de châtellenie à tout le ressort de cette justice, c'est-à-dire aux bourgs, paroisses, villages et hameaux qui relevaient de cette terre ou seigneurie (1). *Castellania, dignitas, officium seu feudum* (Ducange).

Ainsi, l'origine des mots castel, chastelet, châtelain, châtellenie, etc. dérive du mot latin *castellum*, château-fort. Les habitants d'un fort, et même ceux des habitations qui lui étaient contiguës, s'appelaient *castellani : castellanus qui inhabitat castrum.* On désignait aussi sous ce nom, autrefois, les soldats que les seigneurs entretenaient pour la garde de leurs châteaux : *castellanus miles.* Enfin ce nom a été donné aux gouverneurs à qui ils en confiaient la garde (*castellanus custos castri*, Ducange); de là le nom de châtelain que l'on ne doit par conséquent pas confondre, dans certains territoires, selon Galland, avec les seigneurs de ces lieux. Comme il sera prouvé, Cassel avait ses châtelains outre ses seigneurs fonciers; ceux-ci quelquefois nommaient eux-mêmes leurs châtelains. Dans d'autres localités seigneuriales, qui avaient titre de châtellenies, les seigneurs étaient en même temps châtelains: ceux de Bourbourg, par exemple, ont eu d'abord cette qualification mixte. Enfin, pour en finir avec ces arides détails, disons que le territoire dépendant d'un castel ou château seigneurial s'appelait district, *castellani districtus.*

Ce nom a été conservé long-temps, on le sait, pour désigner certaines divisions territoriales: le district de Cassel, comme celui d'Hazebrouck, fut mentionné même pendant la République.

(1) Dict. géog. de La Martinière.

L'ambacht et la châtellenie de Cassel ont existé en pleine vigueur pendant plus de huit siècles. Au XVIe. siècle, on y nommait encore *ambachter*, un officier du métier (1); *ambachts-heeren*, les gouverneurs du territoire ou métier ; *ambachts-liden*, les gens du métier ; *ambachts-man*, un homme du métier ou artisan ; *ambachts-gilde*, le collége des artisans, etc.

Cour de Cassel, — Edel Hoff van Cassel.

La châtellenie de Cassel, avec ses quatre villes, était régie par une magistrature que l'on nommait la cour ou la noble cour de Cassel (2) (Edel Hoff van Cassel), qui résidait en cette ville ; mais ceci n'exista que postérieurement aux châtelains justiciers de Cassel du XIIIe. siècle, et après l'acquisition que fit Jeanne de Flandre de cette châtellenie. Avant 1218, les châtelains étaient chargés de la justice de ce territoire, comme il vient d'être dit. Après le troc fait par la comtesse avec son connétable, Michel de Harnes et de Boulers, comme nous le dirons plus loin, il s'établit à Cassel un siége souverain, une *cour*, demeure des gouvernants de Flandre, ou des officiers qui les représentaient, et qui étaient munis de pleins pouvoirs pour administrer judiciairement surtout la châtellenie ou l'ambacht de Cassel ; cette cour était toute féodale.

Ce titre de cour lui fut accordé par les souverains de Flandre, parce que cette magistrature était composée d'un grand nombre de gentilshommes. Elle consistait dans un bailli et un haut-justicier, puis un nombre des principaux seigneurs du pays, parmi lesquels se trouvaient des princes et l'évêque de St.-Omer, à une époque.

Les conseillers étaient au nombre de douze, dont six devaient être gentilshommes.

(1) *Métier*, traduction française impropre de l'ancien mot *ambacht*.

(2) Cour ou court, de *cortice*, ablatif de *cortex*, cortège (Barbazan).

Lorsque la châtellenie de Cassel fut au pouvoir de la France, les arrêtés de la cour de Cassel commençaient souvent, même du temps de Louis XVI, comme il suit : « Bailly, « nobles vassaux et hommes de fiefs de la cour, ville et châ- « tellenie de Cassel, exerçant en vertu d'arrest de réunion de « Sa Majesté au corps de ladite châtellenie, la charge ou of- « fice de tabellion : à tous ceux qui ces présentes lettres ver- « ront, salut. Sçavoir faisons, etc. »

Nous traiterons ailleurs des actes officiels principaux qui s'accomplirent dans cette administration judiciaire, à diverses époques et particulièrement sous les princes de Bar, les souverains de la Flandre, les ducs de Bourgogne et les gouverneurs des Pays-Bas pour la nation espagnole, puis sous le gouvernement français, à partir de la seconde moitié du XVIIe. siècle.

La cour de Cassel a existé pendant près de 600 ans. Cette institution féodale, la châtellenie de Cassel et les vierschaeres ou justices secondaires qui en dépendaient furent supprimées, à la fin du siècle dernier, comme les seigneuries et tout ce qui tenait à l'ancien régime. Louis XVI supprima les vierschaeres en 1774 et plus tard, par la loi du 4 août 1789, les priviléges féodaux et autres institutions de même nature furent abolis : de sorte qu'il n'en reste plus de traces, sinon dans les archives des grandes villes de Flandre, où l'on pourra trouver des détails sur les *épiers* (spiekers), les *keure* et les *keurheers*, les attributions des *vierschaeres*, les droits des seigneurs, etc. ; tout cela mérite de sortir de l'oubli.

Seigneurs et Dames de Cassel.

On peut se demander à quelle époque le pays casselois, le Cassel-Ambacht, fut ennobli du titre de châtellenie, et quels étaient ses seigneurs et dames avant le XIe. siècle. Quoique nos recherches, sous ce rapport, n'aient pas eu un entier

succès, nous pouvons être assuré que les châtellenies ou seigneuries de premier ordre étaient d'abord des bannières de Flandre; elles ont dû exister au moment où la féodalité prit naissance dans ce pays. Celle de Cassel, *castellania Casletana*, date très-probablement de cette époque, et elle fut donnée, sans doute, comme propriété par les souverains du pays à des personnages marquants, en récompense de services rendus et comme titre et apanage de noblesse héréditaire.

Cette châtellenie figure, dès le Xe. siècle, dans beaucoup de titres concernant le comté de Flandre; elle fut d'abord assez circonscrite sous les seigneurs primitifs de Cassel, mais elle s'étendit plus tard au loin; sa juridiction comprenait un territoire immense, que l'on pouvait égaler à celui de la châtellenie de Lille; elle s'étendait d'Estaires jusqu'à Watten, et du midi au nord de la Lys à l'Yser :

Territorium Casletanum in longum se protendit a Minariaco usque Watanum, et nobilissimam Flandriæ portionem complectitur (Sanderus).

Sous Robert-le-Frison, 10e. comte de Flandre, à la fin du XIe. siècle, les seigneurs de Cassel étaient des de Beth; l'un d'eux, qui pour nous est le point de départ connu des seigneurs de Cassel, avait nom Robert ou Gérold de Bett (1); il était général de l'armée du Prétendant (2) lors de la fameuse bataille du val de Cassel de 1071, où il fut tué.

Sa fille, Cunégonde de Bett ou Beth, devenue depuis dame de Cassel, épousa un sire de Harnes ou Harnis, du pays d'Escrebieux, aux frontières de l'Artois; il portait le nom de Michel ou Michiel, comme beaucoup de ses descendants, qui héritèrent tour à tour de la châtellenie ou de la

(1) Manuscrit 194, 64, de la bibliothèque royale de Belgique.

(2) Le grand Dictionnaire de la noblesse (Paris, 1771) dit Gerolff de Bett, général du comte Robert-le-Frison.

seigneurie de Cassel, et qu'ils possédèrent pendant plus d'un siècle; plusieurs se distinguèrent aux guerres des croisades.

L'un de ces de Harnes, Michel de Boulers, qui était déjà maître de cette seigneurie en 1204, et qui, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, était connétable de Flandre *(constabularius)*, céda la châtellenie de Cassel, comme propriété personnelle, à Jeanne, comtesse de Flandre, par contrat d'échange en 1218. Ce qui regarde ce traité est fort curieux (1). Nous aurons soin de le faire connaître.

Jeanne de Constantinople, la bonne comtesse, étant morte sans postérité, cette châtellenie avec ses autres propriétés de Flandre passa entre les mains de sa sœur Marguerite, en 1244. Guy de Dampierre, second fils du deuxième mariage de la comtesse Marguerite, posséda à son tour, vers 1280, cet héritage qui passa au comte Robert de Béthune en 1305, à l'exception de la châtellenie de Bailleul, que des enfants du second lit du comte Guy possédèrent quelque temps (1296). Le comte Robert de Béthune institua seigneur des châtellenies de la Flandre la plus occidentale son fils cadet, Robert, par acte de partage passé le 2 juin 1320, mais qui ne reçut d'effet qu'en 1327 selon de Lespinoy; et ce Robert, frère de Louis de Nevers et de Réthel, fut par ce fait nommé *Robert de Cassel :* en effet, Cassel était, de son apanage, la principale châtellenie ou seigneurie de ces contrées et le centre de toutes, comme leur chef-lieu de juridiction et de protection; la beauté de son site aussi, d'où l'on plane sur cette riche Flandre occidentale sans que rien ne vienne arrêter la vue, lui méritait bien cette préférence. Il y a plus, à partir de ce moment, le partage de Robert prit le nom de Flandre-Cassel. Ce titre de seigneur de Cassel, les descendants de Robert,

(1) *Jon ay vendu et escangie... toutes les justices et touts les servins, à la castelleni devandite... en tous pourtis, qui issir et eschair y poent, etc.*

fils du comte Robert de Béthune, le conservèrent toujours, ils s'en enorgueillirent et s'en servirent (souvent à l'exclusion des titres de leurs autres seigneuries voisines), dans leurs écrits et édits et même dans leurs testaments, comme on peut le voir dans ceux surtout de Robert de Cassel, de Jeanne de Bretagne, femme de ce prince, en 1321, et aux années suivantes lors de son veuvage. De même, ce titre se trouve dans les actes de la comtesse Yolande, leur fille, la célèbre *dame de Cassel* dont les archives de Lille conservent aussi tant d'écrits et de notes historiques d'un haut intérêt; car cette Yolande, femme de Henri IV, comte de Bar en 1340, fut 63 ans dame de Cassel et des seigneuries voisines (Jean, son frère, étant mort jeune); elle y résidait parfois et souvent à son castel de Nieppe, à la Motte-au-Bois, près de là, et elle y mourut très-âgée (1). Sa vie si intéressante sera publiée par nous avec un sommaire historique sur les seigneurs et dames de Cassel qui la précédèrent, et sur ceux qui lui succédèrent. Après Yolande de Flandre, son fils Robert, duc de Bar, qui fut seigneur de Cassel dès 1396, et sa femme, la princesse Marie de France, fille du roi Jean-le-Bon et sœur de Charles V, dit le Sage, s'intitulèrent souvent seigneur et dame de Cassel; même dans le testament de Marie de 1402 (peu de temps avant sa mort, survenue en octobre 1404, elle s'intitula ainsi). Voici le commencement de son testament: « Au nom du

(1) On a été long-temps à savoir si Yolande était morte à Nieppe, parce que des auteurs, tels que Dom Calmet, avaient dit (par corruption) Metz. Nous partagions avec le savant M. Carlier des doutes à cet égard, quand une lettre, trouvée par nous aux archives, des *proviseurs* et du bon curé de Morbecque proche du château de Nieppe, nous en a donné l'assurance: il y réclame des aumônes pour ses pauvres du duc de Bar, fils d'Yolande, parce qu'il avait assisté cette comtesse dans ses derniers moments. La Motte-au-Bois était dépendante de sa paroisse: *Yolande mourut donc vers* 1396 *dans son castel de Nieppe.*

« Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Nous, Marie, fille « du roi de France, duchesse de Bar, *dame de Cassel*, regar- « dons et considérons qui n'est chose plus certaine que la « mort et ne moins certaine de sçavoir l'eure ne l'avenue « d'icelle : pour ce voulons que l'eure de la mort quand elle « nous viendra, nous trove porvesue et advisée, comme « bonne fille de Sainte Eglise doibt estre, etc. »

Henry, le fils aîné de Robert et de Marie, étant mort avant eux en 1397, en revenant de combattre, en Hongrie, l'impie sarrazin Bajazet, un autre de leurs fils succéda au duché de Bar en 1411 ; il fut par conséquent en grande partie héritier des propriétés de Flandre de sa grand'mère Yolande, et particulièrement de la seigneurie de Cassel ; mais il mourut bientôt sans hoirs, ayant été tué (à côté du roi de France, Charles VI, son cousin germain) à la fameuse bataille d'Azincourt, en 1415. Alors le cardinal Louis de Bar s'empara du duché et des autres domaines, et il fut seigneur de Cassel pendant 15 ans, au détriment de Robert, fils de son frère aîné, Henry d'Oisy ; mais, par son testament fait peu de temps avant sa mort, et dans lequel ce prélat, duc de Bar, s'intitule seigneur de Cassel, *dominus Cassellensis*, il répara en partie cette injustice, en laissant à Jeanne de Bar, comtesse de Marle, la petite-fille de son frère, Henry d'Oisy, la seigneurie et domaines de Cassel et du bois de Nieppe, situés dans sa châtellenie : il dit, dans ce testament de 1430 : « Item « damus et concedimus charissimæ nepoti nostræ Johannæ « comitissæ de Marle, in recompensationem juris, etc., « castra et dominia nostra de Cassel et de Bosco de Nieppe « cum suis pertinentibus, etc. » En même temps, le cardinal donna à son petit-neveu, René d'Anjou, le duché de Bar ; celui-ci était fils de sa sœur aînée, Yolande, reine d'Arragon. Disons en passant que le père de Jeanne, Robert de Bar, comte de Marle et de Soissons, avait reçu antérieurement

en donation, du duc Robert de Bar, son aïeul, Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, etc., comme compensation des pertes qu'il subit pour la préférence accordée à son oncle Édouard, à qui, pour certains motifs trop longs à expliquer ici, le duché avait été donné du vivant du duc Robert et de Marie de France. Il résulte de tout cela qu'enfin Jeanne de Marle, femme, en 1435, du connétable de France Louis de Luxembourg, châtelain de Lille (1), fut dame de Cassel en même temps que dame de Dunkerque, de Bourbourg et autres lieux voisins de l'ancien partage de Flandre.

Cassel était donc destiné à passer aux Bourbons, par Marie de Luxembourg et de Vendôme, fille de la comtesse Jeanne, et cette châtellenie aurait pu être (comme le fut si honorablement Dunkerque) domaine privé des rois de France, tels que Louis XIII et Louis XIV, par Antoine de Bourbon-Vendôme, roi de Navarre, père de Henri IV, aussi seigneur de Dunkerque; mais une circonstance curieuse a été la cause que Cassel fut séparé des propriétés héréditaires de la branche aînée de Bar, appartenant à Jeanne. Cette comtesse remit obligeamment cette châtellenie, en 1437, à titre d'échange, à son petit-cousin René d'Anjou, devenu duc de Bar et roi de Sicile : celui-ci devant donner Cassel, forcément pour ainsi dire, à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre. C'est ce qui explique pourquoi ce pays passa plus tard, en 1477, par Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, à l'Autriche, puis à l'Espagne, contrairement à la partie territoriale du partage de Robert de Cassel, située à son côté le plus septentrional. René d'Anjou, roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Arragon, de Valence, de Maiorque, duc de Bar, de Lorraine et comte de Provence, fut donc

(1) Décapité depuis, on le sait, en place de Grève pour raisons politiques.

quelque temps seigneur de Cassel. Oui, ce bon roi, ce prince modèle des chevaliers et aussi du sang de saint Louis, posséda les domaines de Cassel à partir de 1436 (1437, nouveau style); et nous pouvons avancer avec preuves qu'il fut seigneur de Cassel pendant près de neuf ans.

Il serait peut-être utile de dire ici, en quelques mots, Messieurs, comment et pourquoi cela se fit. Comme nos nombreuses recherches nous ont mis à même de connaître jusqu'aux détails des notions concernant les moins anciens seigneurs et dames de Cassel, qu'il nous soit permis d'en résumer quelques-unes, pour ce qui regarde René, dernier seigneur de Cassel, de la maison de Bar, après qu'elle l'eut possédé plus d'un siècle.

L'histoire dit assez comment René d'Anjou, qui avait épousé Isabelle de Lorraine, eut à disputer, dès 1431, contre Antoine de Vaudemont, le duché de Lorraine qu'il tenait de son beau-père Charles. René fut vaincu à la bataille de Bulegneville, le 2 juillet 1431, et amené prisonnier à Dijon, par ordre de Philippe-le-Bon qui était venu en aide au prétendant de Vaudemont. Comme Philippe-le-Bon possédait déjà la châtellenie de Bergues du partage de Flandre, que son aïeul Philippe-le-Hardi avait obtenue, en partie par arrangement et en partie par force, de la comtesse Yolande, ce duc avait naturellement l'intention de voir rentrer aussi dans la Flandre la vaste châtellenie de Cassel, qui, placée entre la Lys, l'Aa, l'Ysser et l'Yper, se trouvait enclavée dans ce comté et pouvait servir de barrière à l'Artois. Dès 1432, Philippe posa donc pour condition de la mise en liberté tant sollicitée de René, renfermé dans la tour dite de Bar, à Dijon, qu'outre la rançon énorme en argent *(ung million de salus sans qu'il ne lui fut permis d'en rabattre un denier (sic))*, ce roi, son *très-cher cousin*, renonçât à tout ce qu'il pût prétendre en la terre de Cassel, le bois

de Nieppe et autres terres de Flandre (1), tant à cause de son duché de Bar, qu'à cause de la succession de Mme. de Sainct-Pol et de Melle. de Marle.

Cependant, chose étrange! Cassel n'appartenait pas alors au duc René, puisque Jeanne de Marle en avait hérité. Le duc de Bourgogne supposait-il que René, son prisonnier, l'obtiendrait de sa parente, qui alors n'était pas encore mariée, ou bien ignorait-il les clauses du testament du cardinal Louis? L'histoire est muette à cet égard. Dom Calmet lui-même n'en parle pas. Quoi qu'il en soit, après bien des pourparlers, des démarches et des négociations, en 1437 et non en 1433, comme on l'a dit, Philippe de Bourgogne consentit à un traité définitif (2) et il reçut la satisfaction demandée, c'est-à-dire que René put lui céder la châtellenie de Cassel; car ce roi, s'étant entendu avec sa parente Jeanne de Marle, et ayant échangé avec elle la seigneurie de Cassel contre d'autres biens patrimoniaux, devint possesseur de ce domaine; il en disposa donc en faveur du duc Philippe-le-Bon, le 25 de mars 1437 (nouveau style); un traité (3) ou contrat fut passé à cet effet entre Jeanne et René, du consentement de Louis de Luxembourg (depuis un an, mari de la comtesse), le 11 février 1437 (nouveau style). René obtint liberté entière : on trouve dans les Heures manuscrites de ce roi la note suivante de sa main : « Le 11 février 1436 (ancien style, Pâques étant encore alors le premier jour du calendrier) Monseigneur de

(1) Mg^r^. de Bourgogne demande à M. de Bar : « 1°. qu'il li quicte tout ce qu'il prétend et pourroit avoir en la comté de Casselle et autres comtés de Flandre (Dom Calmet, t. IV, *Preuves* du t. III, p. 221).

(2) *Œuvres complètes de René*, par le comte de Quatrebarbes, Annales de Boudigné, Froissart, E. Pasquier, Villaret, Philippe de Commines, Bodin (*Hist. de l'Anjou*), de Villeneuve-Bargemont, Godart-Faultrier, Monstrelet, Dom Planchez, etc.

(3) Après bien des recherches dans l'Anjou et le Barrois, nous avons trouvé ce traité à Nancy : il venait des archives du château de La Fère.

Bourgogne quitte sa foy au roi René en Lysle en Flandre »: il était alors renfermé au château des ducs à Lille et âgé seulement de 28 ans. Philippe avait signé le traité à Bruxelles le 28 janvier 1437; le duc de Bourbon et le chancelier de France avaient traité de sa liberté, et le roi de France lui-même s'était mêlé de cette affaire.

Le roi René, est-il dit dans de Barante, céda tous les droits qu'il possédait sur la seigneurie de Cassel. Nous avons copie de l'acte, très-long, concernant cet abandon. Il existe aux archives de Flandre, à Lille : il est daté du 4 février 1436 (ancien style) ; c'est un original en parchemin scellé ; sur le repli, on lit : Par le roi, DE CASTILLIONE.

Comment comprendre, après cet acte, que René ait conservé Cassel jusqu'en 1445? Ceci eut cependant lieu. Il est prouvé que, postérieurement à 1437, ce malheureux et loyal roi de Jérusalem fut obligé de mettre ses terres de Cassel et autres de Flandre en gage, pour payer des dettes d'honneur contractées à cause de sa grande générosité que l'histoire relate. D'un autre côté, nous voyons le passage suivant dans des lettres de Philippe, datées de Lez Gravelines, 25 juin 1436 (1437, nouveau style), qui décide en faveur des Casselois la question posée par eux et ceux de Bailleul, savoir lesquels devaient être à la tête dans les armées et ost de Flandre : « Sçavoir faisons : Considérans que *notre ville et* « *châtellenie de Cassel* où les comtes de Flandre ont souvent « tenu leur demeure et les aulcuns y esleu leur sépulture, « et pour certaines autres considérations qui nous mouvent, « avons aujourd'hui dit, ordonné et appointé, etc. (1). »

Il y a dans ce mélange de dates une obscurité que nous ne sommes pas encore parvenu à débrouiller complètement.

La date du contrat passé entre René et Jeanne, postérieure

(1) Voir notre *Topographie de Cassel*, p. 38 et 39.

à la mise en liberté du roi de Sicile (25 mars), est un autre sujet d'étonnement.

Quoi qu'il en soit, les négociations de paix de Châlons en Champagne, de 1445, entre la Bourgogne et la France (où furent faictes moult belles joustes), et le traité qui y fut passé, le 6 juillet même année (1), entre la duchesse de Bourgogne munie des pleins pouvoirs de son mari et le roi René, en présence et par l'intermédiaire de Charles VII, beau-frère et ami reconnaissant de René, prouvent jusqu'à l'évidence que celui-ci était encore possesseur de Cassel à cette époque. Comment expliquer ce fait? Nous avons vu quelque part (2) qu'une clause oubliée dans le traité de février 1337, justement celle concernant le domaine de Cassel, avait laissé à René le droit de garder cette châtellenie. De Villeneuve-Bargemont dit, lui, que plusieurs articles n'y étaient que provisoires.

A Châlons, René, duc de Bar, quitta définitivement et à perpétuité ce domaine seigneurial ou le val de Cassel (Monstrelet), mais avec l'avantage de la remise du reste de sa rançon qu'il n'avait pas encore entièrement soldée, « parce qu'il n'avait poinct argent assez », et qu'il dut à Isabelle de Portugal qui tâcha d'effacer, par cette générosité, la honte de l'excessive rigueur de son mari.

Le duc de Bourgogne ratifia ce traité, par sa lettre de Middelbourg (28 octobre 1445). Il y a dans cette pièce officielle un passage qui contraste singulièrement avec la conduite d'exaction et d'aversion de Philippe envers le bon René. Il y est dit : « Voulons et désirons complaire à mondit sieur « le roy, en faveur aussi et pour l'amour que nous avons « audict roy de Sicile, considérans la proximité de lignage « entre lui et nous, etc., avons remises et rendues quittes

(1) Chambre des comptes de Dijon.

(2) Nous pensons que c'est dans le *Dict. universel de France*, de 1726, de l'abbé des Thuilleries.

« à nostre dit seigneur et cousin, etc. » En s'appropriant le territoire de Cassel et la forêt de Nieppe avec son château de la Motte-au-Bois, la femme du duc de Bourgogne, Isabelle ou Isabeau, ne se doutait pas qu'elle s'y retirerait et s'y enfermerait peu après (1457), étant veuve et ennuyée des embarras du monde et de la cour. Sanderus a conservé ce souvenir du XVe. siècle avec ceux du bien qu'elle y fit : par sa sage sollicitude, elle fit faire des réparations aux rivières et par sa fervente charité, elle y fonda divers établissements importants et des legs, même encore à la date de 1485.

Nous savons que la troisième femme du duc Philippe fut la mère de Charles-le-Téméraire. Qu'il nous soit permis de signaler ici, pour en finir, une curieuse coïncidence : ce dernier comte de Flandre de la première maison a été défait et tué, on le sait, près de Nancy, en 1477 ; mais ce fut le fils du roi René, René II, duc de Lorraine, qui le vainquit du vivant de son père (mort en 1480) si injustement persécuté par Philippe. N'est-ce pas là une vengeance singulière et providentielle à signaler ?

Il est inutile de dire comment Cassel passa, avec toutes les Flandres, à l'Autriche et de là à l'Espagne par Marie, fille de Charles-le-Téméraire, et Maximilien, et par leurs descendants à partir du roi Philippe Ier. De même, nous n'avons pas besoin de mentionner les gouverneurs des Pays-Bas et par conséquent de Cassel, aux XVe., XVIe. et XVIIe. siècles. Qu'il nous suffise de rappeler ici que les rois d'Espagne se regardaient comme seigneurs de Cassel. Albert, époux d'Isabelle, infante d'Espagne, gouverneur des Pays-Bas, dans son édit de 1610 (1) concernant la cour de Cassel qu'il réorganisa, appelle la châtellenie de Cassel, *notre seigneurie.*

(1) Nous conservons une copie très-ancienne de cette pièce administrative datée de Gand. Elle règle le personnel de la noble cour de Cassel, ainsi que ses droits administratifs et judiciaires.

Nous terminons ce long article en disant que, lorsqu'il n'y eut plus de seigneurs particuliers de Cassel, c'est-à-dire à partir de l'époque où la châtellenie appartint de nouveau à la Flandre après René d'Anjou, puis à celle où ce pays fut réuni à la France, les seigneurs fonciers de cette localité furent remplacés par des gouverneurs ou administrateurs spéciaux, nommés par les souverains et désignés sous le nom de grands-baillis, dont la charge était héréditaire ; tels furent les de Horne, les de Montmorency et les de Vignacourt. Sanderus en cite beaucoup, en même temps qu'il donne les noms des *præfecti* de Cassel des temps antérieurs. Nous nous en occuperons ailleurs.

Vous venez de visiter le Mont-Cassel, Messieurs, et vous en avez contemplé l'admirable vue, vraiment unique en Europe; car l'horizon de la vaste plaine qui l'entoure a 125 lieues d'étendue, et du haut de ce mont on découvre souvent, au même moment, de 20 à 30 villes de guerre selon les temps.

De l'antique terrasse du château-fort, *castellum*, vous avez vu la mer et ses dunes, peut-être même ses vaisseaux, et aussi les côtes d'Angleterre, vers Douvres, au-delà du Pas-de-Calais; quelques-uns d'entre vous, arrivés d'hier, ont pu y contempler le lever du soleil parfois vraiment magnifique à Cassel. Vous avez pu par la pensée, très-honorés confrères, y tracer les limites des peuplades anciennes des environs, puis les frontières de la Belgique occidentale, celles de la province d'Artois d'autrefois, et d'une partie de la Picardie ; vous avez pu remarquer, du château (nom ordinaire de la terrasse), la ligne de séparation entre la Flandre française, au-delà de la Lys, et celle dite en d'autres temps Flandre maritime ou flamingante, comprenant le partage de Robert de Cassel au XIVe. siècle. Tout ce que vous venez de voir, avec une grande satisfaction, Messieurs, d'autres l'ont examiné avec non moins d'admiration avant vous; bien des person-

nages célèbres ont visité aussi des yeux cette riche étendue de pays, cette plaine historique, théâtre de tant de faits guerriers, aux temps très-reculés, au moyen-âge et à des époques encore récentes; le sort de la Flandre et de la France y a tour à tour été décidé.

Des souverains illustres, de temps déjà loin de nous, tels que Charlemagne, Philippe-Auguste, Charles-Quint, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle n'ont pas dédaigné de contempler ce panorama. Des princes et des rois modernes y sont venus aussi. Le dirai-je, Messieurs: Napoléon lui-même est venu contempler la vue de Cassel, au 17 messidor de l'an II (juin 1803), lorsqu'il était premier consul; il n'a pas hésité à descendre de voiture pour aller sur la terrasse de Cassel, malgré un temps de pluie; il en a foulé le sol et il y a joui de même de ce beau spectacle qui offre tant de sujets de méditation, même aux très-grands de ce monde.

Puissiez-vous, Messieurs, emporter d'ici, de ce beau pays trop peu connu, un souvenir gracieux et durable! Qu'il soit pour vous, comme il l'est à jamais pour nous, l'*angulus terrarum ridens* d'Horace.

Adieu, savants et patriotiques collaborateurs; qu'il vous soit encore accordé beaucoup d'heureux jours et de bien délicieuses heures de travail! Quant à nous, nous n'avons plus qu'un but, qu'un désir, c'est de pouvoir achever ce qui a été entrepris avec âme sur cette localité chère. Vous nous avez fortifié, encouragé dans cette résolution, Messieurs; et d'ailleurs le cri le plus chaleureux et le plus tendre du cœur n'est-il pas toujours pour nous: *Patrie et langue maternelle!* VADERLAND EN MOEDERTAEL!

M. de Caumont adresse à M. De Smyttere les remercîments du Congrès et le félicite de s'être livré à l'étude approfondie de l'histoire de Cassel. Passant ensuite à quelques considérations sur la topographie de cette ville, sous la do-

mination romaine, il s'étonne qu'on n'ait pas découvert, sur le penchant de la montagne de Cassel, des restes de constructions romaines. Il fait remarquer que la partie la plus riche d'une population, ce n'est pas la garnison, et que les constructions de plaisance, les théâtres, les thermes s'élevaient en dehors et tout autour des forts romains. Dans beaucoup de villes, ce n'est pas dans le *castrum*, mais au-dessous et non dans l'enceinte du château, que des découvertes de grands édifices ont été faites. Il est difficile de croire qu'il n'y ait pas eu de théâtre à Cassel : de moindres lieux d'occupation en ont eu. A-t-on, ajoute-t-il, étudié les pentes, les a-t-on sondées ?

M. le Maire de Cassel répond que, grâce à la généreuse subvention de la Société française d'archéologie, des sondages seront faits prochainement, et il espère que l'opinion de M. de Caumont sera ainsi confirmée.

M. le secrétaire-général Cousin donne des renseignements sur des découvertes faites, sur la pente de la montagne de Cassel, dans une carrière située à quelques pas de la grande route qui conduit à la station du chemin de fer. Le sieur Moisson, entrepreneur, demeurant en cette ville, lui a dit qu'à l'époque où il a extrait de cette carrière du sable pour l'établissement du chemin de fer, dont l'ouverture date de 1848, il y a trouvé, à une profondeur de 5 à 6 mètres, cinq à six cents tasses ou soucoupes dont la couleur était rouge et, en outre, d'autres objets parmi lesquels il a cité des lampes, statuettes, et une vingtaine de vases en terre blanche.

M. Moisson a ajouté qu'il avait vendu une grande partie de ces objets, et qu'il se rappelait avoir obtenu 25 fr. pour une soucoupe portant le nom d'un potier romain. Voilà le fait, tel qu'il a été exposé; et, en l'admettant comme vrai, il serait bon de rechercher ce qu'on pourrait en conclure. Y a-t-il eu là un établissement de céramique, ou y a-t-on

caché ces divers objets pour les soustraire à la destruction en temps de guerre, ou enfin doit-on y voir toute autre chose ? Il appelle l'attention sur cette question. La discussion étant ouverte, on demande qu'on aille chercher une des soucoupes conservées chez le sieur Moisson : cette soucoupe est apportée, et M. de Caumont, après l'avoir examinée, déclare qu'elle lui paraît de l'époque romaine.

M. Wykeham-Martin demande à présenter des observations sur le résultat de l'examen auquel on s'est livré le matin, à l'endroit des fouilles. Ce n'est pas la première fois qu'il visite des murs romains : il en a vu des restes à Lymne (*Lemannis*), à Richborough (*Rutupiæ*), à Lincoln, et à Douvres (*Dubris*), et tout lui prouve que le grand peuple suivait des règles invariables dans ses constructions. Il a remarqué qu'on plaçait d'abord deux ou trois cordons de briques, puis huit à neuf assises de pierres, et ainsi successivement briques et pierres. Il a observé, en outre, que dans le ciment se trouvaient toujours mélangées des briques en poudre. Ces observations, que rien n'est venu jusqu'ici contredire, ne lui laissent aucun doute que les pans de murs exhumés par les fouilles du château de Cassel ne soient de l'époque romaine : aussi priera-t-il son savant ami, M. Roach Smith, de les venir voir.

M. le Président remercie M. Wykeham-Martin de ces renseignements et donne la parole à M. H. de La Plane, qui exprime le vœu qu'une promenade historique soit établie sur la terrasse du château de Cassel, en commémoration des souvenirs de la grande époque romaine ; il demande, en outre, que M. le Maire de Cassel veuille bien faire transporter dans le musée un fût de colonne placé au coin d'une rue de Cassel.

M. le Maire de Cassel promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour réaliser les vues de M. de La Plane.

M. Gérard, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque,

ajoute que le vœu relatif à l'établissement d'une promenade historique devrait être l'objet d'une demande au Conseil d'arrondissement et au Conseil général, et qu'on ferait bien de l'adresser ensuite à la Ville et de recourir aux souscriptions particulières.

M. de Caumont applaudit à cette généreuse proposition et annonce que la Société française d'archéologie, bien qu'elle ait déjà consacré 200 fr. aux fouilles de Cassel, accordera encore 300 fr. pour la restauration de l'ancien hôtel-de-ville. Il espère que l'exemple de cette Société ne sera pas sans profit pour l'avancement des restaurations archéologiques.

M. de La Plane se lève et dit qu'il croit pouvoir offrir, pour la promenade historique, 200 fr. au nom de la Société des Antiquaires de la Morinie dont il est le secrétaire-général.

M. Louis De Baecker demande la parole pour s'associer au vœu de M. de La Plane, mais il propose un amendement : il est bon, dit-il, de rappeler le passé, mais c'est le théâtre même des événements qui doit le rappeler : qu'on laisse donc au lieu de sa découverte le fût de colonne dont M. de La Plane demande la translation au musée de la ville. C'est au cœur et à l'esprit que l'histoire doit parler, et ce n'est pas au musée que l'on doit aller pour apprendre que dans une certaine rue s'élevait, au XIIe. siècle, une célèbre collégiale, celle de St.-Pierre.

Cette observation est repoussée par M. de La Plane, qui ne voit pas l'utilité de laisser dans une rue un intéressant chapiteau qui s'y dégraderait, tandis qu'il serait conservé à jamais dans le musée.

M. le capitaine Cox dit qu'en Angleterre il est d'usage de placer sur le bureau les vases, les monnaies et autres objets antiques qui ont été découverts récemment et qui peuvent fournir matière à discussion : c'est une petite exhibition momentanée qui est intéressante pour tous les membres du Congrès.

La parole est donnée à M. Carlier, qui lit un travail sur la 16e. question du programme, ainsi conçue :

Ne convient-il pas d'établir, sur chacun des champs de bataille de la Flandre maritime, un monument commémoratif, une colonne, un cippe, une pyramide ?

M. Carlier parle de différentes batailles qui ont eu lieu dans la Flandre maritime, en disant qu'elles ont été gagnées tantôt par les Flamands, tantôt par les Espagnols, tantôt par les Français, et il présente des considérations de nature à faire résoudre négativement la question posée : il dit notamment que, sous l'impulsion de fraternité universelle et dans les dispositions pacifiques où tous les peuples européens semblent heureux de se laisser entraîner aujourd'hui, il est de notre devoir de repousser toute manifestation tendant à perpétuer les sentiments d'antagonisme des époques de guerre.

M. le docteur De Smyttere fait remarquer que la question a pour but de demander non un monument de victoire, mais une simple pierre de souvenir : elle rappellerait que, s'il faut admirer les vainqueurs, on doit aussi pleurer et prier pour les morts.

M. Baruffi fait observer qu'il y a, au XIXe. siècle, un monument plus impérissable que le marbre : l'imprimerie. C'est à l'histoire seule, dit-il, qu'il appartient de perpétuer le souvenir des batailles.

M. de Caumont ne partage pas l'opinion des préopinants. Les monuments élevés sur place, dit-il, ont un but particulier, celui d'indiquer le lieu même où ces événements se sont passés. Or, cette détermination géographique absolue n'est pas inutile. La Société française d'archéologie a toujours encouragé ce qu'on a fait dans ce but.

La parole est ensuite à M. l'abbé Bloeme, membre correspondant de la Société dunkerquoise, qui lit une traduction qu'il a faite de vers latins composés en l'honneur de Cassel, sa ville natale. M. l'abbé Bloeme s'exprime ainsi :

Un personnage bienveillant m'offrit un jour un volume, en me disant : Je sais quels liens affectueux vous attachent à « la ville de Cassel : prenez ce livre, vous y trouverez des « choses qui auront pour vous de l'attrait. »

Ce livre, Messieurs, était intitulé : *Topographie historique, physique, statistique et médicale de la ville et des environs de Cassel*, par M. De Smyttere, et dédié par l'auteur à son pays natal, sous cette devise des *Tristes* d'Ovide :

Pius est patriæ facta referre labor :

Narrer les choses de la patrie, c'est un pieux labeur.

L'auteur voudra bien me permettre de sourire à la charmante idée qu'il a eue de mettre en tête de son livre un éloge de la ville de Cassel :

ELOGIUM CASLETI 1732.	ÉLOGE DE CASSEL 1860.

Alpes Flandrorum, cœlo conterminus Aon
Et fons Castaliis qui salit uber aquis,
Musarum mystæ Phœbique patrisque Lyæi
Orgia ; templorum culmina digna Deo,
Consedisse simul Casleti in monte videntur :
Vallibus insedit Chloris et alma Ceres.
Pindum alibi quæras et inania nomina Tempe.
Quin tibi Casletum verius ille dabit.
Et Martis dabit ille viros, veneresque puellas
Vestalesque dabit sacrificosque Numas.
Si condenda forent veterum nova regna Quiritum,
Hunc etiam montem cingere Roma queat.

Cet *Elogium Casleti* porte le millésime dix-sept cent trente-deux (1732). Il est signé : VRIENTIUS.

C'est une belle citation, dont M. De Smyttere orne son livre. Cette citation témoigne de son bon goût.

En lisant cette petite poésie, je subis le charme de la

diction. J'admirai sa belle et limpide latinité. Je fus curieux d'être un peu mieux renseigné touchant cet auteur.

L'un de vos plus zélés collaborateurs me procura cette jouissance. Je m'adressai à M. L. De Baecker; j'en reçus l'officieuse note suivante :

« Le poète sur lequel M. Bloeme me fait l'honneur de me « demander des renseignements est un poète flamand, nommé « Maximilien de Vriendt. Il a écrit de petits poèmes sur « toutes les villes des anciens Pays-Bas; on les trouve épar- « pillés dans le grand ouvrage de Sanderus.

« Si M. Bloeme désire avoir des détails biographiques sur « cet écrivain, il les trouvera dans la *Bibliotheca belgica* de « Foppens et dans les *Mémoires pour servir à l'histoire litté-* « *raire des Pays-Bas*, par Paquot. Je n'ai pas en ce mo- « ment les volumes sous la main, et je regrette de ne pouvoir « les communiquer à M. Bloeme... »

Je fais ici mémoire de cette note parce que, plus heureux que moi, Messieurs, plusieurs d'entre vous ont ces ouvrages sous la main.

Le petit poème latin ne contient que douze vers. Eh bien! dans ce cadre rétréci, l'auteur est assez adroit pour faire passer sous nos yeux une suite d'agréables tableaux, de détails gracieux, une énumération de choses aimablement pensées, très-poétiquement exprimées; et tout cela se trouve couronné, de la façon la plus naturelle, par une fine et adroite louange à l'adresse de la noble cour de Cassel. Il touchait ainsi les fibres de gloire et d'amour des Casselois. Chacun était heureux de la part versée par l'agréable Muse.

Vrientius ou de Vriendt appelle la montagne les Alpes des Flandres :

Alpes Flandrorum.

Il nous y découvre la fontaine de la nymphe Castelis. Les

amis des Muses peuvent s'y désaltérer; Apollon près d'elle a fixé son séjour.

Et fons Castaliis qui salit uber aquis.

Bacchus aime aussi cette fontaine, car il transforme ses eaux en vin du pays (la bière s'entend), et si ce n'est un rouge bord, c'est le verre de bière à la main que Bacchus invite les buveurs à la gaîté.

La vue du poète se repose avec complaisance sur les édifices sacrés établis sur la montagne. Autrefois, on le sait, à ceux encore existants s'ajoutait la collégiale de St.-Pierre, dont vous avez, ce matin, étudié les ruines assises sur le plateau qui domine toute la contrée. On se fait une idée de l'imposant aspect que devait avoir cette cime ainsi couronnée :

Templorum culmina digna Deo
Consedisse simul Casleti in monte videntur.

Hélas! des niveleurs ont passé là, et ce noble édifice a disparu!!!

De la crête de la montagne, le poète nous invite à promener nos regards sur le vaste panorama qui se déroule sous nos pieds jusqu'à l'horizon lointain. Il démontre à nos yeux que Flore et Cérès ont fait de ces contrées leur agréable et bienfaisant séjour.

Vallibus insedit Chloris et alma Ceres.

Les habitants de ces lieux enchanteurs ont leur Pinde. Il est inutile de promener au loin une imagination vagabonde pour trouver à esquisser les douceurs d'une vallée idéale qu'on est convenu d'appeler Tempé; la nature, ici, déborde l'imagination et l'extase de l'admiration nous saisit.

Pindum alibi quæras et inania nomina Tempe
Quin tibi Casletum verius ille dabit.

Le poète se demande ensuite quels hommes habitent ces hauteurs.

Cassel est le boulevard de la Morinie; Mars y a fixé de valeureux guerriers :

Et Martis dabit ille viros.

Tandis que ceux-ci, les armes à la main, défendent la patrie, d'autres, cultivant la sagesse, offrent le sacrifice, sont les instructeurs du peuple, approchent de la Divinité pour obtenir sur tous les faveurs du ciel :

Sacrificosque Numas.

Il esquisse également en deux traits saillants la noble mission de la femme, et comment elle comprend son devoir en ces contrées. D'une part, c'est la jeune fille qui devient l'honneur d'un digne époux, la gloire du sanctuaire de la famille; d'autre part, c'est la jeune fille qui voue sa virginité au Seigneur pour ouvrir ses bras à l'orphelin et soulager les délaissés. Voilà, dit-il, la femme à Cassel :

Veneresque puellas
Vestalesque dabit.

Chacun sait quelle auréole environnait la châtellenie de Cassel, quel rang illustre occupait dans la société la noble cour. De Vriendt n'a garde de l'oublier : or, à son avis, Rome y trouverait des citoyens dignes de siéger au sénat :

Si condenda forent veterum nova regna Quiritum,
Hunc etiam montem cingere Roma queat.

Telle est, Messieurs, la composition du poète en 1732.

J'ai pensé qu'en ce jour (1860) où votre Congrès recevait la gracieuse hospitalité des Casselois, joyeux et honorés de vous accueillir avec enthousiasme, ainsi que l'auraient fait leurs nobles aïeux, vous voudriez bien me permettre de vous

lire la traduction française que j'ai faite de ce morceau de poésie, de vous produire ces souvenirs d'un autre âge pour les léguer nous-mêmes à ceux qui viendront, après nous, jouir du spectacle de ces lieux où le Créateur a imprimé le doigt de sa magnificence.

Voici cette traduction :

ÉLOGE DE CASSEL.

Toi, nos Alpes, Cassel, ta cime est dans les cieux ;
De tes flancs généreux rejaillit l'onde pure :
Apollon et Bacchus chérissent ton murmure.
Ils annoncent de loin des soins dévotieux,
Ces temples du Seigneur assis sur ta montagne.
Cérès en ta vallée et Flore en ta campagne
Ont mis leurs ornements, ont semé leurs bienfaits.
Que d'autres, de Tempé, d'un Pinde imaginaire,
Surchargent leurs tableaux ; cet art est nécessaire
Aux douces fictions. Mais toi, Cassel, jamais
Le pinceau ne dira ta beauté naturelle !
Quand Mars fait retentir la trompette cruelle,
Tu hérisses ton front de soldats valeureux.
Quelle est belle, ta fille, au jour de l'hyménée,
Ou bien lorsqu'à l'autel, de roses couronnée,
Elle voue au Seigneur, aux êtres malheureux,
Sa fortune, ses soins et sa verte jeunesse !
Tes prêtres sont nombreux ; ils prêchent la sagesse.
Chez de nouveaux Romains s'il fallait quelque jour
Composer un sénat : pour lui donner du lustre,
L'offrir à tous égards aussi digne qu'illustre,
Je voudrais des élus pris dans ta noble cour.

Merci, Messieurs, d'avoir bien voulu tolérer parmi vos sérieuses investigations cette petite excursion dans le domaine des Muses.

Vous m'avez fourni l'occasion d'offrir cette fleur à des

parents, pour moi toujours tendres, à des amis toujours bienveillants ; encore une fois merci.

A vous maintenant à parler des magnificences de ce vaste panorama ; à vous d'évoquer les souvenirs historiques et de les faire briller, comme un phare indicateur, aux yeux des générations suivantes. Nous vous prêtons toute notre religieuse attention.

Cette lecture est suivie de chaleureux et unanimes applaudissements.

M. Gérard, sous-préfet de Dunkerque, renouvelle la demande que le Congrès émette le vœu que le Conseil général accorde une subvention, pour aider à l'accomplissement des généreux efforts de la Société française d'archéologie en faveur de Cassel et des grands souvenirs historiques qui s'y rattachent. Cette demande obtient l'assentiment général et d'unanimes applaudissements se font entendre.

Personne ne demandant la parole, M. le Président déclare la séance levée.

Après la séance, les membres du Congrès se dirigèrent vers la station du chemin de fer pour se rendre à celle d'Esquelbecq, d'où ils allèrent au château de M. Bergerot, maire de la commune, membre de la Société française d'archéologie et auteur d'une intéressante histoire de ce château et des anciens seigneurs, dont le plus renommé fut Valentin de Pardieu, l'un des plus braves généraux de la Flandre, qui y joua un rôle important dans les troubles du XVIe. siècle. Une gracieuse réception leur fut faite par M. et Mme. Bergerot, et on vit avec plaisir leur belle et vaste demeure, construite du temps de Henri IV, ses tourelles, ses larges fossés et son parc. Pendant que plusieurs membres du Congrès montaient à la tour centrale qui est fort élevée, la plupart d'entr'eux partirent pour visiter l'église, avec le respectable et zélé curé,

M. Païele, qui venait d'y faire faire d'importants travaux. On remarqua particulièrement les nouveaux ouvrages du chœur, ses stalles, ses boiseries, la chapelle de St.-Folquin et ses deux tableaux représentant : l'un, ce saint évêque de Thérouanne, qui était le proche parent de Charlemagne, au moment de sa mort à Esquelbecq, en décembre 855 ; et l'autre, la translation d'une partie de ses reliques, qui se fit avec une grande solennité, en 1618, de la ville de St.-Omer en la même église. L'attention se porta ensuite sur d'anciens confessionnaux artistement sculptés. M. de Caumont félicita M. Païele d'avoir si bien restauré son église, et on retourna à la gare pour reprendre le convoi qui ne tarda pas à s'élancer à toute vapeur sur Dunkerque, où il arriva vers huit heures et demie du soir.

1re. Séance du 22 août.

Présidence de M. DE COUSSEMAKER, correspondant de l'Institut.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont; Le Petit; Carlier* aîné; *De Laroière*, ancien maire de Bergues; *Titelouze de Gournay*, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie; l'abbé *Bloeme*, membre correspondant de la Société dunkerquoise; *Cousin* et *Derode*, secrétaires-généraux; le marquis *Dequeux de Saint-Hilaire*, secrétaire-adjoint.

M. le comte de Ripalda dépose sur le bureau un travail sur la question ainsi conçue et qui est à l'ordre du jour :

Quelle part les établissements religieux de la Flandre ont-ils eue aux progrès, soit de l'agriculture, soit de l'instruction publique?

M. Derode donne lecture de ce travail, qui est entendu avec un vif intérêt.

M. le Président adresse des remercîments à M. le comte de Ripalda.

M. de Caumont demande qu'après avoir traité la question d'une manière générale, comme vient de le faire l'honorable préopinant, on veuille bien entrer dans quelques détails ; car il croit qu'en Flandre les communautés religieuses ont dû influer d'une manière directe sur l'agriculture.

M. de Coussemaker répond que les établissements religieux de la Flandre ont été inexplorés jusqu'à présent ; on ignorait même l'existence de leurs cartulaires : on en a déjà trouvé quelques-uns, ceux de Watten et de Bourbourg. On est sur la trace de celui de Bergues : jusqu'à présent, il a été impossible de se livrer aux études indiquées par M. de Caumont, mais il espère que plus tard on pourra les faire.

M. le Président annonce qu'un travail lui a été remis sur cette question par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, avec prière d'en donner lecture au Congrès ; il lit donc lui-même ce travail que voici :

MÉMOIRE DE M. LE MARQUIS DE GODEFROY.

En faisant quelques recherches à la Bibliothèque impériale, dans le grand recueil formé par le Comité des chartes qui siégeait à la chancellerie avant la Révolution, j'ai rencontré un document latin qui m'a paru pouvoir être présenté au Congrès de Dunkerque, comme intéressant pour l'histoire locale. L'examen que j'ai été amené à en faire ne rentrait-il pas un peu dans l'esprit de la question ?

L'objet n'en est guère important, mais sa date huit fois séculaire, et les divers noms d'hommes et de lieux qui y figurent, ne laissent pas que de mériter l'attention. Ce document a été transcrit, d'après le cartulaire de St.-Nicolas de Ribemont, par le bénédictin Dom Grenier, dont les travaux diplomatiques sont honorablement connus. La forme de quelques mots n'est pas bien certaine : doit-on s'en prendre au copiste ou au cartulaire lui-même ?

Il s'agit d'un acte de donation passé en 1087 au profit de l'abbaye de St.-Nicolas-des-Prés, à Ribemont, par Anselme de Ribemont et Alard de Strateh. La donation porte sur une bergerie établie dans la châtellenie de Bourbourg et devant dîme à la paroisse de Loon; puis d'un alleu de Lech avec cent brebis. Les revenus en sont assignés pour la nourriture et le vêtement des moines. Le comte de Flandre consacre cette libéralité par sa présence, son intervention et sa garantie.

Cette charte n'est pas absolument inconnue, puisque l'*Art de vérifier les dates* en fait mention à l'article du comte de Flandre, Robert II, dit le Jérosolymitain; mais il n'en donne point le texte que nous reproduisons d'abord :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti.

« Ego Rainardus abbas et pater monachorum de Monte Ribodonis in honore sanctæ Mariæ genitricis Domini nostri Jesu Christi, sanctissimique confessoris Christi archipræsulis Nicolai, Deo assiduè servientium, et fratres mei. Karitati omnium tam in carne præsentium quam futurorum notum fieri volumus quod Anselmus de Monte Ribodonis pro salute animæ suæ et patris sui Anselmi, omniumque propinquorum suorum, Spiritu sancto sibi administrante, berquariam quamdam quam in beneficio à comite Roberto filio comitis Roberti liberè possedit, eidem Roberto domino suo reddidit, conditione illâ prædictâ, ut in usum victûs nostri et vestitûs liberè traderetur. Acceptâ itaque prædictâ berquariâ comes Robertus, rogatu Anselmi, ecclesiæ nostræ in honore S. Nicholai fundatæ in liberum allodium tradidit, et se contra omnes homines hujus doni confirmatorem esse promisit. Pertinet autem hæc berquaria ad comitatum de Brotburch, parrochiæ de Lohn addecimata. Hujus allodii prima traditio facta est Cortriaci anno millesimo octuagesimo VII°., XIII kal.

januarii. Secunda traditio facta est Bruggis in lapideâ domo comitis, tempore supradicti anni VI idus januarii, lunâ XI, epactâ XXV, concurrentibus IIII. Ut hæc traditio firma et rata omni tempore permaneat, signa militum comitis Roberti circumstantium et istud attestantium subscripsimus. Ego abbas Rainardus ecclesiæ supradictæ hoc attestor, et hujus propriâ manu cyrographi subscriptor, adstantibus mecum duobus fratribus meis Raingero et Desiderio. Eadem die præsente comite Rotberto, Alardus de Strateh allodium suum de Lech centum ovibus ecclesiæ nostræ dedit. Hujus allodii est advocatus abbas de Rodenburch. Quod etiam ipse idem A. ad opus ecclesiæ S. Nicholai à manu Alardi recepit sub testimonio subscriptorum. Signum Anselmi comitis Ribodonis montis. S. Rabodi Noviomensis episcopi. S. Alardi de Spinorth. S. Balduini de Warthenbec. S. Rotgeri Hislensis castellani. S. Gerardi de Vlorenbec. S. Cononis Densch et Evrardi Tornacensis castellani. S. Eustacii de Visven. S. Lamberti de Cortheh. S. Stephani de Boulers. S. Ingerrani d'Hesnes. S. Archembold ejusdem loci. S. Odonis de Duaco castellani. S. Lamberti de Aschah. S. Volnerici filii Tetboldi d'Yprech. Signa clericorum hoc quoque attestantium. S. Raineri præpositi Bruggensis, suorumque canonicorum, Bertulfi capellani, Raineri parvi, Tanchardi. S. Walteri Tornacensis archidiaconi. S. Widonis cancellarii Noviomensis episcopi. S. Lamberti Hislensis canonici. S. Theoderici de Oldenardeh. S. Roberti filii ejus. S. Lamberti filii ejus. »

Ribemont, petite ville sur l'Oise, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de St.-Quentin, fut de très-bonne heure le siége d'une châtellenie. La liste de ses châtelains connus remonte à 685. Le sixième sur cette liste est le célèbre Anselme de Ribemont, l'un des héros de la première croisade. Ses possessions étaient fort étendues: il avait aussi la châtellenie d'Ostrevant, et est pour cela quelquefois appelé

Anselme de Bouchain. Très-libéral envers les églises, il fit de nombreuses fondations, concourut, en 1079, à l'établissement de l'abbaye d'Anchin et fonda, en 1083, celle de St.-Nicolas, dite des Prés, à Ribemont même. Non content de l'avoir amplement dotée dans le voisinage de cette ville, il lui fit don, quatre ans plus tard, de ce domaine lointain.

Feudataire et compagnon d'armes du comte de Flandre, il en avait sans doute reçu des concessions sur ce littoral flamand alors peu habité, concessions qui étaient des moyens de colonisation. On commençait ordinairement par une installation de pacages, l'atmosphère humide et saline procurant une herbe abondante, excellente pour le bétail. Les actes du temps font souvent mention de bergeries. Le monastère de Bourbourg en eut aussi une à Loon, une autre dite de Bonhem, sur St.-Folquin, toutes deux données par le comte Robert et sa femme Clémence, en 1106 et 1107, et une autre dite de Slipe, près Furnes, donnée par leur fils, le comte Bauduin *à la Hache*, en 1116 (Mir., t. IV, p. 8 et 189). Lambert d'Ardres nous montre la dame d'Ardres montant une bergerie au moyen d'une réquisition d'agneaux opérée dans sa seigneurie (chap. CXXIX). On voit, par une charte du roi Philippe Ier., qu'en 1066, l'abbaye de Messine possédait dix bergeries au territoire de Furnes (Mir., t. I, p. 67). En 1100, l'abbaye de la Capelle possédait deux bergeries à Oye, et recevait la dîme de deux autres à Merck (Mir., t. II, p. 1311). Le comte Robert-le-Frison, fondant en 1085 la collégiale de St.-Pierre, à Cassel, lui donne entr'autres six bergeries à Bercla, dans la châtellenie de Furnes, et en affecte le produit à diverses destinations spécifiées (Mir., t. II, p. 1137). La bulle de Calixte II, en 1119, mentionne deux bergeries appartenant à l'abbaye de St.-Bertin, dont une était à Wulpen, entre Furnes et Nieuport (Mir., t. III, p. 32).

L'acte que je représente affecte la forme consacrée par le

droit féodal de l'époque. Anselme tenait la bergerie en fief du comte de Flandre; il la lui remet, en exprimant le désir qu'elle soit transmise à son abbaye de Ribemont, qui priera pour lui, pour son père Anselme et tous ses proches. Le comte suzerain agrée ce désir et se rend ainsi donateur, ajoutant à sa munificence l'affranchissement de ce domaine qu'il transforme en alleu, et sa propre garantie. Quant à Alard, comme il disposait de son alleu propre, la simple approbation du comte suffisait.

Ce comte était Robert II, dit le Jérosolymitain, fils du comte Robert Ier., dit le Frison, alors en pélerinage à la Terre-Sainte, et qui, avant de partir, en 1085, l'avait associé au gouvernement du comté.

Lohn, aujourd'hui écrit Loon, village d'environ 1,700 âmes, entre Gravelines et Dunkerque, n'est point mentionné dans Lambert d'Ardres; je ne le vois pas non plus dans la Chronique d'Ardres. Une charte de Charles-le-Chauve, de l'an 877, en faveur du monastère de St.-Bertin, nomme *Loom ad Sentinas* (*Cartul. de St.-Bertin*, édit. Guérard, p. 124.); mais rien n'indique où était ce lieu qui ne reparaît plus dans les cartulaires de Folquin et de Simon. Toujours est-il que notre charte d'Anselme établit que Loon était déjà paroisse avant la fin du XIIe. siècle. Son existence, depuis cette date reculée, a constamment été modeste; aussi l'histoire me semble muette à son égard. Gramaye et Sanderus qui le copie, n'ont trouvé rien à en dire.

Loon est dit appartenant alors au *comitatus* de Bourbourg, désignation qu'il faut ici traduire par châtellenie. Le mot *comitatus* parfois s'applique à toute espèce de ressort, de juridiction, de seigneurie. Il n'y avait point en 1087 de comtes de Bourbourg, mais bien des châtelains. Une charte du comte Baudouin-le-Pieux mentionne dès 1056 la châtellenie de Bourbourg (Cartul. de St.-Bertin, p. 187). En 1087, le titu-

laire était Gautier, qui, selon Malbrancq, périt trois ans après et eut pour successeur son fils Themard, assassiné avec le comte de Flandre Charles-le-Bon, en 1226. Les châtelains de Bourbourg tiennent une assez grande place dans la Chronique de Lambert d'Ardres, qui jamais ne leur donne le titre de comtes. Et ici, je suis presque confus d'oser relever une erreur du savant auteur de l'article des comtes de Flandre dans l'*Art de vérifier les dates*, qui s'étaie peu à propos de notre charte, évidemment mal comprise, pour faire de Robert le Jérosolymitain un comte de Bourbourg.

Maintenant, je vais passer en revue les mots de la charte pouvant donner lieu à quelques remarques.

1°. *Rainard* est le premier abbé de St.-Nicolas de Ribemont, où il s'installa avec une colonie de Bénédictins tirés de St.-Vincent de Laon. Il ne vivait plus en 1090.

2°. Les dates. Il y en a deux, mises l'une et l'autre sous l'an 1087, parce qu'alors on commençait l'année à Pâques. Aujourd'hui, nous dirions 19 décembre 1087 et 8 janvier 1088. L'épacte est fautivement indiquée XXV : il faut lire XIV, comme on peut le vérifier sur le calendrier perpétuel de l'*Art de vérifier les dates*. En effet, le *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 704, reproduit dans les appendices du *Chronicon Trunchiniense*, une charte de la même année 1087, avec l'épacte XIV. Elle émane du même Robert-le-Jérosolymitain, et nous aurons encore occasion de la citer. L'indication des concurrents et du onzième jour de la lune est exacte. En 1087, le nombre d'or est 5; le premier jour de la lune en décembre est donc le 29, ce qui donne bien onze jours au 8 janvier.

3°. Il faut remarquer l'expression *in lapideâ domo comitis*. En ce temps, la plupart des constructions de notre contrée étaient en bois. On réservait la pierre pour la forteresse, pour l'édifice où siégeait l'autorité. De là le mot *petra* (*steen*)

qui apparaît fréquemment. Gand a encore son *s'graven-steen* dont *lapideâ domo comitis* est la traduction. Les chroniques nous apprennent que les deux premiers Bauduin bâtirent les châteaux de Gand et de Bruges; qu'Oudenbourg ayant été ruiné par les Normands, les pierres en furent amenées à Bruges pour cette construction.

4°. Alard de *Strateh.* Je crois pouvoir sans témérité corriger *Strateh* en *Straten*, car au bas de la charte de 1089 par laquelle le comte Robert attribue la chancellerie de Flandre à la prévôté de St.-Donat (Mir., t. III, p. 566), on lit *S. Athelardi de Stratis.* Cet Alard était sans doute de la famille de Straten qui figure dans l'histoire du comte de Flandre Charles-le-Bon.

5°. Les données me manquent pour fixer l'emplacement de *Lech.* Il existait un lieu dit *Lecca* dont la dîme concédée à l'abbaye de St.-Amand fut l'objet de contestations, dans le siècle suivant, dont témoignent divers actes émanés des comtes Philippe d'Alsace et Bauduin de Constantinople, son neveu; de Gautier, évêque de Tournay, etc. Volpert de *Lecca* souscrit comme pleige du comte de Hollande au traité passé entre ce comte et le comte de Flandre, en 1167 (Kluit, t. II, p. 193). Gand avait une ancienne et noble famille *Van Laecken.*

6°. *Radbod,* deuxième du nom, tint le siége épiscopal de Noyon et Tournai réunis, depuis 1068 jusqu'en 1098. On trouve son nom au bas de beaucoup de chartes, entr'autres de celle par laquelle le roi Philippe Ier. avait, en 1084, sanctionné la fondation de l'abbaye de St.-Nicolas de Ribemont (*Gallia christ.*, t. X, Instr., col. 190.

7°. Alard de *Spinorth.* Il existe un lieu de Lespinoy sur la commune de Rebergue, près de Licques. On lit dans la Chronique d'Ardres *de Voxhola* (Fouquesolle) *sive de Spineto, qui sunt viculi finitimi* (*Spicil.*, t. II, p. 795). Un autre Lespinoy est sur Pihem en Boulonnais.

8°. Bauduin de *Warthembec.* Ce lieu ne m'est point connu, mais je retrouve le personnage au bas de la charte de Tronchiennes de 1087 citée plus haut, et dont un des souscripteurs est *Baldevinus de Wartembeka.*

9°. *S. Rotgeri Hislensis castellani.* Il semble résulter de cette souscription que Roger dit l'Ancien, qu'on regarde communément comme le troisième châtelain de Lille, entré en charge l'an 1090, serait antérieur de trois années au moins.

10°. Gérard de *Vlorenbec.* Serait-ce Fleurbaix non loin de Béthune, ou Flobecq à trois lieues d'Ath en Hainaut, que j'ai vu écrit Florbec ?

11°. *S. Cononis Densch et Everardi castellani Tornacensis.* Everard Ier., le quatrième sur la liste des châtelains de Tournay, exerça de 1080 à 1112. Il était neveu de l'évêque Radbod et prit part à la première croisade. Son frère Conon fut avoué de St.-Amand ; est-ce lui qui figure ici avec le surnom de Densch ?

12°. Eustache de *Visven.* Il faut sans doute lire *Vifven.* Vyfve-St.-Eloi et Vyfve-St.-Bavon sont deux villages à droite et à gauche de la Lys, trois lieues en aval de Courtray, en latin *Fivia* ou *Viva.* Gossuin de Vive figure au bas d'une charte du comte Charles-le-Bon, qui règle les droits de l'avoué de St.-Bavon en 1122, et Guillaume de Vive au bas d'une charte d'Ivain de Gand en faveur de l'abbaye de Tronchiennes (Mir., t. I, p. 104).

13°. Lambert de *Cortheh.* Ne peut-on supposer que la véritable leçon est *Cortrec* (Courtray) ?

14°. Stephanus de *Boulers.* Boulers, ou Boulaere près Grammont, était le titre d'un des quatre *beers* de Flandre. Étienne est cité parmi les chevaliers de la première croisade. Je trouve son nom au bas d'une charte de Gérard, évêque de Cambrai, pour la translation de l'abbaye de St.-Adrien,

à Grammont (1081, *Gallia christ.*, t. V, Instr., col. 290), et d'une du comte Robert II en faveur de St.-Donat de Bruges (1101, Mir., t. II, p. 1139).

15°. Jugerranus d'*Hesnes*. Hesnes désigne ici Eessene, village près de Dixmude dont l'église fut fondée par le comte Robert-le-Frison et qui, au XVII°. siècle, appartenait à la noble famille de Vicq. Erkembold de Esnes souscrivit en 1096 une charte du comte Robert II en faveur de l'abbaye de Corbie. Une autre charte du même, en 1105, est souscrite par Thierry de Esne (Sanderus, *Flandria ill.*, t. I, p. 326). Le nom de Rodolphe de Esene est au bas d'une charte de Bauduin VII, de 1112, en faveur de l'abbaye de Bourbourg (*Notice sur les archives de Bourbourg*, par M. de Coussemaker, p. 35).

16°. *Odonis de Duaco castellani*. La liste des châtelains de Douai est incomplète. Celui-ci est peut-être le successeur de *Walterus Duacensis*, qui souscrivit, en 1066, la charte de fondation de St.-Pierre-de-Lille (Mir., t. III, p. 692), et qu'on tient avoir été châtelain de Douai.

17°. Lambert de *Aschach*. Je doute que cette dénomination puisse s'appliquer à Ascq, près de Lille. Je pencherais pour Assche, entre Alost et Bruxelles, appartenant à une famille dès-lors considérable, qui fournit deux chevaliers à la première croisade.

18°. *Tetboldi d'Yprech. Tetboldus de Ypra* est au nombre des souscripteurs de la charte de 1087 en faveur de l'abbaye de Tronchiennes, déjà citée. Je le crois le même que Theobaldus, châtelain d'Ypres qui, en 1078, donna l'autel de Bevelaere aux chanoines de Zonnebeke, près Ypres, et aussi que Teobaldus, fils du châtelain Sulpold, fondateur de cette communauté (Sanderus, *Fland. ill.*, t. I, p. 342).

19°. *Rainerus præpositus Bruggensis. Rainerus*, autrement *Raynarius* et *Raynardus*, figure le quatrième dans la

série des prévôts de St.-Donat de Bruges, entre 1067 et 1090. Il souscrivit, en la même qualité de prévôt, la charte de 1089, par laquelle le comte Robert II unit la chancellerie de Flandre à la prévôté de St.-Donat (Mir., t. III, p. 566). Les noms des chanoines Bertulf et Tanchrade sont au bas de cette même charte de 1089. Bertulf est vraisemblablement le même qui devint prévôt, vers 1100, et fut mis à mort comme un des auteurs de l'assassinat du comte Charles-le-Bon. Je le retrouve, ainsi que *Reinerus parvus*, au nombre des souscripteurs de la charte du comte Robert en faveur de l'abbaye de Watten (1093. Mir., t. II, p. 1141.).

20°. *Walteri Tornacensis archidiaconi.* Son nom se rencontre au bas de la charte de 1087, en faveur de Tronchiennes, déjà citée, et d'une charte de 1090, par laquelle l'évêque Radbod reconstitue le monastère de St.-Pierre d'Oudembourg. (*Chron. Aldeb. majus*, p. 85.). Il fut aussi prévôt de St.-Pierre de Lille, et mourut en 1095.

21°. *Widonis cancellarii Noviomensis episcopi.* Il a souscrit, en la même qualité, en 1108, la charte par laquelle Baudri, successeur de Radbod, introduisit des chanoines réguliers à l'abbaye de Ham sur la Somme (*Gallia christ.*, t. X, Instr., col. 372.).

22°. *Lamberti Hislensis canonici.* Ce Lambert est, selon toute apparence, Lambert de Guines, chanoine et chantre de St.-Pierre de Lille, puis archidiacre de Thérouenne, élu en 1093 évêque d'Arras, quand ce siége fut distrait de celui de Cambrai.

23°. *Theoderici de Oldenardeh.* Sanderus (t. II, p. 581) cite un Thierry d'Audenarde, en 1088, et semble lui accorder la qualité de châtelain.

Une ligne me laisse dans l'embarras. En parlant de l'alleu d'Alard de Lech, la charte dit : *Hujus allodii est advocatus abbas de Rodenburch. L'advocatie* ou *avouerie*, quand elle

n'est pas entendue dans son sens habituel de protection, de défense des églises, exprime quelquefois une autorité, une juridiction, un droit seigneurial et même fiscal; mais alleu et fief sont deux mots qui s'excluent : alleu est une propriété franche. Qu'est-ce qu'un abbé qui se trouve avoué d'un alleu possédé par un laïque, lequel l'offre à une autre abbaye? J'ai vainement interrogé Du Cange, qui cependant a réponse à tant de choses. En outre, il n'existait pas d'abbaye à Rodenbourg, ancienne dénomination d'Ardembourg, dans la Flandre hollandaise. Sanderus (t. I, p. 300 de la *Flandria ill.*) parle d'une charte de Baudouin-le-Pieux, en 1067, dont un des souscripteurs serait *Abbo de Rodenburch.* Je n'ai point retrouvé trace de cette charte, mais je vois au bas de celle du comte Robert II, deux fois rappelée, relative à la chancellerie de Flandre, *S. Abdonis de Rodenburg.* Le nom paraît être écrit ainsi dans le premier et le deuxième cartulaire de Flandre aux archives départementales du Nord, et dans une copie authentique délivrée en 1393. Nous avons à supposer dès-lors que le compilateur du cartulaire de Ribemont, ou Dom Grenier s'est trompé, et que son erreur aura fait un abbé d'un simple chevalier.

Reste néanmoins à concilier l'espèce de contradiction dans les termes qu'impliquent l'alleu et l'avouerie.

Après cette lecture qui est trouvée fort intéressante, M. de Coussemaker fait remarquer avec quel bonheur M. de Godefroy a su tirer profit d'une simple charte.

M. Cousin dit que la question dont il s'agit en ce moment devait être traitée par le savant M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique qui comptait assister au Congrès, mais que sa santé ne lui a pas permis d'y venir; il ajoute que l'abbaye des Dunes, qui se trouvait près de Furnes (Belgique), a beaucoup contribué aux progrès de l'agriculture en Flandre; qu'on pourrait sans doute citer

d'autres abbayes qui lui ont été également utiles, mais qu'il n'a pas fait assez de recherches à ce sujet pour en dire en ce moment davantage.

M. De Laroière se lève pour faire remarquer que les abbayes possédaient une certaine partie du territoire de l'arrondissement de Dunkerque, et que, sans aucun doute, elles ont contribué beaucoup au développement de l'agriculture par le défrichement des bois qui couvraient autrefois une partie du pays.

On passe à la question suivante :

Pour les églises et particulièrement pour celles de Flandre, y a-t-il des règles qui aient déterminé le patronage de la Sainte Vierge ou certains vocables, préférablement à d'autres ?

M. Carlier annonce qu'il a fait un travail sur cette question. Ce travail étant trop considérable, il en a fait un résumé qui lui-même lui paraît trop étendu pour être lu à cette séance.

Sur la demande de M. de Caumont, M. Carlier présente le tableau des églises qui portent le nom d'un même saint.

Dans la Flandre maritime, il a trouvé :

9 églises dédiées à la Sainte Vierge ; 1 à sainte Catherine ; 4 à saint Michel ; 8 à saint Jean-Baptiste ; 9 à saint Pierre ; 2 à saint Pierre et à saint Paul ; 6 aux Apôtres ; 21 à des saints qui seraient venus évangéliser dans les Flandres ; 12 à des saints qui auraient évangélisé les pays voisins ; 45 à divers saints du Ier. au IIIe. siècle ; 36 à des saints du XIVe. siècle ; 21 à saint Martin ; 5 à des saints du VIe. siècle.

M. Carlier, sur l'invitation des membres du bureau, lit son travail en entier et il est écouté avec le plus vif intérêt. M. Carlier conclut que jusqu'à présent ses recherches ne permettent pas de croire que, pour le nom des églises, on suivît une règle quelconque.

M. l'abbé Huguet, vicaire d'Ath (Belgique), prend la parole : il croit que les paroisses portaient surtout le nom des abbayes qui autrefois possédaient le pays où elles étaient situées. Il dit qu'à Tournay, qui était évidemment le siége de l'*episcopus Menapiensis*, les abbayes de St.-Martin et de St.-Amand possédaient une grande partie du territoire et que, dans toute la circonscription, on trouve quantité d'églises placées sous le vocable de ces deux saints.

Cela tendrait à prouver qu'il y avait un certain ordre à suivre pour le nom des paroisses.

Il ajoute que souvent encore l'église prenait le nom du saint dont l'abbaye lui avait concédé les reliques *insignes*. On appelle reliques insignes le corps tout entier, ou le crâne et les bras du saint.

Il croit enfin que bon nombre d'églises ont, soit au moyen-âge, soit au XIVe. siècle, changé le nom de leur saint ancien pour celui de quelque saint relativement plus moderne, à cause de sa grande popularité ou de la puissance de l'ordre qui les avait fondées, comme les ordres de St.-François et de St.-Dominique.

Après avoir fait la preuve de ce qu'il avance, M. l'abbé Huguet fait la contre-preuve : il cite saint Benoît qui fut si populaire dans tout l'Occident et bien plus connu que saint Martin, et qui pourtant a fort peu d'églises qui lui soient dédiées, parce qu'on ne possédait pas ses ossements, tandis qu'on possède ceux de saint Martin, de saint Éloi, etc.

Cette communication du savant abbé Huguet est accueillie avec un vif intérêt, et M. le Président lui adresse de sincères remercîments.

M. De Laroière ne pense pas que l'on suivît pour la dédicace des églises le nom du patron de la ville où cette église se trouvait, et il cite, comme preuve à l'appui de ce qu'il vient de dire, la ville de Bergues dont le patron est saint Winoc

et qui ne possède aucune église sous ce vocable, sa principale église étant sous celui de St.-Martin.

M. le comte Maurice de Robiano pense que l'on suivait une certaine hiérarchie; que beaucoup d'églises n'étaient, dans l'origine, que des chapelles placées sous l'invocation de tel ou tel saint; lorsque, plus tard, les besoins plus pressants de la population eurent nécessité l'érection des chapelles en paroisses, elles gardèrent le nom qu'elles portaient comme chapelles.

M. le comte de Ripalda croit que dans les noms des églises peut se trouver une mine féconde d'études historiques: il cite quelques abbayes espagnoles qui étaient fort puissantes, quelques communautés d'ordres militaires auxquelles le roi d'Espagne accordait de nombreux priviléges : celui de St.-Jacques-de-Compostelle, par exemple; or, presque toutes les églises fondées par les hommes de cet ordre sont placées sous le vocable de St.-Jacques; il en conclut que ces noms d'églises ont souvent une date historique.

On passe à la 27e. question:

Quel était le caractère des assemblées connues dans la Flandre sous le nom de Hoop?

M. de Coussemaker lit, sur cette question, un travail fort érudit qui lui mérite des félicitations.

La séance est levée à 10 heures et demie.

2e. Séance du 22 août.

Présidence de M. de Busscher, membre de l'Académie royale de Belgique.

La séance s'ouvre à onze heures du matin.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *de Coussemaker*, le comte *de Ripalda*, l'abbé *Le Petit*, *Wykeham-Martin*, *Deschamps de Pas*, inspecteur de la Société française d'archéologie à St.-Omer; *Cousin*, *Derode* et *Émile Gassmann*, secrétaire-adjoint.

M. le secrétaire-général Cousin annonce que M. Lefebvre (Alphonse), conducteur des ponts-et chaussées et membre de plusieurs Sociétés savantes, demeurant à Boulogne-sur-Mer, est arrivé à Dunkerque, avec le plan de cette ville à l'époque gallo-romaine, plan qu'il a fait pour répondre à la 2e. question du supplément au programme :

Quelle était l'enceinte, soit de Boulogne-sur-Mer, soit de Cassel, soit de Thérouanne, à l'époque gallo-romaine? Donner le plan figuratif de l'une ou de l'autre de ces enceintes.

M. Lefebvre étant obligé, par ses fonctions, de repartir dans la journée, désire communiquer de suite au Congrès son plan. Il est, en conséquence, invité à le déposer sur le bureau, où on l'examine avec attention, de même que les principales inscriptions romaines du musée de Boulogne qu'il y a jointes. M. de Caumont demande si on a à Boulogne les plans des constructions romaines qui y ont été découvertes. M. Lefebvre répond qu'on a trouvé, dans cette ville et sur son territoire communal, une quantité considérable d'objets de l'époque romaine; mais il ne connaît pas de plan de ces constructions, sauf en ce qui concerne le phare bâti sous l'em-

pereur Caligula. M. Cousin dit que ce dernier monument était remarquable; que le phare de Boulogne était en Gaule ce qu'était en Angleterre celui de Douvres, dont une partie notable existe encore aujourd'hui. On prétend que tous deux se ressemblaient, ce qu'on pourrait vérifier au moyen des dessins qu'on en a.

M. de Caumont fait remarquer qu'il en est à Boulogne comme dans les autres villes de l'époque romaine; que les enceintes n'ont été élevées, pour la plupart, que dans les derniers temps de l'Empire.

Ces enceintes sont en général carrées. Quand on détruit les murs, on y trouve toujours des pierres sculptées, provenant soit de tombeaux, soit de colonnes, etc. Il renvoie aux détails qu'il a donnés à ce sujet dans son *Cours d'antiquités* dès l'année 1830, et plus tard dans son *Abécédaire d'archéologie.*

Le plan de M. Lefebvre lui paraît donc, non celui de la ville romaine, mais du *castrum* où elle s'est défendue contre les barbares. Cette enceinte lui paraît répondre à celle que l'on voit à présent autour de la partie escarpée de la vieille ville, et les murailles du moyen-âge qu'on voit aujourd'hui ont remplacé les murs gallo-romains. En dehors de ce *castrum* s'étendait la ville romaine du IIe. siècle. Il faudrait faire des fouilles pour savoir où se trouvaient les thermes, le théâtre, etc. On en découvre partout. Pourquoi n'y en aurait-il pas à Boulogne? Il serait utile d'y faire une enquête pour connaître les principales découvertes, leur nature et le point où elles ont eu lieu.

M. Cousin se lève et rappelle que, dès le IIIe. siècle, Boulogne avait une enceinte de murs, ce qui résulte d'un passage d'*Eumène*, qui, dans son 5e. panégyrique (1), parle des murs

(1) On croit que ce panégyrique est de l'année 309.

de Gessoriac (*Gessoriacensibus muris*), à l'occasion du siége formé par l'armée impériale de Constance-Chlore, en 292. Ce siége a été suivi de la prise de la ville, dont les monuments ont, selon toute apparence, souffert alors; mais ce fut bien autre chose en 882, année où les Normands s'emparèrent de Boulogne à l'assaut, et, suivant les historiens du pays (1), passèrent tout au fil de l'épée, sans distinction de sexe ou d'âge, *mirent le feu aux édifices* et détruisirent ce qui restait des fortifications. Tel est probablement le motif pour lequel on ne retrouve pas à Boulogne autant de traces de monuments de l'époque romaine que dans d'autres villes. Cependant on peut citer l'emplacement de quelques-uns : 1°. du phare, dont on a déjà parlé; 2°. de la principale église, qui était à l'endroit où Mgr. Haffreingue, l'un des membres du Congrès, a rebâti avec un admirable dévouement l'ancienne cathédrale (et il est à remarquer que cette église est à une place tout-à-fait analogue à celle de la cathédrale de Soissons, ville romaine placée sur la grande voie de Lyon à Boulogne); 3°. d'une autre église qui était au bout de la rue St.-Martin, du côté du château, et, en 1207, en dehors des remparts actuels (2). Elle était sous le vocable de St.-Martin, et il est de tradition que, dans l'origine, c'était un temple païen consacré à Mars.

Au commencement du XVIIIe. siècle, on a découvert, près de la porte des Dunes, une série d'arcades, au nombre de sept, et les fondements de plusieurs autres, toutes dans le même alignement. Était-ce là le reste du théâtre romain de Gessoriac, ou bien de l'arc-de-triomphe érigé en cette ville par le Sénat de Rome, en l'honneur de l'empereur Claude qui

(1) Malbrancq, *De Morinis*, l. I, c. 9. — Henry, *Essai historique*, p. 65.

(2) « Ecclesiam Sancti Martini extra muros » (titre de 1207). V. le manuscrit de Lequien, p. 19.

s'y était embarqué pour l'Angleterre? C'est une question qui mériterait d'être éclaircie.

On connaît également l'emplacement de quatre cimetières de l'époque romaine : 1°. au faubourg de Brequerecque, où la voie romaine a été retrouvée; 2°. près la porte de Calais; 3°. sur le mont à Cardon ; 4°. au Châtillon. Leur existence, qui est bien constatée, peut donner une idée de l'importance de la population à l'époque où Boulogne était le port ordinaire de passage pour l'Angleterre.

M. Lefebvre indique ensuite sur son plan les divers points où étaient les monuments et cimetières dont M. Cousin vient de parler. On voit avec intérêt la vaste étendue qu'avait alors le port. M. Lefebvre donne d'autres détails qui sont également entendus avec un visible intérêt.

M. Amédée de Gournay, qui habite le château de Clarques, près de Thérouanne, et qui a fait faire des fouilles très-fructueuses sur le territoire de cette ancienne capitale de la Morinie, parle de la voie romaine qui en partait pour aller à Boulogne : elle passait par Drionville, Senlecques, la Chaussée (commune de Desvres), où elle est interrompue à 30 ou 31 kilomètres de Thérouanne. Au village d'Ouve-Wirquin, on a trouvé, il y a neuf ou dix ans, le long de cette voie, un tombeau contenant quinze vases, une lampe et plusieurs objets en verre, le tout de l'époque romaine. M. de Gournay a recueilli ces objets qu'il conserve, avec beaucoup d'autres, dans sa collection particulière.

M. l'abbé Huguet, d'Ath, dit qu'aujourd'hui, comme à Cassel, M. de Caumont a attiré l'attention sur les thermes et le théâtre du municipe et du *castrum ;* mais, pour les découvrir, il serait, selon lui, utile de réunir les résultats des diverses recherches qui ont été déjà faites à leur sujet ; d'indiquer la position topographique des principaux monuments que renfermaient les municipes et les *castra* romains. Pour

l'orientation, le *forum* servirait de point de départ; il serait bon aussi de savoir quels monuments se trouvaient ordinairement hors de l'enceinte.

M. de Caumont répond que des exceptions existent, mais qu'il y en a peu : il partage l'avis du préopinant sur l'utilité des indications dont il a parlé et sur la réunion des plans des villes romaines. On en présentera au moins douze au Congrès archéologique de Reims, notamment ceux de Sens, de Bordeaux, de Soissons, etc.

M. Bonvarlet demande s'il n'y aurait pas lieu de formuler un vœu pour assurer, autant que possible, la conservation des constructions romaines et celle des pierres tombales dans les églises.

M. de Coussemaker répond que la Commission historique du département s'est occupée de ce dernier objet, mais jusqu'ici sans succès. En 1845, Mgr. Giraud, archevêque de Cambrai, a fait une circulaire pour demander à tous les curés de son diocèse l'inventaire des objets mobiliers des églises; cet inventaire a été rédigé, mais en général d'une manière très-incomplète; car, depuis lors, on a découvert une foule de choses précieuses. D'où cela est-il venu? De ce que les connaissances archéologiques ne sont pas assez répandues. On a proposé de nommer un inspecteur, et à la séance de juillet dernier, la Commission historique a décidé que Mgr. Regnier, archevêque de Cambrai, serait prié d'envoyer une nouvelle circulaire.

M. le doyen Le Petit dit qu'il n'y a rien de plus facile pour un évêque que de rendre une ordonnance, mais que le difficile, c'est l'exécution. Je suppose, dit-il, qu'il ait près de lui un homme assez instruit, assez versé dans l'archéologie pour être inspecteur: mais il s'agira alors de savoir qui paiera les frais de visite. Ne faudra-t-il pas tripler le nombre des secrétaires sans avoir pour cela de frais de bureau? Ce serait augmenter les charges des évêques.

M. de Coussemaker est d'avis qu'il ne faudrait pas un personnel. On pourrait se borner à demander le recolement des inventaires, et à prier Mg^r. l'Archevêque de Cambrai d'adresser à cet effet une circulaire aux curés de son diocèse.

M. Cousin fait remarquer qu'une mesure efficace est devenue urgente : il connaît, dans l'arrondissement de Dunkerque, des églises où il y avait d'intéressantes pierres tombales qui en ont été retirées pour faire place à un nouveau *pavement tout uni en marbre.* Il croit que le meilleur moyen serait d'établir dans le département du Nord ce qui existe dans le Pas-de-Calais, et qu'on lui a dit remédier, autant que possible, au mal qu'on vient de signaler avec tant d'à-propos.

M. Président demande qu'on formule une proposition.

Trois rédactions sont remises; voici la première :

« Recommander à MM. les Curés de ne faire aucun changement, sous prétexte de décorations dans leurs églises, « qui soit de nature à altérer l'aspect du monument. »

La seconde proposition est ainsi conçue :

« Prier de nommer, dans chaque diocèse, une Commission « composée d'hommes compétents, qui donnerait son avis « sur tous les changements notables à faire aux monuments « religieux et sur les objets archéologiques qui s'y trouvent. »

La troisième proposition consiste à :

« Demander aux ordinaires une circulaire portant défense « de rien changer dans les églises, ou vendre de ce qui leur « appartient, sans l'autorisation de l'évêque du diocèse. »

Ces propositions sont adoptées.

NOTA. — Il n'y a pas eu de séance le soir, le 22 août, à cause de la soirée offerte par M. le secrétaire-général Cousin et M. Alard à tous les membres du Congrès.

Séance du 23 août.

Présidence de M. Le Roy, membre de l'Institut des provinces, à Liége.

La séance s'ouvre à 8 heures du matin.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont ; Le Grand de Reulandt*, d'Anvers, délégué de l'Académie d'archéologie de la Belgique ; *Cousin* et *Derode ; Gassmann*, secrétaire-adjoint.

M. Le Grand de Reulandt donne des renseignements sur des fouilles faites à Ostende, et sur les couches traversées pour l'établissement d'un puits artésien dans cette ville. Il présente un tableau de ces couches et offre des boîtes avec des échantillons.

Dans la Flandre orientale, dit-il ensuite, il existe quelques *tumulus* qui ont été en partie fouillés. Dans la Flandre occidentale, voisine de la Flandre française, on pensait qu'il ne s'en trouvait pas ; cependant on en a découvert un à Wercken, village situé près de Dixmude. Ce tumulus est à environ 300 mètres de la voie romaine (*Diversicula*) partant de Cassel et aboutissant à Ardembourg (Zélande). Il s'appelle dans le pays *Hoogen-Ajuyn*. Sa forme est conique, et il est terminé par un plateau légèrement bombé ; sa circonférence à la base est de 180 mètres; sa hauteur de 9 mètres. M. Le Grand de Reulandt a fait sonder, il y a quelque temps, ce tumulus qui n'avait pas encore été fouillé, et l'on a eu ainsi la preuve de l'existence de la tombelle à une profondeur de 6 mètres.

Il est bien à désirer qu'on fasse, le plus tôt possible, la fouille complète de ce tumulus.

M. le Président remercie M. Le Grand de Reulandt de ses précieuses communications, et du don qu'il fait au Congrès des boîtes et du tableau déposés sur le bureau.

On passe à la question suivante :

Quels rapports y a-t-il entre l'idiôme flamand de la France et les langues des peuples germaniques?

Sur cette question, M. le Président donne des renseignements pleins d'intérêt sur les travaux de la Société de littérature wallonne de Liége, Société dont il est le délégué. Le savant professeur parle ensuite de la classification qui a été faite des divers patois de la partie wallonne de la Belgique.

M. L. De Baecker demande des explications sur les caractères distinctifs de chacun de ces patois. M. Leroy les indique successivement et les attribue aux différentes races d'hommes qui se sont établies dans ces régions.

On passe à la question suivante:

Établir les rapports qui existent entre les chants populaires des Flamands de France et ceux des peuples du Nord.

M. de Coussemaker, touchant cette question, a remis une note dans laquelle il s'exprime ainsi :

« Auteur d'un livre sur les chants populaires des Flamands de France, où j'ai cherché à mentionner les rapports qui existent entre les traditions chantées de nos contrées et celles des peuples germaniques, j'aurais été heureux que la 23e. question de la section d'histoire eût été traitée par des membres du Congrès. Pour les points de comparaison que nous avons cherché à établir, il n'est pas d'ouvrage que nous ayons consulté avec plus de fruit que le *Recueil des traditions germaniques*, publié à Berlin, sous les auspices du gouvernement prussien, par le savant M. Firmenich, avec le titre de *Germaniens Volkerstimmen.* Cette vaste publication, qui est arrivée aujourd'hui à la fin du dernier volume, ne contient rien moins que des spécimens de langage, de poésie et de traditions populaires de tous les peuples germaniques répandus sur le globe entier. L'auteur de cet ouvrage, qui jouit d'un

succès européen, avait adhéré avec empressement au Congrès de Dunkerque, et jusqu'au dernier moment il espérait s'y rendre, lorsqu'il en a été malheureusement empêché. »

On regrette vivement de ne pouvoir entendre le savant Berlinois sur une question qu'il aurait pu traiter avec tant d'autorité, et on renvoie à la séance générale du soir la lecture d'un travail relatif à cette question par M. L. De Baecker.

La séance est levée vers dix heures.

2°. Séance du 23 août.

Présidence de M. de Busscher, de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique.

La séance s'ouvre à onze heures du matin.

Siégent au bureau: MM. *Leroy*, professeur d'archéologie à l'Université de Liége; *de Caumont*; le comte *de Ripalda*; *de Coussemaker*; *Wykeham-Martin*; *Le Petit*; *Conseil*, capitaine du port de Dunkerque; *Cousin* et *Derode*; *Gassmann*, secrétaire-adjoint.

On voit sur le bureau huit médailles consulaires qui ont été envoyées au Congrès, avec une notice explicative, par don Rafael de Vargas, ancien gouverneur des îles Canaries, membre correspondant de la Société dunkerquoise, demeurant à Sainte Croix de Ténériffe.

M. Leroy demande s'il ne pourrait pas y avoir un Congrès archéologique à Liége; il exprime le désir que les Congrès archéologiques deviennent une institution internationale.

M. de Caumont répond que peut-être le Congrès se réunira à Reims l'année prochaine, et qu'ainsi on pourra s'y rendre des deux pays.

M. Leroy dit que la ville de Liége est en progrès sous le

rapport intellectuel. On y fait d'intéressantes publications; la ville et le gouvernement accordent des allocations. Il exprime le vœu de l'échange des *Mémoires* de la Société de littérature wallonne avec ceux des Sociétés de France.

M. de Coussemaker, président du Comité flamand de France, croit pouvoir dire que ce comité acceptera volontiers l'échange qui lui est proposé, et M. Cousin, comme président de la Société dunkerquoise, parle dans le même sens.

M. Leroy entretient ensuite la section de traductions de la parabole de l'Enfant prodigue faites en 60 à 70 dialectes différents, et des travaux de linguistique du prince Lucien Bonaparte. Ce qu'il dit à ce sujet, ce qu'il y ajoute, en réponse aux questions de MM. de Coussemaker et De Baecker sur les différents patois de la province de Liége, est entendu avec beaucoup d'intérêt.

M. Bonvarlet dit que M. de Coussemaker a publié, sur les différents dialectes flamands, un travail avec l'indication des localités où ils sont parlés; il serait à désirer qu'on en fît autant pour les dialectes wallons, et qu'une carte indiquât leurs limites respectives.

On passe ensuite à la question suivante:

Comment le XVIIIe. siècle a-t-il été amené à faire, dans les monuments religieux, le mélange des styles qu'on remarque dans plusieurs églises?

Sur cette question, M. Ottman, receveur des douanes à Fagny (Meuse) et membre correspondant de la Société dunkerquoise, a envoyé une note dont voici copie:

Pour répondre à cette question, dit M. Ottman, il est indispensable de remonter à l'origine même de l'architecture chrétienne. Il faut tenir compte de la solidarité intime qui existe entre elle et la marche de l'humanité; il faut « lire la page

d'hier pour comprendre celle d'aujourd'hui (1) », qui nous entr'ouvrira le feuillet de demain ; il faut admettre dans sa carrière une suite, une reproduction incessante de phénomènes naturels : enfance, virilité, décrépitude, et reconnaître qu'il y a, même dans ses revirements fâcheux, dans ses décadences et ses chutes (qui tiennent à la mobilité de l'esprit humain et aux vicissitudes des empires), un gage sûr de réhabilitation ; car l'idée qu'elle traduit doit lui garantir la durée du monde civilisé.

C'est donc une revue historique qu'il s'agit de présenter le plus succinctement possible. L'enchaînement logique des faits ou époques déterminera les causes qui ont amené la confusion propre aux édifices religieux du XVIIIe. siècle, confusion que le XIXe. siècle a compliquée d'une façon encore plus disparate.

Sorti des catacombes, l'art chrétien adopta pour type la basilique latine ; et je n'ai pas besoin de rappeler les heureux résultats de cet emprunt, et ses dérivés les styles roman et byzantin, qui se substituèrent aux éléments gréco-romains tombés en décadence au IVe. et au Ve. siècle.

Puis, au contact de l'Orient, pendant trois siècles consécutifs et plus (XIIIe.-XVe. siècles), le style ogival, qui constitue l'individualité propre de l'art chrétien dans tout son essor, sut traduire, dans ses trois transformations logiques, tout le mysticisme du culte et ses splendeurs ; toutes les aspirations de l'homme vers la Divinité. « Nous, qui n'adorons qu'un seul maître de la nature, nous n'avons aussi, à proprement parler, qu'une seule architecture gothique. On sent tout de suite que ce genre est à nous, qu'il est original et né, pour ainsi dire, avec nos autels ». (Châteaubriand.)

Tel est, à grands traits, l'historique de mon sujet jusqu'à

(1) M. Ortille, *Mémoires de la Société dunkerquoise.*

la fin du XVe. siècle qui a inauguré, sous l'impulsion puissante de l'imprimerie, la période néo-classique, improprement dite la Renaissance.

Le monde moderne, en pleine émancipation intellectuelle, en plein développement chrétien, se prit à rétrograder soudain au-delà des temps reculés de son berceau. Cet enthousiasme pour une civilisation défunte, cette protestation d'un autre genre, s'adressaient non-seulement aux formes architecturales du vieux monde, mais encore à sa littérature, à ses mœurs et jusqu'à la mythologie, dont les scènes figurent à l'intérieur comme à l'extérieur de nos sanctuaires de l'époque. L'opprobre sans restriction exprimé par le mot *gothique* passait condamnation sur dix siècles et plus de l'ère chrétienne.

Il résulte de ce rapide exposé qu'à deux époques extrêmes l'architecture chrétienne a eu les mêmes éléments à s'approprier, la même œuvre de transformation à entreprendre, avec cette différence que la primitive Église n'avait plus qu'à poursuivre, pour s'identifier à son objet, la tâche commencée par la métropole païenne des nations des cultes et des arts. Ce que la Religion subissait alors par nécessité et comme un point de départ, la Renaissance le choisissait plus tard, par l'effet d'une réaction violente dont les conséquences se sont perpétuées jusqu'à nous.

Le résultat comparatif peut donc s'établir en deux mots : d'une part, assimilation intime, progrès incessant, et, de l'autre, tâtonnement laborieux, confusion persistante qu'il s'agit d'approfondir.

Sous l'influence toujours croissante de cette jeune foi qui avait pour mission de renouveler la face du vieux monde, l'architecture de l'antique Grèce, multiple comme les divinités du paganisme, et celle du peuple-roi, sa fille, ne pouvaient manquer d'aboutir, comme les croyances, à l'unité chrétienne. La forme n'était qu'un moyen ; l'esprit ravivait le génie et lui dictait des lois.

Sous la Renaissance, au contraire, le culte de l'art pour lui-même asservissant soudain, par une nouvelle idolâtrie, le dogme chrétien, on vit se reproduire, au service d'un seul Dieu, avec leurs attributs caractéristiques, les temples et les autels de Minerve, d'Hercule, de Cérès, etc.

Un essai d'assimilation, qui ne s'inspirait pas du sens religieux, vient ensuite : tentative irréalisable de compromis entre le sacré et le profane, style de faste plutôt que de prière, et dont les convenances chrétiennes ont toujours été mises en question, non sans fondement.

Dire que ce n'est pas là une architecture proprement religieuse, ce serait peut-être se montrer exclusif à l'instar de ses partisans, contempteurs si pasionnés de l'époque précédente. Mais ne suis-je pas ici l'écho de tout observateur impartial qui confronte le cachet de nos monuments publics de la Renaissance, tant civils que religieux? L'Église, le Théâtre, la Bourse, le Palais des Beaux-Arts... n'ont-ils pas tous le même *facies?*

N'est-ce pas encore — aujourd'hui, que les esprits libres de toute prévention rentrent dans le vrai, — une des causes majeures du revirement salutaire qui se produit dans les intelligences d'élite, ramenées d'un commun accord aux productions immortelles du moyen-âge, dont l'étude, féconde en résultats, est unanimement patronnée par les Sociétés archéologiques ?

Un hommage de ce genre ne s'arrête pas à la stérile contemplation : l'histoire de la Renaissance l'atteste. Un nouvel antagonisme se produit aussi dans l'arène. Est-ce un surcroît de discorde et de confusion ? On se le persuaderait d'après la physionomie caractéristique de notre siècle, où la vulgarisation de l'art a dissous l'esprit d'association indispensable au succès de l'idée créatrice ; où chacun, agissant d'après son point de vue individuel, amalgame et se crée, de réminiscences, d'ana-

chronismes et de plagiats, un type fantastiquement hybride, répudié par les saines règles du goût : *indigesta moles!*

N'est-ce pas plutôt, comme je l'ai avancé plus haut, l'aurore d'une renaissance *néo-gothique?*

Cette dénomination précise les tendances actuelles de l'architecture religieuse. Il s'agit, en effet, d'un retour de plus en plus prononcé, en France, en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, vers les formes chrétiennes des styles roman et ogival.

Dans l'ordre même des choses, quand à l'inspiration native succède l'esprit d'analyse, cette renaissance d'un nouveau genre s'inaugure, comme son aînée, par la combinaison éclectique des formes primitives, dont la transformation est à l'œuvre et laisse entrevoir l'avènement d'une nouvelle phase architecturale, mieux appropriée que la précédente à l'esprit du culte chrétien.

Tel est, si j'ai bien saisi le but de la question, le cadre qui me paraîtrait le plus approprié au développement du sujet; telles sont les considérations trop superficielles que son étude m'a suggérées.

M. Stuart Menteath fils, de Bath (Angleterre), s'exprime ainsi :

Je ne puis voir se terminer le congrès, auquel nous avons assisté avec autant de plaisir que de profit, sans essayer de vous témoigner, Messieurs, fort imparfaitement sans doute, la reconnaissance que votre réception bienveillante nous a fait éprouver.

Avant de le faire, permettez-moi de dire quelques mots sur un point auquel je m'intéresse beaucoup : l'art du moyen-âge dans les édifices civils. — C'est avec grand plaisir que, tant en assistant aux séances du Congrès qu'en visitant les églises du nord de la France, j'ai pu remarquer

le progrès qu'a fait l'art du moyen-âge dans son application aux églises. Mais ce n'est pas assez : toute architecture vivante doit être d'une application universelle. — C'est précisément ce qui a fait la gloire de l'art *médiæval* ; je dis à dessein toute architecture vivante, pour la distinguer du style classique, qui au XVIe. siècle, tout mort qu'il était, a été galvanisé, et, par son extension universelle au dernier siècle, a fini par renverser et détruire tout élan, toute inspiration artistique. — Lorsqu'on a commencé la renaissance du *médiævalisme*, il a fallu s'en tenir à l'imitation la plus rigoureuse, et, par conséquent, on s'est exposé à une critique qui ne manquait pas d'une certaine justesse. — Le style du moyen-âge pouvait bien convenir au XIVe. siècle, mais il n'était guère convenable aux besoins du XIXe. — Fallait-il copier servilement les modèles du moyen-âge ? J'en suis d'avis.

Mais l'une des plus grandes beautés du *médiævalisme*, c'est son élasticité : — il se prête à tout ; — il accepte volontiers toutes les améliorations de nos jours et se les assimile. — Ce qu'il y a de plus frappant dans l'art *médiæval*, c'est la haute valeur attachée à la vérité. — Tous ces murs plâtrés, peints en imitation de marbre, ces portes en sapin imitant l'acajou, tout cela il le rejette absolument comme faux, et comme vicieux. — Chez nous, en Angleterre, l'art pseudo-classique a presqu'entièrement disparu. Dans nos expositions d'architecture, on ne trouve plus, tant dans les emplois ecclésiastiques que séculiers, que le style officiel. En France, à ce que j'ai pu voir, le style franco-romain, si heureusement chassé de vos églises, occupe encore de pied ferme son terrain dans les édifices domestiques. Et c'est surtout ici, dans le pays de ces beaux hôtels-de-ville flamands, que nous regardons avec raison, en Angleterre, comme les chefs-d'œuvre du moyen-âge, que j'ai voulu appeler votre attention sur ce sujet. Maintenant il ne nous reste plus qu'à exprimer en-

core une fois nos remercîments pour la réception, digne de la politesse et de l'ancienne courtoisie de la nation française, qui nous a été faite, et d'exprimer l'espoir que les bonnes relations qui subsistent si heureusement entre la France et l'Angleterre, et qui ont été encore affermies dans les cœurs de chacun de nous par la réunion charmante de la semaine du Congrès, laissent, par leur durée constante, assurer la paix et le bonheur du monde civilisé.

M. Carlier lit ensuite un important travail sur la 24e. question, travail qu'il a fait imprimer et qu'en conséquence on ne reproduit pas ici. En finissant, il demande que le Congrès exprime le vœu que Sa Majesté l'Empereur veuille bien faire examiner s'il ne serait pas convenable que l'église de St.-Éloi fût rejointe à la tour et complétée définitivement dans le style ogival de l'époque où avait été conçu le plan primitif.

M. de Caumont ne croit pas devoir appuyer ce vœu : il dit que la tour est fort belle (V. la page suivante) et qu'elle perdrait à être reliée à l'édifice; que, d'ailleurs, il est difficile de supprimer le passage d'une rue, l'une des plus fréquentées de la ville. Il comprend qu'on restaure l'église à l'intérieur, qu'on l'embellisse autant que possible; mais il croit qu'il faut se borner à cela.

M. l'abbé Haigneré obtient ensuite la parole sur la 11e. question, dont la discussion avait été ajournée, afin de laisser le temps de faire de nouvelles recherches à ce sujet.

Elle est ainsi conçue :

Quel est l'itinéraire suivi, en 944, pour la translation des reliques de saint Wandrille, de saint Ansbert et de saint Wulfran, de Boulogne-sur-Mer à Gand?

Le savant abbé présente les observations suivantes:

En 944, un grand nombre de reliques des saints de l'abbaye de Fontenelle, principalement celles des saints Wandrégesile,

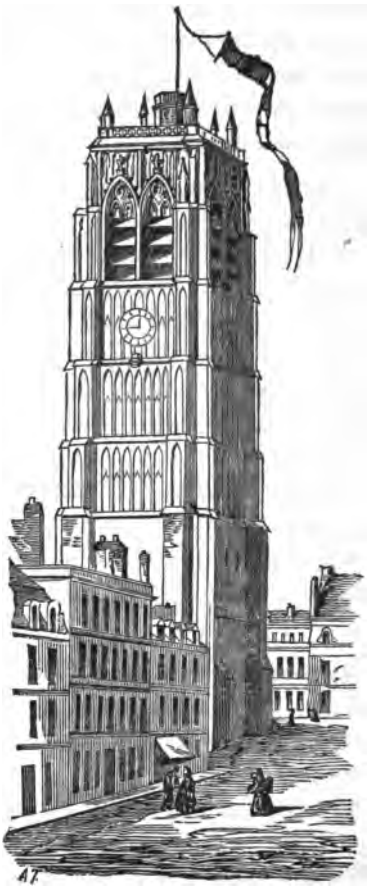

VUE DE LA TOUR DE SAINT-ÉLOY.

Ansbert et Wulfran, reposaient dans la ville de Boulogne où, après plusieurs pérégrinations, on les avait transportées par crainte des Normands. Le comte Arnould de Flandre, les ayant voulu faire transférer à Gand, dans l'abbaye de St.-Pierre de Blandin, vint à Boulogne avec un nombreux clergé et un corps de soldats de son armée, pour les demander à l'évêque Wicfred de Thérouanne, qui résidait alors à Boulogne. Les ayant obtenues, il les fit processionnellement emporter. Maintenant quel est l'itinéraire suivi par le cortége sacré, de Boulogne à Gand?

Le texte de la relation de ce fait, publié dans les *Acta Sanctorum* (t. V, de juillet, p. 298-300), nomme d'abord une montagne de *Wonesberch* qui, à mon avis, doit être celle sur laquelle est assis le village d'Audembert (Hondenesberg); puis, au coucher du soleil, on arrive, après un jour de marche, à un village situé sur les bords de la mer, nommé *Weretha* (*villam quam dicunt Weretham*), qui doit être une localité aujourd'hui ensablée, située dans le Calaisis, vers Sangatte, et qui est appelée *Herewith* dans quelque autre chronique. De là, on traverse un cours d'eau nommé *Neunam*, ou *Nevnam*, le même que le *Nivenna* de Lambert d'Ardres, un des canaux dont le nom actuel de *Nieulay*, ou *Nieulet*, rappelle le nom; puis, le soir, on s'arrête dans un village nommé *Ogia* (Oye, arrond^t. de St.-Omer). Le lendemain, les pélerins atteignent Bergues (*castrum quod dicunt Bergam*). Après y avoir passé deux jours, la pieuse caravane reprend sa route. Elle est d'abord arrêtée par un cours d'eau dans lequel remonte la mer : *Ad alveum venere, sermone rustico cognomine* DRIVLIT, *quod nos latinè trinum fluentum dicere possumus.* M. De Baecker rappelle qu'il y a un cours d'eau, connu encore aujourd'hui sous le nom de *Biervliet*, qu'on trouve indiqué sur les cartes locales, entre Bergues et Furnes. M. de Coussemaker donne l'étymologie de *Drivlit* en cette

manière : *drie leet*, cours d'eau triple, ou à trois branches. Après avoir surmonté cet obstacle, la caravane se dirige vers un village nommé *Atrecias*; de là, vers Bruges (*Bruzzias*), et enfin elle arrive à Gand.

La question n'étant pas suffisamment traitée pour ce qui concerne le chemin suivi en Belgique depuis la frontière jusqu'à Bruges, M. le président de Busscher promet tout son concours pour procurer des renseignements concernant cette partie de l'itinéraire; puis M. Conseil, capitaine du port de Dunkerque, entretient le Congrès de la découverte de navires fort anciens, ayant la forme de pirogues, qui étaient enfouis à une assez grande profondeur, à l'ouest du port. On les a trouvés, il y a quelques années, en faisant les travaux du canal de dérivation. M. Conseil soumet à l'assemblée un dessin de ces navires et s'exprime ainsi :

Au moment où le Congrès va nous quitter peut-être pour toujours, car plus on appréciera les hommes qui le dirigent et ses travaux, plus on désirera de toutes parts en obtenir un également, ce qui peut empêcher de favoriser notre ville d'une seconde session; au moment, dis-je, où cette assemblée de savants ne nous laisse plus que pour quelques instants le bonheur de la posséder, permettez-moi, au nom de la marine de Dunkerque que je représente au Congrès, puisque je suis le seul de ses membres appartenant au noble état de marin, permettez-moi, tout en reconnaissant mon incapacité, de me hasarder à prendre la parole dans une telle assemblée, et de vous exprimer mon regret et mon étonnement qu'une question archéologique de premier ordre pour Dunkerque ait été oubliée dans votre programme : c'est celle des bateaux que l'on a trouvés à Dunkerque et à Calais, enfouis à une assez grande profondeur en terre, quand, par suite de travaux faits pour un canal de dérivation ou le creusement d'un bassin,

on a fouillé le sol. Leur nombre et leurs dimensions ne permettent pas de penser qu'ils fussent de simples barques de pêcheurs de nos côtes qu'une tempête aurait engloutis. A quel peuple navigateur de nos contrées appartenaient-ils? Étaient-ils à ces peuples du Nord, dont les invasions ont pendant si long-temps désolé le beau pays que nous habitons? Il me paraît bien certain qu'ils n'appartenaient pas au midi de l'Europe, attendu que leur forme était totalement différente des anciens navires dont on se servait dans la Méditerranée. Par leur construction très-solide et leur forme en pirogue (c'est-à-dire ayant la poupe faite comme la proue), leur longueur d'environ 20 mètres, leur largeur de 5 à 6 mètres, leurs dispositions intérieures (ils étaient ouverts et n'avaient qu'un seul banc au milieu, au travers duquel passait un mât unique), leur construction (ils étaient bardés de clans en chêne de ce pays ou du Nord, et il n'entrait presque pas de fer dans leur construction), ces bateaux n'ont pu appartenir qu'au Nord. Mais étaient-ils Morins, Ménapiens ou Normands? Sont-ce les restes des flottes innombrables qui vinrent pendant si long-temps désoler nos contrées? La question me paraît intéressante, et je l'aurais traitée si je m'en étais senti la capacité. Mais ce n'est pas à un homme qui ne connaît rien en archéologie ou en histoire ancienne, qu'il appartient d'aborder une telle question : elle était digne des hautes connaissances dans ce genre de notre savant secrétaire-général, M. Derode, l'historiographe de Dunkerque; elle était digne des connaissances non moins étendues en archéologie de notre savant président, M. Cousin; elle l'était surtout de trois personnes faisant partie du Congrès et qui auraient pu la traiter de haute main, si elles y avaient pensé et l'eussent voulu, nos savants ingénieurs MM. Gojard, Plocq et Pigault de Beaupré. Mais la traiter, moi, qui ne pouvais soulever que des doutes, c'eût été la morceler.

Il y aurait en même temps, Messieurs, une autre question qui serait très-intéressante : ce serait celle de l'histoire de la construction navale en Europe, depuis les Grecs jusqu'à nos jours, qui démontrerait les progrès immenses faits par cette branche des connaissances humaines, et établirait la différence énorme qu'il y a pour la solidité, *comme navire de guerre* la capacité, *comme logeant un grand nombre d'hommes*, la puissance, *comme force navale*, la rapidité, enfin l'immense distance qui existe entre la nouvelle frégate cuirassée et à éperons qu'on vient de lancer à Toulon (la *Gloire*, je crois), et les plus grandes galères qui combattaient à Platée ou à Marathon. Mais, pour se livrer à un tel travail, il faudrait avoir bien des connaissances : cependant je ne le crois pas au-dessus de celles de certains marins français, et je suis sûr que si un officier aussi instruit que l'amiral Bouët-Willaumé, par exemple, l'entreprenait, il en surgirait une notice des plus intéressantes, sur cet important sujet.

Mais ici je m'arrête, Messieurs, craignant d'avoir abusé trop long-temps de vos précieux moments, satisfait d'avoir soulevé une question de premier ordre, qui peut-être, en excitant vivement la curiosité de M. de Caumont, ce savant et infatigable investigateur des monuments anciens, lui inspirera le désir heureux pour nous d'honorer encore une fois la cité de Jean Bart d'un Congrès archéologique.

M. Conseil dit ensuite quelques mots concernant son invention d'une télégraphie nautique à l'aide des bras.

M. Cousin annonce qu'il a reçu un long travail en réponse à la question que voici :

Dans quelles conditions devraient être placés les musées, bibliothèques ou archives, pour avoir toute l'utilité dont ils sont susceptibles ?

Ce travail est de M. Denaes, avocat à Dunkerque.

Je voudrais, dit M. Denaes, que les livres d'une bibliothèque fussent appropriés à la trempe des esprits d'une localité; car c'est peu de se demander quels sont les effets qu'on veut produire par les livres contenus dans une bibliothèque publique : on doit se demander encore quelle est la trempe des âmes sur lesquelles on a le dessein d'agir.

N'est-il pas vrai que les peintures du grand Homère sont belles aujourd'hui comme elles l'étaient il y a trois mille ans, et ne doit-on pas reconnaître que le dessin même de ses caractères, l'art, le génie avec lesquels il les varie et les oppose, enlèvent encore notre admiration? Rien de tout cela n'a vieilli ni changé; il en est de même des péroraisons de Cicéron et des grands traits de Démosthène. Mais les détails qui sont relatifs à l'opinion et aux bienséances, les beautés de mode et de convention ont dû paraître bien ou mal selon les temps et les lieux; car il n'est point de siècle, point de pays qui ne donne ses mœurs pour règle. C'est une prévention ridicule qu'il faut cependant ménager. L'exemple d'Homère n'eût pas justifié Racine si, dans *Iphigénie*, Achille et Agamemnon avaient parlé comme dans l'*Iliade*. L'exemple de Cicéron ne justifierait pas l'orateur français qui, en reprochant l'ivrognerie à son adversaire, en présenterait à nos yeux les effets les plus dégoûtants, les moins délicats. Celui qui n'a étudié que les anciens blessera nécessairement le goût de son siècle dans bien des choses, et celui qui n'a consulté que le goût de son siècle s'attachera aux beautés passagères et négligera les beautés durables. C'est donc de ces deux études réunies que résultent le goût solide et la sûreté des procédés de l'art. Aussi je voudrais voir, dans toute bibliothèque publique, des ouvrages modernes mêlés aux chefs-d'œuvre que nous ont transmis et légués les anciens; mais,

parmi les livres modernes comme parmi ceux des temps antiques, il est absolument nécessaire de ne fixer son choix que sur des ouvrages moraux, instructifs ou amusants; car, sans cette circonstance, les bibliothèques atteindraient un but tout-à-fait opposé de celui où tout livre sérieux doit aboutir: celui d'inspirer la vertu et de détourner du vice.

On doit donc rigoureusement bannir de toute bibliothèque publique toute espèce de mauvais romans qui sont aujourd'hui la lèpre de la société et qui ne sont propres qu'à corrompre les cœurs, tout en répandant partout la contagion du vice.

Les pensées contenues dans tout livre véritablement utile doivent être simples, naturelles, morales, intelligibles; elles ne doivent être ni affectées, ni recherchées et comme amenées par force pour faire montre et parade d'esprit; mais elles doivent toujours naître du fond même de la matière qui est traitée dans le livre, et en paraître si inséparables qu'on ne doit pas voir comment les choses auraient pu se dire autrement, et que chacun puisse s'imaginer qu'il les aurait dites de la même manière. La vérité doit être la première qualité et comme le fondement des pensées. Les plus belles sont vicieuses, ou plutôt celles qui passent pour belles et qui semblent l'être, ne le sont pas effectivement, si ce fond leur manque. Les pensées sont les images des choses comme les paroles sont les images des pensées : penser à parler, en général, c'est former en soi la peinture d'un objet ou spirituel ou sensible. Or, les images et les peintures ne sont véritables qu'autant qu'elles sont ressemblantes. Il faut que les pensées soient justes. La conformité entière fait ce que l'on appelle la justesse de la pensée, c'est-à-dire que, comme les habits sont justes quand ils viennent bien au corps et qu'ils sont tout-à-fait proportionnés à la personne qui les porte, les pensées sont justes aussi quand elles conviennent parfaite-

ment aux choses qu'elles représentent; de sorte qu'une pensée juste est, à proprement parler, une pensée vraie de tous les côtés et dans tous les jours qu'on la regarde.

On doit donc avoir soin de munir les bibliothèques publiques de livres remplis de pensées vraies et justes, et, en outre, bien écrits.

Il faut que toute bonne bibliothèque renferme, avant tout, des livres instructifs, intéressants, moraux et bien écrits qui vous donnent la connaissance des faits, des temps, des lieux, des circonstances, des monuments; que ces livres vous instruisent des travaux des érudits pour éclaircir les faits, pour fixer les époques, pour expliquer les monuments et les écrits. Il est à désirer que les bibliothèques publiques contiennent de bonnes traductions de ces mille chefs-d'œuvre légués par les anciens.

Long-temps ensevelis dans les vastes et profondes ténèbres dont la barbarie obscurcissait la terre, le travail et l'érudition, aux premières lueurs de la raison et du goût, furent débarrassés des décombres qui les couvraient et de la rouille qui les avait noircis. Le génie, au moment où il s'éveilla comme d'un long sommeil, ne put les contempler qu'avec cet enthousiasme qui apprend à égaler ou du moins à imiter ce qu'on admire.

Mettons donc dans les bibliothèques publiques et privées quelques-uns de ces beaux monuments que les anciens nous ont transmis. Lisons-les, relisons-les sans cesse, et que les villes ne craignent pas de faire les sacrifices nécessaires pour enrichir les bibliothèques des chefs-d'œuvre de l'antiquité; qu'on ait soin de mettre à la tête de ces établissements des hommes éclairés qui aiment les lettres et les sciences, et qui s'appliquent sérieusement à n'acheter que des livres instructifs, intéressants et moraux.

Il est à souhaiter que chaque bibliothèque publique con-

tienne la Bible; car, le croirait-on, plusieurs bibliothèques en sont dépourvues; et pourtant, c'est en lisant et relisant l'Écriture sainte, qu'on apprend à parler cette belle langue de la piété, du zèle et de l'onction qui répand tour à tour sur le style des images touchantes, majestueuses ou terribles, sans lesquelles on ne s'emparera jamais ni de l'imagination ni du cœur de l'homme. N'est-il pas vrai que les prodiges de l'histoire sainte nous offrent tout le merveilleux que l'imagination presque poétique d'un orateur peut employer en chaire, avec la certitude d'intéresser à la fois les souvenirs, la pensée et l'âme de ses auditeurs? N'est-il pas évident, de la dernière évidence, qu'on trouve dans les livres saints des pensées si sublimes, des expressions si hardies et si énergiques, des tableaux si pittoresques, des allégories si heureuses, des sentences si profondes, des élans si pathétiques, des images si éclatantes et si variées, qu'il faudrait se les approprier par intérêt et par goût, si l'on était assez malheureux de ne les point rechercher par principe et par devoir? Ne devez-vous pas reconnaître qu'il n'y a point de fonds plus riche et plus inépuisable que l'Écriture? Tout ce qui soutient l'éloquence, les actions extraordinaires, les mots éclatants, les exemples, les comparaisons, les paraboles, s'y trouve avec abondance. Non-seulement, on y puise la véritable doctrine, on y découvre encore tous les ornements qui donnent de la force au discours.

Quelle manière d'enseigner plus claire et plus brève que l'Évangile? Quel orateur, je vous le demande, peut égaler l'élévation et la véhémence des prophètes? Qui sait mieux toucher le cœur que saint Paul? Qui sait mieux tourner l'esprit? Et quoi de plus propre à donner au discours l'éclat et la magnificence de la poésie que les psaumes du roi David? Enfin quelle foule admirable de sentences et de maximes, répandues à chaque page de nos livres saints, dictées sous

l'inspiration divine, dictées sous l'inspiration de l'Esprit-Saint ! N'est-il pas vrai que jamais Homère même n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses Cantiques, particulièrement le dernier que tous les enfants des Israélites devaient apprendre par cœur ? Et ne devez-vous pas avouer que jamais nulle ode grecque ou latine n'a pu atteindre à la hauteur des psaumes ?

Par exemple, celui qui commence ainsi : *Le Dieu des Dieux, le Seigneur a parlé et il a appelé la terre,* surpasse, convenez-en, toute imagination humaine. Quel langage divin ! Le Dieu des Dieux, le Seigneur a parlé et il a appelé la terre ! Jamais Homère ou aucun autre poète grec, latin ou français, n'a égalé Isaïe peignant la majesté de Dieu, aux yeux de qui les royaumes les plus vastes, les plus étendus ne sont qu'un grain de poussière ; l'univers entier, qu'une tente qu'on dresse aujourd'hui et qu'on enlèvera demain. Tantôt le prophète Isaïe a toute la douceur et toute la tendresse d'une églogue de Virgile dans les riantes peintures qu'il fait de la paix ; tantôt il s'élève jusqu'à laisser tout, oui tout, au-dessous de lui. Mais qu'y a-t-il, dans l'antiquité profane, de comparable au tendre Jérémie déplorant les maux de son peuple, ou à Nahum voyant de loin, en esprit, tomber la superbe Ninive sous les efforts d'une armée innombrable ? N'est-il pas certain qu'en lisant ce passage, on croit voir cette armée, on croit entendre le bruit des armes et des chariots ? Tout y est dépeint d'une manière vive qui saisit l'imagination et, avouez-le, il laisse Homère, tout sublime qu'il est, bien loin derrière lui. Si vous lisez encore Daniel, dénonçant à Balthazar la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui, et si vous cherchez dans les plus sublimes originaux de l'antiquité, où trouverez-vous quelque chose qu'on puisse comparer à ces passages-là ?

D'ailleurs, ne devons-nous pas reconnaître que tout se

soutient dans l'Écriture, que tout y garde le caractère qu'il doit avoir : l'histoire, le détail des lois, les descriptions, les endroits véhéments, les mystères, les discours de morale ? Enfin, ne devons-nous pas avouer qu'il y a autant de différence entre les poètes profanes et les prophètes, qu'il y en a entre le véritable et le faux enthousiasme ?

Les uns, véritablement inspirés, expriment sensiblement quelque chose de divin, tandis que les autres, s'efforçant de s'élever au-dessus d'eux-mêmes, laissent toujours voir en eux la faiblesse humaine. Il faut lire ces choses pour les sentir, et quel moyen de les lire si les bibliothèques publiques sont dépourvues de ce livre vraiment divin, de ce monument qu'il n'est pas permis de comparer aux œuvres de l'homme, mais qui nous offre d'abord toute réalisée la perfection idéale du génie poétique ? Et c'est vous, oui vous que j'atteste, Livres saints, divines Écritures, tracées par des mortels choisis, sous l'inspiration, sous la dictée même de Dieu. En effet, ici se manifeste l'inspiration dans sa pureté la plus sublime : elle est évidente et hautement avouée ; la religion la proclame et devant elle s'humilie respectueusement le monde chrétien. Ici encore éclate l'imagination dans toute sa splendeur, car il fallait que les paroles divines fussent transmises à des mortels par une bouche mortelle. O magnificence ! ô incomparable magnificence ! Combien de beautés nobles et touchantes dans ce livre sacré ! Quelle variété ! quel éclat et quelle simplicité tout ensemble ! Le poète chante la création de l'univers. Le génie du poète n'est pas au-dessous d'un pareil sujet ! Un seul mot nous rend comme témoins et présents à l'œuvre du Créateur, à la parole de qui nous voyons naître et sortir de l'abîme ce qui n'était pas. Immobiles de respect et de crainte, nous nous perdons dans un étonnement infini ; tant l'inspiration divine a de force, tant elle sait se revêtir d'images éclatantes pour se manifester à nous ! Ici,

le roi-prophète s'abandonne à cet enthousiasme sacré. Il confie au Seigneur ses joies et ses douleurs, ses regrets et ses espérances. N'est-il pas évident, de la dernière évidence, que jamais la lyre ne rendit des sons plus éloquents et que jamais, sous des traits plus variés et plus frappants, ne figurèrent aux yeux des hommes de plus religieuses pensées? Là, par la voix d'Isaïe, l'Esprit-Saint impose silence au ciel et à la terre, il vient annoncer au peuple infidèle les vengeances du Seigneur. Plein de l'inspiration divine, le prophète, pour la rendre sensible, puise comme dans un carquois inépuisable les traits brûlants de l'imagination. Il ne craint pas de faire apparaître Dieu même; il nous découvre les Séraphins enflammés qui gardent le trône de Jéhovah et nous fait entendre l'hymne de l'éternel amour. Et toi, sombre Ezéchiel! et toi aussi, inconsolable Jérémie! l'Esprit-Saint qui vous agite donne une force pénétrante à vos menaces et à vos gémissements. Ministre de votre enthousiasme, l'imagination vous prête ses armes puissantes! En voilà assez pour prouver que la Bible doit nécessairement figurer en première ligne dans toute bibliothèque publique; car quel livre plus capable d'exciter au bien et d'inspirer tous les sentiments nobles qui élèvent l'homme au-dessus des vaines grandeurs de la terre pour n'envisager que ses éternelles destinées dans un monde moins agité et meilleur? Quels volumes plus propres à rendre les hommes humains, pieux, charitables, généreux, bienfaisants? Les livres saints doivent donc rigoureusement faire partie d'une bibliothèque bien organisée.

Il faut aussi que les livres d'une bibliothèque soient appropriés à l'esprit et aux habitudes comme à la langue des habitants. A Dunkerque, par exemple, il doit se trouver un certain nombre de livres flamands et un assez grand nombre de volumes qui traitent du commerce maritime, etc. — Il faut que les bâtiments soient bien aérés, afin de ne pas écarter

le public loin de l'attirer ; en hiver, il est nécessaire que les salles soient bien chauffées, afin de ne pas éloigner le monde. Il faudrait, en outre, que les bibliothèques fussent ouvertes tous les jours et pendant cinq ou six heures par jour, afin d'être accessibles à tous. Inutile de faire remarquer que les employés des bibliothèques, pour être stimulés dans leurs fonctions, devraient être convenablement rétribués; car quel moyen d'exciter leur zèle si on ne les paie pas, ou si on les rétribue mal ? J'ajouterai que les villes devraient s'imposer, chaque année, certains sacrifices, suivant l'importance de la population, pour enrichir les bibliothèques d'un nombre assez considérable de livres moraux et, en outre, de volumes traitant d'agriculture, de commerce, etc. D'un autre côté, le gouvernement devrait, chaque année, faire des sacrifices plus considérables pour les musées et bibliothèques; car l'argent ne saurait être mieux employé qu'à rendre les hommes meilleurs en les rendant plus moraux, en leur rendant agréable la fréquentation des bibliothèques et musées et en les écartant ainsi des mauvaises sociétés, surtout le dimanche, si ces établissements publics étaient ouverts pendant certaines heures aux jours fériés, au lieu d'être fermés, comme cela se pratique malheureusement le dimanche dans la plupart des villes.

Et remarquons que c'est précisément le dimanche où l'ouverture de ces établissements serait plus utile pour la classe laborieuse de la société, attendu que les ouvriers sont libres ce jour-là.

On devrait donc les laisser ouverts pendant une partie du dimanche et des jours fériés, afin que la classe ouvrière pût les fréquenter. Je ferai observer aussi que les bâtiments devraient être assez spacieux et que tout devrait y respirer la propreté, afin d'attirer le public ; car il ne suffit pas que les livres d'une bibliothèque publique remplissent toutes les con-

ditions que j'ai longuement énumérées, il faut aussi que les bibliothèques soient placées dans des bâtiments tout-à-fait convenables, si l'on veut qu'elles comptent un assez grand nombre de lecteurs. Il faut aussi qu'une surveillance de tous les instants soit exercée dans les bibliothèques, musées et archives, afin que rien ne soit détourné ou détérioré, ce qui arriverait infailliblement si l'on omettait et négligeait de prendre les mesures nécessaires pour que tout se passe dans l'ordre.

Je voudrais que ces établissements publics fussent ouverts chaque soir, l'hiver, pendant un certain nombre d'heures et qu'ils fussent bien chauffés et bien éclairés, afin d'y attirer un assez bon nombre d'ouvriers qui devraient y trouver une certaine quantité de volumes appropriés au peu d'éducation qu'ils ont reçue, afin d'en tirer le plus de profit possible, et la société y gagnerait.

La séance est levée vers 1 heure et demie.

3e. Séance du 23 août.

Présidence de M. Lestiboudois, conseiller d'État, membre de l'Institut, Président du Conseil général d'Alger.

La séance s'ouvre vers 7 heures et demie du soir, en présence d'une brillante et fort nombreuse assemblée.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *de Busscher*, de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique ; *Leroy*, délégué des Sociétés scientifiques de Liége et du Limbourg ; *Gérard*, sous-préfet de Dunkerque ; *Delelis*, adjoint au maire de cette ville ; *L. de Baecker* ; *Cousin* et *Derode*, secrétaires-généraux ; *Emile Gassman*, secrétaire-adjoint.

M. L. de Baecker lit un intéressant travail, concernant les rapports qui existent entre les chants et les traditions populaires des Flamands de la France et ceux des peuples du nord de l'Europe.

M. l'abbé Haigneré obtient ensuite la parole pour une lecture sur la découverte d'un cimetière mérovingien à Echinghen, près de Boulogne-sur-Mer, et s'exprime ainsi :

MÉMOIRE DE M. HAIGNERÉ.

MESSIEURS,

Parmi les découvertes mérovingiennes les plus dignes d'intérêt, tant à cause du nombre des objets recueillis qu'à cause de l'importance archéologique et artistique de ces objets, je crois pouvoir citer celles que j'ai faites moi-même dans le canton de Boulogne.

A la fin de l'année 1857, des ouvriers occupés à extraire de la pierre à chaux rencontrèrent, sur le terrain qu'ils exploitaient au village d'Echinghen, des sépultures qui les étonnèrent. Le propriétaire du four recueillit quelques ferrements qui avaient été trouvés dans les tombes avec les corps. J'en fus de suite informé, parce qu'heureusement j'étais connu de la famille, qui habite la paroisse de St.-François-de-Sales de Boulogne où je rends quelques services de mon ministère ecclésiastique. J'ignorais, à cette époque, ce que c'était que des antiquités mérovingiennes. Je n'avais pas encore lu les ouvrages de M. l'abbé Cochet, classiques sur la matière; mais je soupçonnai ces sépultures de remonter à un âge très-reculé, à cause de l'état d'oxydation profonde où se trouvait le fer. Je soumis, le même jour, les objets recueillis à mon excellent ami M. Bouchard-Chantereaux, géologue distingué, membre de l'administration du Muséum, et à qui aucune partie de la science archéologique n'est étrangère.

Il me dit, à première vue, que l'objet que j'avais en main était un couteau de combat de l'époque franque, et il m'engagea à surveiller les découvertes qui pourraient être encore amenées par les travaux des ouvriers sur ce point.

Je me rendis à Echinghen et j'étudiai avec soin, ayant à la main la *Normandie souterraine*, l'emplacement des sépultures. C'était à une lieue de Boulogne à vol d'oiseau, sur la déclivité sud-ouest du Montlambert, vis-à-vis la ferme dite de Pincthun, au terroir du hameau d'Eprez, commune d'Echinghen. Je pris mes mesures afin de m'assurer le droit de fouiller moi-même chaque tombe; et là, depuis décembre 1857 jusqu'à juin 1858, nous trouvâmes 50 sépultures, disposées sur quatre lignes parallèles. Ce petit parc mortuaire a-t-il été un cimetière de camp, le lieu de repos d'une colonie voisine, le dernier asile des guerriers francs que la mort aura fauchés dans une bataille? C'est un problème que je ne veux point résoudre. Devant vous, Messieurs, je me contenterai de faire connaître jusqu'à quel point les découvertes que j'y ai faites viennent éclairer l'histoire des mœurs, des usages, des arts, sous la domination de la première race de nos rois.

Et d'abord, permettez-moi de répondre à une question préalable, que plusieurs personnes ici pourraient me poser : à quels caractères a-t-on pu reconnaître l'origine mérovingienne de ces sépultures? Messieurs, la science de l'antiquaire, comme toutes les sciences humaines, a ses progrès. Long-temps on n'a connu que des sépultures romaines, et des sépultures barbares. Mais il est arrivé que des tombes nommées, celle de Childéric à Tournai, par exemple, d'autres qui renfermaient des monnaies ou des inscriptions, ont révélé des objets, des formes d'armures dont on a pris note, et dont la comparaison a servi à distinguer les différentes époques auxquelles ces objets ou ces armures appartiennent. Notre siècle, sous ce rapport, a surpassé ceux qui l'ont précédé. On

a créé partout des musées publics où se conservent les résultats des fouilles : il est facile de comparer ces résultats divers. La science marchera encore : et, si aujourd'hui, l'on peut dire avec certitude que telle classe d'objets appartient à la période franque de notre histoire, du Ve. au VIIIe. siècle, dans quelques années probablement, l'on pourra déterminer auquel de ces quatre ou cinq siècles il faut les rapporter. Il en était de même du style des églises gothiques. L'architecte le plus célèbre du siècle de Louis XIV n'aurait pu dire, en voyant la cathédrale d'Amiens, si elle datait de l'an 1000 ou de l'an 1500. Eh bien ! un homme s'est rencontré, l'illustre directeur de la Société française d'archéologie, qui a comparé l'un avec l'autre tous les monuments datés qui se trouvaient en France ; il en a discerné les caractères, établi la différence ; et aujourd'hui, un *Abécédaire* à la main, l'enfant de nos écoles peut dire : ceci est roman, primaire, secondaire, tertiaire ; ceci est XIIIe., XIVe., XVe., XVIe. siècle ; première moitié, dernier quart de tel siècle. Il en sera de même des sépultures. Grâce aux travaux qui se font partout en France, principalement par M. l'abbé Cochet ; en Angleterre, par M. Roach Smith, par M. Akerman, par cent autres ; en Allemagne, où MM. Lindenschmit frères ont publié une remarquable étude sur le cimetière de Selzen ; en Suisse, par M. Troyon, l'auteur des *Tombeaux de Bel-Air ;* en Belgique et jusqu'en Danemarck, en Norwége et même en Crimée, où des officiers anglais, pour se distraire des loisirs belliqueux que la prise de Kertch leur avait faits, ont exploré de vastes hypogées franco-saxonnes ; grâce, dis-je, aux travaux qui se font partout, on arrivera à des résultats infaillibles sur les antiquités dites mérovingiennes.

J'arrive maintenant à l'exposé des découvertes intéressantes auxquelles a donné lieu le cimetière d'Echinghen.

En ce temps-là, Messieurs, on ne mesurait pas la terre à

ceux qui ne sont plus, avec la parcimonie que vous connaissez aujourd'hui. Il est rare qu'à l'époque mérovingienne on trouve des sépultures superposées; encore moins dépouillait-on, tous les dix ans, les pauvres défunts de leur dernière et si précaire propriété. On jugeait le monde assez vaste pour que le champ des morts pût rester inviolable sans qu'un jour la terre vînt à manquer pour nourrir les vivants. Aussi les tombes d'Echinghen étaient-elles bien distinctes, séparées l'une de l'autre par un espace de 50, 60, 70 centimètres, souvent même de plus d'un mètre. Ils étaient là ces vieux compagnons de Clovis, ces Ripuaires, ces Saliens, ces Saxons, nos pères, couchés, sans trace de cercueil, dans leur lit funèbre, les bras pendants, la tête appuyée sur un oreiller de pierre, avec leur grande et forte stature, leur ossature vigoureuse, paraissant avoir quitté cette vie, la plupart dans la maturité de l'âge. La mauvaise qualité du terrain ne m'a pas permis de discerner l'homme de la femme, dans cette colonie que j'ai fait lever devant moi pour me dire les secrets de son passé. Mais la nature des ornements dont chacun était revêtu permettra sans doute un jour à la science de suppléer, par induction, à l'insuffisance des lumières que j'apporte.

L'usage de ces peuples, quelle que fût leur religion, païenne ou chrétienne, était d'ensevelir les morts comme nous le faisons aujourd'hui, les pieds à l'orient, la tête à l'occident. C'est en effet de l'orient que doit venir le Fils de l'homme, quand la trompette de l'ange nous réveillera tous du dernier sommeil, et cette tradition n'appartient pas seulement au christianisme. Là, comme sur d'autres points, il y avait dans le monde une persuasion universelle, venant des révélations primitives. On a voulu que l'humanité entière n'eût qu'à se dresser sur ses pieds pour répondre à l'appel du souverain Juge.

Ce n'est pas, du reste, la seule trace que ces fouilles m'aient

présentée de la croyance religieuse de ces peuples. Presque toutes les sépultures renferment un vase en terre, déposé aux pieds du mort. Je ne crois pas que ce fût, comme chez les Romains, un repas préparé, une provision de bouche donnée au voyageur de l'autre vie pour réparer ses forces pendant le mystérieux trajet; car on n'y rencontre rien qui accuse la présence d'une substance alimentaire. Dans le christianisme, on a long-temps (jusqu'au XIIe. siècle, il me semble) en France du moins, mis un vase d'eau bénite dans la tombe des morts. Si les Francs d'Echinghen étaient chrétiens, ce qui n'est pas improbable, les vases que j'ai trouvés auraient servi à cet usage. Mais ce que nous appelons l'eau bénite existait chez les anciens peuples, en vertu des traditions primitives, sous le nom d'eau lustrale; et j'incline à croire que l'usage chrétien n'a fait que suivre l'usage païen. Il s'ensuivrait que ces vases renfermaient une eau expiatrice, destinée, dans la pensée symbolique de ces anciens peuples, à effacer les souillures de cette vie, pour pouvoir se présenter pur dans le séjour d'outre-tombe. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, j'arrive aux points les plus intéressants de mes découvertes.

Je disais tout à l'heure que tous ces vieux Francs avaient été inhumés avec leurs ornements; je dois ajouter avec leurs vêtements et avec leurs armes. Il est évident, par les traces d'étoffes retrouvées dans toutes les tombes, par celles que la rouille a solidifiées sur le fer et dont on reconnaît facilement le tissu, il est, dis-je, évident qu'ils ont été inhumés avec leur vêtement ordinaire. Mais si l'œil de l'archéologue, à qui les palpitantes jouissances de la fouille sont réservées, peut saisir au passage de nombreux secrets de ce genre, la mort se hâte d'achever son œuvre et d'en anéantir la trace avant que la main ait pu les recueillir. Toutes les étoffes ont donc disparu; mais il n'en est pas de même du cuir, qui laisse une couche noire facile à reconnaître. Plusieurs tombes m'ont dit que leur

habitant était couché là vêtu de peaux de bêtes, *multo pave pileatus.*

Mais ce n'était pas seulement avec leur vêtement, c'était avec toutes leurs armes et leurs ornements, que les Francs ensevelissaient les morts. Les armes sont d'abord un large sabre, sorte de couteau de combat, j'allais dire couteau de chasse, dont la lame, longue ordinairement de 60 centimètres sans le manche, large de 6 à 7, tranchant d'un seul côté, effilée en pointe aiguë, présente un aspect terrible. C'est un objet caractéristique de l'époque mérovingienne. J'en ai trouvé une vingtaine dans les cinquante tombes d'Echinghen. Le plat de la lame est occupé par des rainures longitudinales, moins profondes que celles du sabre-baïonnette de nos chasseurs, mais plus nombreuses, puisqu'il y en a souvent trois sur la même arme. A quoi servaient ces rainures? Grégoire de Tours semble l'indiquer quand il rapporte que Frédégonde, envoyant, pour assassiner Sigebert à Lambres, des sicaires ramassés dans le pays de Thérouanne, leur donna de forts couteaux, *cultros validos*, auxquels elle avait fait faire des rainures plus profondes qu'à l'ordinaire, *quos caraxari profundius fecit*, les infectant de poison, *infectos veneno.* Le même auteur nous a révélé le nom que portaient ces couteaux dans la langue saxonne, *quos scramasaxos vocant*, dit-il; on les appelle *scramasaxes.* Or, *scrama* est le radical saxon d'où nous vient *escrime*, et *sax* signifie *couteau*, puisque les peuples dénommés *Saxons* ne sont ainsi désignés que parce que le couteau était leur arme favorite, au témoignage de plusieurs auteurs. Les scramasaxes étaient portés dans des gaînes de cuir, enrichies d'ornements de cuivre à la pointe, quelquefois dans un fourreau composé de deux lames de bois, retenues par des attaches de bronze; d'autres fois, il semble, dans un fourreau de toile. Ils sont emmanchés par une longue *soie* dans une poignée en bois dont la trace est ordi-

nairement reconnaissable, quelquefois ornée d'un clou de cuivre à l'extrémité.

On les portait à la ceinture, avec de petits couteaux de la dimension de ceux dont nos paysans se servent encore pour les usages domestiques; je les aurai décrits en un mot, en disant que ce sont des scramasaxes en miniature. On en trouve quelquefois deux sur le même corps, et il y en avait dans presque toutes les tombes. Ces scramasaxes et ces couteaux sont ordinairement trouvés à l'endroit où le défunt les portait suspendus, c'est-à-dire à l'endroit de la ceinture. Le scramasaxe est souvent placé obliquement sur ou sous la cuisse droite. Quelquefois il descend le long du corps, la poignée sous la main du guerrier qui s'en était servi. Je l'ai rencontré aussi le long de la poitrine, tenu au port d'armes, comme si le fier combattant avait voulu se présenter dans l'autre vie, dans l'attitude de la menace et de la conquête.

La ceinture où pendaient ces armes était un baudrier que je crois avoir été porté horizontalement au bas de la poitrine, comme le font aujourd'hui nos officiers. C'est, du reste, la position ordinaire où j'en ai trouvé les restes. Le cuir ou la toile dont elle était formée a disparu; mais le fer ou le cuivre qui la décoraient à l'endroit où on la bouclait sont toujours conservés. La boucle est de forme très-simple, assez semblable à celles qui servent aux harnais des chevaux, si ce n'est que l'ardillon présente une surface aplatie, souvent couverte d'ornements gravés ou incrustés. Une plaque assez longue accompagne la boucle; à côté se trouve ordinairement une autre plaque qui faisait le pendant de la première, et un appendice carré qui paraît avoir été fixé à l'extrémité du ceinturon. Ces plaques, en fer damasquiné ou étamé, en bronze, en potin, quelquefois dorées ou argentées, sont couvertes de dessins en zigzag, en chevrons ou entrelacs, de toutes sortes, extrêmement variés de forme et d'ornementation. La dimen-

sion et le poids de quelques-unes de ces plaques sont énormes : on les dirait propres à sangler des chevaux, plutôt qu'à orner la poitrine des hommes.

Je n'ai trouvé que la trace de deux *umbos* de boucliers dans les sépultures d'Echinghen. Ces tombes ne m'ont point présenté de francisques, mais, en revanche, j'y ai trouvé plusieurs framées ou lances puissantes, en fer, emmanchées par une large douille dans une longue hampe en bois; ce devait être une arme terrible, d'un poids considérable, difficile à manier. Ces lances gisaient aux pieds des morts, la pointe en bas, le long des jambes.

Mais ce qui fait la partie la plus riche du résultat des fouilles, c'est assurément tout ce qui constitue les ornements de la tête et du cou. D'abord des colliers de verroteries et d'ambre, dont un entr'autres, composé de 126 perles de grosseur considérable. L'ambre y est en profusion, par morceaux grossièrement arrondis ou équarris, perforés, d'une teinte rouge-cerise, due à la présence de l'oxyde de fer, frais et vif dans la terre, se décolorant à la lumière. Les verroteries sont d'une pâte très-brillante, unicolores ou multicolores, décorées avec beaucoup de fantaisie. Une chaîne de cou en bronze est d'un travail très-habile pour l'époque, dans le genre des chaînes actuelles de tournebroche.

Ces peuples portaient aussi des pendants d'oreille, dont une magnifique paire en or, de forme hexagone, ornée de filigranes, a été trouvée dans la septième tombe. L'anneau ou boucle à laquelle ces pendants étaient attachés est en bronze, de 6 centimètres d'ouverture. Une autre sépulture nous a donné deux anneaux aussi larges, en torsade d'argent; mais les pendants, formés de plaques de même métal avec incrustations de petites plaques et de petits grenats en verroterie, se sont fondus dans mes mains, n'y laissant qu'une poussière métallique insaisissable.

Au haut de la poitrine, à l'endroit où les deux pans du manteau (*pallium*), ou de la saie (*sagum*), se trouvaient réunis, on trouve la *fibule*, agrafe, boucle, ou plutôt broche, de forme très-variée. Quelquefois ce n'est qu'une épingle, à tête ornée d'intéressantes damasquinures; souvent c'est le style à écrire des Romains, employé comme épingle; souvent aussi c'est une broche ronde, une plaque ornée, au dos de laquelle une épingle tourne sur un pivot pour se fixer dans une attache recourbée. La face antérieure de cette broche est quelquefois couverte d'une feuille d'or, décorée de filigranes en forme de lettres runiques, incrustée de verroteries; j'en ai rencontré cinq, dans le cimetière d'Echinghen, qui pourraient offrir, sous ce rapport, à l'orfévrerie moderne d'élégants et curieux modèles que les dames du XIXe. siècle ne dédaigneraient pas.

Je ne dirai rien de certains objets, dont la destination n'a pu être encore déterminée, qui sont peut-être des signes de distinctions militaires ou des décorations de commandement; mais je ne dois pas oublier de mentionner des ciseaux en fer, semblables de forme à ceux dont on se sert aujourd'hui pour tondre les moutons; des peignes en os, dont un, muni d'un étui très-original, offre un spécimen intéressant de sculpture ornementée; un autre étui du même genre sur lequel des spirales entrecroisées, et des demi-cercles imbriqués rappellent beaucoup de détails de la peinture byzantine. Je crois que l'architecture elle-même pourra trouver, dans l'étude des antiquités mérovingiennes, des lumières sur l'origine nationale d'un grand nombre de motifs reproduits plus tard sur la pierre.

Tous ces objets, au nombre de 179, sont déposés dans les vitrines du musée de Boulogne, où ils ont fait le noyau d'une collection qui augmente chaque jour. Les antiquités mérovingiennes, comme celles du moyen-âge, sont des anti-

quités nationales; elles apportent d'utiles renseignements sur une époque à laquelle notre temps a consacré beaucoup de ses plus remarquables labeurs. Comment, à propos des Mérovingiens, ne pas nommer notre si célèbre et si regrettable Augustin Thierry? Eh bien! le sagace investigateur qui avec des tronçons de chroniques a reconstitué tant de faits, l'habile coloriste qui a si vivement peint les traits des barbares et dessiné les mœurs à la fois simples et farouches du Ve. et du VIe. siècle, Augustin Thierry aurait tiré un immense parti des découvertes qui ont été faites depuis quelques années dans les cimetières francs.

Mais le dernier mot n'est pas donné. Les travaux qui partout remuent la terre pour l'élargissement des routes, pour le percement de nouveaux chemins de fer, pour l'exploration des richesses du sol, amèneront de nouvelles trouvailles qui profiteront à la science. On y apprendra de plus en plus quelles furent les mœurs, la civilisation des nations anciennes; on y étudiera leurs croyances; et, quand on n'en saurait rien autre chose sinon que tous les peuples ont cru à l'immortalité, ont pensé qu'après ce mortel séjour l'homme avait une patrie où ses œuvres le suivent, il y aurait encore matière à ne pas dédaigner les résultats de ces recherches, puisqu'on y trouvera la confirmation d'une des vérités les plus morales, les plus utiles à l'humanité, les plus fécondes pour le bien; en un mot, puisque dans ces secrets de la mort on trouvera les secrets de la vie! »

PROCLAMATION DES MÉDAILLES.

M. de Caumont dit qu'on va proclamer les noms de ceux qui ont obtenu des médailles, mais qu'auparavant il croit devoir annoncer que si M. de Coussemaker, qui est correspondant de l'Académie des Inscriptions, n'est pas compris parmi

eux, quoiqu'il ait fait des travaux fort remarquables, c'est parce qu'il est d'usage de n'en pas décerner aux membres de l'Institut de France.

M. le doyen Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

La Société française d'archéologie, voulant, d'après ses usages et ses traditions, récompenser les hommes qui ont publié des ouvrages ou fait des travaux d'archéologie d'une importance incontestable, a décerné 12 médailles d'argent et 6 médailles de bronze aux auteurs dont les noms suivent.

Ont obtenu des médailles d'argent :

M. l'abbé Van Drival, chanoine d'Arras, pour les services qu'il a rendus par le cours d'archéologie qu'il a professé depuis huit années au grand séminaire d'Arras ;

M. Canat de Chizy, pour son remarquable volume intitulé : *Marguerite, duchesse de Bourgogne ; sa vie intime et l'état de sa maison ;*

M. Édouard Clerc, président de chambre à la Cour impériale de Besançon, pour sa dissertation sur Alaise franc-comtoise ;

M. Leroy, professeur d'archéologie à l'Université de Liége, pour ses publications et ses traductions d'ouvrage sanglais ;

M. Tailliar, conseiller à Douai, pour ses importants travaux historiques, et notamment pour ses *Recherches sur l'abbaye de St.-Vaast d'Arras ;*

M. Derode, pour ses nombreuses publications, notamment pour son *Histoire de Dunkerque* et son *Histoire religieuse de la Flandre maritime ;*

M. Louis de Baecker, pour ses travaux historiques sur la Flandre et pour son récent ouvrage, intitulé : *Grammaire comparée des langues de la France ;*

M. Cousin, pour ses publications sur trois voies romaines du Boulonnais avec une carte indiquant le tracé de ces voies; sur les anciens seigneurs de Capple; sur l'emplacement de Quentowic; sur plusieurs châteaux du Boulonnais, etc. ;

M. le docteur de Smyttere, pour ses travaux historiques concernant Cassel et sa châtellenie ;

M. Wackernie, conservateur du musée de Cassel, pour les soins et le dévouement qu'il met à la conservation et au développement de ce musée;

M. Pigault de Beaupré, ingénieur à Dunkerque, pour ses importantes explorations des voies romaines de la Flandre maritime;

M. l'abbé Haigneré, pour ses publications historiques et ses recherches archéologiques.

Les personnes qui ont obtenu des médailles de bronze sont :

M. Bonvarlet, pour son *Recueil des inscriptions tombales des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck ;*

M. Albert Legrand, pour les soins qu'il donne à la conservation de l'ancienne cathédrale de St.-Omer ;

M. l'abbé Delabre, pour les travaux intelligents qu'il a faits à son église ;

M. Annoot, conducteur des ponts-et-chaussées à Cassel, pour les fouilles archéologiques qu'il a fait exécuter;

M. Lefebvre, conducteur des ponts-et-chaussées à Boulogne, pour le plan de Boulogne à l'époque romaine qu'il a présenté au Congrès ;

M. Flageolet, sculpteur à Dunkerque, pour différents travaux de sculpture qui ont été visités par la Commission du Congrès.

Les médailles sont remises successivement aux lauréats qui sont présents, aux applaudissements de l'Assemblée.

M. de Caumont dit qu'un bas-relief sculpté par M. Flageolet a été placé dans la salle, qu'on pourra ainsi apprécier le talent de ce sculpteur.

ALLOCATIONS.

M. de Caumont annonce ensuite que la Société française d'archéologie est dans l'usage de faire des allocations; qu'en conséquence elle accorde:

500 francs pour la restauration de l'église St.-Éloi de Dunkerque;

300 francs pour celle de l'ancien hôtel-de-ville de Cassel;

200 francs pour de nouvelles fouilles, sous la direction de MM. Cousin et Pigault de Beaupré;

200 francs pour des fouilles à faire à Wissant (Pas-de-Calais), sous la surveillance de MM. Cousin et Haigneré;

100 francs pour contribuer aux frais de restauration du monument érigé, dans l'arrière-port, pour perpétuer le souvenir des observations géodésiques et astronomiques faites en 1818, à Dunkerque, par d'illustres astronomes français et anglais, etc., etc.

M. de Caumont indique ensuite les subventions qui sont destinées aux autres régions de la France pour 1860.

M. Gérard, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, se lève et dit qu'il reste à payer une dette de reconnaissance: d'abord à M. de Caumont, l'illustre directeur de la Société française d'archéologie, pour avoir accordé à Dunkerque un Congrès qui a versé de si grandes lumières dans le pays et y a attiré des notabilités savantes de la plupart des États de l'Europe; ensuite à l'honorable M. Cousin, président de la Société dunkerquoise, qui a demandé ce Congrès; qui, depuis près de deux ans, l'a organisé avec tout le dévouement pos-

sible et qui, à force de soins, de labeurs et de sacrifices personnels, a tant contribué à son éclatant succès.

M. de Caumont remercie M. le Sous-Préfet de ce qu'il vient de dire de lui; la ville de Dunkerque, de l'accueil sympathique qu'elle a fait au Congrès, et MM. les secrétaires-généraux, Cousin et Derode, de leur bon concours et du dévouement qu'ils ont montré à cette occasion. Il dit que le Congrès de Dunkerque a acquis une remarquable importance, qu'il est devenu en quelque sorte international, par la présence des savants étrangers qui y sont venus de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suède, de l'Italie et même de Madrid (Espagne) et il considère le Congrès archéologique de 1860 comme l'un des plus importants qui aient eu lieu jusqu'ici.

Vu l'heure avancée, on regrette de ne pouvoir entendre une lecture qui était à l'ordre du jour, celle de M. l'abbé Bloeme, sur un ouvrage nouvellement publié par M. Leroy, curé de Houlles (arrondissement de St.-Omer), lequel ouvrage est intitulé: *Le règne de Dieu dans la grandeur, la mission et la chute des empires.*

M. le président Lestiboudois, après avoir félicité Dunkerque du brillant succès de son Congrès, prononce la clôture de la session de 1860 et lève la séance vers 9 heures et demie.

NOTA.—Après la séance, les membres du Congrès ayant été tous invités par M. le secrétaire-général Derode à passer la soirée chez lui, s'y rendent et ils ont la satisfaction d'y entendre l'Orphéon dunkerquois, dont il est le président, chanter plusieurs morceaux de musique avec un remarquable talent.

Le Directeur, DE CAUMONT.

Les Secrétaires-généraux, COUSIN, LE PETIT, DERODE.

OUVRAGES ENVOYÉS OU REMIS AU CONGRÈS.

Les ouvrages dont suivent les titres ont été déposés sur le bureau, ou envoyés par les personnes dont les noms suivent :

MM. BARUFFI, professeur de physique à l'Université de Turin : *Pellegrinazioni autunnali ed opuscoli*, in-8°., 2 vol., 1390 pages. Turin, 1841.

Raymond DE BERTRAND, président de la section des lettres de la Société dunkerquoise : son *Histoire de Mardyck*, 1 vol. in-8°., 450 pages.

BERODE, ancien notaire à Lillers (Pas-de-Calais) : Manuel des connaissances usuelles, commerciales, judiciaires et civiles.

BLOEME, curé de Roquetoire (Pas-de-Calais) : *La philosophie de l'histoire*, par M. l'abbé Leroy, curé de Houlles, près de St.-Omer.

BLOMMAERT, littérateur à Gand : *Fragment d'un roman de chevalerie, du cycle carlovingien*, in-8°.

BODIN, directeur de l'École d'agriculture de Rennes : 1°. *Lectures et promenades agricoles ;* 2°. *Herbier agricole ;* 3°. *La culture et la vie des champs ;* 4°. *Eléments d'agriculture, ou leçons d'agriculture appliquées au département d'Ille-et-Vilaine.*

BONVARLET, membre de la Société dunkerquoise : sa *Notice sur les grands-baillis de la ville de Bergues.*

BOUCHER-DE-PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville : *De l'homme antédiluvien et de ses œuvres*, 95 pages avec planches, et *Antiquités antédiluviennes*, par Chantrel. Paris, 1860.

CHAMONIN DE SAINT-HILAIRE, membre de la Société dunkerquoise : une chromolithographie représentant le beau vitrail de la Charité de l'église de St.-Éloi de Dunkerque et une Notice sur ce vitrail par M. Didron aîné.

CONSEIL, capitaine du port de Dunkerque et membre de de la Société dunkerquoise : 1°. *Annuaire maritime de l'arrondissement de Dunkerque ;* 2°. *Télégraphie nautique ;* 3°. *Supplément à la télégraphie nautique ;* 4°. *Naufrage du navire les Trois-Sœurs ;* 5°. *De l'état actuel du port de Dunkerque ;* 6°. *Des moyens à employer pour empêcher un navire de sombrer ;* 7°. *Dialogue sur le grand banc ;* 8°. *Description d'appareils de sauvetage ;* 9°. une Notice sur une télégraphie à l'aide des bras.

COPPIETERS, docteur en médecine à Ypres (Belgique) : Reproduction en plâtre d'une inscription de la cathédrale d'Ypres.

L'abbé CORBLET, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens : *Etude iconographique sur l'arbre de Jessé*, in-8°., 39 pages.

DE BAECKER, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Noortpeene, près de Cassel : *Grammaire comparée des langues de la France*, in-8°., 267 pages. Paris, 1860.

DE BERLUC-PÉRUSSIS, membre de plusieurs académies à Aix (Bouches-du-Rhône) : 1°. *Notice sur la vie et les œuvres de Gustave Rumbot*, Aix, 1860 ; 2°. *Éloge de H. de Boniface, avocat au Parlement de Provence.* Aix, 1860.

DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie : 1°. l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1 vol. in-8°. ; 2°. *Définitions élémentaires de quelques termes d'architecture*, in-8°., 168 pages ; 3°. *Statistiques routières de la Basse-Normandie ;* 4°. *Catalogue du musée plastique de la Société française d'archéologie ;*

5°. *Essai sur les poteries romaines du Mans ;* 6°. *Rapport sur diverses publications archéologiques.*

Le comte DE FRANCHEVILLE : *Un dernier mot sur la culture du mûrier en Bretagne.*

DE GOLER, général major, à Carlsruhe (grand-duché de Bade) : quelques livraisons de son ouvrage sur les campagnes de Jules César.

DE MARTEVILLE : Cours de chimie agricole, 71 pages. Rennes, 1860.

Mgr. DE RAM, recteur de l'Université de Louvain : *Les nouveaux Bollandistes*, in-8°., 74 pages. Bruxelles, 1860.

DERIVE, de Douai : son *Précis historique et statistique des canaux et rivières navigables de la Belgique et du nord de la France*, 1 vol. in-8°., 690 pages, cartes et tableaux.

DERODE, secrétaire perpétuel de la Société dunkerquoise.

1°. *Histoire de Lille*, 3 vol. grand in-8°., avec cartes et gravures, 1428 pages. Lille, 1848. Béghin.

2°. *Histoire de Dunkerque*, 1 vol. grand in-8°., avec cartes et gravures, 490 pages. Lille, 1852. Reboux.

3°. Prospectus de l'histoire de Mardyck publié par M. Raymond de Bertrand, 1/2 feuille in-8°.

4°. *Le siége de Lille en* 1792, édition de luxe avec fac-simile et planches, 1 vol. grand in-8°., 80 pages. Lille, 1842. Danel.

5°. Le même ouvrage, édit. populaire, in-12, 88 pages. Lille, 1842. Brenner-Bauwens.

6°. *Histoire religieuse de la Flandre maritime*, 1 vol. in-8°., 358 pages. Dunkerque, 1857. Kien.

7°. *La famille Prud'homme*, mœurs lilloises au XVIe. siècle, 2 volumes gr. in-12, 430 pages. Lille, 1853. Reboux.

8°. *L'Autorité considérée comme principe de la certitude*, in-8°., 114 pages. Lille, 1830. Danel.

9°. *La foi considérée comme le fondement de nos connaissances*, in-8°. 74 pages. Béthune, 1829. Savary.

10°. *Éloge historique du duc d'Enghien*, in-8°., 60 pages. Lille, 1827. Reboux.

11°. *Les socialistes du parc de la marine*, in-8°., 46 pages. Dunkerque, 1849. Vanderest.

12°. *De l'établissement d'un dock à Dunkerque*, in-8°., 32 pages. Dunkerque, 1857. Kien.

13°. *Rapport sur l'exposition de Dunkerque*, in-8°., 48 pages. Dunkerque, 1853. Drouillard.

14°. *Mouvement commercial du port de Dunkerque, de* 1755 *à* 1855, in-8°. avec plans. Dunkerque, 1855. Kien.

15°. *Topographie de Dunkerque depuis son origine jusqu'à nos jours*, in-8°., 40 pages, carte. Dunkerque, 1856. Vanderest.

16°. *Statistique dunkerquoise*, recensement de 1851 à 1856, in-8°., 16 pages, planches et tableaux.

17°. *De la pénalité chez les Flamands de France au XVI°. siècle*, in-8°., 74 pages, dessins et fac-simile. Dunkerque, 1857. Kien.

18°. *Notice sur l'église St.-Eloi*, in-8°., 85 pages. Dunkerque, 1857. Kien.

19°. *Etat de la Flandre maritime avant le V°. siècle*, in-8°., 24 pages, carte. Dunkerque, 1860. Kien.

20°. *Les Ghyldes dunkerquoises*, in-8°., 26 pages. Dunkerque. Kien.

21°. *Requête des Dunkerquois à la dame de Vendôme*, in-8°., 16 pages. Dunkerque. Kien.

22°. *St.-Gilles, St.-Eloi, Dunkerque; recherches sur le nom primitif de cette dernière ville*, in-8°., 4 pages.

23°. *Lois de la progression des langues*, in-8°., avec cartes et tableaux, 76 pages. Lille, 1840. Danel.

24°. *Introduction à l'étude de l'harmonie*, ou exposition

d'une nouvelle théorie de cette science, in-8°., 376 pages, avec planches et tableaux. Lille, 1848. Reboux.

25°. *Introduction à l'étude des langues.* — Langue française, 1re. édit. — La même, 2e. édit., in-8°., 190 pages. Lille, 1838. Danel. — Langue latine, 1re. édit., in-12, 156 pages. Lille, 1836. Danel. — La même, 2e. édit., in-8°., 140 pages. Lille, 1838. Danel. — Langue grecque, in-8°., 98 pages. Lille, 1838. Danel.

26°. *Notice sur la pompe pneumatique à double cylindre,* in-8°., 8 pages. Lille. Danel.

27°. *Génération des courbes, dites sections coniques, ramenée à une question de géométrie élémentaire,* in-8°., 26 pages, 2 planches. Lille, 1839. Danel.

28°. *Notice sur quelques coquillages fossiles,* in-8°., 8 pages. Lille, 1831. Danel.

29°. *Notice sur le blason,* in-8°., 8 pages. Dunkerque, 1852. Vandalle.

30°. *Le Tabac,* in-8°., 4 pages.

31°. *Festival de Paris et l'Orphéon dunkerquois,* in-8°., 60 pages. Dunkerque, 1859. Kien.

32°. *Excursion à Douvres,* in-8°. Dunkerque, 1859. Kien.

33°. *Orphéon dunkerquois; festival de Londres.* Dunkerque, 1860. Kien.

De Vargas, ancien directeur des affaires civiles aux îles Canaries, membre correspondant de la Société dunkerquoise, à St°.-Croix-de-Ténériffe : Huit médailles en argent.

Diegerick, vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers : *Notes sur les chambres de rhétorique de la Flandre maritime.*

D'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique Liégeois : 1°. *Vestiges des âges, empreintes des siècles,* etc. Liége, 1860 ; 2°. *Les catacombes ouvertes comme*

étude de mœurs ; 3°. *Promenades et rêveries dans la Belgique pittoresque.* Liége, 1860 ; 4°. *Fragments de voyages en Hollande.*

Auguste DUPEYRAT : *Essai sur l'esprit de l'art architectonique appliqué à la construction des monuments religieux,* in-8°., 150 pages, Caen, 1854. Hardel.

H. FORIR, à Liége : le *Dictionnaire liégeois-français.*

Léopold GIRAUD : *L'Homme fossile*, in-8°., 30 pages. Paris, 1860.

GOMART, secrétaire-général du Comice agricole de St.-Quentin : 1°. *Siége de St.-Quentin et la bataille St.-Laurent en* 1557 ; 2°. *Vœu du Comice de St.-Quentin sur la législation des céréales ;* 3°. *Le château de Hæm et ses prisonniers ;* 4°. *Les fols et les sots ;* 5°. *Coup-d'œil sur les anciennes enseignes de St.-Quentin ;* 6°. *Le château de Bohain et ses seigneurs ;* 7°. *De l'application de la vapeur à la culture des terres ;* 8°. *De l'alimentation économique du bétail par la betterave fermentée.* St.-Quentin, 1860 ; 9°. *Le camp romain de Vermand (Aisne)*, 14 gravures. St.-Quentin, 1860 ; 10°. Esquisse sur l'hôtel-de-ville de St.-Quentin, 1856.

L'abbé HAIGNERÉ, conservateur des archives municipales de Boulogne : 1°. son *Etude historique sur l'existence d'un siége épiscopal à Boulogne-sur-Mer avant le VIIe. siècle.* Boulogne-sur-Mer, 1856, 2°. *Etude sur la vie et les ouvrages de Mg^r. de Pressy, évêque de Boulogne.* Arras, 1858.

Auguste HOCK : 1°. *Les vis Messeger*, in-8°. ; 2°. *Les Galguirouter*, in-8°. ; 3°. *Poésies et chansons wallones.*

Alphonse LEFEBVRE, membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Boulogne, les ouvrages suivants dont il est l'auteur : 1°. *Essai sur Capécure ;* 2°. *Bibliographie boulonnaise,* in-8°. ; 3°. *Esquisse biographique sur l'amiral de*

Coligny, in-8°.; 4°. *Etudes sur les voies de communication de la ville de Boulogne;* 5°. *Parallèle historique entre Godefroy de Bouillon et Pierre-l'Ermite.*

LE GRAND DE REULANDT, délégué de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers (Belgique) : 1°. *Tours des églises de Thourout et de Lictherveldе;* 2°. *Mémoires sur l'ancienne ville de Ghistelles;* 3°. *Tableau des terrains traversés par la sonde au forage du puits artésien d'Ostende;* 4°. trente-deux boîtes contenant les échantillons des terrains.

LENGLET, MORTIER et VANDAMME, membres de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes : huit exemplaires d'une *Notice mythographique de Gayant de Douai, ou la vérité sur ce géant gaulois.* Le Quesnoy, 1860.

LEROY, professeur d'archéologie à l'Université de Liége : 1°. Rapport sur le concours de littérature à Liége, de 1858; 2°. *Rapport sur le concours de* 1859; 3°. *Compte-rendu des travaux de la Société liégeoise;* 4°. *la statue d'Ambiorix* avec une lithographie; 5°. *la philosophie au pays de Liége;* 6°. *Annuaire de la Société libre d'Emulation de Liége.*

Jules LION, conducteur des ponts-et-chaussées à St.-Omer, ses diverses publications : 1°. *Viel Hesdin;* 2°. *Diocèse de Boulogne;* 3°. *Le Sinus Itius;* 4°. *L'église d'Auchy.*

MAHIAS, avocat à Rennes : 1°. la *Fermière bretonne*, cours d'économie domestique; 2°. *Almanach des Sociétés d'agriculture et d'horticulture d'Ille-et-Vilaine*, pour 1860; 3°. *Cours de chimie agricole* professé en 1859 par M. Malagutti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

MARCEL CANAT DE CHIZY, de Châlons-sur-Marne : *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne; sa vie intime et l'état de sa maison*, in-8°., 268 pages. Dijon, 1860.

PONTHIEUX, membre de la Société académique de l'Oise, à Beauvais : *Description d'une découverte de médailles des évêques de Beauvais.*

L'abbé A. STRAUB, secrétaire-général de la XXVIe. session du Congrès archéologique, à Strasbourg : 1°. *Statistique monumentale des cantons de Kaysersberg et de Ribeauvillé ;* 2°. *Notice sur deux cloches d'Abernai.*

Edmond TUDOT, conservateur du musée de Moulins : *Une collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées*, in-f°., 60 pages. Paris, 1859. Rollin.

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

AU MANS,

LE 15 FÉVRIER 1860,

POUR LA DIVISION DE LA SARTHE.

Présidence de M. A. D'ESPAULART, membre du Conseil.

La Société française d'archéologie a tenu au Mans une séance générale dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, le mercredi 15 février 1860.

Étaient présents : MM. *de Caumont*, fondateur et directeur de la Société ; *L. Gaugain*, trésorier ; *David*, inspecteur des monuments historiques de la Sarthe ; *Anjubault*, bibliothécaire ; *Hucher*, membre de l'Institut des provinces ; *Livet* (l'abbé), curé du Pré ; *Lottin* (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces ; *Picot de Vaulogé* (le comte) ; *Verdier*, professeur en retraite ; *de La Sicotière* (Léon), inspecteur du département de l'Orne ; *Lepelletier*, docteur en médecine ; *Darcy*, architecte-voyer de la ville du Mans ; *Gombert* père, secrétaire de la Société d'horticulture ; *Gombert* fils, architecte ; *Legeay*, propriétaire ; *Valençon*, secrétaire à l'hospice du Mans ; Mme. *Menard*, propriétaire, au Mans, et plusieurs autres membres.

M. de Caumont prie M. d'Espaulart, membre du Conseil, de présider la séance.

M. l'abbé Voisin, ancien curé, membre de l'Institut des provinces, remplit les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. de Caumont a pris la parole, présenté l'état des dernières publications de la Société française, et invité les membres présents à prendre part aux travaux des congrès de cette année. L'honorable président de la Société française a fait espérer que l'établissement du chemin de fer, de Mézidon au Mans, lui permettra de venir dans cette ville chaque année.

M. Anjubault, conservateur de la bibliothèque et des archives communales du Mans, fait connaître l'insuccès de ses recherches d'un plan ou d'une description quelconque de la tour Ribendel et du château de cette ville, construits, suivant la tradition, par Guillaume-le-Conquérant, pendant la seconde moitié du XIe siècle, et qui ont été démolis en 1617 et 1618. Les fouilles que la Société française fait exécuter en ce moment, sous la direction de MM. d'Espaulart et Hucher, dans la partie de notre ville où ces constructions ont existé, réveillent le désir de savoir quelles étaient leur étendue et leur importance. A défaut des documents recherchés, M. Anjubault ne peut produire que le compte rendu par Ribot, receveur des deniers communaux, le 19 août 1624, du prix de la vente de tous les matériaux provenant de la démolition du château, de la tour Ribendel et de plusieurs maisons dont la destruction était rendue nécessaire pour déblayer le terrain qui porte encore à présent le nom de place du Château. Ce compte officiel fournit les renseignements suivants qui peuvent servir à faire apprécier l'étendue et la distribution des édifices dont on interroge les substructions.

NOTE DE M. ANJUBAULT.

En 1617, le comte d'Auvergne se présente au Mans, comme donataire du château et de la tour Ribendel ; il annonce qu'ils doivent être immédiatement abattus d'après les ordres exprès

du roi. Sur sa proposition, les échevins, au nom de la ville, achètent les matériaux pour 12,000 livres, à la charge par eux de tout faire démolir dans le plus bref délai.

Des marchés sont aussitôt conclus avec plusieurs sortes d'ouvriers.

Les couvreurs et les charpentiers s'engagent à descendre tout ce qui dépend de la couverture du château et de la tour Ribendel.

Les maçons Desmars et Mérillan se sont obligés à démolir *le château, la tour Ribendel, le portail et la ceinture de clôture, à commencer du portail jusqu'à la cour de l'Officialité; l'aile et les murailles qui règnent depuis le portail jusqu'à la porte de Ville, et les autres bâtiments et édifices dépendant du château.* Comme il est plus amplement porté, ajoute le comptable, pour le marché passé par Pierre Bourgoin, notaire royal au Mans, le 1er. mars 1617. Cet acte malheureusement est égaré ou perdu.

La maison occupée par la demoiselle de Champrond, fille du proche parent de Mathurin de Bouillé, écuyer, sieur de Champrond, dernier capitaine du château, est menacée par la chute prochaine de la tour Ribendel; on juge à propos de l'abattre.

Les échevins arrêtent que les matériaux seront vendus à l'amiable, et le minimum des prix en est ainsi déterminé :

Sept livres, le millier d'ardoises; sept livres, le millier de tuiles; 50 sols, le millier de pavés; 10 sols, la charretée de pierres à maçonner; 15 deniers, le pied courant de coins; 6 sols, le pied courant de pierres de taille; 18 deniers, la livre de plomb.

Parmi ces matériaux, il en est que leur nature ou le travail dont ils sont ornés fait placer hors ligne et vendre à des conditions exceptionnelles. Ainsi, on distingue les 4 croisées et demie et autres pierres de taille étant au portail du château,

avec les fenêtres et les vîtres. Une croisée et demie est cédée au procureur du roi, pour 50 livres; le lieutenant criminel achète les autres pour 200 livres; les pierres de taille du portail sont vendues pour 200 livres. On cite encore 31 pierres de taille désignées comme étant les chapiteaux qui étaient placés au haut de la tour.

Il y avait une charpente sur le portail et une autre sur la galerie, proche de ce portail.

Les toits donnent 53,700 ardoises et 4,700 tuiles. M. Anjubault croit que ces ardoises, épaisses et longues, mais plus étroites que celles d'à présent, provenaient des carrières de Javron, et que le millier ne couvrait pas plus de 15 mètres de superficie.

Le plomb fournit un poids de 1,200 livres.

Des pierres de taille, marches, dalles de pavage et machicoulis en grès, les uns ne sont pas en grand nombre.

Les coins et pendants sont au moins de 3,000 pieds, ce qui paraît accuser, dans les constructions, des voûtes et des formes anguleuses fréquentes.

On vend 2,055 charretées de moëllons.

La charpente et les boiseries n'annoncent pas des proportions ni des distributions considérables; mais les détails font souvent défaut sur le sujet. On cite quelques pièces de bois de 20 à 30 pieds, une seule de 38 pieds, 4 ou 5 portes seulement et cinq petites fenêtres.

Il paraît qu'il y avait encore des canons dans le château, mais cela résulte d'un document postérieur à sa destruction.

M. Anjubault fait observer que les mots *le portail*, *le portail du château*, lui paraissent s'appliquer toujours à une ouverture autre que celle qui donnait issue sur le boulevard et qui s'appelait la porte de Ville. Il semble aussi que ce portail ouvrait ou fermait la voie de la circulation publique, puisque, dans un de ses articles de dépense, le comptable dit

avoir payé des ouvriers *qui avaient ôté les pierres du portail et fait place à la procession générale de Pâques fleuries.* Quoi qu'il en soit, plusieurs autres titres prouvent que la cour basse du château avait deux entrées; la ville fait des baux de maisons situées dans cette cour, *entre les deux ponts-levis.*

En achetant les matériaux du château royal et de la tour Ribendel pour 12,000 livres, la ville aurait dû agir sous une influence tout autre que celle de l'espérance d'un bénéfice pécuniaire sur le prix de la vente de ces ruines; car, sous ce rapport, elle avait fait une fort mauvaise spéculation : sept ans révolus après son traité, il lui restait avec les acquéreurs des réglements difficiles à terminer, et le receveur lui faisait accepter le compte suivant :

Recette claire et liquide.				3,067 ℔	4 s.	7 d.
Reprise et décharge. .	631 ℔	10 s.	2 d.			
Mises et dépenses. . .	2,761	16	6			
	3,393	6	8	3,393	6	8
Reste dû par la ville.				226 ℔	2 s.	1 d.

M. Anjubault soumet ensuite à l'examen de la Société les manuscrits historiques et des dessins, en faisant les observations verbales que nous allons rappeler :

1°. Le plan, dessiné au trait, de deux autels de pierre qui viennent d'être découverts dans le chœur de l'église paroissiale de Saosne, arrondissement de Mamers. La table est supportée au milieu par une masse triangulaire, et aux deux coins extérieurs par deux piliers à huit pans; de sorte qu'il reste au-dessous un vide assez grand des deux côtés du sommet antérieur de la masse. Les pierres appartiennent aux calcaires communs dans les environs; la taille en est fort simple, sans aucune sculpture d'ornement qui puisse faire reconnaître l'âge de la construction. Divers auteurs ont parlé d'autels de forme

analogue qu'ils ont attribués au XIIIe. siècle, d'après les caractères de leur ornementation. Ceux de Saosne, signalés par M. Triger, maire de cette commune, à l'attention duquel les avait recommandés M. l'Architecte-voyer de Mamers, qui leur assigne une origine fort ancienne, présentent un spécimen d'autel qui n'avait peut-être pas encore été indiqué dans le Maine.

2°. Un manuscrit acheté à Paris pour le compte de la Bibliothèque, contenant un rapport, adressé en 1819 au comte de Cazes par une commission spéciale, sur les monuments de la Mayenne, et auquel est annexé le plan, colorié et dressé sur une assez grande échelle, d'une mosaïque découverte à Jublains en 1766, dont les débris sont aujourd'hui dispersés ou perdus pour la majeure partie (1). Cette découverte a été mentionnée par presque tous les écrivains de l'histoire du Maine, et quelques-unes des parties de cette œuvre d'art gallo-romain ont été figurées. Toutefois, l'ensemble et l'agencement des divers compartiments qui la constituent sont restés peu ou mal connus, suivant le témoignage des auteurs de notre manuscrit. Cette mosaïque, au moment des fouilles qui l'ont mise à découvert, aurait pu être vue entière et dessinée telle que la représente notre plan, qui n'est qu'une copie dont l'original est demeuré en des mains qui ne nous sont pas connues. C'est, au reste, une composition d'un style et d'un goût fort médiocres, qui paraît un assemblage d'éléments un peu discordants. L'aigle romaine occupe le milieu d'un vaste quadrilatère dont le surplus est rempli en grande partie par 34 petits carrés rangés comme en échiquier, et dans lesquels sont représentés des dauphins ou, le plus souvent, des objets dont il n'est pas facile de déterminer la nature et encore moins d'expliquer le sens.

(1) Des fragments de cette mosaïque sont aujourd'hui déposés au musée de Laval. (*Note de M. de Caumont.*)

3°. Un manuscrit composé par L.-J.-C. Maulny, naturaliste et antiquaire du Mans, qui, dans les premières années de ce siècle, s'est adonné le premier à la recherche générale et à la description des pierres monumentales considérées comme ayant servi, dans le Maine, au culte des Druides. Cet opuscule inédit, cité par divers écrivains, appartient à la Bibliothèque communale. Après avoir disserté, selon la manière et les opinions de son temps, sur les mœurs des Celtes et des Druides, Maulny décrit et figure un certain nombre de peulvens et de dolmens parmi lesquels nous trouvons : 1°. la grande pierre de grès blanc qui se voit encore debout, appuyée contre la paroi extérieure de l'un des murs de la nef de la cathédrale, près de l'angle à droite du portail occidental. La représentation en est assez fidèle pour nous inspirer une certaine confiance en celle du monument suivant, qui a été détruit en 1782.

2°. Deux grandes pierres plates, de forme irrégulière, juxtà-posées et soutenues sur le sol par cinq autres petites pierres qui, d'après l'opinion de l'auteur, ont remplacé d'anciens piliers de soutènement plus élevés. Ces deux sortes de tables, placées à l'angle extérieur du côté gauche du porche du portail de la cathédrale, en face de la Grande-Rue, ont été l'objet de diverses traditions locales : on les appelait la Pierre-au-Lait. Nos historiens en ont parlé et rapportent que ce fut sur ces pierres que les Anglais, en 1427, exercèrent une cruelle vengeance sur les principaux bourgeois du Mans qui avaient livré cette ville à Charles VII. Le dessin de notre manuscrit ne permet plus aucun doute sur la forme, le nombre et l'emplacement du monument dont il s'agit.

Maulny ne manque pas de faire remonter l'établissement des pierres dont il est question jusqu'au temps des Druides. Au côté extérieur du porche, presqu'au-dessus des deux pierres plates, il y avait de son temps un bas-relief qui est mutilé et

tout-à-fait méconnaissable ; il y vit la représentation d'un taureau.

La présence simultanée de ces pierres remarquables dans l'enceinte de la cité, sur le point le plus élevé du coteau et auprès de la principale église, est un fait dont la date et l'intention ne sont pas suffisamment connues; aussi tous les éléments positifs d'étude sur ce sujet offrent de l'intérêt. Dans toutes les assertions de Maulny, il faut faire la part des opinions d'alors. Sa dernière attribution surtout paraît la plus erronée : le bas-relief détruit devait correspondre et ressembler à celui qu'on voit encore à la paroi extérieure du porche, du côté droit en entrant, et qui représente évidemment un lion.

M. Hucher fait ensuite un rapport verbal sur le résultat des fouilles pratiquées, au nom de la Société française, sur l'emplacement de l'ancien château du Mans et qui ne peuvent manquer d'offrir un intérêt véritable. M. de Caumont a bien voulu allouer une nouvelle somme de 200 francs pour la continuation des travaux. M. l'architecte David remarque que les assises sur lesquelles repose l'enceinte gallo-romaine de la cité du Mans sont, en partie, du tuf pris à Saumur et qu'au milieu des fouilles dont il s'agit, une partie des grosses pierres ont la même origine.

M. l'architecte Darcy fait un autre rapport verbal sur une ancienne construction qu'il vient de rencontrer dans la base de l'hôtel-de-ville, ancien palais des comtes du Mans. M. David ajoute qu'en démolissant la façade de l'église collégiale de St.-Pierre, bâtie à l'extrémité du même palais, il a rencontré plusieurs grandes pierres, également d'appareil très-ancien et dont une est déposée au musée monumental.

M. l'abbé Voisin communique deux dessins de M. l'ar-

chitecte Gombert. L'un représente une porte, pratiquée dans la muraille gallo-romaine et qui, de la rue St.-Flaceau, donnait accès dans la tour d'angle de la façade de St.-Pierre (Voir la page 317) ; sa place est marquée dans le plan de la cité du Mans inséré dans le *Bulletin monumental* (année 1859). Ici, le mur d'enceinte présente un caractère parfaitement distinct de celui qui s'avance sur les anciens fossés pour former un

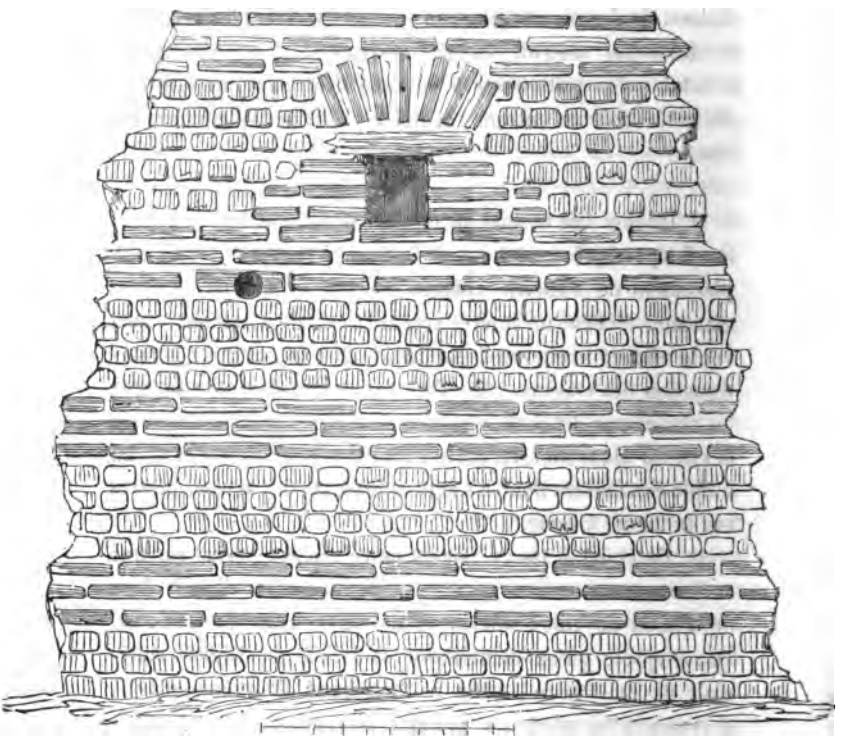

glacis de soutènement au palais des comtes : il se compose, en grande partie, de gros blocs d'ancien appareil romain et de

briques d'un modèle assez différent et serait le reste, en

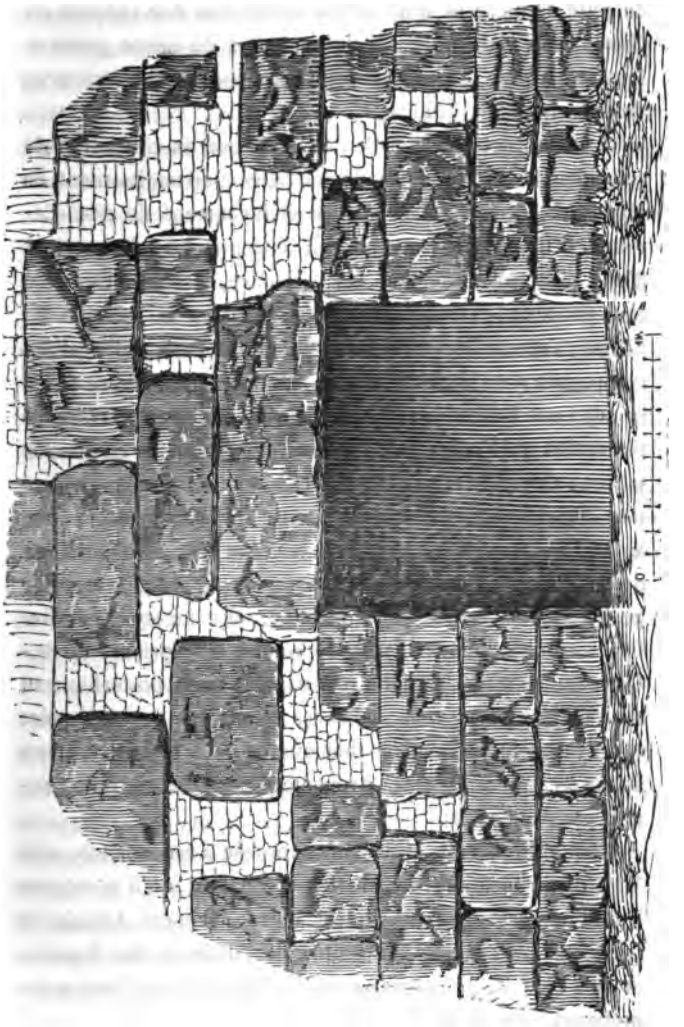

quelque sorte, d'une enceinte antérieure à celle du Ve. siècle.

L'autre plan de M. Gombert donne l'image d'une portion de cette dernière et d'un ancien égout sous une chapelle du chevet de la cathédrale. Quelques autres du même genre se font remarquer sur divers points, particulièrement vis-à-vis de la fontaine de l'Hôpital.

M. de La Sicotière appelle l'attention sur un cimetière mérovingien de St.-Germain de Martigny, arrondissement de Mortagne, et voisin de l'antique établissement de Ste.-Céronne. D'un côté de la colline, on rencontre les substructions d'une villa gallo-romaine, et, de l'autre, des sépultures où tout annonce l'extrême pauvreté; mais, sur la poitrine du défunt, l'agrafe mérovingienne porte une croix; elle est accompagnée d'un style à écrire. L'honorable membre fait à ce sujet une brillante improvisation afin de constater l'étrange révolution qui s'opère dans nos contrées, lorsque la civilisation païenne disparaît avec son luxe efféminé, et que la civilisation chrétienne s'élève sur les ruines du vieux monde avec la rustique simplicité des barbares. Les corps du cimetière de St.-Germain sont inhumés à moins de deux mètres de profondeur et chacun, sur la poitrine, offre un style à écrire. Espérons que l'histoire locale apprendra si le prieuré de St.-Germain et son cimetière mérovingien sont postérieurs au saint évêque de ce nom, et si ces sépultures ne sont point celles de quelques humbles religieux et de quelques guerriers saxons; car ce pays paraît avoir été surtout dévasté puis colonisé par des Saxons.

Quoi qu'il en soit, la Société s'accorde à reconnaître, avec MM. de La Sicotière, Lepelletier et Hucher, qu'il y eut une transition des mieux marquées entre l'élément romain et l'élément germanique à l'époque de l'invasion des Francs, et qu'à cette dernière époque une certaine dose de littérature ne faisait point défaut.

M. Hucher présente une nouvelle dissertation sur l'émail

que l'on attribue généralement à Geoffroi-Martel, et le plus ancien connu de la fabrique de Limoges (1).

M. David demande une allocation de fonds, si minime qu'elle soit, pour l'église de Neuvy-en-Champagne et pour un rétable du XIVe. siècle dans l'église de Villaine-sous-Lucé. L'honorable architecte met sous les yeux de l'assemblée le plan de ce précieux rétable. M. l'architecte Darcy présente ensuite ceux des restaurations entreprises par la ville du Mans dans l'église du Pré.

M. l'abbé Livet fait connaître qu'en établissant la nouvelle crypte de cette église, on a rencontré les fondations de celle qui paraît avoir entouré le tombeau de saint Julien, apôtre du Maine. Elle semblait avoir été ajoutée à l'extrémité de la nef primitive, n'offrait que de fort petites dimensions et se trouvait sur un axe parallèle à la nef; tandis que la seconde crypte, agrandie, présenta plus tard une inclinaison sensible sur le côté gauche. Les murs de la première, en blocs de grès d'une moyenne grosseur, sont liés par un mortier des plus solides, et reposent sur des débris de poteries gallo-romaines; les murs de la seconde offrent le petit appareil ancien, et n'ont qu'un mortier ordinaire.

A cette communication succède une longue et vive discussion, relativement aux peintures murales de l'église d'Ancinnes (Sarthe), non loin d'Alençon. M. A. d'Espaulart, président, rappelle que, dans un journal du Mans, ces peintures ont été vantées outre mesure, et qu'elles sont loin cependant de pouvoir être proposées comme modèles à suivre. M. de La Sicotière avoue que l'auteur est plutôt un artisan qu'un artiste véritable; mais il affirme que son œuvre n'est pas sans quelque mérite, comme œuvre exécutée dans

(1) Ce mémoire a paru, depuis la séance, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, t. XXVI.

une église de campagne, et que l'impression générale n'a pas été mauvaise. Il est difficile, ajoute l'honorable inspecteur de l'Orne, de bien définir l'art religieux : à Paris, quelques grands artistes ont pu réussir ; mais ils ont échoué souvent aussi dans leurs peintures murales des églises. Un grand nombre préfèrent, il est vrai, la seconde manière de Raphaël, mais beaucoup préfèrent la première.

M. l'abbé Livet s'efforce de justifier au moins le but que M. le Curé d'Ancinnes s'est proposé : il aime à se persuader que ce but a été atteint, et que cette sorte de catéchisme figuré convient à l'instruction religieuse de la paroisse d'Ancinnes. M. A. d'Espaulart montre qu'il est loin d'admettre un pareil avis, et prétend qu'il vaudrait mieux laisser les murailles blanches que de les couvrir à grands frais de peintures semblables.

M. de La Sicotière fait connaître qu'il a rencontré le journal manuscrit de la famille Bodereau, du Mans, de l'année 1675 à 1778, journal qui ne peut manquer de fournir beaucoup de détails sur les événements qui se sont passés alors dans cette ville. M. Hucher met sous les yeux de l'Assemblée ses derniers calques des vitraux de la cathédrale, vitraux de la grande rosace. Enfin, M. l'abbé Voisin donne lecture d'un mémoire sur les anciennes limites territoriales.

En commentant d'abord la charte de fondation, donnée par Childebert Ier. en faveur de l'abbaye royale de Saint-Calais, l'auteur s'efforce de prouver que, sous les Mérovingiens, on observait encore les prescriptions des lois agraires et des arpenteurs (*agri mensores*) romains ; que les signes adoptés par ces derniers constituaient toute une science, aussi curieuse qu'elle est aujourd'hui peu connue ; science qui possédait un glossaire particulier et nécessaire pour l'intelligence des noms anciens de localités, ou d'un grand nombre de monuments archéologiques. Le nom des Olliviers, par

exemple, *Olivastellum*, indique *fontem vivacem et convallia loca;* le Perche, *saltus pertica divisus*; Lignières, *lignaria via ea conditione constituta ut tignum, lignumque ex silva trahere liceat*; l'ormeau ou l'homeau sur les voies, *statio ad ulmum;* Saint-Denis-d'Orques, *ad Orcas;* Saint-Jean-d'Arcé, *ad Arcas;* Contres, *contrarii agri*, etc.

Les empereurs avaient prescrit des signes particuliers pour marquer les limites territoriales : *Hæc signa per diversas provincias observentur.* Tibère, en particulier, les avait fait graver en partie sur une table d'airain. La charte de Childebert rappelle ces *signa*, qu'il a placés sous des pierres fiches (*petræ fixæ*), et distingue les bornes qu'il pose de celles qu'il rencontre fixées long-temps avant lui (*per terminum veterem*). On peut en lire les détails en tête de l'*Amplissima collectio.* L'auteur du mémoire affirme qu'il a vu la majeure partie de ces bornes à la place fidèlement indiquée par le diplôme, dont l'authenticité ne lui paraît nullement douteuse. Plusieurs de ces pierres naturelles (*lapides nativi*) sont de haute taille (*grandes lapides figere jussimus*), dit la charte; quelques-unes sont de larges tables (*et est ibi lapis magnus*) apportées de cinq à six kilomètres (*qui venit de Verto-Fonte*). N'y a-t-il pas dès-lors raison de craindre que les Celtomanes ne transforment en monuments druidiques des pierres *fines*, des pierres *fiches* (*lapides fixi*), qui jamais n'ont été que des fins de fief posées à divers âges?

Quand on a lu le décret de Tibère, ne s'imagine-t-on pas reconnaître l'origine véritable de nos dolmens et de nos tombelles (*sepulchra finalia veteranorum*); l'origine de ces amas de poteries, etc., à travers la campagne (*cacabi, orcæ fractæ vel integræ*)?

M. d'Espaulart lève la séance après avoir exprimé les plus vifs remercîments à M. de Caumont et à M. Gaugain, qui sont venus de Caen pour y assister.

On visite ensuite les fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancien château du Mans, et l'ancienne église abbatiale du Pré. M. de Caumont remarque particulièrement l'antique arcature du rez-de-chaussée, du côté méridional de l'église, et recommande, au nom de M. Ramé, inspecteur divisionnaire de la Bretagne, une nouvelle étude de la nef de la cathédrale du Mans et de l'ancienne église abbatiale de La Couture.

Le secrétaire,

L'abbé VOISIN.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

A CHERBOURG,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

Les 4 et 10 septembre 1860.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

Les membres de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments se sont réunis, à trois heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Siégent au bureau: MM. *de Caumont*, directeur de la Société française; Félix *de Verneilh*, inspecteur divisionnaire de la Compagnie à Périgueux; *Bouillet*, inspecteur divisionnaire à Clermont-Ferrand; *Noël* et *Besnou*, secrétaires-généraux du Congrès scientifique; *David*, du Mans; *Verdier*, du Mans; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société; *Gaugain*, trésorier de la Société; *Léon de La Sicotière*, inspecteur des monuments historiques du département de l'Orne; *Parker*, d'Oxford; *Canat de Chizy*, président de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône; *Dupuis*, d'Orléans, membre de l'Institut des provinces; *Bouet*, de Caen, id. Cent membres de la Société ou du Congrès scientifique assistent à la séance.

M. de Verneilh entretient l'assemblée du résultat des

fouilles pratiquées, aux frais de la Compagnie, à Chassenon (Charente). L'enceinte de cette ville, indiquée sous le nom de *Cassinomagus* dans la Carte de Peutinger, renfermait un château dont les murs, disposés en carré, avaient environ 200 mètres sur chaque face, et dont une grande partie existe encore au-dessus du sol. Ils sont en petites pierres carrées avec chaînes de briques. Deux monticules placés à peu de distance l'un de l'autre, au-devant du château, ont été explorés et l'on y a découvert l'aire et les ruines de deux petits temples. Un grand temple, plus considérable se trouvait à quelque distance. Cet établissement paraît avoir été pauvre. On n'y a pas trouvé d'objets d'art d'un grand prix. On avait pris d'abord pour une amulette un objet singulier qui, mieux examiné, n'est que la moitié d'un moule ou matrice pour la fabrication de certains ornements de harnachement.

Non loin de Chassenon, à la Dierse, on a trouvé un vase d'environ 15 centimètres de hauteur, entièrement rempli de médailles romaines du Bas-Empire, d'ustensiles divers en or et en argent. Ce vase, en bronze, est extrêmement curieux. L'extérieur en est revêtu d'une véritable pâte d'émail. Il a été publié par les soins de M. Ardant.

M. le Président remercie M. de Verneilh de son intéressante communication, que complétera la publication d'un mémoire dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont.

M. Bouillet entretient l'assemblée des découvertes qui ont eu lieu dans les fouilles pratiquées à Clermont-Ferrand pour l'établissement d'une caserne. Les objets les plus nombreux et les plus précieux, médailles, fibules, ustensiles divers, cassolettes émaillées à l'intérieur, statuettes romaines et même égyptiennes, ont été trouvés, comme il arrive souvent, dans un ancien égout.

M. Canat de Chizy émet quelques doutes sur la provenance égyptienne des statuettes trouvées à Clermont. Rien n'est plus

rare que ces sortes d'objets sur le sol de l'ancienne France ; mais les statuettes gallo-romaines d'Isis ou des autres divinités égyptiennes le sont beaucoup moins. Il serait très-intéressant de vérifier l'existence et le sens des inscriptions hiéroglyphiques qui pourraient se trouver sur ces objets.

M. Bouillet maintient l'attribution qu'il a proposée. Il dressera le catalogue complet des objets trouvés dans les fouilles de Clermont.

M. Le Métayer-Masselin, de Bernay, dont le Congrès a visité, avec le plus grand intérêt, les magnifiques estampages de pierres tombales exposés dans la salle du Tribunal de commerce, lit le mémoire suivant :

MESSIEURS,

Au mois de novembre de l'année 1858, j'avais obtenu de la Société française une subvention, à titre d'encouragement, pour commencer à faire des recherches dans l'église abbatiale de Bernay, fondée par Judith de Bretagne et construite par Richard II dans la 1re. moitié du XIe. siècle. Ces recherches avaient pour but de retrouver le tombeau de cette princesse.

Dans les fouilles, qui durèrent environ huit jours, je rencontrai la sépulture d'un abbé inhumé avec une crosse en bronze doré et ciselé de la fin du XVe. siècle. Cet abbé devait être Jean de La Chapelle, 24e. abbé de notre abbaye, mentionné dans les lettres datées de 1481, qui prêta serment au roi le 8 mai 1484, et qui mourut le 13 juin 1488. Le fragment de dalle tumulaire retrouvé sur sa sépulture porte seulement la date 180, ainsi qu'il est aisé de le voir sur un de mes estampages. — Jean de La Chapelle est le seul des abbés de Bernay dont les principaux actes de la vie portent la date finale 180 ; par conséquent, notre fragment le désigne d'une manière précise, sans nous fournir son nom.

Cette crosse, qui a été figurée dans le *Bulletin monumental*

de M. de Caumont (t. XXVI), a été recueillie pour former le noyau d'un musée à Bernay.

Cependant l'administration municipale ne me vint nullement en aide, et arrêta mes recherches pour des motifs qu'il serait trop long de vous raconter. Je m'adressai à S. Exc. le Ministre d'État, afin de les recommencer. M. du Sommerard vint, de sa part, à Bernay. Il fut reconnu que notre église abbatiale, qui sert de halle aux grains, était classée au nombre des monuments historiques depuis 1842. En vertu de ce classement, la ville ne possédant pas de musée, le gouvernement devient propriétaire des objets recueillis dans les fouilles.

J'ai reçu, le 30 janvier dernier, une autorisation ministérielle avec le droit de continuer ces recherches. A cette permission était jointe une subvention ; seulement il me faut me concerter avec l'autorité municipale, pour que les services établis dans la halle n'aient pas à souffrir.

J'ai déposé sur le bureau quelques dessins des vases romains trouvés, en ma présence, dans le cimetière de Brionne il y a bientôt un an (V. la page suivante). La collection a été achetée par un de nos collègues, M. Loisel, de la Rivière-Thibouville. Ce qu'il y a de curieux dans cette série de vases que M. l'abbé Cochet a examinés, c'est la couverte de plomb. Cette couverte a donc été connue des Romains.

J'ai fait, dans le puits d'une ancienne maison à Duranville, une autre découverte. Dans ce puits, disait-on, la cloche du village avait été cachée : j'ai trouvé les deux gaffes en fer qui avaient servi à descendre cette fameuse cloche, laquelle s'est changée en douze petites assiettes en étain, quatre plats de même métal et un très-beau vase en bronze. Ces assiettes et ces plats sont, pour quelques-uns, recouverts d'inscriptions patronymiques en creux, d'autres d'écussons faits à la pointe. Il va vous être facile d'en juger par quelques-uns des objets et le dessin que je vous en soumets (Voir les pages suivantes).

VASES ANTIQUES TROUVÉS A BRIONNE.

$\frac{1}{2}$

$\frac{1}{2}$

PLATS EN ÉTAIN TROUVÉS A DURANVILLE (Eure).

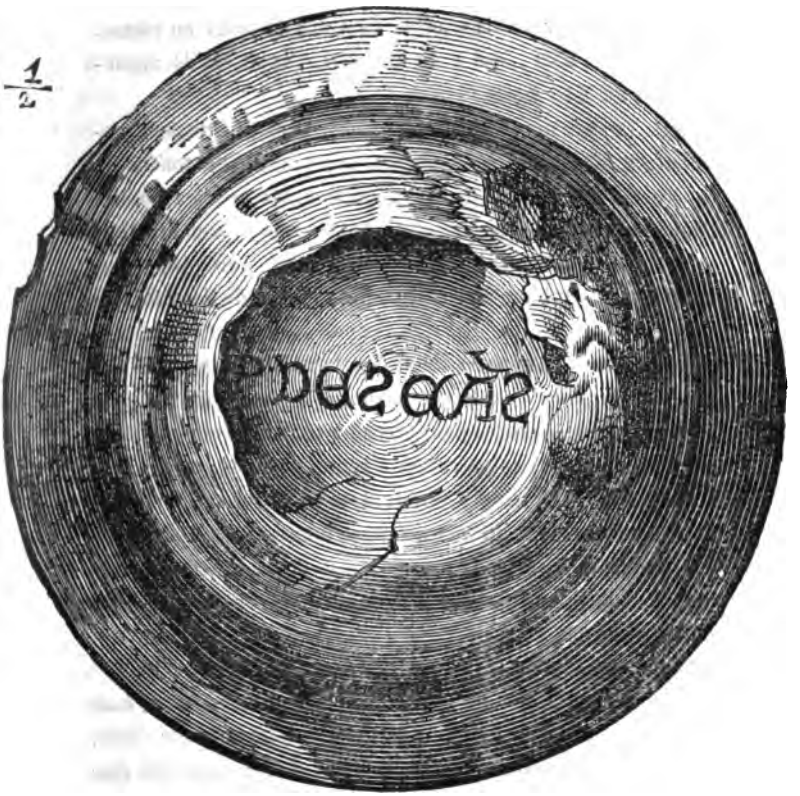

PLAT EN ÉTAIN TROUVÉ A DURANVILLE (Eure).

Dans le cloître de l'abbaye de Saint-Évroult, j'ai exhumé des pavés vernissés fort anciens, un squelette et deux vases à encens de dimensions énormes faits d'un grès très-mince et forés, autour de la panse, de trous disposés en zigzag. M. l'abbé Cochet, qui a vu ces vases, croit qu'ils appartiennent au XIe. siècle (1).

Mg^r^. Devoucoux, évêque d'Évreux, archéologue fort distingué, a désiré une monographie ou histoire de toutes les églises de son diocèse. Nous nous sommes mis à l'œuvre, l'année dernière, pour celles de notre arrondissement. Déjà soixante et quelques églises sont visitées, 500 pièces manuscrites rassemblées et un certain nombre de dessins terminés.

Quant aux estampages de dalles tumulaires que j'ai déposés dans cette ville à l'occasion de la session du Congrès scientifique de France, j'ai cherché à parfaire ce travail afin d'arriver, par la photographie, à reproduire ces curieux monuments ; ces fac-simile rendront mon histoire des églises de l'arrondissement de Bernay plus intéressante. J'y ai apporté tous mes soins et je n'ai restitué les ornementations disparues que sur des renseignements authentiques, aidé que j'étais alors des conseils et de l'expérience d'un homme qui fut mon ami et mon maître, M. Auguste Le Prevost.

Mon second projet, en m'occupant de ces estampages, était aussi d'en former à Bernay une galerie chronologique. Mais, depuis, j'ai pensé que, dans une collection publique telle que celle de Caen ou de Rouen, ces travaux offriraient plus d'intérêt. Si la Société française d'archéologie, en m'accordant sa confiance et me prêtant son concours, le désirait, je me sentirais assez de zèle pour lui livrer chaque année un certain nombre de ces dessins. Je n'en recueillerais qu'en Nor-

(1) Un de ces vases a été figuré dans le *Bulletin monumental.*

mandie pour en former une galerie purement provinciale. Telle est la pensée qui m'a guidé dans ce travail.

M. le Président, au nom de l'Assemblée, engage vivement M. Le Métayer à poursuivre le cours de ses studieuses et fructueuses investigations.

A l'occasion de ce qui s'est passé à Bernay, M. Raymond Bordeaux signale le danger qui pourrait naître des prétentions de l'administration, tendant à s'approprier certains objets trouvés dans des terrains ou dans des monuments classés appartenant à la province.

M. Léon de La Sicotière répond que la loi d'expropriation n'étant pas applicable aux objets mobiliers, ainsi que l'a fait justement observer le préopinant, les tribunaux, protecteurs et représentants du droit commun, auront toujours à intervenir pour apprécier la valeur de ces sortes de revendications.

M. Tudot regarde comme très-problématique l'emploi, par les Romains, des vernis plombifères dont a parlé M. Le Métayer. Le moyen-âge, qui employait ces vernis, a souvent imité les formes des vases romains : la confusion serait donc facile.

M. Le Métayer insiste. Le vase à vernis plombifère qu'il a signalé renfermait des cendres. Il s'en croit parfaitement sûr. Cette circonstance est décisive pour lui, comme elle l'a été pour M. l'abbé Cochet.

M. David signale la présence, au musée du Mans, de vases à vernis plombifère et qu'on a toujours considérés comme gallo-romains.

M. Bouillet croit que l'on a souvent pris des vases du moyen-âge pour des vases gallo-romains.

M. Besnou indique l'emploi de procédés très-simples, à l'aide desquels il est facile de reconnaître si un vernis est véritablement plombifère. Une très-faible quantité, un centi-

gramme, par exemple, de vernis ou couverte traité par une goutte d'acide nitrique sur une plaque de porcelaine, évaporée à siccité, puis par une solution d'iodure de potassium ou de chromate de potasse, donnera une nuance d'un beau jaune, si ce vernis renferme du plomb.

M. de Caumont, directeur-général, communique la lettre suivante, qu'il a reçue de M. de Chasteigner, de Bordeaux :

« L'an dernier, à Limoges, il avait été mis à ma disposition une somme de 50 fr. pour la conservation et la restauration de peintures murales à l'église de Benezac. Comme on a fait cette année une voûte en plâtre à cette église, on a, malgré mes demandes, profité de l'occasion pour enduire également les murs et couvrir nos peintures du XIIe siècle d'une bonne et solide couche de plâtre d'une blancheur irréprochable. On m'a bien demandé de donner les 50 fr. disponibles, mais j'ai envoyé les artistes de cette paroisse frapper à d'autres portes. C'est donc 50 fr. restés disponibles ; mais, loin de vous les rendre, je vous demande de me les laisser et même de tâcher d'y ajouter quelque chose. L'église de Preuilly, église romane des plus intéressantes, est d'une construction qui ne peut varier que de 1001 à 1009, d'après les documents historiques. Elle est, par son plan et ses détails, un type très-curieux et très-estimé, du reste, de tous ceux qui l'ont vue. Je ne puis vous en faire une description, mais je vous envoie ci-joint un plan à l'échelle qui vous donnera une idée de l'intérêt qu'elle offre (Voir la page suivante).

« Bâtie par les barons de Preuilly pour une abbaye de Bénédictins, c'est aujourd'hui la seule paroisse d'une petite ville qui jadis en eut quatre ou cinq. Elle est dans un état fâcheux : certaines parties des voûtes menacent ruine ; des pierres sont à changer en divers endroits ; elle était rongée par l'humidité. La ville, quoique pauvre, a acheté

« très-cher, l'an dernier, une maison importante appuyée « sur elle. Elle est rasée aujourd'hui, mais les terres en- « combrent au moins de 5 à 6 mètres toute cette partie du « monument; on a commencé à déblayer, mais on a été « obligé de suspendre faute d'argent; et cependant, comme « je vous le disais, des voûtes d'absides sont prêtes à « s'écrouler; des baies de chapelles sont fermées par des murs « de soutien qu'il faudrait pouvoir enlever. De grands tra-

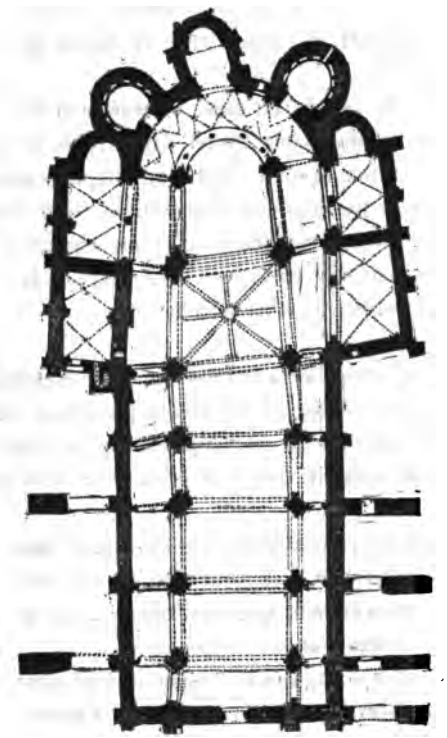

PLAN DE L'ÉGLISE DE PREUILLY.

« vaux sont nécessaires, et on espère que l'État viendra en « aide. Mais quand? En attendant, le mal continue. Aussi,

« tant pour empêcher autant que possible le mal d'augmenter,
« que pour intéresser l'État par une preuve de bonne vo-
« lonté, les habitants ont fait l'an dernier une souscription;
« la somme recueillie, employée pendant la morte saison,
« c'est-à-dire dans des conditions avantageuses, a déjà permis
« de faire beaucoup de choses, et ce qui est rare, on a bien
« fait ce qu'on a fait, avec économie, intelligence et respect
« de ce qui existe. »

Sur les conclusions de M. de Caumont, 100 fr. sont mis à la disposition de M. de Chasteigner en faveur de l'église de Preuilly.

Un crédit de 100 fr. est aussi accordé pour rechercher le lieu où a été inhumé saint Floxel dans l'église de cette paroisse; mais, attendu qu'il s'agit d'un simple sondage, cette somme ne sera pas employée tout entière selon toute apparence. M. le vicaire-général Gilbert est chargé de diriger cette exploration, d'accord avec M. le Curé de la paroisse et M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

M. Dupuis, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, communique à l'Assemblée divers objets provenant de fouilles qu'il a faites sur une de ses propriétés, près Châtillon-sur-Loing, à un endroit que l'on croit être l'ancien *Aquæ-Segestæ*.

Il a trouvé les ruines d'un établissement de bains romains des plus considérables. Ces bains devaient être froids. On n'a pas rencontré en ce lieu, mais seulement à une assez grande distance, de traces d'anciens hypocaustes.

Des médailles d'Auguste à Constantin, quelques-unes de la plus belle conservation, des statuettes de Lucine, de Vénus et autres, en terre blanchâtre, des objets divers en bronze, ont été exhumés, notamment d'une sorte de conduit ou égout.

Dans le nombre, se trouvaient quelques baguettes très-

minces en bronze, rayées d'entailles indiquant des chiffres; une petite hache d'un décimètre environ de longueur, marquée d'entailles semblables.

Plusieurs membres se demandent si ce ne sont pas quelques pièces d'un jeu analogue à celui des jonchets dont s'amusent encore nos enfants.

D'autres objets en bois de chêne, singulièrement conservés, attirent l'attention de l'Assemblée. Ce sont des figures grossièrement taillées, quelques-unes ressemblant à d'informes caricatures, ou à ces idoles mexicaines qu'on exhume des ruines de Palanqué : on y distingue aussi la représentation, à peine ébauchée, de têtes, de jambes isolées. Ce sont, à n'en pas douter, des *ex-voto* et non pas des idoles (V. la page 236).

M. de Caumont demande si les eaux d'*Aquæ-Segestæ* offraient quelques propriétés particulières. Il dit que de nombreux ex-voto ont été trouvés à St.-Seine et sont aujourd'hui au musée de Dijon. Ce sont des bas de jambes et autres parties du corps, figurées grossièrement en métal. Ces objets, jetés dans la fontaine pour obtenir la guérison des parties malades ainsi figurées, lui paraissent du même genre que ceux exhibés par M. Dupuis.

M. Dupuis répond que les eaux de la localité n'ont pas de propriété connue aujourd'hui : elles étaient amenées d'une assez grande distance.

M. Tudot, conservateur du musée de Moulins, rappelle à l'Assemblée que, depuis plusieurs années, il s'occupe de recherches sur les noms des céramistes gallo-romains ou plutôt gaulois; car je ne vois pas, dit-il, pourquoi on ne donnerait pas le nom de gaulois à des artistes nés en Gaule, travaillant en Gaule, avec des matériaux fournis par le sol de la Gaule, et sous des inspirations évidemment émancipées de la direction romaine. Il a pu constater que le plus grand nombre des potiers dont la liste a été publiée en Angleterre, parce

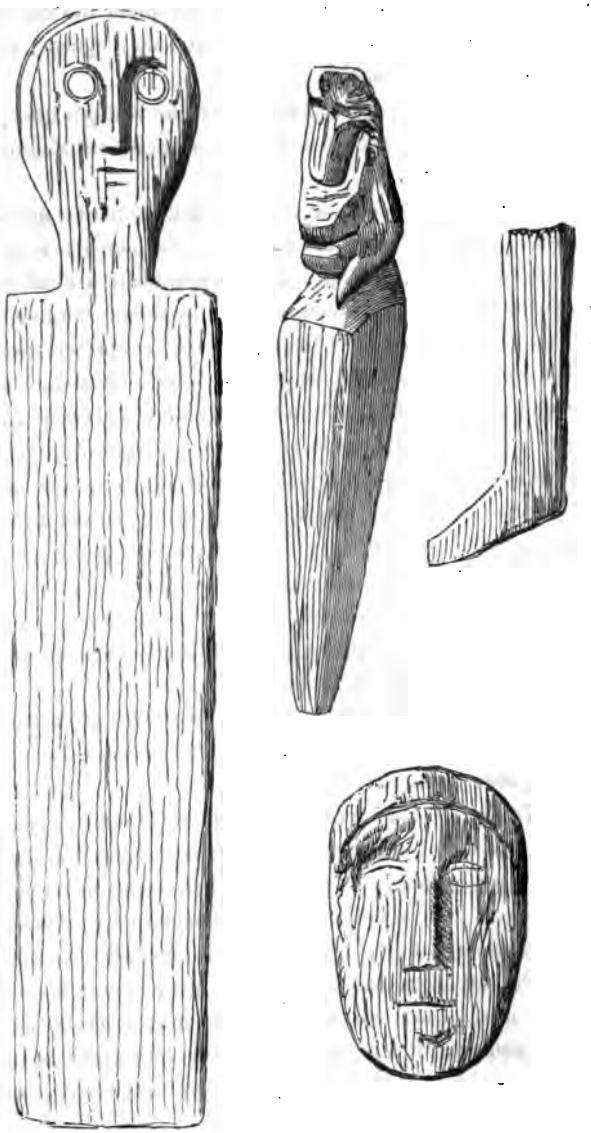

OBJETS ANTIQUES TROUVÉS PAR M. DUPUIS A CHATILLON-SUR-LOING.

que leurs noms figurent sur des objets découverts en ce pays, étaient véritablement gaulois de naissance, et même de résidence. Les îles britanniques nous empruntaient les produits de nos fabriques. La vallée de l'Allier était l'un des principaux foyers de cette remarquable industrie. M. Tudot prie ses collègues présents de lui transmettre, par la voie du *Bulletin monumental*, tous les documents qu'ils pourront recueillir sur les céramistes gallo-romains.

M. le docteur Catois appelle l'attention de ses collègues sur une particularité singulière que lui a présentée, parmi plusieurs autres, l'église de la Trinité de Cherbourg. La tour qui s'élève sur le transept est plus large que la nef. Quelle peut être la cause de cet élargissement inusité? Elle ne répond ni aux exigences de la solidité, ni à celles de l'effet général. M. le docteur Catois serait porté à y voir la preuve que le maître-autel occupait jadis l'extrémité de la nef. La tour d'entrée n'aurait été élevée que depuis. Il entrait dans la synthèse catholique de placer la tour sur le transept, au-dessus de l'autel qu'il signalait ainsi de loin à la piété des fidèles; ce n'est qu'exceptionnellement, et contrairement à la tradition de l'Église, qu'elle a pu être placée à l'entrée. L'effet artistique réprouve, d'ailleurs, cette disposition qui fait en quelque sorte surplomber l'édifice sur le spectateur.

M. Parker dit que les tours centrales sont assez rares en Angleterre; celles de fond ne le sont pas moins. Presque toutes sont placées à l'entrée ou à côté de la nef.

M. David a remarqué la même disposition dans les monuments religieux de la Gironde.

M. Raymond Bordeaux admet qu'il y a toujours eu, au moyen-âge comme aujourd'hui, deux systèmes pour le placement des tours. Tantôt elles se trouvaient à l'extrémité occidentale de la nef, tantôt à l'entrée du chœur, au point d'intersection de la nef et des transepts. De là cette différence

de situation des dômes et des flèches qui les surmontaient, ainsi que l'a justement remarqué M. Catois.

Il y aurait, d'ailleurs, toute une théorie à établir sur le placement des clochers, selon qu'ils étaient bâtis par une corporation religieuse, le seigneur ou la commune. Dans le premier cas, c'est à l'extrémité de l'église ou sur le transept qu'on les plaçait d'ordinaire; le seigneur les élevait volontiers à côté de l'église; la commune les aurait le plus souvent bâtis à l'entrée de la nef, vers l'occident.

L'Assemblée, en applaudissant à ces vues ingénieuses et neuves, espère que M. Bordeaux voudra bien les formuler d'une manière plus complète.

M. l'abbé Noget-Lacoudre a signalé la position de tours à l'extrémité occidentale, dans certaines églises de Normandie, notamment à Bernières et à Bazenville, et dans diverses communes dont la cure était à la nomination d'une abbaye, ce qui prouve que les principes rappelés par M. Bordeaux ont subi de nombreuses exceptions.

M. l'abbé Lebourgeois est convaincu, d'après les souvenirs qu'il a pu recueillir dans la ville même de Cherbourg, que l'autel de la Trinité aurait toujours occupé sa place actuelle. Ce ne serait pas par le prix de 10 c., comme on l'a dit à M. Catois, mais par celui non moins dérisoire de 5 fr. 50 c., qu'il aurait été vendu pendant la Révolution.

M. le Curé de Notre-Dame-du-Vœu exprime le regret que la Société française d'archéologie ne soit pas venue visiter son église, ainsi qu'on lui en avait fait concevoir l'espérance.

M. de La Sicotière répond qu'il avait déjà saisi le bureau de la proposition de faire cette visite; que l'intérêt prolongé de la séance n'a pas permis de la mettre à exécution. Il a visité avec un vif intérêt cette église nouvelle qui fait le plus grand honneur, dans son ensemble, au digne pasteur dont le dévouement a tant contribué à son érection, et dans beau-

coup de ses détails aux artistes qui l'ont décorée. Il est convaincu que l'Assemblée partagera la satisfaction qu'il a éprouvée, et l'engage à se joindre à lui pour inspecter elle-même cette église.

L'Assemblée se concerte pour une prochaine visite.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Léon DE LA SICOTIÈRE.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A VALOGNES ET A ALLEAUME, LE 9 SEPTEMBRE 1860.

Le dimanche 9 septembre, la Société française d'archéologie, réunie aux membres de la section d'histoire du Congrès scientifique de France, a fait une excursion à Valognes et à Alleaume, sous la présidence de MM. de Verneilh, président de la section du Congrès, et R. Bordeaux, inspecteur de la Société française pour le département de l'Eure.

Après la brillante réception faite au Congrès scientifique et aux membres de la Société, qui ont été conduits par M. le général Meslin, maire de Valognes, grand-officier de la Légion-d'Honneur, M. du Poërier de Portbail et les autres fonctionnaires, depuis la gare du chemin de fer jusqu'à la place du Château, on a entendu la messe dans l'église St.-Malo.

Cette église, dit M. Parker, est dans le style flamboyant du XVIe. siècle. La partie la plus remarquable est le dôme en coupole gothique dont l'effet général est très-bon, quoique les détails soient mauvais. *La forme générale est une double courbe et pourrait être meilleure, mais elle a du mérite*, et les dômes gothiques sont choses que les architectes devraient étudier avec soin.

ARRIVÉE DU CONGRÈS ET DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE A L'ÉGLISE SAINT-MALO DE VALOGNES.

Les dômes gothiques du XVe. siècle, en Italie, sont des monuments des plus remarquables, et l'architecte du Cotentin qui a eu le courage d'en bâtir un dans le XVIe. mérite notre approbation. Quoiqu'assez rares, sans compter les célèbres dômes de Florence et de Sienne, on trouve des dômes gothiques flamboyants en Allemagne, et de très-beaux en style gothique primitif sur l'intertransept de plusieurs églises d'Espagne.

La tour de Valognes a le mérite de présenter un véritable dôme gothique. Or, les architectes pensent que cette forme manque dans les monuments de style gothique en France, et ils citent toujours le dôme de Florence, en Italie, comme le plus ancien.

La Société a visité l'autel du Ham à la Bibliothèque, et le tombeau gallo-romain en plomb trouvé à Lieusaint par M. Vignon.

Quelques maisons du XVIIe. siècle ont aussi été remarquées par la Société, puis elle est allée à Alleaume.

Comme l'a dit M. de Caumont, dans sa *Feuille de route de Caen à Cherbourg*, le centre de cette ville romaine se trouvait, selon toute apparence, à peu de distance du village de *La Victoire*, tout près de l'extrémité méridionale du Valognes actuel, et l'on croit que ce nom vient de l'existence d'un temple de *la Victoire* qui aurait occupé cette place.

On voit à Alleaume les débris d'un bain décrit par Caylus et dans le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont : il reste de belles murailles de ce bain, construites en petit appareil avec chaînes de briques; elles ont encore une hauteur de 30 pieds au moins. Voici l'élévation de ces murs, qui ne sont malheureusement qu'une partie du bain exploré il y a cent cinquante ans (V. la page 342); un aqueduc amenait, au milieu des salles, les eaux d'une source située à 1 kilomètre de distance.

On voit aussi à Alleaume les vestiges d'un théâtre romain et d'importantes constructions, à fleur de terre, sur plusieurs points, principalement près de la ferme de M. Le Coffre.

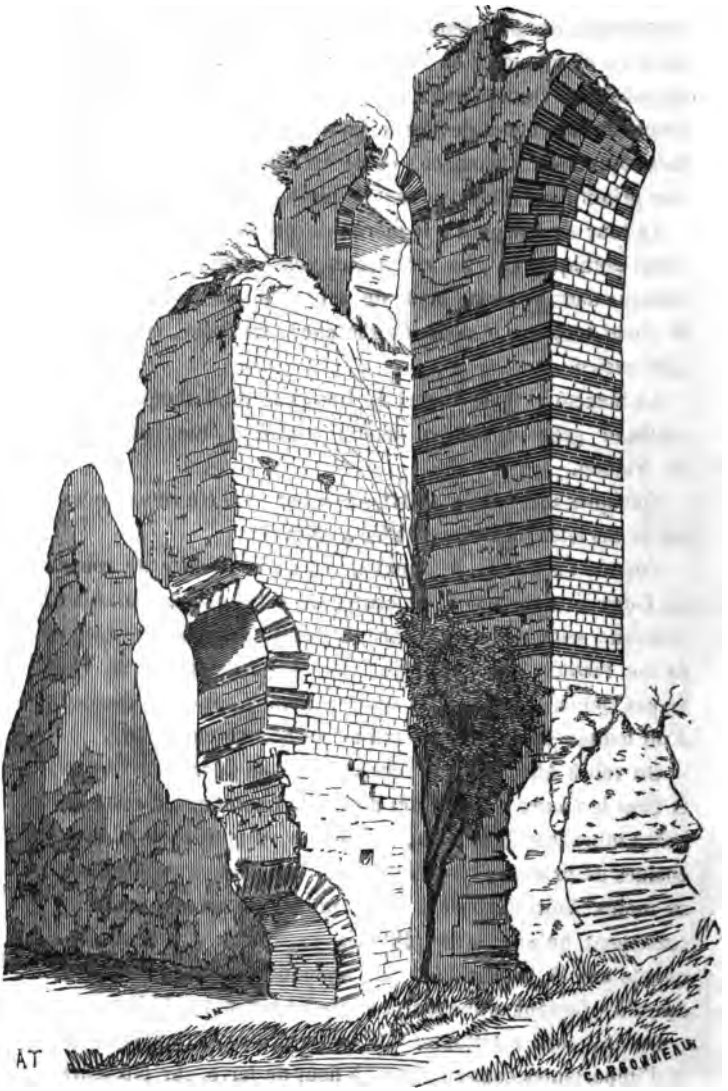

RUINES DES BAINS ROMAINS D'ALLEAUME, PRÈS DE VALOGNES.

M. de Caumont a reproduit, dans son *Cours d'antiquités*, la description donnée par Caylus du théâtre romain d'Alleaume. Voici le plan qu'il en a publié.

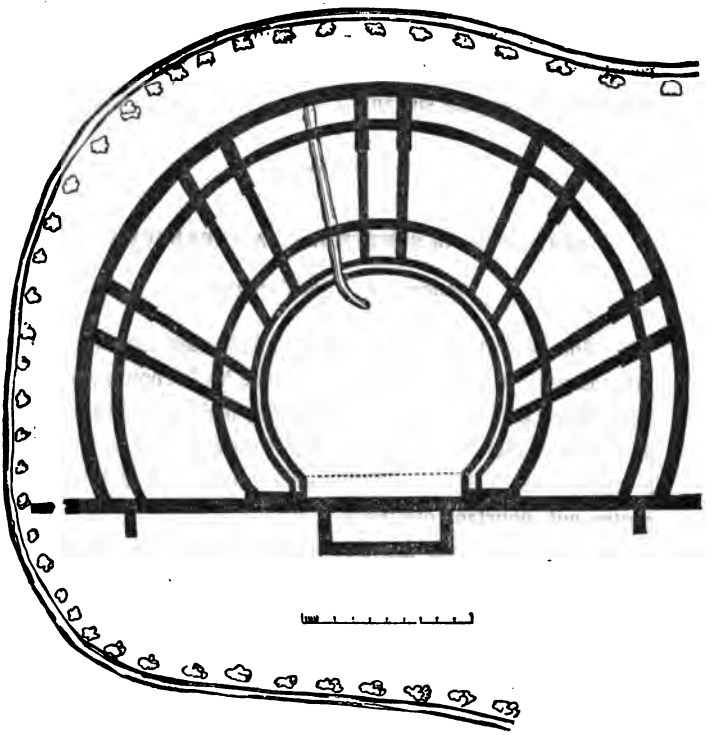

PLAN DU THÉATRE ROMAIN D'ALLEAUME.

La Société française avait pensé à faire pratiquer des fouilles dans le théâtre d'Alleaume avant la session du Congrès, pour éclaircir quelques points douteux ; mais la fertilité du sol, planté de pommiers, rendant l'exécution de ce projet trop difficile pour qu'on pût espérer l'assentiment du propriétaire, il a fallu y renoncer.

Elle considère plusieurs points de l'emplacement de l'ancienne ville comme pouvant donner lieu à des fouilles ultérieures.

Elle a recommandé la conservation des belles ruines qui subsistent encore de l'édifice des bains, et dont la solidité résistera aux efforts du temps, si la main des hommes veut les respecter (V. la page suivante).

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE, A CHERBOURG.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La Société française d'archéologie, exécutant toujours son programme, a tenu une courte séance à Cherbourg, le 10 septembre, comme elle l'avait annoncé; mais déjà beaucoup de membres étaient partis, le Congrès devant clore sa session le soir même, à 9 heures. Diverses communications intéressantes ont pourtant été faites.

On a rendu compte des travaux de restauration entrepris par M. le vicomte de Tocqueville à son château de Tourlaville, et des remercîments lui ont été votés.

Des félicitations ont aussi été votées à M. le baron de Bignon, pour le soin qu'il apporte à la conservation des trésors bibliographiques qu'il possède à son château du Rozel, près des Pieux.

M. le comte de Sesmaisons, de Flamanville, est un des membres de la Société française d'archéologie qui ont surveillé avec empressement les découvertes de médailles et d'antiquités qui ont eu lieu à diverses époques. Son beau château de Flamanville a toujours été hospitalier pour les antiquaires et les artistes qui explorent les côtes ouest du département de la Manche.

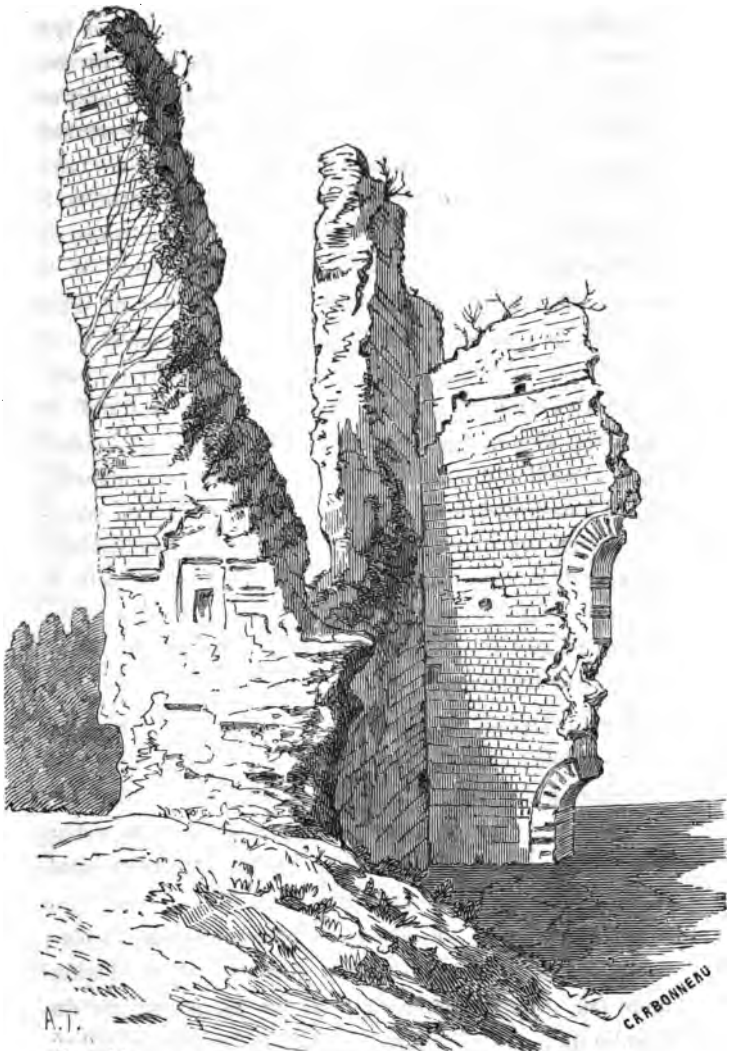

Bouet del.

RUINES DES BAINS ROMAINS D'ALLEAUME.

Il est présenté par divers membres quelques réflexions sur l'état des études monumentales dans la presqu'île. M. de Gerville avait exploré ce pays avec beaucoup de zèle, à une époque déjà loin de nous. Malheureusement c'était l'architecture romane dont les spécimens intéressaient le plus ce savant antiquaire, et il n'a décrit que les constructions appartenant à ce style, laissant de côté, sauf quelques rares exceptions, les églises ogivales que pourtant il avait visitées. Il y a donc un travail tout neuf à faire sur le département de la Manche, considéré au point de vue monumental. M. le vicomte du Moncel a publié un certain nombre de plans d'églises de tous les âges dans sa *Revue archéologique de la Manche*. M. de Pontaumont a décrit presque toutes les communes de l'arrondissement de Cherbourg; mais le travail de statistique monumentale le plus complet est celui qu'a publié M. le conseiller Renault sur l'arrondissement de Coutances, où il a long-temps résidé comme magistrat. Ce travail, entrepris canton par canton, a mérité à son auteur une médaille d'argent de la Société française d'archéologie; il est plein de renseignements historiques sur les familles. L'église et les édifices anciens y sont décrits avec soin; tous ont été visités par l'auteur lui-même.

Il existe, pour l'Avranchin, un volume de *Statistique monumentale*, par M. Le Héricher, et de nombreuses descriptions du Mont-St.-Michel. MM. Bouet et Bourdon ont publié, à Caen, une belle monographie de cette même abbaye; M. Ramé, de Rennes, l'a étudiée dernièrement encore et prépare sur elle une nouvelle notice.

Après ce résumé, résultant des communications de plusieurs membres, M. de Caumont annonce que M. Parker aurait fait diverses communications sur les monuments du Cotentin qu'il a visités depuis huit jours, s'il n'avait été obligé

de partir. Il a promis d'envoyer une note qui sera insérée au *Bulletin monumental.*

M. de Caumont donne, pour son compte, quelques renseignements sur des monuments de la presqu'île qu'il avait depuis long-temps visités et dont il a voulu revoir quelques-uns à l'occasion du Congrès.

Il rappelle d'abord la communication faite au Congrès scientifique par M. le Curé de Brix, au sujet d'une enceinte retranchée qui renferme l'église et une partie du bourg de Brix. D'après la direction des voies romaines, indiquée par M. de Gerville, le camp romain aurait été à la jonction de la voie venant de Cherbourg *(Coriallum)*, et de celle venant de Portbail.

L'église du Ham, à 1 kilomètre à l'ouest de la station de Montebourg, est connue par les dissertations qui ont été faites sur l'inscription d'un autel de l'époque mérovingienne qu'on y voyait il y a quelques années, mais qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de Valognes.

L'église du Ham se compose d'une nef romane, dont la porte occidentale à plein-cintre, ornée de zigzags, a été figurée dans l'atlas du t. Ier. de la Société des Antiquaires de Normandie.

Le chœur est du XIIIe. siècle, voûté en pierre avec arceaux croisés et chevet rectangulaire.

La croix du cimetière est du XVIe. siècle.

Des statues anciennes, dont une paraît être de la fin du XIIe. siècle, ont été placées dans le mur de clôture du cimetière; il est probable qu'autrefois elles se trouvaient dans l'église.

Quant à l'autel, les membres du Congrès l'ont visité à Valognes. Voici le *fac-simile* de l'inscription donné par M. de Caumont, dans sa *Feuille de route de Caen à Cherbourg* (V. la page suivante).

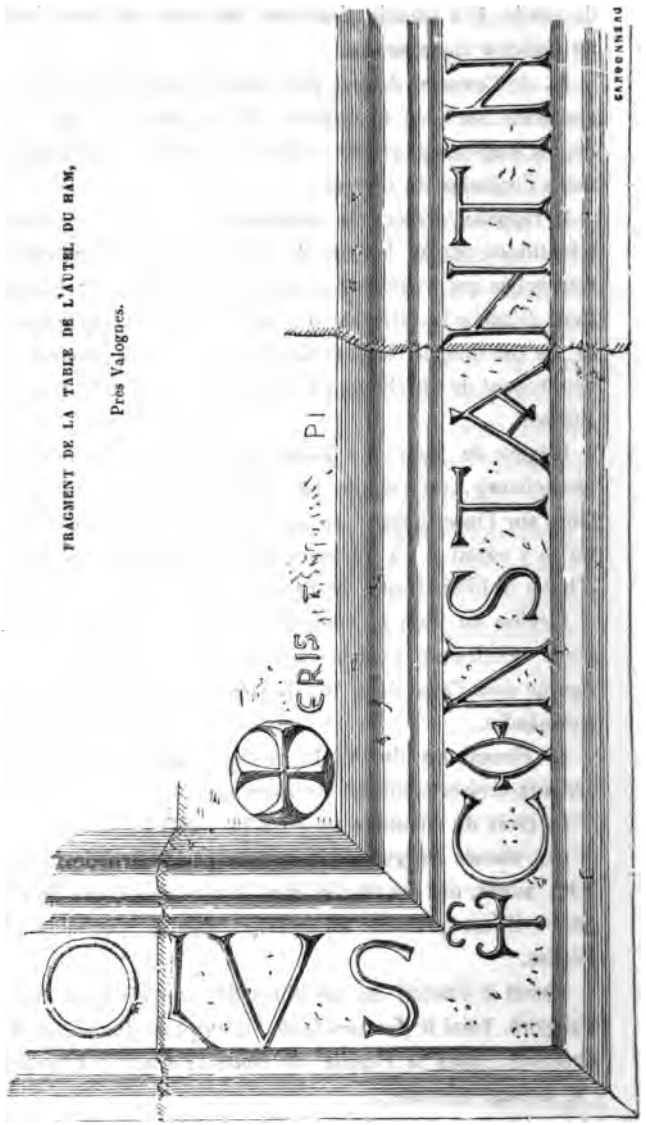

FAC-SIMILE DE L'INSCRIPTION DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA TABLE.

M. Le Blant vient de publier un *fac-simile* de l'inscription de l'autel du Ham, dans son grand ouvrage sur les inscriptions de la Gaule antérieures au VIIIe. siècle.

L'autel est carré ; la table a 14 centimètres 5 millimètres d'épaisseur. Les inscriptions se développent, l'une sur le bord de la partie supérieure de la table où elle forme une seule ligne conduite sur les quatre faces du carré (V. la page 348), les autres sur le bord de cette même table où elles forment deux lignes. Ces dernières inscriptions se continuaient sur quatre piliers qui portaient l'autel et qui ont été perdus. Sur quelques parties de la table on voit le mot *Episcopus*, les lettres X P E et quelques autres.

M. Le Blant pense qu'il y avait beaucoup d'autres inscriptions gravées à la pointe par les pélerins, et que ces signatures, de jour en jour plus nombreuses, ont, à une époque ancienne, nécessité le grattage de la table.

Nous renvoyons à sa dissertation ceux qui voudront étudier plus à fond le monument épigraphique du Ham : voici la traduction de la partie du texte qui indique le fait le plus important pour l'histoire.

+ *Le Seigneur Fromond, pontife, rector de la ville de Coutances, a, en l'honneur de la bienfaisante Marie, mère de N. S., élevé ce temple et cet autel, et les a pieusement et dignement dédiés au milieu du mois d'août. Que cet anniversaire soit célébré tous les ans par une fête.*

+ *L'année sixième du règne de Thierry, roi de France, il entoura ce monastère de murs.*

M. Le Blant a traduit la suite au moyen de restitutions très-plausibles.

Lieusaint est une localité peu importante, au sud de Valognes, sur la route de St.-Sauveur-le-Vicomte, continue

M. de Courmont, dans laquelle on a trouvé des tombes anciennes. Dans le mur de l'église on voit une inscription ainsi conçue.

† VII · KL · IVLII
OBIIT · HERMER
SACERDOS
† VIII KL MAI
OBIIT · FRVLE
ORA · PRO EIS

Un fac-simile de cette inscription a été publié par M. Le Blant. J'ai remarqué que deux des pierres employées dans la construction de l'église portent des trous de louve : elles ont probablement été employées primitivement dans un monument romain ; et si on se livrait à des conjectures, d'ailleurs assez plausibles, on pourrait croire qu'un édicule païen existait dans la localité et que le christianisme s'établit sur ses ruines, en baptisant du nom de *Lieusaint* la localité désormais consacrée au vrai Dieu.

J'ai publié un dessin du tombeau romain en plomb trouvé, en 1859, à Lieusaint.

Pour ne pas sortir du Cotentin, disons un mot de St.-Marcouf et de St.-Floxel.

Et d'abord, relativement à la crypte de St.-Marcouf, je me suis demandé si elle n'aurait pas succédé à une église ronde ; elle se lie mal avec l'église actuelle : la forme ronde était consacrée anciennement pour les tombeaux. Si saint Marcouf y avait été enterré, ma supposition n'aurait rien d'extraordinaire ; mais je voudrais retourner à St.-Marcouf pour savoir si cette pensée est vraiment admissible. Voici, du reste, le plan de la crypte, tel que l'a levé M. Bouet.

PLAN DE LA PARTIE SUPÉRIEURE. PLAN DE LA PARTIE INFÉRIEURE.

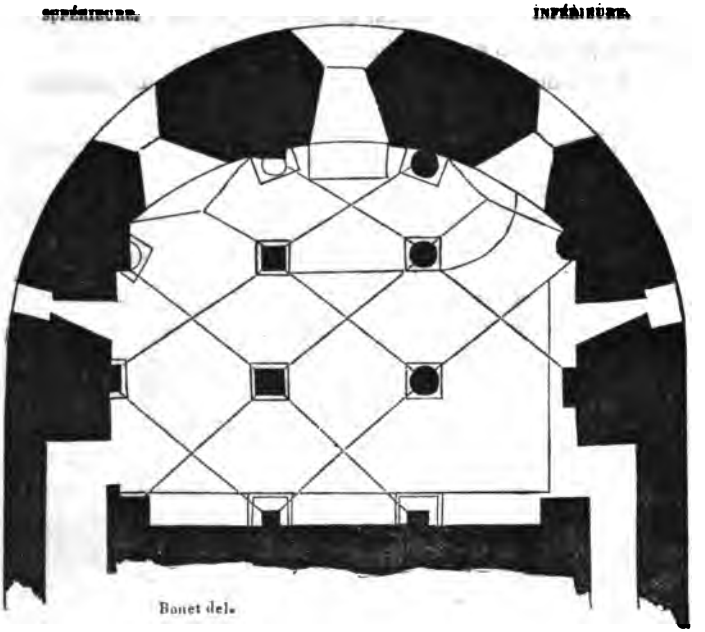

CRYPTE DE SAINT-MARCOUF.

On sait que saint Marcouf partit du Bessin avec ses compagnons pour prêcher l'évangile sur la côte du Cotentin; sa mission fut favorisée par l'évêque de Coutances, qui s'appelait Possesseur, et réussit au gré de ses vœux; le roi Childebert accorda un territoire au missionnaire pour y établir un monastère. Ce lieu s'appelait *Nant* ou *Nanteuil*. M. l'abbé Noget-Lacoudre, dans ses savantes recherches sur l'hagiographie du diocèse de Bayeux, nous dira comment les apôtres du Bessin avaient évangélisé à diverses époques cette partie du Cotentin; il nous expliquera comment les évêques de Bayeux ont eu, dans l'arrondissement de Valognes, un

exemption qui comprenait plusieurs paroisses. Personne ne saurait élucider avec autant de science que lui ces intéressants problèmes de notre histoire religieuse.

Les fonts baptismaux de St.-Marcouf ont leur pédicule

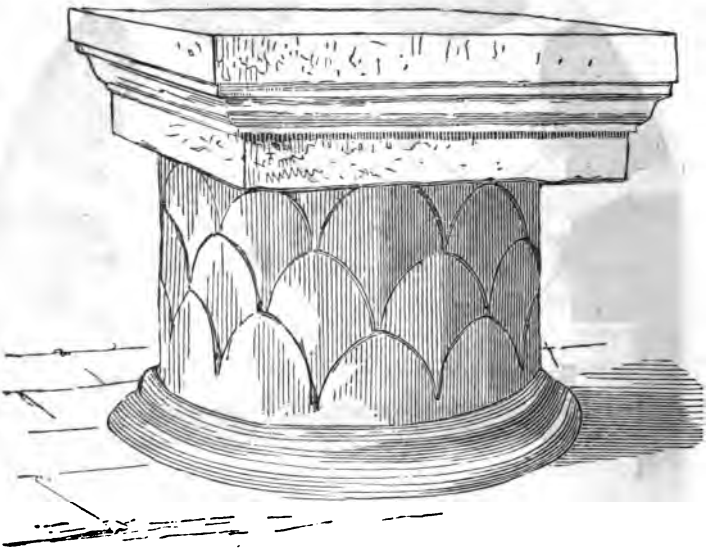

FONT BAPTISMAL DE SAINT-MARCOUF.

garni de feuilles de laurier imbriquées, réminiscence gallo-romaine.

La fontaine de St.-Marcouf est à deux pas du cimetière, au pied d'une petite éminence du calcaire appelé lias par les géologues.

Elle a la forme d'une maison avec toit de pierre et est carrée à l'intérieur. L'architecture paraît se rapporter à la première moitié du XIVe. siècle. La statue de saint Marcouf est placée dans une niche au-dessus de l'ouverture qui permet de pénétrer dans la fontaine. Cette disposition a été assez

générale, à la même époque, pour les fontaines dont les eaux

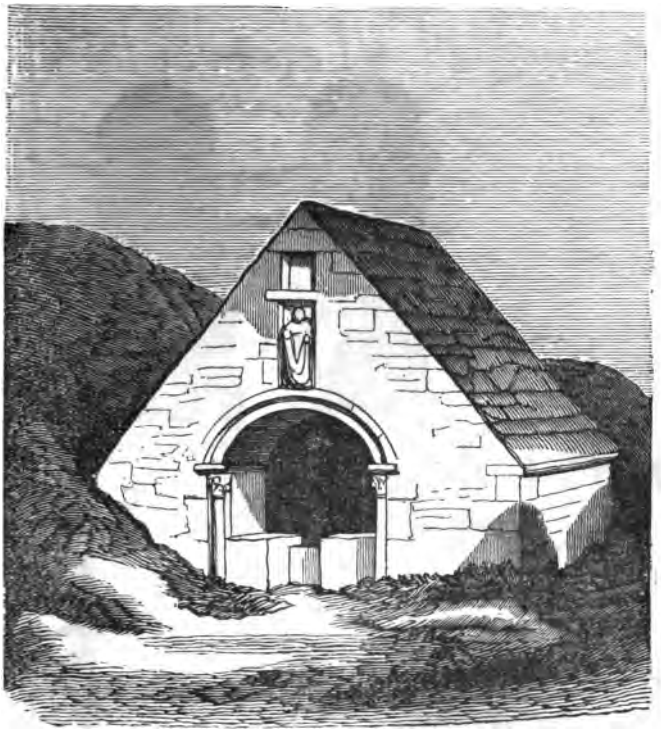

LA FONTAINE SAINT-MARCOUF.

étaient regardées comme pouvant guérir de certaines maladies.

Saint Marcouf est invoqué pour les écrouelles et les maladies de peau; sa fontaine attire encore des pélerins, et l'on assure que quelquefois des malades se dépouillent de leurs vêtements et prennent un bain dans le réservoir de la fontaine, assez spacieux pour contenir plusieurs baigneurs à la fois.

Église St.-Floxel. — L'église de St.-Floxel présente, sous sa tour, quatre arcades cintrées très-anciennes. La tour offre

elle-même des ouvertures romanes qui paraissent du com-

OUVERTURE DANS LA TOUR DE SAINT-FLOXEL.

mencement du XIe. siècle; mais ce qui semble le plus curieux et ce qui paraît exhaler un parfum de style carlovingien, c'est ce fragment que M. Bouet a dessiné dans les arcades sous

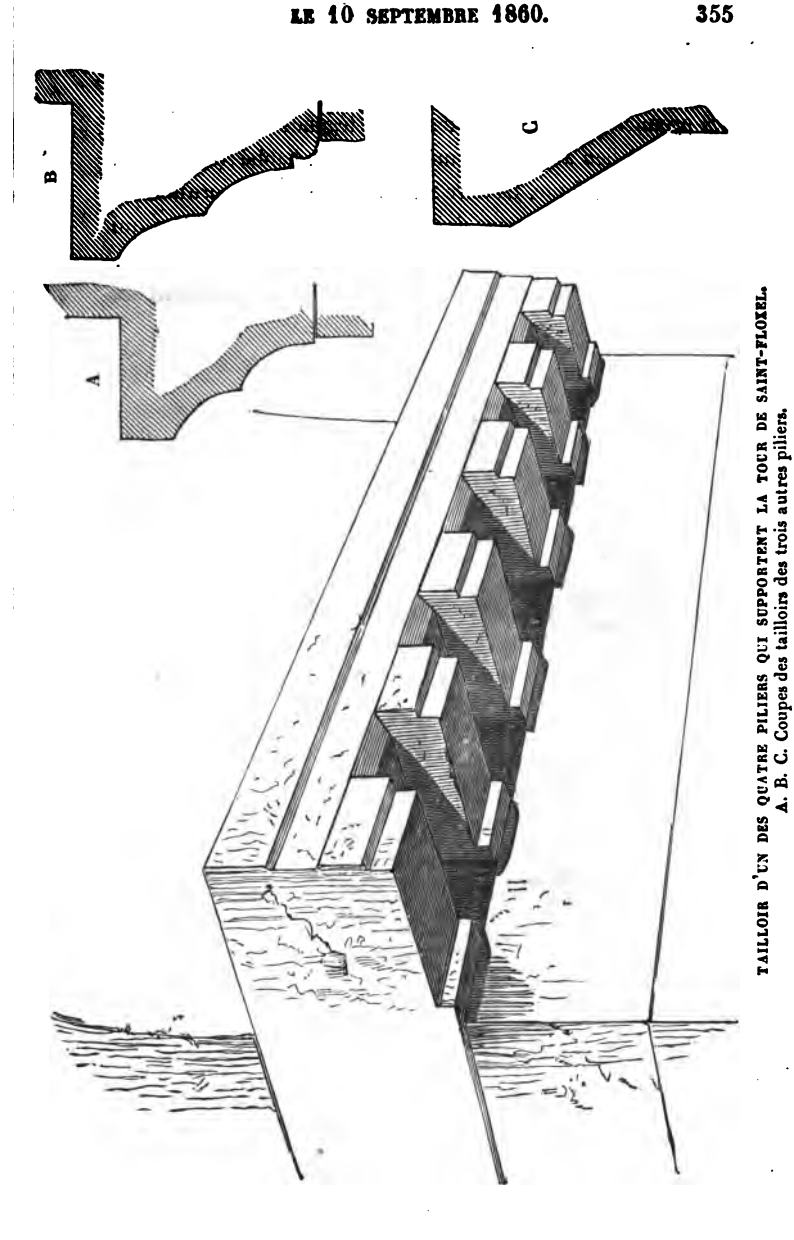

TAILLOIR D'UN DES QUATRE PILIERS QUI SUPPORTENT LA TOUR DE SAINT-FLOXEL.
A. B. C. Coupes des tailloirs des trois autres piliers.

la tour, peut-être n'est-il que du XIe. siècle, mais il pourrait aussi provenir d'un monument plus ancien. Saint Floxel est un des premiers apôtres du Cotentin. Sa légende est bien connue, et a donné lieu à un savant mémoire de M. l'abbé Noget, lu au Congrès scientifique. La foire St.-Floxel, qui est encore une des plus importantes du pays, doit son origine aux assemblées qui avaient lieu près du tombeau du saint, dans les premiers siècles.

La croix d'Héroudeville est un joli petit monument du même canton.

LA CROIX D'HÉROUDEVILLE, PRÈS MONTEBOURG.

Il y a plus de vingt-cinq ans, dit M. de Caumont, que

j'avais remarqué cette croix de pierre, qui se trouve sur le bord du chemin tendant vers Montebourg, et je l'avais souvent, depuis lors, signalée aux antiquaires et aux dessinateurs. Cependant il a fallu que le Congrès scientifique vînt siéger à Cherbourg pour que cette croix ait été dessinée. Notre confrère M. Bouet, allant à cette réunion et désirant utiliser son voyage dans l'intérêt de l'art et de l'archéologie, s'est rappelé de ma recommandation.

La croix d'Héroudeville a perdu quelque chose de son sommet, mais le reste est à peu près intact. Un fronton tréflé abrite le Christ, dont la tête est fortement inclinée à droite.

De chaque côté est un personnage, agenouillé sur une sorte d'estrade (probablement un donateur) et présenté par un autre personnage debout (les patrons des donateurs vraisemblablement). Les personnages du revers sont disposés comme ceux de la face; seulement, au lieu de Jésus-Christ se trouve un saint, et au-dessus la Sainte Vierge. Le tout est taillé dans le même morceau. Des montants en pierre rattachent la partie basse du tableau aux bras de la croix et consolident le tout.

La colonne qui supporte la console est garnie de têtes et de coquilles. Ces dernières se retrouvent en plusieurs endroits, entre autres aux bouts des bras de la croix, et porteraient à croire que le saint qui est au revers serait un saint Jacques.

St.-Cosme-du-Mont. — L'église de St.-Cosme-du-Mont, près Carentan, est une des plus intéressantes de la contrée : les moines de Cluny avaient là un prieuré qui fut visité en 1250 par l'archevêque Odon Rigault. Diverses parties de cette église sont romanes, d'autres du XVe. siècle; c'est un monument de dimensions plus considérables que les églises rurales ordinaires, ce qui s'explique par son titre de prieuré.

Sur la porte occidentale on voit l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Le prieur et patron de St.-Côme
Est patron de ceste église.

J'ai déchiffré plusieurs fragments d'inscriptions de pierres tombales dans l'église, notamment dans la grande chapelle parallèle au chœur ; elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la commune.

Enfin, le font baptismal octogone avec support central, à colonnes quadrangulaires auxiliaires historiées, est un des plus curieux que j'aie rencontrés et doit dater des dernières années du XIIe. siècle.

Le clocher se distingue de loin : c'est une tour à pyramide en pierre.

M. de Caumont a donné encore quelques renseignements sur une dixaine d'églises de l'arrondissement de St.-Lo, notamment sur celles de Carentan, Montmartin, Marchezieux, St.-Fromont, etc. Il a terminé en exprimant le vœu que la Société académique de St.-Lo publie la statistique monumentale de cet arrondissement, en prenant pour modèle celle de l'arrondissement de Coutances, par M. Renault. Plusieurs membres de cette Compagnie, et notamment M. Denis, avocat, ont exploré la plupart des communes et pourraient facilement entreprendre ce travail.

La statistique monumentale de l'arrondissement de Mortain est presque faite par M. Sauvage, membre de la Société française d'archéologie.

Si chaque arrondissement était ainsi exploré, on finirait par posséder, dans quelques années, le dénombrement complet des édifices anciens du département de la Manche.

Un membre demande si l'on ira, comme quelques personnes l'avaient dit, faire une excursion à Biville pour examiner les ornements du bienheureux Thomas Hélie. M. le Président répond que ceux qui s'étaient fait inscrire pour cette course n'ont pu attendre la fin du Congrès et sont presque tous partis. Il n'y a donc pas lieu de réaliser le projet, mais ceux qui désirent visiter ces curieuses reliques sont invités à faire le voyage isolément, chose facile, Biville n'étant guère qu'à 4 lieues de Cherbourg.

Les prochaines séances de la Société française d'archéologie se tiendront à Caen, en novembre, et à Paris, s'il y a lieu, en décembre.

La séance est levée.

L'archiviste-trésorier remplissant les fonctions de secrétaire,

L. GAUGAIN.

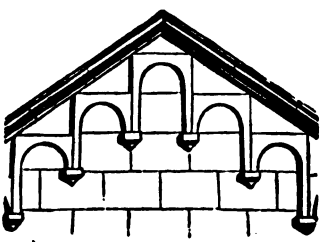

TOMBEAU MÉROVINGIEN TROUVÉ A LIEUSAINT ET DÉPOSÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE VALOGNES.

TABLE.

Avertissement. III
Liste générale des Membres. V
Compte de M. le Trésorier. LXVI

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXVIIe. SESSION,

A DUNKERQUE.

Séance d'ouverture. Présidence de M. Mollet, maire de Dunkerque. 1
Liste des Membres qui ont pris part au Congrès. 2
Allocution de M. le Président à l'ouverture de la séance . . 25
Discours de M. Derode. 26
Résumé de la réponse de M. de Caumont. 29
Pièce de vers lue par M. Güthlin. 30
Notice nécrologique sur M. Petit-Genet, par M. Carlier. . . 34
Dépouillement de la correspondance. 37
Messe en musique. 39

1re. *Séance du 17 août.* Présidence de M. le comte d'Héricourt. 40
La question de savoir où Jules-César s'est embarqué pour ses expéditions en Angleterre, et où il a débarqué, est-elle définitivement résolue? Si l'on est pour la négative, indiquer les ports où l'embarquement et le débarquement auraient eu lieu, et faire connaître les motifs de préférence pour ces ports. Examen de cette question par MM. Carlier et Cousin. . . . . *Id.*
Discussion de cette autre question : Que faut-il penser des Lètes et du Pagus Leticus, placé par les uns sur les bords de la Lys, par d'autres en Artois, vers Lens, et que d'autres, enfin, prétendent n'avoir existé nulle part? MM. Carlier, d'Héricourt et Tailliar prennent surtout part à la discussion. 42

2e. *Séance du 17 août.* Présidence de M. Chalie. 46
Discussion de la question ainsi conçue : Y a-t-il, dans la Flandre maritime ou dans le Boulonnais, des tumulus intéressants à signaler? Quelques-uns ont-ils été fouillés? Peut-on mettre au nombre des tumulus les tertres situés à Sangatte, près Calais, et qu'on nomme les Noires-Mottes. . . . . *Id.*
Lettre de M. Lion, relative à cette autre question : Faut-il admettre l'existence d'un golfe Itius ou Sinus Itius qui, à la même époque, aurait existé de St.-Omer aux bouches de l'Aa? 50
Examen de la question suivante : Y a-t-il des restes de constructions gallo-romaines ou d'autres objets de la même époque à Cassel (*Castellum*), Estaires (*Minariacum*), Merville (*Broylus*), Wervick (*Viroviacum*), Watten (*Vatanum*) et autres localités de la Flandre maritime? En quoi consistent-ils? MM. Cousin et Haigneré prennent part à la discussion.. 53

3e. *Séance du 17 août.* Présidence de Mgr. de Ram. 56
Discussion de la question relative à l'emplacement du *Portus Itius.* 57
Mémoire de M. l'abbé Haigneré sur cette même question. 58
Observations de M. Tailliar sur le même sujet.. 67
Autres observations présentées par M. Cousin. 69

4re. *Séance du 18.* Présidence de M. Tailliar. 73
Examen de la question suivante : Que sait-on de certain sur les premiers apôtres et les premiers évêques de la Morinie et des contrées voisines? MM. d'Héricourt et Haigneré prennent surtout part à la discussion. . . *Id.*
Autres questions :
Quel est définitivement le lieu de la naissance de Godefroy de Bouillon? 77
Quelles étaient les limites du royaume de Chararic, chef des Francs de Thérouanne?. 78
Quels sont les premiers actes ou documents historiques, chartes, poèmes, chants, etc., relatifs à la Flandre

maritime, rédigés soit en français, soit en flamand, soit en wallon? 79

2e. *Séance du 18 août.* Présidence de M. de Coussemaker. . . 80
Considérations sur les travaux des nouveaux Bollandistes, par Mgr. de Ram et plusieurs autres membres du Congrès. 81
Mémoire de M. Tailliar sur la topographie du nord de la Gaule. 83
Voies romaines dans le nord de la Gaule. . . . . *Id.*
Centres de viabilité romaine dans le nord de la Gaule. . . 94
Observations diverses sur le même sujet. 96

3e. *Séance du 18 août.* Présidence de M. Lestiboudois. . . . 98
Discussion de la question suivante : Quel est définitivement le lieu de la naissance de Godefroy de Bouillon? M. d'Héricourt, Mgr. de Ram et M. Haigneré prennent part à la discussion. 99

Visite à l'église de St.-Éloi de Dunkerque, sous la présidence de M. de Caumont. 118
Rapport de M. l'abbé Van Drival, résumant les observations faites pendant cette visite. . . . . *Id.*
Quelques mots sur les succès obtenus, dans le diocèse d'Arras, par l'enseignement archéologique. 126

1re. *Séance du 20 août.* Présidence de Mgr. de Ram. 129
Discussion de la question suivante : Quelle est l'origine du mot *Ruthen* appliqué au littoral de la Flandre et du Calaisis? N'en existe-t-il aucun souvenir? . . . . *Id.*
Observations sur les questions suivantes :
Quels sont, dans la Morinie, les vestiges et les souvenirs de la domination des Francs mérovingiens? 130
Quels ont été les rapports de la famille de Pépin-le-Bref avec la Morinie? . . . . . .
Quelle part les habitants de la Flandre maritime ont-ils prise aux croisades, et quelle influence ces guerres ont-elles exercée sur ce pays? 131

Extrait d'un travail de M. Carlier en réponse à cette question ; Quelle est, en Flandre, l'origine des foires et marchés publics? 133
Autres observations sur le même sujet. 135

2°. *Séance du 20 août.* Présidence de M. Reichensperger. . . . 137
Nomination de membres étrangers de la Société française d'archéologie. . . . . *Id.*
Examen de la question ainsi conçue : Comment se nomment aujourd'hui les localités désignées dans la *Notice de l'Empire romain :* Alonæ, Dubris, Cemannis, Branodano, Gariannono, Regulbio, Rutupis, Anderidæ, Adurni, Marcis in littore saxonico, Loco Quartensi et Hornensi, Portu Apatiaci? . . . . . *Id.*
Détails présentés par M. Wykeham-Martin sur les diverses stations romaines précitées qui se trouvent en Angleterre. 138
Travail de M. G. Souquet sur l'emplacement de la station romaine *Loco Quartensi et Hornensi.* 139
Résumé de ces considérations, par M. Cousin. 142
Réponse à la question suivante : Quelles déductions peut-on tirer des découvertes de l'époque gallo-romaine (tombeaux, figurines, vases, etc.) faites au lieu nommé les Warennes, commune de Marquise, arrondissement de Boulogne-sur-Mer? Y a-t-il eu en ce lieu un camp, une station, une villa? 145
Mémoire de M. Bonvarlet sur la question ainsi conçue : Signaler et reproduire textuellement les épitaphes des églises de la Flandre maritime qui seraient antérieures au XVIIIe. siècle et qui présenteraient de l'intérêt. 148
Tombeaux proprement dits. . . . . *Id.*
Dalles. 151
Tableaux funèbres. 155
Actes de vandalisme. 156
Mémoire de M. Raymond de Bertrand, intitulé : *Les carrelages muraux en faïence et les tapisseries des Gobelins à Dunkerque,* en réponse à la question ayant

trait aux tapisseries et aux carrelages existant en Flandre. 159

Journée du 21 août. Excursion à Bergues, à Cassel et à Esquelbecq, sous la présidence de M. de Caumont. . . . 171
Visite à l'église St.-Martin, au beffroi, etc., de Bergues . . . 172
Observations présentées à cette occasion par M. de Caumont, sur la forme adoptée, au XVe. et au XVIe. siècle, pour les beffrois. . . . . *Id.*
Visite à Cassel. 176
Allocution prononcée par M. de Smyttere, maire de Cassel, à l'arrivée des membres du Congrès. 177
Banquet. 179
Séance publique à Cassel, sous la présidence de M. de Monnecove. . . . . *Id.*
Mémoire de M. de Smyttere sur Cassel et son territoire. . . 180
Considérations générales. . . . . *Id.*
I. Géologie du territoire de Cassel. 186
II. Époques gauloise et romaine. Antiquités de ces temps trouvées à Cassel. 191
III. Guerres et malheurs pour Cassel, du temps des Romains, des Francs, au moyen-âge et à des époques moins reculées 202
IV. État de Cassel sous les Mérovingiens, les Carlovingiens, et plus tard. — Châtellenie de Cassel, son ambacht, sa noble cour et ses seigneurs et dames. . . 211
V. Châtellenie de Cassel, Cassel ambacht; Ambactum Castellanum; Castellania Castétensis; Casselleryе Van Cassel; chastellenie, châtellenie, juridiction, officium Casleti. 213
Cour de Cassel. — Edel Hoff Van Cassel. 217
Seigneurs et dames de Cassel. 218
Mont-Cassel. 229
Observations diverses relativement aux restes de constructions romaines que l'on a découverts ou que l'on pourrait découvrir à Cassel et dans ses environs. . . . 231
Réponse à la question suivante : Ne convient-il pas d'établir, sur chacun des champs de bataille de la Flandre

maritime, un monument commémoratif, une colonne, un cippe, une pyramide? 234
Traduction de vers latins composés en l'honneur de Cassel, par M. l'abbé Bloeme. . . . . *Id.*
Visite à Esquelbecq. 240

1re, *Séance du 22 août.* Présidence de M. de Coussemaker. . . 241
Mémoire de M. le marquis de Godefroy sur une charte de 1687, se rattachant à la question suivante : Quelle part les établissements religieux de la Flandre ont-ils eue aux progrès, soit de l'agriculture, soit de l'instruction publique? 242
Examen de cette autre question : Pour les églises, et particulièrement pour celles de Flandre, y a-t-il des règles qui aient déterminé le patronage de la Sainte Vierge ou certains vocables préférablement à d'autres? 253
Tableau des églises de Flandre dédiées à la Sainte Vierge et à d'autres saints, par M. Carlier. . . . . *Id.*

2e, *Séance du 22 août.* Présidence de M. de Busscher. 256
Discussion de la question ainsi conçue : Quelle était l'enceinte, soit de Boulogne-sur-Mer, soit de Cassel, soit de Thérouanne, à l'époque gallo-romaine? Donner le plan figuratif de l'une ou de l'autre de ces enceintes. *Id.*
Examen du plan de Boulogne à l'époque gallo-romaine, dressé par M. Lefebvre. . . . . *Id.*
Observations sur l'utilité de la conservation des constructions romaines et des pierres tombales dans les églises . . 260
Vœu émis à ce sujet. 261

1re, *Séance du 23 août.* Présidence de M. Le Roy. 262
Communications faites par M. Le Grand de Reulandt. . . *Id.*
Quelques mots sur la question suivante : Quels rapports y a-t-il entre l'idiome flamand de la France et les langues des peuples germaniques? 263
Note de M. de Coussemaker sur cette autre question : Établir les rapports qui existent entre les chants populaires des Flamands de France et ceux des peuples du Nord. *Id.*

2e, *Séance du 23 août.* Présidence de M. de Busscher. . . . 264
Observations diverses. . . . . *Id.*

Note de M. Ottman sur la question suivante : Comment le XVIIIe. siècle a-t-il été amené à faire, dans les monuments religieux, le mélange des styles que l'on remarque dans plusieurs églises ? 265
Observations de M. Stuart Menteath, sur le même sujet . . 269
Observations de M. l'abbé Haigneré, en réponse à la question ainsi conçue : Quel est l'itinéraire suivi, en 944, pour la translation des reliques de saint Wandrille, de saint Ansbert et de saint Wulfran, de Boulogne-sur-Mer à Gand ? 271
Détails donnés par M. Conseil, capitaine du port de Dunkerque, sur la découverte de navires fort anciens, ayant forme de pirogues, qui étaient enfouis à l'est du port. 274
Mémoire de M. Denaes, avocat à Dunkerque, en réponse à la question suivante : Dans quelles conditions devraient être placés les musées, bibliothèques ou archives, pour avoir toute l'utilité dont ils sont susceptibles ? 277

3e. *Séance du 23 août.* Présidence de M. Lestiboudois, conseiller d'État (Séance publique de clôture). 285
Mémoire de M. Haigneré sur la découverte d'un cimetière mérovingien à Échinghen, près Boulogne-sur-Mer. . 286
Proclamation des médailles 295
Allocations 298
Clôture de la session. 299
Ouvrages envoyés ou remis au Congrès. 300

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE AU MANS,

Le 15 février 1860.

Présidence de M. d'Espaulart.

Note de M. Anjubault sur la tour et le château de Ribendel. *Id.*
Examen de manuscrits historiques et de dessins déposés par le même. 312
Rapport verbal sur les fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancien château du Mans. 315

Communication de plusieurs dessins par M. l'abbé Voisin. 316
Observations de M. de La Sicotière sur le cimetière mérovingien de St.-Germain de Martigny. 318
Discussion sur les peintures murales de l'église d'Ancinnes. 319
Visite de l'église du Pré. . . . . *Id.*

SÉANCES GÉNÉRALES TENUES A CHERBOURG,

Les 4 et 10 septembre 1860.

Séance du 4 septembre. Présidence de M. le vicomte de Cussy. 323
Communication de M. de Verneilh sur le résultat des fouilles faites à Chassenon (Charente). 324
Mémoire de M. Le Métayer-Masselin sur les estampages des pierres tombales de l'abbaye du Bec. 325
Communication d'une lettre de M. de Chasteigner sur l'église de Preuilly. 332
Votes de fonds. 333
Observations de M. Dupuis sur différents objets trouvés dans les fouilles faites sur ses propriétés à Châtillon-sur-Loing. 334
Remarques de M. le docteur Catois sur l'église de la Trinité de Cherbourg. 337
Discussion à ce sujet. . . . . *Id.*
Excursion archéologique à Valognes et à Alleaume, le 9 septembre. 339
Séance du 10 septembre à Cherbourg. Présidence de M. de Caumont. 344
Coup-d'œil sur les publications archéologiques relatives aux monuments du département de la Manche. . . . 346
Description de l'église du Ham. 347
Fac-simile de l'inscription de l'autel du Ham 349
Crypte de St.-Marcouf 351
Font baptismal de St.-Marcouf. 352
Détails sur l'église St.-Floxel. 354
Sur la croix d'Héroudeville. 356
Sur l'église de St.-Cosme. 357
Travaux archéologiques dans l'arrondissement de St.-Lo et de Mortain. 358
Conclusion. 359

Caen, typ. de A. Hardel.